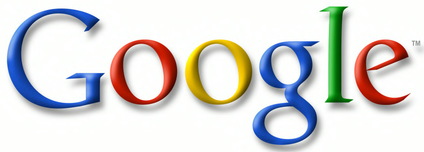
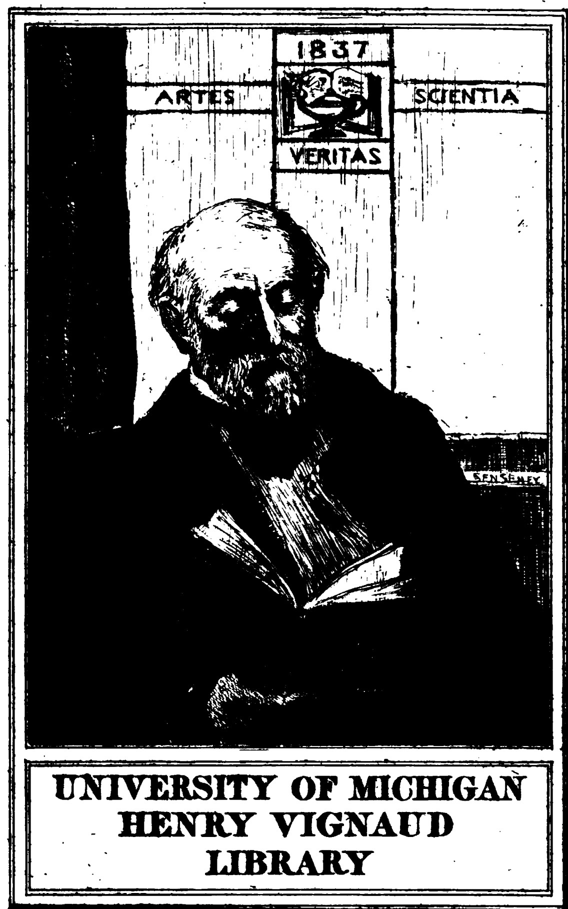



1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
UNIVERSITY OF MICHIGAN
HENRY VIGNAUD
LIBRARY

(D'APRÈS UN DESSIN DE A. GEORGE, FILS DU DÉPUTÉ.)



VARENNES EN 1790.

1. Vauquois
2. Hospice
3. Eglise de la Place du Bas.
4. Boureuilles.
5. Pont.
6. Eglise St Gengoult.
7. Couvent des Cordeliers.
8. Maison de Préfontaine. (ancien Château.)

L'ÉVÉNEMENT

DE VARENNES

L'ÉVÉNEMENT

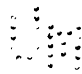
DE

VARENNES

(AVEC UN PLAN ET UNE AUTOGRAPHIE)

PAR

François VICTOR FOURNEL



PARIS

H. CHAMPION, LIBRAIRE

9, QUAI VOLTAIRE

1890

BESANÇON — IMP. ET STÉR. PAUL JACQUIN

Leonine

J B Florentin

Lerson Succier

Lombarde

Cadet

alex. dufié Comp. du roi

Coquilla

notable

Notable

Boufhaut notable

Duplessy notable

juge au tribunal et membre du conseil g.ral

Fourné

françois

Cochoy Bourlois

Roland notable

Guilbert

Manchauffé

Masson

Levasseur

Roland Drouet Major

Cadet capit. du second des grenadiers

Coquillart

Cadet

Cap.ne en 2d des canniers

Lefort

Boulfgant

capit. aux 1ers tours

Fouché

Duplessy capt en Sec.

Blaiecel lieutenant de ...

Frottin

Le Maire

Président

jean Leblanc

Levasseur L.t Capit. quartier maître

Levasseur

Jamais

PRÉFACE

L'auteur avait un titre particulier pour écrire ce livre : sa famille paternelle est originaire de Varennes, où elle était fixée, depuis longtemps déjà, au moment de l'arrestation de Louis XVI; lui-même, né dans un village tout voisin, transporté à Varennes aussitôt après sa naissance, il a grandi au milieu des témoins de l'événement qui vivaient encore dans son enfance, et il a même pu connaître l'un de ses principaux acteurs, parvenu alors à l'extrême vieillesse. Placé ainsi sur les lieux, à portée de recueillir et de vérifier chaque détail, de réveiller les souvenirs lointains, mais tenaces, fidèles et concordants, de puiser à la fois dans les archives municipales de la ville et, avec prudence, dans la tradition orale, dans cette chronique familière, toujours plus vivante et plus riche, sinon plus sûre, que celle des livres, il a pu amasser lentement et sûrement tous ses matériaux, en les comparant entre eux, en les contrôlant à loisir les uns par les autres. De très bonne

heure, son attention et son intérêt furent puissamment attirés sur cet épisode de la Révolution. Dès le mois d'avril 1855, il publiait dans le *Correspondant* une *Etude sur quelques documents inédits relatifs à l'arrestation de Louis XVI à Varennes*, où étaient mises au jour des pièces tirées des archives locales et dont beaucoup ont été réimprimées depuis, mais sont restées rares encore. En 1868, il donnait à la *Revue des questions historiques* deux longs articles sur la *Fuite de Louis XVI*, qui, longuement revus et amplement complétés, ont fourni le fond du travail actuel.

Ici, l'événement de Varennes est devenu le centre du sujet, mais il n'en est plus l'objet unique. Autour de lui nous avons groupé, dans leur ordre naturel, les antécédents et les conséquences. De nombreux projets s'étaient succédé, de nombreux plans avaient été conçus et proposés au roi, quelques-uns même avaient reçu un commencement d'exécution. avant l'évasion du 21 juin, qui devait si misérablement échouer à quelques lieues du port. Lorsque les fugitifs eurent été réintégrés dans leur prison royale, il se produisit bien d'autres projets, plus ou moins vagues, plus ou moins confus; il courut surtout bien des bruits de fuite ou d'enlèvement, jusqu'à la chute de la royauté. Il en courait encore pendant la captivité du Temple, et après la mort de Louis XVI, il se retrouva d'intrépides royalistes pour rêver et même pour entreprendre, au péril de leur vie, la

délivrance de la reine. Ces complots héroïquement chimériques de Jarjayes, du baron de Batz, du chevalier de Rougeville, qui paraissent appartenir au roman plus qu'à l'histoire, sortent de notre cadre. L'échafaud du 21 janvier marque le terme extrême de cette étude. Jusque-là et tant que le valet du bourreau n'eut pas montré la tête de *Capet* au peuple, la Révolution conserva la crainte qu'on ne lui arrachât sa proie, et nous avons enregistré soigneusement les derniers projets, ou plutôt les dernières idées, les derniers rêves qui traversèrent encore l'esprit du roi détrôné et de ses fidèles.

Il n'est peut-être pas un des événements de la Révolution française qui ait fait l'objet de plus de recherches et de travaux que la fuite et l'arrestation de Louis XVI à Varennes. On peut diviser en trois groupes principaux les documents, de nature très diverse et de valeur très inégale, qui s'y rapportent.

En première ligne, nous classerons les actes officiels, originaux et authentiques, qui forment les matériaux, les éléments essentiels d'information sur le sujet. Ce sont d'abord les pièces émanées des pouvoirs publics, la lettre à l'Assemblée nationale laissée par le roi à son départ, les décrets de l'Assemblée, les arrêtés du département et de la commune, les discours, déclarations, rapports, comptes rendus des ministres, députés, comités et commissions, les procès-verbaux, lettres administratives,

enquêtes, etc. [1]; puis les papiers saisis sur ou chez les accusés, quand on chargea la haute cour nationale d'Orléans de juger les fauteurs de ce qu'on appelait alors, dans le style constitutionnel de l'époque, *l'enlèvement* du roi, et les pièces administratives et judiciaires qu'on y avait adjointes. On sait que le procès n'eut pas lieu, à cause du décret d'amnistie rendu par l'Assemblée nationale, lorsque le roi eut accepté la Constitution; mais le dossier était resté au greffe, et M. Bimbenet l'a produit au jour en 1844 [2]. Ce sont ensuite les procès-verbaux, lettres et autres pièces tirés des archives de la municipalité de Varennes, que nous avons été le premier à analyser et à publier [3]. Joignons-y les détails donnés par Drouet et, avant lui, par le chirurgien Mangin, à la barre de l'Assemblée nationale, la lettre écrite par le marquis de Bouillé à la même Assemblée, après l'événement, le premier mémoire rédigé par lui d'après les procès-verbaux des officiers de hussards qui se trouvaient à Varennes au moment de l'arrestation [4], et quelques documents analogues qui offrent jusqu'à un certain

[1] Toutes ces pièces ont été réunies sous le titre d'*Histoire du départ du roi* Paris, Devaux, 1791, in-8°.

[2] *Relation fidèle de la fuite du roi Louis XVI et de sa famille à Varennes*. Dentu, 1 vol. in-12.

[3] *Etude sur quelques documents inédits relatifs à l'arrestat.*, etc. (*Correspondant* du 25 avril 1855.)

[4] Conservé aux archives, F[7] 6262, et imprimé à la suite de ses *Mémoires*.

point, par leur nature propre ou en raison des circonstances dans lesquelles ils se sont produits, le même caractère officiel, ce qui ne veut pas dire, à beaucoup près, qu'il faille les admettre sans contrôle.

Viennent ensuite les relations contemporaines, écrites à des dates très différentes, par les personnes qui prirent part à la fuite ou à l'arrestation, qui s'y trouvèrent mêlées directement ou indirectement, soit comme témoins, soit comme acteurs, ou que diverses causes mirent en mesure d'obtenir des témoins et des acteurs eux-mêmes des renseignements particuliers, qu'ils nous ont transmis. Ces relations n'ont pas été toutes publiées isolément. La première, par l'importance et le caractère de l'*auteur*, c'est le touchant et naïf récit de Madame Royale, confiée par elle au fidèle Weber, frère de lait et valet de chambre de Marie-Antoinette, qui l'inséra dans ses *Mémoires* en 1806. On y peut joindre les informations sommaires qui se trouvent dispersées dans la correspondance de la reine et de Madame Elisabeth. On en trouvera de plus précises et de non moins authentiques dans les lettres de M. de Fersen, l'un des principaux agents de la fuite, et dans ce qui reste de son journal [1]. Mme de Tourzel, gouvernante des enfants de France, a consacré à cette catastrophe un

[1] Lettres et journal n'ont été publiés dans leur ensemble qu'en 1878, par son petit-neveu le baron R.-M. de Klinckowström, dans le *Comte de Fersen et la cour de France*. (Didot, 2 vol. in-8°.)

chapitre de ses *Mémoires*, restés longtemps inédits, et dont quelques fragments avaient été donnés par M. de Beauchesne et par M. Ancelon, dans les ouvrages que nous mentionnons plus loin. On a aussi les relations de deux des gardes du corps qui accompagnèrent la famille royale dans sa fuite, MM. de Valory et de Moustier; celles du marquis de Bouillé (dans ses *Mémoires*) et du comte Louis, son fils; du capitaine Deslon, des comtes Charles de Raigecourt et de Damas, du duc de Choiseul, enfin de Goguelat, qui tous prirent une part plus ou moins large à l'événement [1]. Weber a également mis en lumière la *Relation du voyage de Varennes*, écrite par M. de Fontanges, archevêque de Toulouse et membre de l'assemblée constituante, pour le marquis de Bombelles, d'après ses conversations avec la reine, M. de Bouillé et d'autres personnes placées à la source des faits. Tous les journaux du moment offrent une mine abondante, où il faut puiser avec défiance. Ce groupe se complète, pour le retour à Paris, par le récit de Pétion, les *Souvenirs* de Mathieu Dumas et le *Témoignage d'un royaliste*, de Scévole Cazotte.

[1] Le *Mémoire* du marquis de Bouillé (comte Louis), suivi de pièces justificatives et d'une correspondance avec le duc de Choiseul sur le même sujet; la *Relation* de M. Deslon; l'*Exposé* de M. de Raigecourt; le *Rapport* de M. de Damas et le *Précis historique* de M. de Valory, ont été réunis en un volume, sous le titre de *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, dans la *Collection des Mémoires relatifs à la Révolution française*, par Berville et Barrière (1823, in-8°).

Mais ces documents n'offrent pas, à beaucoup près, les garanties toutes spéciales d'exactitude qu'ils sembleraient devoir présenter. Le récit de Marie-Charlotte de France, écrit d'après les souvenirs confus d'une enfant, et d'ailleurs très court, ne porte qu'une lumière insuffisante sur ce dramatique épisode de la Révolution. Celui de M. de Fontanges, très remarquable et l'un des mieux informés jusqu'au moment où le roi quitta Paris, fourmille d'erreurs, parfois grossières, dans la partie subséquente, où les éléments certains d'instruction lui ont manqué. Celui de Mme de Tourzel est précieux sans doute, mais incomplet, restreint à ce qu'elle a vu et su par elle-même, et non sans inexactitudes. Fersen ne donne que des renseignements sommaires et relatifs surtout à la période préparatoire. Quant aux autres, bornons-nous à dire que les contradictions, les incertitudes, les lacunes, les erreurs matérielles et évidentes qu'on y peut signaler en si grand nombre, suffiraient à les rendre suspects, lors même qu'ils ne le seraient pas davantage encore par le sentiment personnel qui les a dictés et les domine. Composés probablement, pour la plupart, et certainement publiés longtemps après l'événement, ce sont moins, à quelques exceptions près, des mémoires historiques, préoccupés de la seule exactitude, que des apologies personnelles et de vrais plaidoyers, dont les auteurs songent surtout à leur rôle et à leur gloire, visent à mettre leur intelligence

ou leur dévouement dans tout son jour, à écarter d'eux la responsabilité de la catastrophe pour la rejeter sur d'autres, bref à accuser et à se défendre. Les *Mémoires* du marquis de Bouillé soulevèrent les réclamations du duc de Choiseul, et une polémique s'engagea par lettres entre eux. La *Relation* publiée ensuite par M. de Choiseul fut un nouvel acte, plus important, de cette polémique, une défense personnelle et une réfutation, en même temps qu'une attaque. Le marquis de Bouillé était mort; mais son fils, le comte Louis, releva le gant, et répliqua par son propre *Mémoire*, qui offre le même caractère apologétique et retourne au duc de Choiseul ses accusations. Il en est également ainsi pour le récit de Goguelat, qui s'en prend d'ailleurs à tout le monde, et les autres relations ne sont, pour ainsi dire, que des pièces justificatives, invoquées tour à tour par les principaux adversaires.

Il était nécessaire de donner ces explications préalables pour montrer comment il se fait que ces documents, revêtus d'une sorte de cachet authentique, qu'on croirait devoir être si précieux, et qui le sont, en effet, à tant d'égards, ont contribué souvent à embrouiller la question au lieu de l'éclaircir, à accroître l'embarras et l'incertitude de ceux auxquels ils paraissaient promettre la vérité définitive, et comment il est resté tant à faire après un tel concours de déclarations et de témoignages sur tous les points de la cause.

Indépendamment de ces relations spéciales, un grand nombre de contemporains, placés à la portée de l'événement, nous ont transmis, dans leurs récits et souvenirs, des renseignements qu'il ne faut pas négliger. Il nous suffira de rappeler ici les *Mémoires* publiés sous le nom de Weber, que nous avons déjà cités, ceux de Mme Campan, de Bertrand-Moleville, d'Augeard, secrétaire des commandements de la reine [1], du député Ferrières, de Bailly, de la Fayette, de Malouet, les *Mémoires secrets et universels des malheurs et de la mort de la reine*, par Lafont d'Aussonne, et bien d'autres que feront connaître pour la plupart nos citations [2]. Ces publications se rattachent naturellement au même groupe, dont elles forment, pour ainsi dire, le corps de réserve.

Il y a enfin les nombreux travaux d'histoire et d'érudition composés depuis lors sur le même sujet. Bien des écrivains se sont efforcés d'élucider la question, par l'étude, le contrôle et le rapprochement des témoignages. Nous ne parlons pas des histoires de la Révolution, où le récit de la fuite à Varennes n'occupe nécessairement qu'une place restreinte, et auxquelles on ne doit, en général, rien demander de neuf ni de complet sur ce point précis. Les biographes de Marie-Antoinette, de Louis XVI et de Louis XVII, M. de Beauchesne surtout, s'en sont oc-

[1] Publiés par M. Bavoux. (Plon, 1886 ; 1 vol. in-8°.)

[2] Je laisse de côté, bien entendu, les ouvrages apocryphes, comme les *Souvenirs de Léonard*, coiffeur de la reine, etc.

cupés plus au long, et quelques-uns avec un esprit critique qui donne à cette partie de leur travail une valeur particulière. Mais le contingent principal de ce troisième groupe se compose des ouvrages spéciaux, publiés sur la fuite et l'arrestation du roi, par le comte de Sèze en 1843 [1], par M. Bimbenet en 1844 et en 1868 [2], par M. Ancelon en 1866 [3], par M. l'abbé Gabriel en 1874 [4]. Mentionnons même, pour ne rien oublier, la *Route de Varennes*, de M. Alexandre Dumas [5], qui, après avoir déjà conté l'événement à sa manière dans son *Histoire de Louis XVI* et dans le roman de la *Comtesse de Charny*, n'a fait qu'un roman de plus en pensant écrire un livre d'histoire.

Il est à croire que maintenant la période des découvertes est à peu près épuisée. Nous sommes en présence d'une masse énorme de documents, au milieu desquels il s'agit d'introduire l'ordre et la clarté, de faire un choix et d'établir une concordance. Après les derniers et importants travaux que nous venons de signaler, le moment nous semble

[1] *Hist. de l'événement de Varennes*. Dentu, 1 vol. in-8°.

[2] Cette deuxième édition de l'ouvrage de M. Bimbenet, qui a paru sous un titre nouveau (*Fuite de Louis XVI à Varennes*, etc. Didier, 1 vol. in-8°), a été augmentée de pièces inédites. Elle se divise naturellement en deux parties : le récit de l'auteur et les documents de la haute cour.

[3] *La vérité sur la fuite et l'arrestat. de Louis XVI à Varennes*. Dentu, 1 vol. in-8°.

[4] *Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes*. A. Ghio, 1874.

[5] Lévy, 1 vol. in-18, 1860.

arrivé d'établir les résultats acquis et de résumer définitivement l'état de la question.

Nous parcourrons successivement, dans leur ordre naturel, les diverses étapes du sujet : la période antérieure au départ, le départ et les divers épisodes de la fuite jusqu'à Varennes, l'arrestation et le séjour à Varennes, le retour à Paris, enfin tous les projets ultérieurs. Nous mêlerons au besoin la discussion à la narration, en glissant sur les faits patents et incontestables, et en intervertissant au besoin l'ordre chronologique, pour grouper et éclairer les uns par les autres les points les plus obscurs ou les plus controversés.

PÉRIODE PRÉLIMINAIRE



I.

PREMIÈRES IDÉES ET PREMIERS BRUITS DE DÉPART. — DU 14 JUILLET AUX JOURNÉES D'OCTOBRE 1789.

Avant d'aborder la tentative d'évasion de la famille royale, il importe de démêler d'abord les germes et de suivre pas à pas les progrès de cette idée de fuite, depuis le jour où on la voit apparaître, confuse et indécise encore, en notant au passage les tentatives, ou du moins les projets qui précédèrent le plan définitif. C'est la partie la plus neuve et la moins connue du sujet, la préface naturelle de l'événement de Varennes. On nous permettra donc de nous attacher tout particulièrement à ces antécédents de la question.

Nous découvrons les premières traces des idées de départ, qui n'étaient pas encore, à proprement parler, des idées de fuite, près de deux années avant leur réalisation. La foudroyante succession d'événements qui se précipitèrent à partir de la constitution du tiers en Assemblée nationale et qui parurent bien vite menacer la monarchie

elle-même, ne tardèrent pas, dès qu'il ne fut plus permis de mettre en doute leur marche irrésistible, à tourner l'esprit du roi et de la reine vers le projet de quitter le centre du mouvement réolutionnaire, non seulement pour se soustraire, eux et les leurs, aux périls chaque jour grandissants, mais pour mieux dominer la situation à distance. Les dévouements plus ou moins sincères, plus ou moins intelligents, qui s'agitaient autour d'eux, ne leur laissèrent point attendre ce conseil, en faisant valoir à la fois la sécurité de leurs personnes et celle du royaume, les uns dans des vues loyales, chevaleresques et désintéressées, les autres dans des vues politiques, d'autres encore par peur ou par calcul, ou inspirés par le sentiment qui poussa tant de gentilshommes à une émigration hâtive.

Plus tard, aux amis de la royauté qui conseillaient la fuite comme un moyen de salut, devaient se joindre bon nombre de ses ennemis, impatients de la voir provoquer ainsi d'elle-même sa propre déchéance, et de profiter de cette détermination périlleuse soit pour abolir la monarchie en l'absence de ses représentants, et pouvoir proclamer la république sans brusque secousse, comme par le cours naturel des choses; soit pour faire tomber le souverain dans un piège d'où il ne sortirait qu'humilié, captif et dégradé, si même il en sortait. Mais, en ce moment, on n'en était pas encore arrivé là, et les royalistes seuls caressaient l'idée d'un départ.

C'est la prise de la Bastille et les excès dont elle fut accompagnée qui paraissent avoir donné naissance aux premiers projets; du moins est-ce vers cette date que l'opinion publique commence à s'en préoccuper. On lit dans quelques ouvrages d'une autorité insuffisante que, le 16 juillet, le comte d'Artois, sur le point de partir pour l'émigration, supplia son frère, avec les princes de Condé,

de Conti, de Lambesc, de Bourbon et le maréchal de Castries, qui se jeta à ses pieds, de gagner comme eux Metz, Thionville ou Strasbourg, et que le roi, tout inébranlable qu'il se montrât pour son propre compte, dit à la reine qu'il la laissait libre et l'engagea même à regagner l'Autriche avec ses enfants, mais qu'elle repoussa ce conseil comme celui d'un lâche abandon. Ce récit, qui n'a rien d'invraisemblable, n'est pas suffisamment prouvé [1]. Quoi qu'il en soit, la crainte de l'enlèvement du roi par le *parti de la cour* ou par l'armée encore massée aux alentours de Paris était déjà entrée dans l'esprit du peuple. Sans doute, il ne fuirait pas de lui-même, mais on lui ferait violence, ou il se laisserait entraîner par des conseillers perfides. Aussi, le 17 juillet, où il avait fait annoncer qu'il se rendrait à Paris, comme il était en retard et que les estafettes volontaires parties à la découverte sur la route de Versailles ne voyaient rien venir, les imaginations échauffées le croyaient déjà victime d'un coup de main aristocratique, enlevé, assassiné peut-être. On parlait, s'il n'arrivait pas, de marcher sur Versailles, d'y prendre le roi en lui faisant un rempart impénétrable de corps humains, de chasser la tourbe de bas courtisans qui le trompaient et de ne pas laisser une pierre de ce château qui était le foyer général des conspirations contre la liberté [2].

Louis XVI regretta plus tard de ne s'être pas décidé à temps : « J'ai manqué le moment, disait-il en 1792 au comte de Fersen. C'était le 14 juillet. Il fallait alors s'en

[1] V. en particulier Armel de Kervan, 89 *et son histoire* (1877, in-12), « documents authentiques, » au dire de l'auteur, qui a négligé de leur donner leurs certificats d'origine. L'*Espion de la Révolution* assure (I, 37) que le bruit du départ du roi pour Metz, d'où il devait ajourner les Etats généraux, courut même avant le 14 juillet.

[2] *Moniteur* du 29 juillet.

aller, et je le voulais ; mais comment faire quand Monsieur lui-même me priait de ne pas partir et que le maréchal de Broglie, qui commandait, me répondait : « Oui, nous pouvons aller à Metz ; mais que ferons-nous quand nous y serons[1] ? » Le voulait-il réellement? Non, mais il regrettait alors de ne l'avoir pas voulu. On sait que le maréchal de Broglie, que le baron de Breteuil, lui avaient proposé de le conduire à Metz. D'autre part, des députés modérés, inquiets du voisinage de la turbulente capitale, le pressaient de se transférer avec l'Assemblée à Tours. Il ne paraît pas douteux non plus que, du moins un peu plus tard, le désir et l'espoir du duc d'Orléans ne fussent d'amener Louis XVI à partir par crainte du danger, ou de le rendre victime de la révolution s'il persistait à rester à Versailles, afin de se substituer à lui dans l'un ou dans l'autre cas[2].

On peut dire que, à partir de la prise de la Bastille, de semblables desseins ne cessèrent de s'agiter autour de lui et de l'assaillir sous toutes les formes, et que les bruits de la fuite du roi passèrent, pour ainsi dire, à l'état chronique. Ils reposaient en partie sur un fondement solide, en partie sur l'imagination populaire et la crédulité proverbiale de la foule. Dans sa facilité à accueillir toutes les rumeurs de ce genre, même les plus extravagantes et les plus invraisemblables, à les répéter, à les amplifier, comme dans l'impression profonde de colère, d'indignation, de terreur qu'elles faisaient sur lui, il y avait, de la part du peuple, un aveu implicite des torts qu'il se reconnaissait envers son souverain, dont il proclamait ainsi lui-même la situation intolérable et impossible et,

[1] *Le comte de Fersen et la cour de France.* (*Journal* de Fersen, II, 6.)
[2] De Sybel, *Histoire de l'Europe pendant la Révolution.* (Traduct. franç., t. I, p. 101.)

jusque dans sa folie révolutionnaire, un sentiment monarchique qui semblait indéracinable.

« Depuis le commencement de septembre, écrit Mme Campan dans ses *Mémoires* [1], on ne cessait de faire circuler dans le peuple que le roi projetait de se retirer, avec sa famille et ses ministres, dans quelque place forte. » Dès les premiers jours, les discussions sur le *veto*, qui passionnaient l'opinion, avaient propagé ce bruit, et c'est le plus souvent de Metz qu'il est question alors. Le maréchal de Broglie et le baron de Breteuil n'étaient plus là, mais le comte de Saint-Priest avait hérité de leur impopularité et on lui attribuait les mêmes intentions. Dans la motion délibérée au Palais-Royal, et spécialement au café de Foy, le 30 août, et que Saint-Huruge fut chargé de porter à Versailles, il était dit que le roi et son fils seraient suppliés « de se rendre au Louvre pour y demeurer en sûreté au milieu des fidèles Parisiens [2]. » On voulait ainsi parer à un enlèvement. D'Estaing donnait une sorte de consécration aux bruits répandus, par sa fameuse lettre du 14 septembre, écrite à la reine pour la détourner du voyage de Metz [3], et le 16, Mme de Ségur exprimait devant G. Morris, envoyé des Etats-Unis en France, la crainte que le roi ne prît la fuite, événement dont elle redoutait les conséquences [4]. Outre Metz, il était question aussi de Rouen : la Normandie offrait au monarque, avec un asile dans sa capitale, soixante millions et une armée. Suivant les patriotes

[1] Edit. Barrière, in-12, 249.

[2] *Moniteur* du 4 septembre. Il y a eu plusieurs versions de l'adresse du Palais-Royal, probablement parce qu'il y a eu plusieurs adresses votées, et toutes ne portent pas cette phrase; mais elle est dans la version du *Moniteur*.

[3] *Mémoires* de Ferrières, liv. IV; *Mémoires, correspondance et manuscrits* de la Fayette, t. II, p. 327.

[4] *Mémorial* de G. Morris, t. I, p. 266.

éclairés, c'étaient là des bruits perfides que faisaient courir les partisans des anciens abus, désespérés des progrès constants de la Révolution et particulièrement de la suppression des privilèges féodaux, afin de semer la division dans les provinces et d'amener la dissolution de l'Assemblée [1]. Mais les patriotes non éclairés n'étaient pas de taille à faire de si beaux raisonnements; ils croyaient à tout, et quelques semaines après la prise de la Bastille, les avis affluaient chaque jour à la municipalité de Paris et à l'état-major de la garde nationale, annonçant *l'enlèvement* du roi par les aristocrates et donnant les détails les plus minutieux sur ce grand complot, dans des dénonciations dont la Fayette nous a conservé lui-même une des plus curieuses [2].

Le numéro XI des *Révolutions de Paris* (22 sept.) parle ouvertement de cette intrigue des adversaires de la Révolution pour enlever Louis XVI, et le passage où il s'exprime ainsi a d'autant plus de signification, que ce journal s'appliquait surtout à recueillir les bruits publics: «.... On dit, écrivait Prudhomme, que les officiers municipaux de Versailles, soumis aux grands et aux ministres, n'ont demandé mille hommes de troupes que pour s'empresser de leur obéir. On dit que ces mille hommes doivent favoriser le départ du roi pour la ville de Metz. On dit que de là le roi rentrerait dans son royaume à la tête de l'armée des confédérés. Comment croire à de telles invraisemblances? Pourtant on parle de se transporter à Versailles; les citoyens du Palais-Royal sont agités.... L'on n'agite rien moins que de traîner des canons [3], » etc.

[1] *Moniteur* du 15 septembre.
[2] V. ses *Mémoires*, t. II, p. 329, note.
[3] V. aussi le numéro 63, t. V, p. 535.

N'entendez-vous pas déjà dans ces dernières paroles le tocsin des 5 et 6 octobre?

Cette idée était si répandue, si enracinée dès lors dans l'esprit du peuple, que non seulement rien ne pouvait la combattre, mais que tout lui semblait la confirmer, et qu'il interprétait dans le sens de ses craintes les faits mêmes qui eussent dû le rassurer. Le 21 septembre, on apprenait que le roi avait envoyé à la Monnaie toute sa vaisselle plate et son argenterie, pour en faire un don patriotique à la nation; mais, tandis que l'Assemblée se sentait émue en présence de ce sacrifice accompli avec la plus entière simplicité, et que Barère, à la tribune et dans son journal, glorifiait le monarque avec son emphase habituelle, les esprits défiants voyaient dans cette démarche l'intention de se procurer des moyens de fuite et de séduction [1].

A la fin de septembre et aux premiers jours d'octobre, il était sans cesse question, dans les conversations et les conciliabules, du projet d'enlever le roi pour le conduire à Metz. Les énergumènes des réunions du Palais-Royal prédisaient sa fuite prochaine si l'on n'y mettait ordre : c'était l'un des thèmes habituels des harangues populaires en plein vent, et le nom de Bouillé, suivant une déposition faite devant le Châtelet dans la procédure contre les journées d'octobre, se trouvait déjà mêlé à ces présages. Suivant une autre, Camille Desmoulins déclarait que Marie-Antoinette voudrait aller rejoindre l'empereur qui se préparait à faire la guerre à la France, et que Louis XVI ne consentirait pas à la quitter, qu'il fallait députer 15,000 hommes en armes

[1] Supplément aux *Mémoires* de Bailly, p. 19. Le membre de l'Assemblée dont les notes inédites forment ce supplément paraît pencher lui-même vers cette interprétation.

pour emmener le roi et faire enfermer la reine [1].

Cette rumeur opiniâtre, qui servira de prétexte et d'explication à la plupart des autres mouvements populaires contre la royauté, explique aussi en grande partie, — on a déjà pu le pressentir par ce qui précède, — les scènes du 6 octobre et le retour forcé du roi à Paris. La multitude qui l'escorta tumultueusement depuis le château de Versailles jusqu'au palais des Tuileries voulait surtout ramener en lieu de sûreté, sous ses regards et à portée de sa surveillance incessante, celui que les uns regardaient comme le *palladium*, les autres comme l'otage de la Révolution. Beaucoup étaient persuadés qu'il devait, ce jour-là, s'enfuir à Rambouillet et de là aux frontières, et que leur vigilance avait prévenu ce projet [2]. Aux premiers symptômes de cette terrible émeute, le roi avait été assailli de conseils pressants qui le poussaient à fuir. Mounier lui-même, qui n'avait rien d'aventureux dans l'esprit, ne fut pas des derniers à l'y exhorter, et le conseil des ministres délibéra sur la question [3]. On disait que, jusqu'à deux heures du matin, dans la nuit du 5 au 6, Louis XVI était resté indécis, ce qui expliquait le séjour du duc de Guiche dans le jardin avec son détachement, puis son renvoi subit, et on parlait, à l'appui des bruits d'évasion, de mystérieuses voitures chargées d'effets, qui s'étaient présentées pour sortir par la porte de l'Orangerie, et que des gardes

[1] V. les dépositions de Loustalot, Duval, Roussille de Chamséru, le *Rapport* de Chabroud sur la procédure du Châtelet (1790, in-8°), la réimpression du *Moniteur*, I, p. 528, 575.

[2] *Mémoires* de Mme Campan, p. 257. Fantin-Desodoards, *Histoire philosophique de la Révolution de France*, 1796, p. 71-73 : « On fut persuadé, dit ce dernier, que la reine était à la tête du projet d'enlever le roi. »

[3] Déposition de la Tour du Pin, ancien ministre de la guerre, dans le procès de Marie-Antoinette.

nationaux de Versailles avaient fait rentrer en refermant la grille [1].

Sur ce point, nul n'est plus explicite et plus net que Weber. Pendant la nuit du 5, qu'il avait voulu passer dans la salle des nobles, afin de veiller sur ses maîtres, il s'éloigna un moment pour exécuter un ordre de Madame Elisabeth : « J'appris dans ma course que la famille royale, effrayée des troubles de la capitale et de ceux de Versailles, avait eu un instant le projet de se rendre à Compiègne par le parc ; que le corps de garde national de la rue de l'Orangerie avait fermé les grilles et ramené de force les voitures aux écuries.... C'est à ce projet momentané de transporter la famille royale à Compiègne qu'est dû le bruit que les factieux firent circuler, huit jours après le 6 octobre, afin d'excuser les crimes de cette journée, que les gardes du corps avaient formé le projet d'enlever le roi pour le conduire à Metz. J'ai su, depuis, que MM. de Saint-Priest et de la Luzerne, l'un et l'autre ministres du roi, avaient conseillé au roi, à son retour de la chasse, de s'éloigner de Versailles sans perdre un moment; qu'en conséquence, la reine était rentrée avec précipitation dans l'appartement des sous-gouvernantes de ses enfants et leur avait dit : « On va partir dans un quart d'heure; faites vos paquets, hâtez-vous; » mais qu'une demi-heure après, ces dames ayant envoyé demander à la reine ses ordres ultérieurs, elle avait répondu : « Allez dire à ces dames que tout est

[1] *Mémoires* de LA FAYETTE, t. II, p. 847, note; de BAILLY, t. III, p. 96. V. aussi BEAULIEU, *Essais historiques sur les causes et les effets de la Révolution*, t. II, p. 196. Beaulieu prétend que M. de Saint-Priest avait déterminé le roi à partir pour Rambouillet, et que tout était préparé pour assurer sa retraite, mais qu'il recula au dernier moment. Les *Anecdotes du règne de Louis XVI*, par NONGARET (1791), donnent la version populaire de cet incident.

changé, que nous restons.... » Après que le premier projet de départ du roi eut été contremandé, on proposa à ce prince de faire au moins partir la reine et le dauphin; alors la reine déclara qu'elle ne quitterait jamais le roi, et qu'elle mourrait avec lui [1]. »

Ce dernier projet doit être postérieur de quelques jours : nous savons d'autre part, en effet, que, un peu après le 6 octobre, des propositions formelles, relatives à une évasion, furent adressées à la reine, dont la présence et le rôle au fameux banquet des gardes du corps avaient exaspéré la fureur populaire, et qui avait été, dans l'invasion du château, l'objet tout particulier des démonstrations les plus odieuses.

De même que les bruits relatifs à la fuite ou à l'enlèvement du roi, bruits dont on se servait comme d'une machine de guerre, avaient contribué aux journées d'octobre, ainsi les journées d'octobre, à leur tour, ne pouvaient que donner naissance à de nouveaux projets.

[1] *Mémoires* de Weber, collect. Barrière, p. 267-268. Malgré sa lettre du 14 septembre, d'Estaing fut mêlé à ces bruits confus, et on assurait qu'un de ses palefreniers s'était tenu pendant vingt-quatre heures dans le parc du château, avec cinq chevaux de maître sellés et bridés.

II.

AUGEARD ET LE MARQUIS DE FAVRAS. — FIN DE L'ANNÉE 1789.

On trouve à cette date deux plans simultanés, qu'on serait tenté de confondre l'un avec l'autre, à cause de l'analogie du point principal et de la ressemblance des raisons qui les firent échouer. Quoi qu'il en soit, il ne s'agissait, des deux côtés, que du départ de Marie-Antoinette seule. S'il faut en croire Mme Campan [1], ce fut la duchesse de Luynes qui « vint proposer à la reine, d'après l'avis d'un comité de constitutionnels, de s'éloigner pour quelque temps de la France, afin de laisser achever la Constitution, sans que les patriotes pussent l'accuser de s'y opposer auprès du roi. » Tout en appréciant les bonnes intentions de la duchesse, Marie-Antoinette répondit que jamais elle ne quitterait son époux et son fils. Quant à Augeard, fermier général et secrétaire des commandements de la reine, il raconte qu'il s'ouvrit à elle d'un projet tout à fait semblable, dans une conversation dont on peut fixer approximativement la date au 9 ou au 10 octobre.

Déjà, vers la fin du mois de mai précédent, Augeard avait conseillé au roi d'aller s'établir à Compiègne, sous

[1] *Mémoires*, édit. Barrière, p. 259.

la garde d'un camp de trente mille hommes, en demandant aux Etats généraux de se transporter à Soissons. Mais, en ce moment, ce n'était plus dans l'éloignement de Louis XVI lui-même qu'il voyait le salut de la monarchie, et son plan, comme celui dont la duchesse de Luynes s'était faite l'intermédiaire, dut être à la pauvre reine un témoignage à la fois bien naïf et bien cruel de toutes les haines, de toutes les défiances incurables du peuple contre celle qu'on appelait déjà l'*Autrichienne*, et dont l'éloignement était considéré, même par ses amis, comme nécessaire pour désarmer la Révolution :

« Je ne connais qu'un seul moyen, lui dit-il, et il est » infaillible, pour sauver les jours du roi, les vôtres, » ceux de vos enfants, Madame, et ceux de l'empire *(sic)*; » c'est de vous en aller avec Madame Royale et M. le » Dauphin habillé en petite fille, non pas en reine, non » pas en princesse, mais en simple particulière.... Vous » déjouerez les factieux et le duc d'Orléans. On ne » pourra plus vous accuser de vous opposer à la nou» velle constitution qu'on veut donner à la France, et » vos jours seront sauvés [1]. »

Le lecteur sera frappé sans doute, comme nous, de la ressemblance de cette raison constitutionnelle avec celle que mettait en avant la duchesse de Luynes. Il sera frappé aussi, surtout dans les pages suivantes, des analogies que présentait le projet d'Augeard, dans ses moyens d'exécution, avec celui qui s'accomplit en juin 1791. Il développe la marche à suivre, les précautions à prendre pour les voitures, le déguisement et le passeport. Une fois le service du dauphin fini, il montera chez la reine par le petit escalier dérobé ; on donnera aux deux enfants de France le même vêtement féminin, puis on

[1] *Mémoires* d'Augeard, p. 193-200.

gagnera par les combles l'escalier qui descend à la cour des Princes, où attendra un carrosse très simple, à deux chevaux, pour les conduire à l'hôtel d'Augeard. Là il montera dans sa voiture avec la reine, qui se mettra sur le devant comme une gouvernante, accompagnée des enfants. Il sera muni de son passeport et de sa permission de poste. Il y aura moyen d'éviter Reims, où la reine a peur d'être reconnue, et d'arriver à la frontière sans passer par les villes. Il insiste surtout sur la nécessité de faire en sorte que personne ne puisse accuser le roi d'avoir connu son départ. La voyant indécise, il achète les cartes de Cassini pour Reims et Montmédy, qu'il remet, avec l'itinéraire, à Mme Thibault, première femme de chambre de Marie-Antoinette. La reine, ébranlée, ne se prononça définitivement pour la négative que le 19 octobre, par suite du départ du duc d'Orléans pour l'Angleterre : dès lors, elle se croyait sans doute plus en sûreté, et elle déclara que son devoir était de ne point quitter le roi. Mais, en même temps, elle lui demanda de rédiger un mémoire pour le cas où elle se déciderait à prendre la fuite, de concert avec Louis XVI. Trahi par le commis auquel il avait dicté ses notes et son plan, Augeard se vit arrêté dans la nuit et jeté en prison ; il y resta cent trente-six jours, fut élargi provisoirement le 9 mars 1790, et enfin acquitté par le tribunal du Châtelet le 30 mars suivant [1].

La suite des *Mémoires* d'Augeard accuse plus sin-

[1] *Mémoires*, p. 206-230. Cet exposé sommaire peut servir à rectifier les détails donnés sur le plan d'Augeard par les diverses biographies. On voit que ce n'est pas seulement trois mois avant la fuite de Louis XVI qu'il fut renvoyé absous, comme le dit la *Biographie des contemporains*, par Rabbe, mais quinze mois, ce qui est bien différent On l'accusait d'avoir voulu enlever *le roi*, et le conduire à Metz ; il n'est pas question de Metz dans ses *Mémoires*, et le roi était formellement excepté du plan d'évasion ; mais il est clair qu'il n'a pas tout dit.

gulièrement encore de curieuses coïncidences entre son projet et celui qui fut mis plus tard à exécution. Augeard avait des terres et un château à Buzancy, bourg situé à cinq lieues de Varennes. Il s'y retira à la suite de son acquittement, avec sa fille, malade de la poitrine, qu'il établit bientôt à Varennes même, pour la faire soigner par un médecin du lieu. Il allait l'y voir deux fois par semaine, mais elle mourut dans cette petite ville à la fin de juin 1790. Quelque temps après, revenant de Paris, où il était allé passer huit jours pour une affaire de famille, il apprend que la populace a forcé son château de Buzancy pour le saisir, et se tient caché à Varennes, chez l'évêque de Tricomie [1], qui l'informe qu'il a vu entre les mains du maire une lettre de Georges, député du pays à l'Assemblée nationale, conseillant de le faire arrêter s'il repassait par la ville ; puis, dans la nuit, il part et franchit la frontière. Nous avons donné ces derniers détails, superflus en apparence, pour montrer par quelle sorte de fatalité le nom de Varennes, avec le rôle qu'il joue dans cette partie de la biographie d'Augeard, se trouvait comme mêlé d'avance aux projets d'évasion de la famille royale.

Malgré l'acquittement d'Augeard, son arrestation et son procès, qui avaient beaucoup agité l'opinion [2], contribuèrent naturellement à répandre de plus en plus dans

[1] Cet évêque *in partibus* se nommait Perreau (*Almanach royal* de 1789). Je ne sais comment il se trouvait à Varennes, où son séjour n'a point laissé de traces.

[2] Ils donnèrent lieu à une vive discussion dans la séance de l'Assemblée nationale du 21 novembre au soir. Le comité des recherches de la ville s'en occupa, comme celui de l'Assemblée, et le président Agier en fit l'objet d'un *compte rendu* à la commune, auquel l'avocat Blonde répondit par une longue *Lettre*, qu'on peut lire dans le *Moniteur* du 1er et du 2 janvier 1790, et qu'Agier réfuta à son tour en maintenant toutes ses assertions. (*Moniteur* du 31 janvier.)

le peuple les craintes relatives à la fuite du roi. Il était détenu depuis deux mois, quand eut lieu la mystérieuse affaire du marquis de Favras. Parmi les accusations retenues par l'arrêt de condamnation de Favras, figure celle d'avoir voulu « enlever le roi à Péronne. » Suivant d'autres, c'était à Metz qu'il avait projeté de le conduire [1], pour le mettre à la tête des troupes contre-révolutionnaires, après avoir fait assassiner Bailly, Necker et la Fayette, et s'être emparé du sceau de l'Etat. Le malheureux fut accablé par les témoignages de ses dénonciateurs, Turcaty et Morel, anciens sergents aux gardes et racoleurs, hommes décriés pour leurs mœurs et peu dignes de créance; du banquier Chomel, Hollandais d'origine, avec qui il avait négocié un emprunt; d'une dame Sabournin, et surtout d'un lieutenant de grenadiers du district de Sainte-Marguerite, Marquet ou Marquié, ex-sergent des gardes-françaises, comme Morel et Turcaty, mais beaucoup plus estimé qu'eux, et dont les défenseurs mêmes de Favras ne purent combattre la déposition qu'en rendant hommage à son patriotisme et à sa probité, mais en soutenant qu'il s'était laissé influencer, après coup, par les calomnies dirigées contre l'accusé et par le courant fatal de l'opinion, jusqu'à interpréter dans le sens de l'accusation les paroles qui lui avaient d'abord semblé innocentes, lors de son entrevue avec le marquis. Les anciens racoleurs soutinrent avoir été chargés par lui de recruter des hommes pour l'exécution de son plan [2]. Ils n'étaient pas les seuls témoins suspects dans cette affaire, dont

[1] Il semble qu'il y ait eu deux projets successifs, d'abord pour Metz, puis pour Péronne. (*Révolutions de Paris*, n° 27, p. 15.)

[2] Le 10 janvier, qui était un dimanche, les charbonniers, étonnés de se voir impliqués dans cette affaire (Morel avait accusé Favras d'avoir voulu les embaucher avec les dames de la Halle, pour concourir à ses

l'obscurité n'est pas encore entièrement dissipée ; mais quant au projet d'enlèvement du roi, projet resté plus ou moins à l'état rudimentaire et qui, quoi qu'en dise le jugement, n'arriva jamais jusqu'à la tentative d'exécution, il ne paraît pas douteux, et Augeard, qui se mit en rapport avec Favras, incarcéré dans la même prison que lui à l'Abbaye, le confirme implicitement [1].

On n'osa refuser la mort de Favras à la fureur du peuple, qui s'attroupait autour du Châtelet pour demander sa tête à grands cris; mais s'il obtint satisfaction par son supplice, on conçoit tout ce que cette affaire ajouta à la violence de ses soupçons. Favras passait pour un agent secret de Monsieur, déjà mêlé plusieurs fois par la rumeur publique à ces projets de fuite, et qui crut devoir venir se justifier à l'Hôtel de ville de toute complicité dans l'affaire [2]. On voulut même associer au complot le nom de la reine, dont, suivant un récit trop peu autorisé, Favras aurait exigé la participation [3]. Loin de contredire ces bruits, le silence qu'il garda au moment de la mort, acheté, dit-on, par la promesse d'une forte pension à sa veuve, et certains passages énigmatiques du mémoire publié par lui, accusant un personnage, qu'il n'osait nommer, d'avoir poussé à sa condamnation, ne pouvaient que les confirmer dans les esprits prévenus, qui y voyaient la preuve de l'importance de son secret.

desseins), se réunirent sur la place de Grève pour protester, en jurant fidélité à la nation et au roi, contre toute idée de s'associer à un projet d'enlèvement du souverain, qu'ils avaient, au contraire, consigné à Paris. (*Mémoire justificatif du marquis de Favras*, 1790, in-8°, p. 39.)

[1] V. surtout la note de ses *Mémoires*, p. 217. On peut consulter également, outre le *Mémoire justificatif*, les plaidoyers de Thilorier dans la cause, et le *Moniteur* des 16, 18 et 26 janvier.

[2] *Souvenirs* de Dumont, p. 216-217. *Mémoires* de la Fayette, t. II, p. 392. PRUDHOMME, *Révolut. de Paris*. BEAULIEU, *Essais historiques*, t. II, p. 280.

[3] DROZ, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. III, p. 89. *Correspondance de Mirabeau*, t. II, p. 515-521.

III.

NOUVEAUX PROJETS. — ANNÉE 1790.

L'année 1790, en aggravant les périls de la royauté, allait multiplier encore les idées d'évasion et les alarmes de l'opinion toujours en éveil. Plus le peuple sentait la situation impossible faite à Louis XVI, captif dans son palais, esclave de l'Assemblée et de ses sujets, plus redoublaient ses défiances ombrageuses, mais plus aussi devait se développer et s'accroître, dans l'âme des prisonniers royaux, le besoin de se soustraire à la surveillance injurieuse et brutale de leurs geôliers. Vrai cercle vicieux, où les effets et les causes se mêlaient sans cesse et changeaient de place à tour de rôle.

Les projets se succèdent coup sur coup, évanouis presque aussitôt que formés, renaissant aussitôt qu'évanouis. C'est comme une succession de feux de paille qui s'éteignent et se rallument sans cesse; peu sont mûris et vraiment pratiques. Ce n'est pas seulement le dévouement qui s'en mêle ; on y voit apparaître l'esprit d'agitation et d'intrigue. Aux chevaliers de la royauté se mêlent les chevaliers d'industrie. Le roi prête l'oreille, mais il ne se décide pas : il demeure suspendu entre le désir et l'acte ; à force d'attendre l'occasion, il la laisse échapper : il comprend la nécessité de la fuite, il accepte en prin-

cipe, mais il voit les inconvénients et les périls, et il ajourne toujours.

Mme Campan rapporte une nouvelle proposition d'*enlèvement* que le comte d'Inisdal fit transmettre au roi par M. Campan, son beau-père, en mars 1790. Toutes les mesures étaient prises : la section de la garde nationale commandée ce jour-là par M. d'Aumont était gagnée; les relais de chevaux étaient disposés; « une partie de la noblesse » se trouvait réunie pour l'exécution du projet, qui devait avoir lieu dans la nuit même. On ne demandait que le consentement positif de Louis XVI, qui refusa de l'accorder [1]. A en croire Mme Campan, la reine pensait qu'on interpréterait la réponse du roi, dans les termes où elle s'était produite, comme un consentement tacite, « et simplement comme un refus de participer à l'entreprise. » Elle ajoute que, dans cette idée, Marie-Antoinette resta jusqu'à minuit à préparer ses cassettes, et lui ordonna de ne point se coucher. Il est difficile d'admettre, pourtant, que la reine ne fût pas mieux instruite des intentions de son époux, qu'elle se fût si complètement trompée à sa réponse, et qu'elle se résignât à partir de la sorte, au hasard d'une aventure aussi romanesque. Lors même qu'elle eût été avertie et que les conjurés se fussent entendus d'abord avec elle, on aurait peine à comprendre un pareil plan, si brusquement présenté, pendant une partie de whist, au moment même de son exécution, par l'entremise d'une personne qui n'était point de l'intimité du roi. Comment ne s'était-on pas assuré du consentement de Louis XVI

[1] *Mémoires*, p. 267-268. Le duc de Choiseul mentionne, juste à la même date, une autre proposition, qu'il considère à tort comme la première. (*Relat.* p. 27.) V. aussi la *Correspond. secrète sur Louis XVI, Marie-Antoinette, etc.*, publiée par de M. de Lescure en 1866, t. II, p. 438-440 (10 et 16 avril 1790).

avant de pousser les préparatifs si loin, et comment, après avoir tout fait, put-on tout défaire sans qu'il en restât aucune trace? Mais nous ne saurions guère douter que, dès cette époque, la reine ne fût plus déterminée à ce parti que son mari : « Il faudra pourtant bien s'enfuir, » disait-elle, peu de temps après, à sa première femme.

Quoi qu'en paraisse croire M. de Fontanges [1], on est autorisé à penser que la reine fut conquise la première à l'idée de l'évasion. Il est bien vrai, comme il l'écrit, que Louis XVI refusa constamment de se rendre, pendant les années 1789 et 1790, aux instances de ses serviteurs les plus dévoués, malgré les circonstances parfois les plus propices, et il peut l'être aussi que lorsqu'il en parlait lui-même à la reine, elle lui fermait la bouche en déclarant que le roi avait pris son parti et qu'il était inutile d'insister. Mais en ajoutant que celui-ci, au moment où il se décida enfin à la fuite, vers la fin de 1790, et s'en ouvrit à elle, eut à vaincre ses répugnances, il avance une opinion contraire à toutes les vraisemblances comme à tous les faits. Si l'un des deux époux dut combattre des résistances et des indécisions, ce rôle appartint certainement à Marie-Antoinette [2]. Peut-être, connaissant et redoutant l'irrésolution de Louis XVI, qui « penchait pour son évasion lorsqu'il était poussé à bout par quelque nouvelle attaque de l'Assemblée, » mais qui « n'en voulait plus entendre parler aussitôt qu'elle le

[1] V. sa *Relation* dans les *Mémoires* de Weber, édition Barrière, p. 319.

[2] Le marquis de Bouillé (comte Louis) indique nettement cette différence d'attitude entre le roi et la reine; il ajoute que ce fut d'après le désir de celle-ci que le comte de Fersen fit parvenir à Louis XVI « le projet de sa délivrance, » et que ce fut « pressé par les instances de la reine » qu'il témoigna enfin approuver l'idée en principe. (*Mémoire*, p. 18-19.)

laissait tranquille [1], » s'est-elle effacée par calcul, sans chercher ostensiblement à « l'affermir dans l'idée de fuir ; » peut-être, comme le dit encore Fontanges, n'a-t-elle consenti à s'en occuper d'une façon sérieuse « qu'à ses instances réitérées, et lorsqu'elle se fut bien convaincue que son parti était pris irrévocablement. » C'était une manière d'engager le roi, — de le *piquer au jeu*, — si l'on me passe en si grave sujet cette locution familière.

La reine était l'esprit viril et politique de la famille royale. De bonne heure sa clairvoyance ne lui avait plus permis de s'abuser sur la situation et ses suites inévitables, et son influence était grande sur l'esprit de son mari, bien qu'il lui échappât souvent par son indécision, notamment sur cette question de la fuite, dont il sentait toute la gravité [2]. Durant ces premières années de la Révolution, son rôle fut sans cesse de combattre les tergiversations de Louis XVI, porté à l'expectative, faible, timide, quoiqu'il poussât le courage moral jusqu'à l'héroïsme, et toujours enclin à n'opposer aux coups répétés de ses ennemis que la résistance passive

[1] *Souvenirs* de Dumont, p. 216.

[2] *Correspondance de Mirabeau et de la Mark*, t. I, p. 124-125. Ce passage peut prouver qu'il ne faut pas exagérer l'influence de la reine, étant donné le caractère de Louis XVI, mais il prouverait plus encore que la résolution formelle ne put venir du roi Dans son grand Mémoire pour la cour (décembre 1790), Mirabeau indique parmi les obstacles l'indécision du roi, qui « peut être surmontée par la reine, » et on le voit toujours préoccupé d'arriver à la confiance de l'un en obtenant celle de l'autre. Le baron de Breteuil, quand il forma son plan, recommanda à son agent, l'évêque de Pamiers, de le présenter à la reine, dont il attendait plus de résolution que du roi. « Son ascendant sur l'esprit de Louis XVI était certain, » et pourtant, dans le but d'assurer le consentement du roi, ajoute Droz comme pour répondre à M. de Fontanges, « elle voulut attendre qu'il la consultât. » (*Hist. du règne de Louis XVI*, t. III, p. 322.)

et la force d'inertie. Mais Marie-Antoinette, épouse et mère avant même d'être reine, obéissait à la fois aux instincts de son sexe et aux affections de son cœur, autant qu'aux prophétiques appréhensions de son intelligence très nette et très déliée, en préférant le salut certain des êtres qui lui étaient chers à la problématique conservation d'un lambeau de trône, véritable épave de naufragé, dont chaque heure, chaque flot, faisaient tomber un nouveau débris, et qu'on n'avait chance de reconquérir qu'en le quittant.

Il est permis d'ajouter que son origine étrangère devait contribuer aussi à lui faire envisager la fuite avec moins d'effroi. Se réfugier aux frontières, c'était, pour Louis XVI, courir la périlleuse aventure de risquer la couronne qu'il tenait de ses pères; pour Marie-Antoinette, c'était se rapprocher de son pays natal, de l'empire et de l'empereur son frère; c'était enfin, tout en mettant à l'abri ceux qu'elle aimait, se retrouver encore en famille. Joignez-y les instances des siens, qui lui arrivaient du dehors, la conjurant de prévenir par la fuite le dénouement fatal, la haine particulière des patriotes, les menaces qu'elle trouvait jusque sous sa serviette, de lui faire payer personnellement le premier coup de canon tiré par l'empereur, et l'on comprendra de plus en plus toute l'invraisemblance de l'assertion de Fontanges.

Aussi était-ce naturellement à elle que la rumeur publique attribuait les projets et que venaient s'adresser de préférence les plans d'évasion; à elle aussi que le comte d'Estaing avait adressé la lettre où il signalait la fuite de Louis XVI comme devant déchaîner la guerre civile. Beaucoup en étaient venus à croire que, sur le refus du roi, son dessein était de le laisser et de partir avec le dauphin, tant il paraissait invraisemblable qu'elle attendît le péril, chaque jour plus imminent, au lieu de s'y

dérober [1]. Au mois de juin 1790, de nouveaux plans lui parvinrent, et elle en communiqua un à Mme Campan dont la réussite paraissait infaillible. Le séjour de la cour à Saint-Cloud, pendant l'été, venait de rétablir d'une façon presque inespérée les facilités d'évasion qu'on avait perdues depuis le départ de Versailles. Rien n'était plus aisé que de profiter d'une promenade aux environs pour s'enfuir [2]. Presque tous les journaux s'en préoccupaient : « Leurs rédacteurs, dit Prudhomme, qui affecte de croire à la ferme résistance du roi pour en prendre occasion de lui adresser une adjuration solennelle, ont cru voir une tentative récente d'évasion dans cet amas d'hommes dégradant le parc de Versailles. Le roi, ajoute-t-on, pendant l'une des chasses fréquentes qu'il fait dans les bois de Saint-Cloud, de Meudon, de Villedavré *(sic)*, etc., devait être conduit, comme par la

1 *Correspond. secrète sur Louis XVI et Marie-Antoinette*, II, 492.

2 *Mémoires* de Hanet-Cléry, t. I, p. 187. *Relat.* de Fontanges dans Weber, p. 319. *Mémoires* de Mme Campan, p. 273-274. Suivant Laffont-d'Aussonne, on devait s'échapper de nuit par Ville-d'Avray, pour s'embarquer sur une escadre mouillée devant le Havre ; mais la reine s'effraya en voyant le nom du vice-amiral Barède Saint-Leu, fils naturel du duc d'Orléans, en tête de la liste des officiers de l'escadre. (*Mémoires secrets*, p. 132.) A propos de ce séjour à Saint-Cloud, qui inquiéta fort les patriotes et excita au plus haut point la vigilance de la presse révolutionnaire, voir, dans l'*Ami du Peuple* du 5 juin, une lettre d'un capitaine de la garde nationale ; dans celui du 3 septembre, la saisie, par la section de Saint-Etienne du Mont, de deux énormes voitures chargées de caisses de fusils qui se rendaient à Saint-Cloud ; et dans l'*Orateur du Peuple* de Martel (Fréron, n° 48), la *grande dénonciation du départ de Louis XVI pour Rouen, avec la famille royale et les ministres*, particulièrement avec Guignard de Saint-Priest, le bouc émissaire des jacobins, qu'ils ne manquent pas de mettre toujours en avant dans ces projets d'évasion ; « Guignard-Acomat, le chef des eunuques noirs, le grand vizir, » comme l'appelle, dans une longue et véhémente diatribe, par allusion à son ambassade à Constantiple, le rédacteur des *Révolutions de Paris*, qui accuse ce *conspirateur*, *cette peste publique*, de presser nuit et jour le roi de partir. (N° 63.)

main du hasard, au milieu d'un groupe nombreux d'hommes prévenus, et le rapt de sa personne s'effectuait d'un clin d'œil. Bouillé allait au-devant, à la tête des troupes dont il fait le rassemblement aux environs de Metz [1]. » On faisait remarquer que, depuis le mois d'octobre 89, des troupes étaient échelonnées de Paris à Metz [2]. Mais le nouveau projet fut ajourné comme les précédents, et l'opposition de la populace, en mettant fin, le 17 avril suivant, à ces déplacements du roi, qu'elle força de rentrer aux Tuileries, ferma derrière lui la porte dont il n'avait pas su ou pas voulu se servir.

Tous les historiens s'accordent à dire que la famille royale, sans excepter Mme Elisabeth, était entourée d'hommes à projets, multipliant les avis et les mémoires, signalant leur zèle à l'envi, et combinant sans cesse pour elle de nouveaux moyens d'évasion, pendant tout le cours de cette année 1790 [3].

C'est Mme Elisabeth que les zélés royalistes, formés en une société qu'ils masquaient du titre anodin de *Salon français*, emploient comme intermédiaire pour faire parvenir au roi, vers la fin de juillet 1790, un plan rédigé par le chevalier de Pommelles, de concert avec M. de Jarjayes et le marquis de Chaponay. La famille royale, avec Mme de Tourzel, devait se rendre à Fontainebleau, d'où, sous couleur d'une partie de chasse, le roi suivrait le Loing à cheval, de façon à gagner Avallon en même temps que la reine, Mme Elisabeth et les enfants, qui seraient venus en chaise de poste. Entre Autun et Châlons, les fugitifs trouveraient une escorte de chasseurs à cheval pour gagner Lyon. Il fallait, auparavant,

[1] *Révolutions de Paris*, n° du 26 septembre au 2 octobre.
[2] Dubois de Crancé, *Adresse à ses commettants*, p. 11-12.
[3] Hue, 3e édit, p. 220; Weber, p. 312; Mme Campan, p. 282, etc.

obtenir de Mesdames qu'elles partissent pour Rome, et s'assurer également du départ de Monsieur et de Madame. Déjà des mesures étaient prises. A la fin de septembre était arrivé à Lyon, pour y prendre le commandement des troupes, le comte de la Chapelle, ancien capitaine aux gardes-françaises, initié au projet. Dans les premiers jours de décembre, on devait provoquer un mouvement populaire pour inviter les princes à fixer leur résidence à Lyon. S'il faut en croire l'historien qui nous révèle ces détails [1], ce plan, approuvé par M[me] Elisabeth, n'aurait échoué, au dernier moment, que par la trahison d'un agent inférieur ; mais au mois de décembre 1790, comme nous allons le voir, un autre plan avait pris le dessus dans l'esprit de Louis XVI. Par exception, ce plan ne semble pas avoir été dénoncé dans les journaux. Il n'en fut pas de même du suivant, qui se rapporte à peu près à la même date, et qui n'exista peut-être que dans l'imagination du dénonciateur.

Une lettre anonyme écrite de Rouen, arrivée le 20 septembre à Paris, puis publiée dans le *Patriote français*, et une brochure composée sur les données de cette lettre [2], entrent dans des détails dont plusieurs sont certainement de pure fantaisie. La duchesse de Villeroy a travaillé Rouen depuis dix mois, employant pour principal agent M. Portier, directeur des fermes dans

[1] L'abbé GUILLON, *Mémoires*, I, 67.

[2] *Détails sur le complot formé pour enlever le roi, le conduire à Rouen, assiéger et affamer Paris*, in-8°. Cette brochure assez rare a été classée aux Archives dans le carton AD1, 101, avec cette annotation : octobre 1790. Elle est, en effet, la même par le fond que la lettre du *Patriote*, dont on ne nous indique pas le destinataire, et dont l'auteur se présente comme ayant été enrégimenté par les meneurs, à la suite du mécontentement que lui avait fait éprouver la perte d'une charge et de quelques légères prérogatives, mais poussé à la dénonciation par ses remords.

cette ville. Portier a parcouru la Normandie et il est parvenu à former une fédération de trois mille gentilshommes, ayant promis de fournir chacun dix hommes bien armés. On a gagné les principaux chefs de la garde nationale et du régiment de Salis, ainsi que MM. Mauduit et Micaut, commandant chacun un bataillon de Dauphin-Dragons, qui se disent sûrs de leurs soldats. Ainsi sera formée la garde du roi pendant les trois jours nécessaires aux troupes de ligne à portée de la ville pour gagner Rouen. Alors le parlement rentrera en fonction, mettra le pain à un sou, fera pendre les réfractaires, et on engagera le monarque à tenir un lit de justice où seront cassés tous les décrets de l'Assemblée nationale. Suivant la lettre, la duchesse était parvenue à réaliser, soit par elle-même, soit par ses amis, un fonds de dix millions, pour la dépense du souverain ; suivant la brochure, c'est le roi de Sardaigne et l'empereur qui les ont donnés, en promettant de plus vingt-cinq mille soldats. Toutes deux entrent dans les particularités les plus minutieuses et donnent beaucoup de noms. Il faudrait faire surveiller surtout les lettres et paquets qui arrivent à Rouen à l'hôtel de Frondeville. La duchesse correspond en chiffres avec le duc de Villequier, et c'est lui qui, par l'intermédiaire de la reine, est parvenu à décider le roi. Louis XVI partirait travesti en paysan et Marie-Antoinette sous les habits d'une Cauchoise. Je passe les détails relatifs aux deux mille cages de fer où l'on doit enfermer les démagogues les plus en vue, spécialement Bailly et la Fayette, et au supplice qu'on réserve à Thouret.

Un *post-scriptum* ajoute que le chevalier de Belbeuf vient de partir pour Paris, chargé de plusieurs paquets au nom de l'archevêque de Toulouse, de l'abbé Maury, de Bergasse et de Cazalès, et d'une adresse où la section

de l'Oratoire supplie le roi de venir à Rouen jouir de l'amour de son peuple, mais qui ne sera rendue publique que lorsque l'archevêque jugera le moment opportun. Cet émissaire, maigre, haut de cinq pieds, âgé de vingt ans, portant d'habitude la croix de Malte, doit en outre donner au roi les renseignements oraux sur les régiments fidèles et sur les moyens d'argent.

Le journal prit au sérieux la dénonciation de son correspondant anonyme, et Bergasse, désigné dans la lettre, avec Maury et Cazalès, comme l'une des chevilles ouvrières du complot, crut devoir se défendre publiquement, sans rien renier de ses opinions connues et tout en proclamant le droit pour Louis XVI de visiter les provinces de son royaume [1].

Sans nous attarder à montrer tout ce qu'il y a d'invraisemblances dans les détails de ce prétendu projet, nous nous bornerons à la même observation que pour le précédent.

Aux obsessions dont tous les dévouements, souvent plus chaleureux qu'éclairés, et l'imagination des faiseurs de projets en travail, assaillaient le monarque irrésolu, vint bientôt s'ajouter une autorité plus forte, celle d'un ancien ennemi rallié aux intérêts royaux, et dont le génie et l'empire sur la Révolution semblaient seuls capables de sauver la monarchie, qu'il avait plus que tout autre concouru à ébranler.

[1] *Déclaration de M. Bergasse*, pièce in-8°, s. l. n. d.

IV.

MIRABEAU ET LE MARQUIS DE BOUILLÉ.

Mirabeau était entré en rapports suivis avec la cour dans les premiers jours du mois de mai 1790. A la suite des journées d'octobre, il avait rédigé un Mémoire, où il démontrait avec chaleur la nécessité de prendre des mesures énergiques, et pressait le roi de quitter Paris, tout en insistant sur l'imprudence qu'il y aurait à sortir de France et à se séparer de la Révolution pour recourir aux armes contre son peuple. Il lui conseillait de se retirer en Normandie, « province fidèle et affectionnée, contiguë à la Bretagne et à l'Anjou, sur lesquelles on peut compter, et toutes les deux *éloignées des frontières*, » et là d'en appeler aux Français par des proclamations rassurantes. Mais le comte de la Mark, à qui Mirabeau avait remis ce Mémoire, n'osa le porter directement aux Tuileries, où on était alors très irrité contre le grand orateur; il se borna à le présenter à Monsieur, qui ne jugea pas non plus à propos d'en informer le roi [1]. Quelques mois après, les relations furent enfin nouées d'une façon active et directe entre Mirabeau

[1] *Correspondance de Mirabeau avec le comte de la Mark*, t. I, p. 119-125, 139. Le *Journal* de Fersen (I, 32) confirme ces détails, mais en déclarant que la base du plan était le départ du roi pour Beauvais.

et la cour, par l'intermédiaire de son ami le comte de la Mark et du comte de Mercy : la première lettre de Mirabeau au roi, dans laquelle il promettait de consacrer au salut de la monarchie, mais non au succès de la contre-révolution, toute sa loyauté, son zèle, son activité et son courage, est du 10 mai 1790. Mirabeau rédigea d'abord pour la cour une série de Notes, où la question du départ du souverain ne se trouve pas abordée. Le 3 juillet, il eut avec la reine et le roi, à Saint-Cloud, une entrevue secrète, d'où il sortit animé d'un zèle plus ardent encore : « Il ne cessait de me dire et de me répéter dans ses Notes, écrit le comte de la Mark, presque aussitôt après avoir raconté cette entrevue, qu'il fallait absolument que le roi.... sortît de Paris, où il devait s'attendre, s'il y restait, aux plus déplorables excès contre lui et contre la famille royale [1]. »

C'est dans sa *douzième* et sa *treizième Note sur la cour*, datées du 17 et du 26 juillet, que Mirabeau revient, mais en la modifiant, à cette idée du départ de Paris, qu'il avait déjà mise en avant pour la première fois dans son Mémoire du 15 octobre 1789. Il ne s'agit alors que de se retirer à Fontainebleau, pour s'y installer *légalement*, sous la protection des troupes, après en avoir avisé l'Assemblée nationale [2]; au fond, ce n'est qu'un déplacement du siège du pouvoir exécutif. Dans les Notes suivantes, on ne trouve plus trace directe du projet, bien que Mirabeau insiste toujours sur la nécessité de *travailler* l'esprit des provinces, non seulement pour y créer un contrepoids et un point d'appui à la résistance, mais aussi sans doute pour y « disposer les esprits à voir le roi voyager dans le royaume [3]. » Mais

[1] *Correspondance de Mirabeau avec le comte de la Mark*, t. I, p. 93.
[2] *Idem*, t. II, p. 104-108, 116.
[3] La Mark insiste sur ce point dans une de ses lettres, t. III, p. 68.

le comte de la Mark supplée à cette lacune dans les papiers relatifs à ses relations avec Mirabeau, au moyen desquels l'éditeur de la *Correspondance* a composé son Introduction. Mirabeau avait remis, à la date du 23 décembre 1790, la plus longue et la plus importante de ses *Notes* pour la cour : c'était un plan complet et très détaillé sur les moyens de concilier la liberté publique avec l'autorité royale. Après l'avoir mentionné dans ses souvenirs, le comte de la Mark écrit : « A force de revenir à la charge près du roi, nous parvînmes à lui faire adopter le grand plan de Mirabeau.... et aussi le projet de sortir de Paris avec toute la famille royale [1]. » Seulement il ne pouvait plus être question de Fontainebleau, ni d'aucune autre ville ouverte, où il eût été impossible d'organiser, en cas de besoin, un système de défense. On voyait maintenant la nécessité de se retirer dans une ville fortifiée, et sur la frontière : « Il fallait ou partir, ou succomber.... Mirabeau aurait préféré que Louis XVI sortît publiquement et en roi, » en évitant toute apparence de fuite, et sur ce point il était resté fidèle à sa première idée : « Une simple course à Compiègne, qu'on eût pu changer en un voyage plus éloigné, s'il eût été nécessaire, nous semblait à tous ce qu'il y avait de mieux [2]. »

Sous l'influence de ces conseils incessamment répétés, et sous la pression de périls toujours grandissants, on voit peu à peu l'idée pénétrer sérieusement et enfin s'établir à poste fixe, si je puis ainsi dire, dans l'esprit de Louis XVI. Mais sur ce point, l'exposé du comte de

[1] *Correspondance de la Mark et de Mirabeau*, t. I, p. 236.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 236-237, 244-245. *Mémoires* de Bouillé, p. 228. On peut comparer le récit de Dumont, dans ses *Souvenirs sur Mirabeau*, (p. 207-215); il n'est pas tout à fait d'accord, mais Dumont accuse lui-même en cet endroit l'imperfection de ses souvenirs.

la Mark n'a ni toute la netteté ni toute la précision désirables, et si la résolution définitive du roi ne date (ou ne fut connue par lui) que d'une époque postérieure au 23 décembre, il n'avait pas attendu ce moment, comme paraît le croire et le dire l'ami de Mirabeau [1], pour demander au marquis de Bouillé de se faire l'instrument du projet de fuite, puisque nous savons très péremptoirement, par les *Mémoires* de celui-ci, que le général avait reçu deux mois au moins auparavant les premières ouvertures du roi à ce sujet.

S'il est permis de croire que l'influence des conseils de Mirabeau fut prépondérante pour convaincre Louis XVI, il est probable aussi que l'impression de ces mêmes conseils ne fut point étrangère au choix fait par la famille royale du marquis de Bouillé. Dans sa première Note pour la cour (1er juin 1790), Mirabeau avait conseillé d'opposer à l'influence de la Fayette celle de ce lieutenant général, « pur de toutes les souillures que l'autre a contractées, plus estimé que lui de l'armée, plus indépendant. » Quand on prit le parti suggéré par Mirabeau, on songea naturellement à l'homme que ses éloges semblaient avoir indiqué d'avance comme l'instrument le plus sûr pour une si périlleuse entreprise, et que, d'ailleurs, désignait suffisamment déjà l'énergique habileté qu'il avait mise à prévenir l'insurrection militaire de Metz et à réprimer celle de Nancy. Depuis longtemps Louis XVI considérait le marquis de Bouillé comme l'un des principaux appuis de la royauté ; il lui avait écrit, après l'affaire de Nancy : « Soignez votre popularité ; elle peut m'être utile et au royaume [2]. » Bouillé alors était populaire, en effet, sauf parmi les

[1] *Correspondance de la Mark et de Mirabeau*, t. I, p. 237.
[2] *Mémoire* du comte Louis, p. 20.

révolutionnaires les plus avancés [1]. Il occupait une grande situation militaire et jouissait d'une influence considérable sur l'armée. Sa présence sur les frontières de l'Est, c'est-à-dire sur le point même que la plupart des plans montraient au roi comme son asile naturel, qui était à la fois le moins éloigné de Paris et le plus rapproché des terres de l'empereur, achevait de le lui signaler.

Vers la fin d'octobre 1790, le roi envoie au marquis de Bouillé l'évêque de Pamiers, M. d'Agoult, qui arrive près de lui le 26, pour lui exposer de vive voix le dessein qu'il avait conçu de sortir de Paris et de se retirer dans une des places frontières de son commandement, à son choix. Bouillé avait formé un autre plan, mais il se soumet à celui qu'on lui communique, tout en le trouvant fort hasardé. A partir de ce moment, une correspondance secrète s'engage et se poursuit pendant huit mois, entre le marquis et le comte de Bouillé, d'une part ; la famille royale, l'évêque de Pamiers et le comte de Fersen, de l'autre. Cette correspondance était basée sur différentes combinaisons de chiffres et sur l'emploi d'un vocabulaire de convention [2], qui contenait plusieurs noms pour désigner les mêmes personnes ou les mêmes choses, afin de mieux dérouter ceux qui les auraient surprises. Dès le commencement de novembre, Bouillé écrit une première lettre où, après avoir renou-

[1] « Je conservais encore ma popularité parmi le peuple et les troupes, » écrit-il à la fin de 1790. Et un peu auparavant, lorsqu'il reçoit les premières ouvertures du projet de fuite : « J'avais acquis un tel degré de popularité, même dans l'armée, que je pouvais lui rendre les plus grands services, sans employer des moyens dont l'effet était incertain. »

[2] On trouvera les détails les plus complets et les plus curieux là-dessus dans BIMBENET, *Fuite de Louis XVI*, p. 46 et suiv. V. aussi particulièrement le *Mémoire* du comte LOUIS, p. 43.

velé ses représentations respectueuses, mêlées à ses protestations de dévouement, il propose le choix entre trois places fortes : Montmédy, Besançon et Valenciennes. Le roi se décide pour Montmédy, situé « sur l'extrême frontière, à un mille du pays autrichien, à seize de Luxembourg, qui pouvait être d'une grande utilité [1]. » La position militaire de cette petite forteresse, construite en grande partie par Vauban sur un roc très escarpé, pouvait passer pour inexpugnable, aussi bien du côté de la France que du côté de l'étranger. Besançon, plus éloigné de Paris, ne présentait pas les mêmes avantages, et, d'ailleurs, « il fallait choisir entre les villes de la frontière du Nord ou de l'Est, puisque c'était sur cette frontière que se trouvaient réunies les forteresses et l'armée [2]. » Quant à Valenciennes, elle n'était pas dans le commandement du marquis de Bouillé, mais, comme toutes les villes fortes du Nord, dans celui du comte de Rochambeau, dont le roi se défiait, à cause des idées républicaines qu'il avait rapportées d'Amérique et de son dévouement absolu à la Fayette [3].

C'est un peu après cette époque qu'on aperçoit, dans la correspondance de Marie-Antoinette, la première allusion, bien vague encore, à ce projet de fuite : « Il est impossible dans ce moment d'agir ni de sortir d'ici, » écrivait-elle le 19 décembre à son frère Léopold II. Çà et là se rencontrent d'autres traces non moins vagues, et qu'il est inutile de relever.

La famille royale se rendrait donc à Montmédy. Mais il fallait déterminer la route. A la fin de janvier 1791, Louis XVI demande sur ce point l'avis de Bouillé, qui lui répond qu'il y a deux routes : l'une par Reims et

[1] BOUILLÉ, *Mémoires*, p. 215-217. Le comte Louis, p. 21, 23, etc.
[2] *Correspondance de Mirabeau avec la Mark*, t. I, p. 237.
[3] *Id.*, *ibid.*, et *Mémoire* du comte LOUIS, p. 38.

Stenay ; l'autre par Châlons, Sainte-Menehould, Clermont, et après cette dernière petite ville, Varennes ou Verdun. Verdun offrait, suivant Bouillé, le danger d'une garnison, d'un peuple et d'une municipalité également détestables : au moindre soupçon, il suffisait de fermer les portes pour retenir le roi prisonnier ; mais Varennes, situé en dehors de la grande route, avait l'inconvénient de ne point posséder de poste. Cet inconvénient parut au roi moins à redouter que le passage par Verdun ou par Reims, la ville du sacre, dans laquelle il craignait d'être reconnu.

Il semble qu'à ce moment il y ait eu une hésitation nouvelle dans l'esprit du roi. Vers les premiers jours de février [1], c'est-à-dire très peu de temps, à coup sûr, après avoir répondu à Bouillé qu'il choisissait la route de Varennes, pour se rendre à Montmédy, il lui écrit pour le prévenir de la visite du comte de la Mark, qui va lui porter une proposition faite par Mirabeau et M. de Montmorin. Le comte de la Mark arrive à Metz le 6 février, et lui confie le plan de Mirabeau [2]. En

[1] A cette date précise, Carra, dans les *Annales patriotiques* (1er février), rapportait que deux délégués des Amis de la constitution, envoyés à Versailles, avaient vu dans les écuries des ci-devant gardes du corps sept à huit cents chevaux toujours sellés, bridés et prêts à partir, plusieurs voitures royales qu'on chargeait de sacs à bagages bien garnis, etc. On n'attendait plus que l'arrivée du roi sur les frontières, pour commencer la guerre civile : les troupes de l'empereur, des princes allemands et des émigrés étaient prêtes. Extravagante dans ses détails, la dénonciation était vraie dans le fond. V. aussi les *Révolut. de Paris*, VII, 161.

[2] La Mark ignorait toute la correspondance antérieure du roi avec Bouillé ; les deux plans se développaient parallèlement à l'écart l'un de l'autre. Il paraît croire que Bouillé ne reçut les premières confidences que par lui, pendant ce voyage, et la réserve de Bouillé sur ce point dut le confirmer dans cette croyance. Peut-être au fond de cette réserve, comme de la discrétion du roi, y avait-il un reste de défiance contre Mirabeau.

confrontant les récits qui ont été laissés de cette entrevue par chacun des deux interlocuteurs [1], on retrouve aisément, sous quelques légères divergences de détail, l'analogie parfaite du fond. C'est le projet de Mirabeau qui se combine avec celui de Bouillé. Les deux actions se réunissent et se fondent, mais en laissant dominer le plan du premier. Le roi et la famille royale doivent être remis, à Compiègne ou à Fontainebleau, au général, qui les environnera de ses meilleures troupes, tandis que les départements présenteront une adresse pour la dissolution de la Constituante, la convocation d'une nouvelle assemblée, la restauration du pouvoir royal, et qu'ils seront appuyés par le peuple de Paris lui-même, délivré de l'oppression que lui font subir les meneurs jacobins. Seulement, même dans les *Mémoires* de Bouillé, qui a résumé le plus brièvement, mais le plus nettement, les propositions apportées par la Mark, on ne voit pas au juste si le roi doit rester à Compiègne ou à Fontainebleau, ou s'il doit être conduit de là à une place frontière, sous l'escorte des troupes. D'après ce qu'on sait des idées exprimées antérieurement par Mirabeau et aussi par le roi, on doit croire que cette éventualité était prévue comme possible, même comme probable, et qu'on se réservait d'agir selon les événements.

[1] *Correspondance de Mirabeau*, t. I, p. 238-244; *Mémoires* de Bouillé, p. 226-228.

V.

LE MARQUIS DE BOUILLÉ ET LE BARON DE BRETEUIL.

Malgré l'approbation chaleureuse donnée par le marquis à ce projet [1], qu'il trouvait préférable à celui d'une retraite directe à Montmédy, il n'eut pas de suite. Dès la première moitié du mois de mars suivant, le roi écrivit de nouveau à Bouillé, dans le même sens qu'avant la visite du comte de la Mark, et pour lui demander d'établir une *chaîne de postes* depuis Châlons jusqu'à Montmédy. Il faut suivre pas à pas, dans les *Mémoires* de celui-ci, le mouvement de cette correspondance, les mesures qu'il suggère et qu'il prend, les avertissements qu'il donne, les craintes qu'il exprime. Il revient sans cesse à ses objections et à ses angoisses. Le projet que le roi lui a communiqué de partir avec sa famille dans une seule voiture faite exprès, l'établisse-

[1] On voit qu'il faut rectifier sur ce point le récit de Malouet dans ses *Mémoires*. Suivant lui (t. II, p. 25-26), le marquis de Bouillé se serait à peu près rencontré avec les plans de Mirabeau sans en avoir connaissance. Cela est possible pour l'origine, quoique Malouet se trompe en faisant remonter le projet de Bouillé à la mort de Mirabeau seulement; mais ce qui est une erreur, c'est qu'il les ait toujours ignorés; « que ni le roi ni M. de Montmorin ne lui en avaient rien écrit, et qu'ils lui avaient fait savoir seulement, par un envoyé, que Mirabeau s'occupait des moyens de servir le roi. »

ment d'une chaîne de postes, le passage par Varennes, tout lui est matière à représentations et à prévisions sinistres, qu'il a peut-être exagérées un peu après coup. Mais le roi persiste, ne se rendant qu'à des observations secondaires, et promettant seulement d'attendre, pour partir, que l'empereur ait fait avancer un corps de troupes sur la frontière de Luxembourg [1].

Evidemment, le parti du roi était pris d'autre part. L'influence de Bouillé se brisait ici contre celle du baron de Breteuil, qui paraît avoir été le principal inspirateur du plan définitivement mis à exécution, bien que, par sa lettre écrite à l'Assemblée nationale au lendemain de l'arrestation, le marquis, dans un mouvement chevaleresque et afin d'opérer une diversion avantageuse au roi, ait revendiqué la responsabilité pour lui seul. L'ancien ministre, actif, remuant, ambitieux, souple, délié, avait conservé dans l'émigration la confiance particulière de Louis XVI, qui l'avait chargé de plusieurs missions importantes près des cours étrangères, et entretenait une correspondance avec lui. Son influence était grande aussi sur l'esprit de la reine. La part considérable et directe qu'il prit à la résolution du roi et à l'organisation du projet de fuite est attestée par presque tous les documents contemporains, qui associent toujours son nom à celui du marquis de Bouillé, comme il y fut associé aussi dans l'opinion populaire [2]. Suivant Marie-Antoinette, on se serait adressé à lui en même temps qu'au marquis, — ce qui n'est sans doute qu'une tournure de

[1] *Mémoires*, p. 240-241, 245-246. Ce dernier point, toujours promis, toujours reculé, ne reçut jamais le moindre commencement d'exécution.

[2] Hue, *Dernières années*, p. 220 ; *Mémoire* du comte L. de Bouillé, p. 1 ; Lettre de Marie-Antoinette à Léopold, du 22 mai 1791 ; *Correspondance secrète inédite*, publiée par M. de Lescure, t. II, p. 540 ; *Mémoires* de Bertrand-Moleville, p. 373; de Ferrières, t. II, p. 321-323, etc.

phrase signifiant simplement leur participation commune. — Suivant le comte Louis de Bouillé, c'est le baron de Breteuil qui aurait concerté lui-même le projet en Suisse, à Soleure, avec l'évêque de Pamiers, et le leur aurait communiqué par l'intermédiaire de ce personnage, au mois d'octobre 1790. Ferrières et beaucoup d'autres confirment cette part prépondérante prise par Breteuil au projet dès l'origine. On se rappelle que c'est à la fin du même mois que M. d'Agoult fut envoyé au marquis de Bouillé pour lui porter les premières ouvertures, et il n'aurait fait ainsi que lui transmettre le plan du baron de Breteuil, dont il était l'ami, le confident et le bras droit. Les documents, si formels pour attribuer à celui-ci une large part au projet, le sont beaucoup moins sur les détails particuliers de ce projet ; mais il est facile d'y suppléer par voie indirecte, et ce n'est pas dépasser les limites de l'induction la plus légitime que de chercher ce plan dans celui que déroulèrent peu à peu les lettres de Louis XVI à Bouillé, et d'attribuer à son influence, ainsi qu'à celle du comte de Fersen, — qui fut si activement mêlé à tous les préparatifs, — la persistance du roi sur les points que celui-ci essaya vainement de combattre.

Ainsi, pour résumer les points acquis jusqu'à présent, c'est au mois d'octobre 1790 que l'irrésolution du roi commence à cesser sous l'action des conseils du baron de Breteuil, et qu'il fait la première démarche significative relativement à sa fuite. C'est en décembre de la même année que, par l'influence de Mirabeau, du comte de la Mark et de son entourage, son parti paraît définitivement arrêté [1], autant qu'il pouvait l'être avec un

[1] Les lettres de Mme Elisabeth, du 24 octobre et du 6 novembre, à Mme de Raigecourt, où elle parle à mots couverts des projets de fuite,

caractère qui puisait dans chaque nouvel événement des motifs de fluctuations nouvelles. C'est en février ou, au plus tard, dans la première moitié de mars 1791, peut-être après l'émeute de Vincennes et la journée des *Chevaliers du Poignard* (28 février), que la route de Varennes prévaut dans l'esprit de Louis XVI, non toutefois d'une façon déjà fixe et immuable [1]. Les bruits d'évasion du roi n'avaient pas été étrangers à la journée du 28 février, qui elle-même ne pouvait qu'affermir le roi dans son dessein. La foule prétendait qu'un souterrain — le fameux souterrain qui joue un si grand rôle dans toutes les révolutions — communiquait des Tuileries au château de Vincennes; que les travaux de réparation entrepris à ce dernier château avaient pour but d'en faire une forteresse, pour servir au besoin d'abri au roi; qu'on rétablissait le donjon; qu'on y transportait des boulets et des cartouches dans des matelas. De leur côté, pendant que la Fayette et la garde nationale allaient combattre l'émeute du faubourg Saint-Antoine et s'opposer à la démolition du château, les aristocrates, qui se trouvaient avoir ainsi le champ libre, s'étaient portés aux Tuileries avec des armes cachées, sous prétexte de défendre le roi, mais en réalité pour l'enlever et le

prouvent qu'il y avait pourtant toujours des hésitations dans l'esprit du roi, ou que du moins il n'avait pas encore manifesté sa décision définitive. (*Correspondance* de Mme Elisabeth, p. 199-201.) Cf. un passage de la *Correspondance secrète sur Louis XVI*, *Marie-Antoinette*, etc., daté du 24 décembre 1790. (II, 492.)

[1] Ainsi on peut s'étonner de voir Fersen, dans sa lettre du 6 mai à Bouillé, indiquer encore, comme « la route convenue, » Meaux, Châlons, *Reims*, *Ile-Réthel*, *Pauvre;* mais Bouillé rectifie aussitôt dans sa réponse (9 mai), où, « toutes réflexions faites, » il trace l'itinéraire le plus court et le plus simple, celui qui a été réellement suivi : Meaux, la Ferté-sous-Jouarre, Montmirail, Châlons, Sainte-Menehould, Varennes, Dun et Stenay, Montmédy, en relevant soigneusement les distances entre chaque point.

conduire à Metz [1]. Ils étaient décidés à s'en saisir de force, au besoin, et à ne pas se le laisser reprendre, dussent-ils le tuer. Le lendemain, on criait dans les rues la *Grande colère du Père Duchesne* contre la femme Capet, qui voulait se faire enlever avec le gros Louis par *la Fayette* et les Chevaliers du poignard [2].

[1] MONTGAILLARD, *Hist. de France*, II, 285 ; FERRIÈRES, *Mémoires*, t. II, p. 238-239. D'aprés Ferrières, c'étaient les jacobins et les orléanistes qui avaient fait courir les bruits relatifs au donjon de Vincennes, afin de créer un conflit avec la Fayette.

[2] Dans le premier interrogatoire de Mme Elisabeth, la journée de Vincennes est représentée comme n'ayant été imaginée que pour faire diversion à la nouvelle évasion que voulaient favoriser les Chevaliers du poignard. (CAMPARDON, *Tribun. révolut.*, t. I, p. 317.)

VI.

DÉPART DE MESDAMES. — LA JOURNÉE DU 18 AVRIL. — RUMEURS ET SOUPÇONS CROISSANTS.

L'arrestation, d'abord à Moret, puis à Arnay-le-Duc, le 19 février, de Mesdames Adélaïde et Victoire, qui fut comme un prélude et une première répétition, mais tout à fait bénigne, de l'événement de Varennes, dut être à la fois, pour la famille royale, une exhortation et un avertissement. Mirabeau, dans sa cinquantième note pour la cour, avait déconseillé fortement le voyage de Mesdames, en représentant qu'il deviendrait la cause de mille dangers nouveaux pour Leurs Majestés, et que les malveillants présenteraient ce départ « comme le présage certain de celui du roi [1]. » Il ne se trompait point. Le mystère même dont on avait voulu l'entourer, au lieu de l'annoncer d'avance et publiquement, comme une chose toute simple, causa une grande fermentation dans Paris. Il avait été découvert et dénoncé par les Jacobins, dont les émissaires, envoyés aux écuries de Versailles, y avaient trouvé des préparatifs de voyage et des voitures où l'on effaçait les armoiries [2]. Barnave, à la tribune de l'Assemblée, an-

[1] *Correspondance*, etc., t. III, p. 38.

[2] *Id.*, Lettre de la Mark à Mercy, t. III, p. 44-45.

nonça qu'il était question du départ d'un autre personnage, et, à la suite de son discours, le palais du Luxembourg fut envahi par une populace immense où l'on remarquait au premier rang des femmes de la halle. Monsieur répondit à la délégation qui venait l'interroger qu'il ne quitterait jamais la personne du roi. La réponse fut trouvée ambiguë et l'émeute força le prince d'aller s'établir aux Tuileries, afin de concentrer tous les prisonniers sous une surveillance unique.

« On répandit parmi le peuple que le reste de la famille royale allait suivre ; que la reine avait fait sauver M. le Dauphin ; qu'elle montrait, à sa place, un enfant de M. de Saint-Sauveur, ressemblant fort au jeune prince [1], etc., etc. » Ce bruit de l'enlèvement du Dauphin par Mesdames et de son remplacement par le jeune Saint-Sauveur, qu'on affectait de montrer au peuple et de promener pour détourner les soupçons, persista jusqu'aux derniers jours du mois [2], et les *bonnets de laine* du faubourg Saint-Antoine n'étaient pas encore entièrement détrompés quand ils se portèrent sur le donjon de Vincennes pour le démolir.

Un décret de l'Assemblée nationale, rendu sur la proposition de Mirabeau, ordonna de laisser continuer à Mesdames leur voyage, puisque aucune loi ne s'y opposait. Le comte de la Mark en tire une conclusion singulièrement optimiste, dans une lettre à Mercy : « L'obstination de Mesdames à partir a prouvé que si le roi les imitait, il obtiendrait probablement le même succès. Il n'aurait qu'à annoncer bien positivement qu'il veut sortir de Paris, fixer le jour de sa sortie et persister avec

[1] *Mémoires* de Ferrières, t. II, p. 231. V. aussi les numéros du *Père Duchesne* à cette date. (Hatin, *Histoire de la presse*, t. VI, p. 505.)

[2] *Correspond. secrète sur Louis XVI*, t. II, p. 508, lettre du 26 février.

énergie dans sa résolution. Il faudrait bien qu'on le laissât faire. » On reconnaît là encore l'influence des idées de Mirabeau, qui voulait que le départ de Louis XVI n'eût rien de commun avec une fuite. Mais il était plus naturel de conclure de cet épisode, de la fermentation qu'il avait causée dans la rue, dans les clubs et à l'Assemblée, de l'émeute du Luxembourg et de l'attitude de la commune d'Arnay-le-Duc, qui avait essayé de résister au décret de la Constituante même, et aux yeux de laquelle le passeport signé du roi avait été sans valeur, que le départ de celui-ci, soit public, soit clandestin, était devenu beaucoup plus difficile encore qu'auparavant. L'Assemblée était toujours sous le coup de l'émotion produite par ce départ et les événements qui l'avaient suivi, quand s'engagea la discussion sur la résidence des fonctionnaires publics, et le 28 mars elle votait les deux articles portant, l'un que le roi devait résider à vingt lieues au plus de l'Assemblée, lorsqu'elle est réunie; l'autre que, s'il sortait du royaume et n'y rentrait pas après y avoir été invité par le Corps législatif, il encourrait de ce seul fait la déchéance [1].

L'affaire du 18 avril allait se charger de donner encore un prompt démenti à l'opinion de la Mark. Ce jour-là, le roi, voulant se rendre à Saint-Cloud avec sa famille, fut arrêté par la populace, et forcé, au milieu des outrages les plus ignobles, de rentrer au palais des Tuileries, changé définitivement en prison : « J'appris de Paris, deux jours après, dit Augeard, que cette insurrection avait été suscitée parce qu'on avait appris que leur intention était de se rendre de Saint-Cloud à Valenciennes [2]. » Ainsi, la vague rumeur des projets d'évasion

[1] *Moniteur* du 30 mars 1791.

[2] *Mémoires*, p. 268. V. aussi l'*Hist. de la Révolut.*, par l'abbé DE MONTGAILLARD, t. II, et par *Deux amis de la liberté*, t. VI; *Mémoires* de

se précisait cette fois en se fixant sur l'une des trois forteresses qui avaient été jadis indiquées par le marquis de Bouillé. Bien plus, lorsque, le lendemain, le roi vint se plaindre à l'Assemblée de la violence qu'on lui avait faite, celle-ci, malgré ses témoignages de respect, prouva, en passant à l'ordre du jour, qu'elle n'était pas éloignée de partager la croyance de la foule, ou du moins que cette croyance avait pris une sorte d'unanimité qui ne permettait plus de lui résister en face [1].

A ces scènes tragiques se mêlaient les scènes les plus burlesques. Le peuple, poussé par les déclamations furieuses des journaux jacobins, qui lui montraient le bois de Boulogne rempli d'aristocrates à la cocarde blanche attendant le roi pour le transporter au milieu de l'armée autrichienne, exerçait sa surveillance avec une rigueur inouïe, et sa crédulité accueillait sans contrôle les plus extravagants soupçons. Il suffisait d'une charrette chargée de paille qui venait s'arrêter devant une maison du faubourg Saint-Honoré, pour mettre toutes les imaginations en campagne. Cette charrette était destinée à l'évasion du roi, qu'on allait faire sortir de Paris, caché sous les bottes de paille!.... L'alarme se répandait dans le quartier. Un commissaire de section

GEORGEL, t. III, p. 132; de LA FAYETTE, t. III, p. 65, note; de Mme CAMPAN, p. 286; du comte LOUIS, p. 57. Ferrières lui-même écrit que si, dans cette circonstance, le roi eût obtenu « la permission de sortir de Paris, le projet était de l'amener à Metz. » (T. II, p. 260.) D'après l'*Ami du peuple*, de Marat, c'est à Bruxelles qu'il devait se rendre (HATIN, *Histoire de la presse*, t. VI, p. 101), et suivant d'autres à Compiègne, puis de là « dans le voisinage des Autrichiens. » (*Anecdotes du règne de Louis XVI*, 469.) Tous les journaux révolutionnaires partageaient cette croyance. Du reste, les dénonciations contre les complots d'enlèvement du roi reviennent alors à satiété dans les *Révolutions de Paris*, l'*Orateur du peuple*, l'*Observateur*, etc. La défiance et la vigilance des patriotes étaient surexcitées au plus haut point, jusqu'à l'hallucination.

[1] L'abbé GEORGEL, *Mémoires*, t. III, p. 134.

arrivait, escorté d'un détachement de gardes nationaux, pour investir l'hôtel d'Esclignac, où se donnait un concert, — simple prétexte pour rassembler les aristocrates chargés de l'entreprise! Il le visitait de fond en comble, faisait décharger la charrette et ne trouvait rien. Mais le peuple, craignant d'être dupe, voulait voir par lui-même, recommençait les recherches, comptait et déliait les bottes de paille, et finissait par exiger, avec force injures et menaces, que toutes les personnes qui se trouvaient à l'hôtel allassent à pied, entre deux haies de patriotes, regagner leurs voitures au bout de la rue [1].

Le 20 avril, Marie-Antoinette écrivait à Mercy : « L'événement qui vient de se passer nous confirme plus que jamais dans nos projets.... Notre position est affreuse! Il faut absolument la fuir dans le mois prochain. Le roi le désire encore plus que moi. » Et elle lui demandait de faire partir, sous un prétexte quelconque, quinze mille hommes à Arlon et Virton, et autant à Mons, afin de donner à Bouillé le moyen de rassembler des troupes et des munitions à Montmédy [2].

Dans les lettres postérieures, elle revient plusieurs fois sur cette recommandation à Mercy, qui, tout en approuvant en principe le projet de fuite, qu'il avait développé lui-même dans une lettre du 29 mars précédent, et en prenant pour sa part, autant qu'il le peut, les mesures

[1] FERRIÈRES, *Mémoires*, t. II, p. 264-268. *Le comte de Fersen*, I, 106.

[2] D'ARNETH, *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II*, p. 155-156. Je ne cite pas une lettre plus explicite, de la même date, à Léopold, donnée dans le recueil de M. d'Hunolstein, non plus qu'une autre à Mercy, du 6 mai, dans le même recueil, parce qu'elles rentrent parmi celles qui sont au moins fort suspectes d'être apocryphes. Le baron de Breteuil, dans son *Mémoire* du 3 mai à l'empereur, s'appuie également sur cette émeute pour démontrer l'urgence de la fuite, et le supplier de prendre les mesures militaires et financières indispensables qu'elle réclame. (*Le comte de Fersen et la cour de France*, I, 113.)

qui lui sont indiquées, répond sans cesse par l'expression de ses inquiétudes et par des recommandations de prudence.

Une autre raison s'était encore mêlée aux craintes d'évasion pour pousser la populace à faire rentrer le roi aux Tuileries dans la journée du 18 avril : « On veut le forcer, écrivait Madame Elisabeth, à renvoyer les prêtres de sa chapelle et à leur faire prêter le serment, ou à faire ses pâques à la paroisse (en recourant à un prêtre constitutionnel). Voilà la raison de l'insurrection [1]. » En contraignant Louis XVI à accepter la constitution civile du clergé, et en blessant sa conscience de chrétien, qui ne pouvait plus conserver de doute après le bref du pape relatif à cette question, on lui avait porté un coup plus sensible que toutes les insultes, que la perte même de ses prérogatives et de ses droits, sans en excepter le droit de grâce, qu'on allait bientôt lui enlever. C'est le jour, surtout, où il vit que sa foi même n'était plus libre, que la situation dut lui paraître absolument intolérable [2]. Dès lors toute hésitation, s'il lui en fût resté encore, eût subitement disparu. L'émeute

[1] V. là-dessus les *Essais histor.* de BEAULIEU, t. II, p. 476, et *Louis XVI*, par M. DE FALLOUX, 3e édit., p. 222-223.

[2] Le roi avait sanctionné la Constitution civile du clergé le 24 août 1790, le décret qui obligeait les ecclésiastiques à prêter le serment, le 30 décembre suivant, et celui qui ordonnait de dresser la liste des jureurs et des réfractaires, le 20 mars 1791 : il semblait ainsi devenu le complice de la persécution dirigée contre les prêtres non assermentés. Le bref que le pape lui adressa le 22 septembre 1790, et celui du 13 avril 1791, adressé aux cardinaux, archevêques et évêques, au clergé et au peuple du royaume de France, durent naturellement accroître encore les remords de Louis XVI : « J'aimerais mieux être *roi de Metz* que de demeurer roi de France dans une pareille position ; mais cela finira bientôt, » avait-il dit au comte de Fersen, le jour où il sanctionna le décret relatif au serment civil. (*Mémoire* du comte LOUIS, p. 26, DROZ, *Hist. de Louis XVI*, t. III, p. 299.)

du 18 avril exerça certainement une influence décisive sur le départ du roi [1], comme on le voit dans la lettre qu'il laissa, lors de son départ, pour l'Assemblée nationale, non seulement parce qu'elle lui prouva qu'il était bien réellement prisonnier, dans toute la force du terme, mais en lui montrant surtout qu'on s'en prenait violemment à sa conscience, après s'être attaqué à son pouvoir, à sa dignité et à sa famille.

L'attitude de la foule et de la garde nationale dans la journée du 18 avril, la brutalité, la violence et l'obstination avec lesquelles, pendant deux heures, sans rien vouloir écouter, elle s'était opposée au départ du roi, et l'avait contraint finalement, en l'accablant d'injures et de menaces qui faillirent aller jusqu'aux voies de fait, à rentrer au château, avaient irrité et désespéré la Fayette, qui donna sa démission de commandant de la garde nationale, et ne consentit à la reprendre qu'après des instances et des démarches longtemps réitérées, lorsque tous les bataillons eurent renouvelé leur serment d'obéissance à la loi [2]. Tous les constitutionnels sincères étaient également indignés. Aussi ne faut-il pas être surpris que, parmi les projets qui abondèrent jusqu'au dernier moment, se jetant à la traverse du plan adopté,

[1] Elle faillit même le décider à brusquer ses projets. (*Mémoire* du comte Louis, p. 58.)

[2] C'est à cette journée que se rapporte la déclaration de Danton, conservée au Musée des archives (n° 1217), qu'on trouva attachée à son contrat de mariage, où il atteste que le 18 avril, dans les conférences qu'il a eues, ainsi que plusieurs membres de l'Assemblée, avec le maire et le commandant général, ceux-ci lui ont paru « être constamment d'avis que le départ du roi devait être protégé par la force armée. » La note écrite sur la chemise qui renfermait cette pièce dans le carton des Archives F[7] 6262, semble croire, à tort, que Danton faisait ici allusion d'une manière générale aux projets de fuite du roi : « Déclaration qui annonce qu'il connaissait la fuite de Capet. » L'archiviste n'a pas fait une attention suffisante à cette date du 18 avril.

il s'en soit trouvé un qui venait de ce côté. Plus tard, après le 20 juin 1792, nous en rencontrerons beaucoup; mais à la date où nous sommes, c'est une exception significative et qui mérite d'être notée.

Le 3 mai, M. de Fersen écrivait au marquis de Bouillé : « M. de Gilliers vient de proposer un plan fort : c'est de venir à main armée enlever le roi, soit ici, soit à Fontainebleau. Il dit que M. Heymann, qui est ici, est d'accord avec lui, et qu'on y engagera aussi le général, qui est très bien disposé. M. de Klinglin sera aussi avec eux. » Suivent les détails. Ils prétendent avoir les troupes et l'argent nécessaires. Mais Heymann était la créature du duc d'Orléans, et on craignit que tout ceci ne fût qu'une ruse à laquelle Gilliers se laissait prendre. On lui fit donc une réponse évasive. Bouillé parle également du plan de Heymann, qui, suivant lui, était concerté avec le duc de Biron [1]. La Fayette, en citant ce passage dans ses observations sur les *Mémoires* de Bouillé, remarque que Heymann était du parti d'Orléans. — « Tout le monde s'en méfiait, » dit le duc de Choiseul [2]. Il est aisé de le comprendre, et le nom de Biron n'était pas fait pour inspirer plus de confiance. Cependant on avait tort. Les maréchaux de camp Heymann et Klinglin, comme d'Hofflize, qui commandaient sous Bouillé, furent associés par lui à ses dernières mesures et, mis au courant le 21 juin à Stenay, ils entrèrent parfaitement dans ses vues. Le 25, ils étaient brûlés en effigie à Strasbourg avec Bouillé et furent poursuivis comme ses complices. Rien dans leur conduite n'autorise à croire que la proposition transmise par M. de Gilliers ne fût point loyale [3]. Biron lui-

[1] *Mémoires*, édit. Barrière, p. 250.

[2] *Relation*, p. 61.

[3] On peut même voir dans les *Souvenirs* de Mathieu Dumas (I, 519-520).

même, qui venait de remettre à Bouillé une profession de foi tout aristocratique, en lui demandant de la garder et d'en faire usage au besoin contre lui, était certainement de bonne foi, mais sa faiblesse et sa versatilité ne permettaient pas qu'on pût se fier à sa parole.

Mirabeau était mort le 2 avril, et cette catastrophe, en privant le roi de l'appui sur lequel il avait fini par compter et en le désarmant de son plus puissant auxiliaire contre la Révolution, prêta assurément aussi une nouvelle force à ce conseil de quitter Paris pour s'appuyer sur la province, qui faisait, pour ainsi dire, d'après le comte de la Mark, la base de son système. Mais, en même temps, elle le rallia tout à fait au seul plan qui restât debout, c'est-à-dire à celui qui avait été combiné avec M. de Bouillé, dont il s'occupa d'une façon plus pressante que jamais, en ayant la prudence de le cacher à ceux mêmes qui avaient eu part aux plans de Mirabeau [1].

un passage d'où il résulte que Heymann était disposé à déployer plus de vigueur que Bouillé pour assurer la fuite du roi, et semble l'accuser de mollesse.

[1] Malouet, *Mémoires*, II, 58.



L'ÉVÉNEMENT DE VARENNES

I.

LES PRÉPARATIFS. — LE COMTE DE FERSEN.

Une fois le projet et la route définitivement arrêtés, il restait à organiser les préparatifs du départ. Ces préparatifs devaient se poursuivre de plusieurs côtés à la fois : au dehors et au dedans ; à Paris, sur le chemin de Montmédy et sur la frontière. Tandis que Bouillé, malgré le trouble apporté dans ses mesures par la nomination du nouveau ministre de la guerre, Duportail, créature de la Fayette, prenait toutes les mesures nécessaires, le roi et la reine agissaient de leur côté, au milieu des difficultés les plus grandes.

Plusieurs points devaient les occuper particulièrement : le choix des personnes qui les accompagneraient, le passeport et les déguisements, les moyens de transport et les objets qu'ils emporteraient avec eux, enfin les précautions à prendre pour tromper la surveillance des geôliers et s'échapper des Tuileries. Nous allons passer successivement, mais très sommairement, tous ces points

en revue, en nous appliquant à résumer et à grouper avec netteté les renseignements disséminés çà et là.

Bouillé avait conseillé au roi de se faire accompagner par le marquis d'Agoult, ancien major des gardes-françaises, homme de tête et de courage. Le roi l'avait promis formellement d'abord, et jusque vers les derniers temps on crut qu'il en serait ainsi [1]; mais, pour pouvoir emmener le marquis dans la voiture, il eût fallu se séparer de M[me] de Tourzel, gouvernante des enfants de France, que sa charge attachait indissolublement à eux, et dont le dévouement n'eût pas abdiqué ce privilège dans une circonstance si périlleuse. Le roi se contenta de demander au comte d'Agout [2], ancien aide-major de cour, de lui désigner trois gardes du corps, parmi ceux qui avaient été licenciés après les journées d'octobre

[1] *Rapport* du comte de Damas, p. 207.

[2] M. de Valory désigne formellement le *comte* d'Agout comme celui qui fut chargé de choisir les trois gardes du corps; M. de Bouillé, comme M. de Damas, non moins formellement le *marquis* d'Agoult comme celui qui devait accompagner le roi. Il n'est donc pas permis de confondre ces deux personnages, quoiqu'on soit porté tout d'abord à le faire, à cause de la communauté des noms, des circonstances où on les voit figurer, et de l'analogie des charges militaires qu'ils avaient occupées. Ce qui prête encore à cette confusion, c'est celle que plusieurs historiens ont apportée dans leurs titres, ou la négligence qu'ils ont mise à les distinguer l'un de l'autre. M[me] de Tourzel nomme simplement ce dernier *M. Dagout*. (*Mémoires*, c. XII.) On voit parfaitement dans la *Relation* du duc de Choiseul (p. 45-46) que ce sont deux personnages différents, et l'interrogatoire de M. de Moustier, qui est le plus net sur ce point, prouve qu'il y avait au moins trois d'Agoult ou d'Agout dans les gardes du corps : deux aides-majors et un sous-lieutenant, plus un autre, major des ci-devant gardes-françaises. V. aussi l'interrogatoire de M. de Valory (BIMBENET, *Pièces justif.*, p. 112, 123) et les *Mémoires secrets* de M. D'ALLONVILLE (I, c. XXX), qui distingue la famille d'Agoult et la famille Vincent d'Agout. Le comte d'Agout, dont il est ici question, appartenait à la seconde de ces familles, et le marquis à la première. (II, c. XIII.)

1789, et celui-ci lui désigna MM. de Maldent, de Moustier et de Valory.

Le chevalier de Coigny eût voulu qu'au lieu de ces gardes, choisis principalement pour leur force physique (tous trois étaient de très haute taille, surtout les deux premiers) et leur aptitude à soutenir de longues courses à franc étrier, — dont il estimait d'ailleurs la bravoure et la fidélité, on s'adressât à des personnes de tête, capables à l'occasion de prendre des partis décisifs et connaissant parfaitement les routes [1]. Le roi s'en tint à ses trois gardes, à qui l'on procura les moyens de s'introduire secrètement aux Tuileries pour s'y concerter avec la famille royale, et qui reçurent l'ordre de se pourvoir d'une veste jaune taillée dans la forme de celle des courriers et de se tenir prêts. Les armes devaient se trouver dans la voiture de départ [2].

Quant aux moyens de transport, on sait, et nous l'avons déjà dit, que le roi avait annoncé au marquis de Bouillé, dès la première moitié de mars, son intention de partir « avec sa famille dans une seule voiture, qu'il ferait faire exprès, » et qu'il avait persisté dans cette résolution, malgré les observations de Bouillé, qui lui en démontrait l'imprudence et lui conseillait de se servir plutôt de deux diligences anglaises [3]. Le comte Louis avait proposé, dans les premiers jours de janvier 91, lors de son voyage à Paris, que, pour diminuer le danger, on le divisât, en faisant partir d'abord la reine seule avec le dauphin. Mais cette proposition avait déplu surtout à Marie-Antoinette, qui lui avait fait répondre : « Si l'on veut nous sauver, il faut que ce soit tous

[1] Mme DE TOURZEL, *Mémoires*, t. I, p. 308.
[2] M. DE VALORY, *Précis*, p. 251.
[3] BOUILLÉ, *Mémoires*, p. 240.

ensemble, ou pas du tout [1]. » Au contraire, suivant M. de Fontanges, qui, comme nous l'avons dit, paraît avoir été fort au courant de toutes les particularités antérieures à la fuite, « la reine avait proposé d'envoyer les enfants avec leur tante par la route de Flandre, et de s'en aller tous deux seuls par celle de Montmédy; quelque raisonnable que fût cette idée, quelque fortes que fussent les raisons par lesquelles la reine l'appuya, le roi ne voulut jamais consentir à séparer son sort de celui de ses enfants [2]. » Faut-il croire que c'est de son mari surtout que la reine ne voulait pas être séparée, soit parce que la personne du roi était la plus précieuse et que là devait se concentrer le péril, soit parce qu'elle craignait particulièrement sa faiblesse et sa bonhomie dans un cas aussi grave? Quoi qu'il en soit, on comprend que ce dernier parti ait été définitivement adopté, et si ce fut une imprudence, rien n'était plus naturel que le sentiment qui la fit commettre.

Madame Elisabeth avait été sollicitée plusieurs fois aussi de partir séparément, comme l'avait fait celui de ses frères pour lequel elle éprouvait un penchant particulier, le comte d'Artois. On s'étonnait qu'elle ne suivît pas l'exemple de ses tantes. Mais on voit dans ses lettres qu'elle ne pouvait se résoudre à quitter le roi et la reine.

Il fallait donc se procurer une voiture assez grande pour contenir Louis XVI, Marie-Antoinette, Madame Elisabeth, les deux enfants de France et Mme de Tourzel. Le soin de commander cette voiture et d'en surveiller la construction fut confié à la baronne de Korff et à M. de Fersen.

Le comte Jean-Axel de Fersen était un gentilhomme

[1] *Mémoire* du comte Louis, p. 39.
[2] *Relation*, dans les *Mémoires* de Weber, p. 330.

suédois, alors dans sa trente-sixième année, colonel-propriétaire du régiment *Royal-Suède*, au service de la France, et qui, séduit par les malheurs, le caractère et la beauté de la reine, rempli d'un dévouement chevaleresque pour la famille royale, brûlait de la sauver. Il fut étroitement associé non seulement aux préparatifs, mais à toutes les délibérations du projet.

Dès le 7 février, il écrivait au baron de Taube, gentilhomme de la chambre et confident du roi de Suède, pour lui demander ce qu'il devait faire « si le roi de France sortait de Paris, ce qui arrivera probablement, — et que je pusse sortir aussi. » Vers la même date, il apprenait à son père que le roi et la reine venaient d'ajouter à toutes les bontés dont ils l'avaient déjà comblé « une distinction flatteuse, celle de la *confiance* : elle l'est d'autant plus qu'elle est extrêmement bornée et concentrée entre trois ou quatre personnes, dont je suis le plus jeune. »

Le 7 mars, il écrivait encore à Taube : « Tout ce que j'ai mandé comme des idées à moi sur le départ du roi de France.... est un plan qui existe et auquel on travaille.... » Et le 1er avril : « Le roi de France voudrait partir de Paris et agir dans deux mois au plus tard:... D'après le plan, le départ se fera de nuit et clandestinement. » En même temps il lui envoyait un court *Mémoire* sur la question, qu'il avait remis au roi et à la reine, le 27 mars, sur leur demande, mais dont les conclusions ne sont pas très nettes [1].

La baronne de Korff, née à Saint-Pétersbourg, veuve d'un colonel tué au siège de Bender en 1770, habitait Paris depuis une vingtaine d'années, avec sa mère, la baronne de Steglemann, née également à Saint-Pé-

[1] *Le comte de Fersen*, I, 91.

tersbourg, et sa sœur. Elle était liée avec M. de Fersen, et ce fut de son intermédiaire qu'il se servit pour commander la voiture et pour obtenir le passeport nécessaire au départ de la famille royale [1]. Le 22 décembre 1890, la baronne commanda au carrossier Jean Louis, rue de la Planche, faubourg Saint-Germain, une berline de voyage pour la Russie, en annonçant qu'*on* en était très pressé, et qu'un *Monsieur* (qui n'était autre que le comte de Fersen) viendrait surveiller le travail des ouvriers. Malgré toute la hâte

[1] Suivant M. Forneron (*Histoire des Emigrés*, I, 229), cette prétendue *comtesse* (baronne) russe, Mme de Korff, n'était autre qu'une Anglaise, mistress Sullivan, fort dévouée aux Bourbons, et qui demeurait rue de Clichy, chez M. Crawford, qu'elle épousa par la suite. Mme Sullivan aurait commandé la voiture et demandé un passeport sous le pseudonyme en question. C'est là une conclusion téméraire, tirée trop vite de quelques apparences. Il est bien vrai que la berline fut conduite dans la maison de M. Crawford et, par là même, de mistress Sullivan, d'où elle partit pour prendre le roi à la barrière Saint-Martin. Il est vrai encore que Mme Sullivan s'était passionnée pour la cour royale, s'intéressait vivement à la fuite, et que M. de Fersen resta en rapport avec cette dame, dont le nom reparaît souvent dans son journal, tandis qu'on n'y rencontre jamais, au moins dans ce qui nous en reste, le nom de Mme de Korff. Mais la déposition du carrossier suffirait à détruire cette hypothèse: il a vu plusieurs fois la baronne; il est allé chez elle, non pas à l'hôtel Crawford, faubourg Saint-Honoré, mais « à l'hôtel de Mme de Paraber, rue des Quatre-Nations, » d'abord pour la commande, puis pour lui rendre sa propre berline, qu'elle lui avait donnée à réparer. Sans l'avoir jamais vue, l'ambassadeur de Russie à Paris connaissait sa situation de famille et sa nationalité, puisqu'il protesta dans une lettre à Montmorin, le 25 juin, contre les papiers publics qui en faisaient une Suédoise. En 1795 et 1796, M. de Fersen réclama pour elle, auprès du gouvernement de l'empereur, le remboursement de la somme qu'elle avait prêtée à Leurs Majestés très chrétiennes, et fit agir l'impératrice de Russie en faveur de cette réclamation. (*Revue de la Révolut*, 1886; *Documents inédits*, 77-82.) Enfin, dans la séance du 24 juin, au milieu de la discussion engagée sur le passeport délivré par M. de Montmorin au nom de la baronne de Korff, plusieurs membres déclarèrent avoir reçu auparavant des Mémoires de réclamation relatifs aux affaires étrangères, signés de cette dame, et qu'elle avait envoyés à tous les représentants. M. Forneron a donc tranché la question un peu sommairement.

du fabricant, la berline ne fut *en état de rouler* que le 12 mars 1791 ; et d'après le mémoire, remis le 26 mars, elle coûtait la somme énorme, surtout pour le temps, de 5,944 livres.

Ce chiffre indique suffisamment avec quel soin et même quel luxe avait été confectionnée cette voiture, que, par un respect bien inopportun pour l'étiquette, on avait voulu rendre digne de la famille royale. Rien n'y manquait de ce qui pouvait être réclamé par l'élégance et le confortable. Il faut lire, pour s'éclairer sur ce point, la déposition du carrossier-sellier Jean Louis, lors de l'information instruite par la Haute Cour. De l'aveu de M. de Fersen, le carrossier avait employé une caisse de berline montée sur un train à ressort qui lui avait été commandé par Mme de Polastron au mois de mai 1789, et décommandé depuis. La voiture devait tenir six personnes à l'intérieur. Il décrit avec complaisance, non seulement pour justifier son prix, mais pour se mirer dans son œuvre, le filet à tresses de soie destiné à contenir les paquets, les poches portatives à chaque portière, les quatre *matelas* ou coussins couverts en taffetas d'un côté et en maroquin vert de l'autre, les coffres en bois de noyer garnis de verrous et de deux tuyaux d'aisance à chacun, le rideau du dossier en taffetas, avec un autre rideau de maroquin vert pardessus, les pots de chambre en cuir verni, les cuisinières en tôle de fer, la cantine en cuir pour huit bouteilles, la ferrière sous le siège du cocher, contenant tous les ustensiles pour le voyage, les deux grandes vaches sur l'impériale, les deux lanternes à réverbères, les deux fourches ferrées pour maintenir la voiture dans les montagnes, bref tout un attirail trop riche, trop encombrant, qui ne pouvait que rendre la voiture massive et la faire remarquer.

Bien que réclamée avec instance pour la fin de février par la baronne et par le comte de Fersen, qui pressaient les ouvriers, et terminée le 12 mars, la berline fut laissée sous la remise du carrossier jusqu'au 4 juin, où, afin de l'essayer, M[me] de Korff la fit atteler de quatre chevaux et conduire ainsi, chargée de cinq cents livres pesant et de cinq personnes, jusqu'à Châtillon près Paris. Le 19 juin seulement, le carrossier reçut l'ordre de la faire conduire chez le comte de Fersen, rue du Faubourg-Saint-Honoré, où on la laissa dans la cour, exposée à tous les regards, comme elle l'avait déjà été dans ces deux voyages, exécutés en plein jour [1]. Cette voiture passait pour devoir être conduite en Russie aux personnes qui l'avaient commandée, et M[me] de Korff, qui avait donné sa propre berline à réparer au même carrossier, au commencement d'avril, pour partir elle-même, expliquait ses retards par une maladie de sa mère.

Dans les premiers jours du mois de juin, M[me] de Korff fit demander à M. de Simolin, ambassadeur de Russie à Paris, par l'intermédiaire de M. de Fersen, deux passeports, l'un pour elle, l'autre pour M[me] Steglemann, se rendant avec leur suite à Francfort. Quelques jours après, la baronne écrivait à Fersen que, en brûlant des papiers, elle avait eu la maladresse, distraite par l'entrée de quelques personnes, de jeter au feu le passeport de sa mère, et lui demandait de vouloir bien lui en faire donner un autre. « On pourrait s'étonner, dit à ce propos M. Bimbenet, que le passeport représenté par le roi (à Varennes) fût au nom de M[me] de Korff, et croire qu'il devait être au nom de M[me] de Steglemann, puisque c'était

[1] Déposition de Jean Louis. (BIMBENET, *Pièces justificativ.*, p. 54.) Nous pourrions croire qu'on voulait la montrer d'avance, pour user l'étonnement et la curiosité, s'il n'avait dû être résolu dès le premier jour que le départ aurait lieu la nuit.

le sien qui était censé avoir été remplacé ; mais il est probable que Mme de Korff voyagea sous le nom de Mme de Steglemann. » C'est en effet la seule explication possible ; elle n'est cependant pas très nette et laisse subsister quelques ombres. De deux choses l'une : ou la mère et la fille, voyageant ensemble, ne devaient se servir que d'un seul passeport, au nom de Mme de Steglemann, rédigé de façon à couvrir toute la famille [1], et alors on ne comprend pas pourquoi la baronne de Korff s'est crue obligée d'en redemander un second au même nom ; ou elles se sont servies de deux passeports rédigés dans les mêmes termes et avec les mêmes noms, ce qui était impraticable si elles voyageaient ensemble, et au moins imprudent si elles voyageaient séparément, puisqu'elles devaient suivre nécessairement une route analogue, pour gagner Francfort par Metz, comme l'indiquait ce passeport. Si la raison que la baronne de Korff mit en avant pour réclamer un autre passeport était un artifice, on se demande pourquoi elle n'a pas pris la marche la plus simple et la plus sûre, en supposant que le passeport brûlé était celui qui portait son propre nom et qu'elle voulait donner au roi, et il est plus simple de

[1] Ce passeport, tel qu'il était demandé par l'ambassadeur de Russie, devait désigner « Mme de Steglemann, sa fille, sa femme de chambre, valet de chambre et deux laquais. » (BIMBENET, p. 34.) D'après les documents inédits des Archives du ministère des affaires étrangères, à Moscou, publiées par la *Revue de la Révolution* (1886), le billet par lequel Mme de Korff annonce l'accident qui lui est arrivé et demande à M. de Fersen de vouloir bien réparer son étourderie, semble s'appliquer à son propre passeport, ou du moins il ne spécifie nullement qu'il s'agit de celui de sa mère ; mais ce billet n'est sans doute qu'une copie, peut-être faite de mémoire après coup, lorsque les événements eurent éclaté. En tout cas, il est naturel de s'en rapporter de préférence aux documents de la Haute-Cour, qui sont les pièces originales et dont on nous donne souvent même, et c'est ici le cas, les *fac-simile*. Même observation pour les légères différences sur d'autres points.

croire que l'accident dont elle se plaint lui était réellement arrivé [1].

Le passeport délivré à la baronne de Korff, et transmis par elle à Marie-Antoinette, était ainsi conçu :

« DE PAR LE ROY,

» A tous officiers civils et militaires chargés de surveiller et de maintenir l'ordre public dans les différens départemens du royaume, et à tous autres qu'il appartiendra, salut.

» Nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à laisser librement passer la baronne de Korff, allant à Francfort avec deux enfans, une femme et un valet de chambre, et trois domestiques, sans lui donner ni souffrir qu'il lui soit donné aucun empêchement. Le présent passeport valable pour un mois seulement.

» Donné à Paris, le 5 juin 1791.

» LOUIS,

» Par le Roy,

» MONTMORIN. »

Ce passeport, non conforme aux termes de la demande de M. de Simolin [2], mais modifié peut-être d'après les indications verbales ou écrites de M. de Fersen lui-même, s'adaptait parfaitement, sauf un léger détail [3], à la famille royale et à sa suite. Mme de Tourzel devait représenter la baronne; Marie-Antoinette et Louis XVI, la

[1] Outre Bimbenet, voir *Relation* de M. DE FONTANGES, dans les *Mémoires* de WEBER, p. 331. Mme de Korff partit le 18 juin et suivit la même route que le roi, sans qu'on lui demandât une seule fois de montrer son passeport; ainsi furent tranchées toutes les difficultés, s'il y en avait.

[2] La demande qu'il était chargé de transmettre comprenait seulement, pour le passeport de Mme de Korff, outre la baronne, une femme de chambre, un valet de chambre et trois laquais.

[3] Il ne désignait qu'une femme accompagnant la baronne, et il y en avait deux.

femme et le valet de chambre. Les trois gardes du corps étaient les trois domestiques. Nous reviendrons, au moment du départ, sur les noms et les déguisements adoptés en conséquence.

« Quatre ou cinq mois avant le funeste voyage de Varennes, raconte Mme Campan [1], la reine en commença mystérieusement les apprêts. Elle désira se faire précéder par beaucoup de choses inutiles dans des temps ordinaires, mais qu'il eût été plus prudent de regarder alors comme superflues. Je reçus l'ordre de préparer, de la manière la plus secrète, un trousseau complet pour la reine, Madame, sa fille et M. le dauphin.... Un nécessaire énorme par sa dimension, et qui contenait depuis une bassinoire jusqu'à une écuelle d'argent, parut un meuble dont on ne pouvait se passer. La reine chercha un moyen de faire parvenir à Bruxelles son nécessaire. Elle l'avait commandé à l'époque des premières insurrections, en 1789, pour lui servir *en cas de fuite précipitée*. Le moment d'en faire usage était arrivé ; elle ne voulait pas en être privée. » Mme Campan multiplie en vain les objections. La reine croit obvier à tout soupçon en se faisant demander de la part de l'archiduchesse, par le chargé d'affaires à Vienne, un nécessaire semblable en tout au sien, et elle donne publiquement à Mme Campan le soin de faire exécuter cette commission : « Je pressais vainement l'ouvrier de livrer son ouvrage ; il demandait encore deux mois pour le rendre, et le moment fixé pour le départ approchait. La reine.... pensa qu'ayant effectivement commandé un nécessaire, sous le prétexte d'en faire présent à Madame sa sœur, elle pouvait feindre le désir de l'en faire jouir plus vite en lui envoyant le sien, et m'ordonna de le faire partir. »

[1] *Mémoires*, édition Barrière, *Eclaircissements historiques*, p. 464.

Cette histoire presque invraisemblable est confirmée par une lettre de Marie-Antoinette à Mercy, du 4 juin : « Mme de Beaumont partant demain au soir, je profite de cette occasion pour vous parler du nécessaire que vous avez demandé au nom de ma sœur (Marie-Christine). Comme elle va arriver et que celui que j'ai commandé pour elle ne sera fait que dans six semaines, il est instant, je crois, de faire partir le mien en attendant. M. de Blumendorff sera donc chargé de vous le faire passer d'ici huit ou dix jours : il faut ce temps pour ôter de toutes les pièces d'argenterie mon chiffre, qui suffirait pour faire annoncer, au cas qu'on visite, que c'est le signal et la preuve que je vais m'en aller [1]. »

La reine s'occupa aussi de ses bijoux. Elle emballa, au dire de Mme Campan, tout ce qu'elle possédait en diamants, rubis et perles, dans une petite caisse, qui fut remise à son coiffeur Léonard, chargé de les transporter hors de France en lieu de sûreté [2]. Il semblerait, d'après les précautions prises pour ces diamants comme pour le nécessaire, que la reine se réservât, tout au moins gardât l'arrière-pensée de franchir la frontière, afin de se mettre, ou plutôt de mettre ses enfants à l'abri de tout péril. Rien n'est plus douteux toutefois, si l'on prouve que le roi n'avait nullement cette intention pour lui-même, car on sait la répugnance qu'éprouvait Marie-Antoinette à séparer son sort, fût-ce momentanément, de celui de Louis XVI.

Or, quoi qu'on ait pu croire ou dire, il est certain que le roi ne voulait réellement que se retirer dans une ville frontière, d'où, soustrait à la tyrannie de Paris et du jacobinisme, en sûreté au milieu de troupes fidèles,

[1] Recueil d'ARNETH, p. 170.
[2] Mme CAMPAN, *Mémoires*, p. 465-466.

appuyé sur le mouvement des populations qui se seraient prononcées en sa faveur, il aurait pu traiter avec l'Assemblée et l'amener à un accommodement raisonnable. En vain voudrait-on tirer un argument du tracé au crayon qui accompagnait le passeport et qui fut compris avec lui parmi les pièces à conviction envoyées à la Haute Cour d'Orléans, et où les principaux points de la route se trouvaient marqués depuis Paris jusques et y compris Luxembourg. Il suffit de jeter les yeux sur ce plan très sommaire [1], qui donne également la bifurcation de la route à Clermont et sa continuation par Verdun et Metz, pour s'apercevoir que c'est un simple *memento,* auquel on ne saurait attribuer la valeur d'un document sérieux. Le nom de Luxembourg est placé là, après celui de Montmédy, comme indication géographique, pour rendre en quelque sorte plus visible le point précis de la frontière, et aussi pour marquer l'endroit le plus rapproché où devaient se tenir les soldats de l'empereur, — espèce de garde de sûreté supplémentaire, demandée par les lettres de la reine à son frère, dans le but de justifier d'abord et, au besoin, d'appuyer ensuite, comme l'eût voulu surtout le parti de l'émigration et des princes, le mouvement des troupes de Bouillé à Montmédy.

La constitution n'était pas encore votée dans son ensemble, mais l'article 7 du chapitre II : « Si le roi, étant sorti du royaume, n'y rentrait pas après l'invitation qui lui en serait faite par le Corps législatif, et dans le délai qui sera fixé par la proclamation, lequel ne pourra être moindre de deux mois, il serait censé avoir abdiqué la royauté, » avait été voté dès le 28 mars, dans le

[1] M. Bimbenet en a donné le *fac-simile*. De Montmédy à Luxembourg, le tracé n'est plus qu'un pointillé, au lieu d'être plein.

décret sur la résidence des fonctionnaires publics, et, tout en poursuivant son projet de fuite, on voit toujours Louis XVI préoccupé de ne prendre aucun parti qui puisse, même en apparence, le faire tomber sous le coup de l'abdication. C'est ainsi, par exemple, qu'il refusa d'adopter un itinéraire suivant lequel il aurait fallu sortir un moment par la Flandre, puis rentrer par les Ardennes, après avoir traversé une portion du territoire autrichien, parce qu'il ne voulait pas quitter une minute le sol français [1]. Sortir du royaume, c'est ce qu'il craignait le plus après une guerre civile, dit M. de Bouillé, qui eût bien voulu ne pas trouver en lui une résolution si nettement arrêtée sur ce point. Il avait puisé, écrit-il encore, dans la lecture de l'histoire de Jacques II et de Charles Ier et des causes de leur chute, dont il parlait souvent, une très grande répugnance à sortir de France et à se mettre à la tête de ses troupes [2], car tel était son caractère qu'il trouvait de nouveaux motifs de faiblesse et de résignation dans ce qui eût poussé tout autre aux partis vigoureux et aux résolutions extrêmes.

Le comte de la Mark, en notant la victoire remportée sur les incertitudes de l'esprit du roi par ses instances et celles de Mirabeau, quand ils parviennent à lui faire adopter le projet de quitter Paris, ne manque pas d'ajouter la déclaration qu'il fit en même temps, à savoir « qu'en tout cas jamais aucune considération ne serait assez puissante pour le faire sortir de France. » Dans le mémoire secret adressé par Gustave III à Louis XVI, le 22 décembre 1791, et où il lui rappelle les événements antérieurs et les préparatifs qu'il avait faits pour lui porter secours, il n'est également question que de l'arrivée

[1] *Mémoires* du marquis DE BOUILLÉ, p. 241, et du comte LOUIS, p. 42.
[2] BOUILLÉ, *Mémoires*, p. 223, note; 241, 245.

du roi à Montmédy; de même dans les lettres de Fersen à Bouillé et à Breteuil : lui et Monsieur doivent rejoindre le roi à Montmédy, et il demande à Bouillé de lui réserver, s'il est possible, une chambre dans cette ville [1]. Tous les témoignages sérieux, tous ceux qui viennent de personnages impartiaux et que leur position mettait en état d'être bien informés, sont unanimes sur cette ferme intention du roi de s'arrêter dans une place forte de la frontière, et sur son constant désir, qui n'était pas également partagé par tout le monde autour de lui, d'arriver à un accommodement sans guerre civile ni étrangère [2]. L'attitude d'une grande partie de l'Assemblée, le jour où elle apprit le départ avant d'avoir appris l'arrestation, donne à croire que le calcul eût bien pu ne pas se trouver trompé, et que tout espoir d'un accommodement avec la majorité n'était pas perdu [3]. Tout cela prête une grande force aux déclarations énergiquement invariables du roi et à celles de la reine, d'abord devant les commissaires de l'Assemblée, au retour de Varennes [4], puis dans le procès de celle-ci devant le tribunal révolutionnaire, déclarations confir-

[1] *Le comte de Fersen et la cour de France*, I, 282 et 123, 138, 139, etc. Quand le nom de Montmédy n'est pas encore prononcé, il s'agit d' « un lieu de retraite à portée de la frontière du nord. » (P. 89.)

[2] V. en particulier AUGEARD, *Mémoires secrets*, p. 269; MALOUET, *Mémoires*, t. II, p. 31, 60-64; *Relation* de CHOISEUL, p. 30 et 35 ; Mme DE TOURZEL, *Mémoires*, t. I, p. 311. Sans doute il souhaitait que l'empereur plaçât du côté du Luxembourg un cordon de troupes suffisant — huit à dix mille hommes, — qui auraient ordre de se joindre aux siennes, s'il le requérait; mais M. de Bombelles devait bien répéter à l'empereur « qu'il ne peut être question de les faire entrer que lorsque le roi sera libre et à la tête de son armée. » (Lettre de Fersen à Breteuil, du 20 mai.)

[3] *Souvenirs* de DUMONT, p. 316, 321; *Relation* de FONTANGES, dans WEBER, p. 338; du duc DE CHOISEUL, p. 35.

[4] « Jamais mes intentions n'ont été de sortir du royaume.... Je pourrais donner pour preuve de l'intention que j'avais de ne pas passer les frontières, que des logements étaient préparés pour me recevoir à Mont-

mées par celles de Madame Elisabeth [1] : qu'elle était sûre de la ferme résolution que le roi avait prise de ne pas quitter le royaume, ajoutant que s'il l'avait voulu faire, « elle aurait employé tous les moyens possibles pour l'en empêcher. »

Afin de déjouer la surveillance très active dont on était l'objet dans l'intérieur du château des Tuileries; afin de pouvoir se réunir les uns aux autres sans passer par les voies de communication ordinaires, et fuir en échappant aux regards des geôliers, il avait fallu, longtemps à l'avance, se préparer des issues secrètes. En janvier, on avait pratiqué dans la boiserie de l'appartement de Madame Elisabeth une porte très artistement cachée, par où elle pouvait pénétrer dans l'appartement de la reine; à une extrémité de son lit existait encore une autre porte, difficile à découvrir, qui communiquait par un cabinet noir à la salle des Gardes. Des dispositions analogues furent prises, mais plus tard, sous des prétextes adroitement choisis, dans l'appartement de Madame. On l'agrandit en y adjoignant la chambre d'une femme de service, où se trouvait une porte communiquant avec l'appartement du duc de Villequier, à l'entresol, devenu libre par l'émigration de ce gentilhomme. Cet appartement avait deux issues, l'une sur la cour des Princes, l'autre sur la cour royale. Enfin on pensa encore à se ménager la possibilité de passer par une porte abandonnée, qu'on prit soin de masquer à l'aide d'un meuble [2].

médy.... Si j'avais voulu sortir du royaume, je n'aurais pas envoyé le même jour ma déclaration à l'Assemblée nationale; j'aurais attendu que j'eusse été hors des frontières. » (*Moniteur* du 28 juin 1791.)

[1] CAMPARDON, *Tribunal révolutionnaire*, t. I, p. 115, 316.

[2] BIMBENET, p. 26-28, et dans les pièces justificatives, les dépositions correspondantes. *Relation* de M. de FONTANGES, p. 304-305. M. DE BEAUCHESNE, *Louis XVII*, t. I, p. 90.

II.

IMPRUDENCES ET INDISCRÉTIONS.

Mais tant de dispositions n'avaient pu se prendre et tant de préparatifs se poursuivre de divers côtés sans qu'il en transpirât rien au dehors. Dans l'état des esprits, pour qui les projets d'évasion du roi n'avaient cessé, depuis le lendemain du 6 octobre, d'être une idée fixe, les oreilles et les yeux étaient partout en éveil. La moindre indiscrétion, la moindre imprudence, pouvaient devenir mortelles. Furent-elles toujours évitées cependant ? Etait-il même possible de les éviter toujours ?

Au point où nous sommes arrivés, c'est-à-dire à la veille même de la fuite, le moment est venu de relever toutes ces imprudences et ces indiscrétions qui, à l'heure du départ, entouraient déjà la famille royale, à son insu, d'un réseau de périls invisibles, et qui, compliquées, en dépit de toutes les précautions, par les fautes, les erreurs et les accidents inévitables dans une entreprise si difficile, allaient en amener le déplorable échec.

D'abord il n'est pas inutile de dresser aussi nettement que possible l'état des personnes qui avaient été mises d'avance au courant du projet de fuite. En principe et dans les intentions du roi et de la reine, le nombre des

confidents était réduit au chiffre de deux ou trois indispensables, qui étaient moins encore les confidents que les conseillers, les auxiliaires et les *complices* de l'évasion. Dans sa lettre du 22 mai à Léopold II, qui est la plus explicite sur ce sujet, Marie-Antoinette écrit : « Nous avons toujours compté et pensé à nous retirer de la position affreuse où nous sommes, et pour cela nous nous sommes adressés à M. de Bouillé d'une part, et au baron de Breteuil de l'autre. *Il n'y a qu'eux deux dans la confidence, et une troisième personne ici,* qui s'est chargée des préparatifs du départ et de notre correspondance [1]. » Cette troisième personne, la seule à Paris, suivant la reine, qui fût dans la confidence, est évidemment M. de Fersen. Partout, dans la correspondance de Marie-Antoinette, on la voit également pénétrée de la nécessité de la prudence et résolue à la circonspection la plus absolue. Dans la même lettre et dans la lettre suivante (du 1er juin), elle déclare que, jusqu'au dernier moment, tout sera caché aux princes et au comte d'Artois, à cause de leur peu de discrétion et des hommes qui les entourent, particulièrement Calonne et le prince de Condé [2]. Mais la réalité, on va le voir, n'était pas

[1] *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II,* correspondance publiée par M. d'Arneth, p. 165.

[2] Fersen revient souvent aussi, dans ses lettrès à Breteuil et au baron de Taube, sur la nécessité de tenir le comte d'Artois et surtout le prince de Condé dans l'ignorance et de les empêcher d'agir. (*Le comte de Fersen,* I, 97, 100, 112, 123, 133.) Le comte d'Artois avait formé, lui aussi, son plan, et demandait au roi de désavouer Breteuil et de s'en remettre à lui. (*Id.*, 134-135.) Tenu dans l'ignorance de celui qu'on avait choisi, il connaissait du moins le projet de fuite et même, à ce qu'il semble, la part qu'y avait prise Breteuil. La mission secrète de M. de Durfort près du comte d'Artois et de Calonne, qui voulait opérer la délivrance du roi par le concours des armées étrangères, avait pourtant déjà eu lieu (28 avril au 27 mai) ; seulement la réponse rapportée par lui et l'invincible répugnance du roi à suivre la ligne de conduite qu'elle lui traçait, ne

absolument conforme aux paroles. Déjà, près de trois mois avant cette dernière date, Fersen écrivait au baron de Taube : « Il n'y a que quatre Français dans la confidence, dont trois sont à l'étranger [1]. » Avec Fersen, cela faisait donc au moins cinq personnes, sans parler de son correspondant lui-même. A mesure surtout qu'on se rapprochait du jour de l'exécution, le nombre de ceux qu'il fallait associer au secret, ou qu'on ne pouvait en écarter et qui s'y trouvaient mêlés d'une façon quelconque, allait s'accroissant toujours, tant à Paris qu'au dehors, en France et à l'étranger.

A l'étranger, il faut joindre au baron de Breteuil, du moins à la date du 1er juin, le marquis de Bombelles [2], qui remplissait alors des missions secrètes près les cours étrangères comme le baron lui-même, — et, bien avant cette date, le comte de Mercy, qui toutefois n'était au courant que d'une manière vague et générale, sans avoir été spécialement instruit du projet qui fut mis à exécution le 21 juin. La correspondance entre Marie-Antoinette et le comte de Mercy roule presque exclusivement, à partir de la fin de mars 1791, sur la fuite et sur les précautions à prendre dans cette conjoncture, mais en termes qui prouvent qu'on ne lui avait pas fait

firent que l'affermir dans le projet auquel il revenait toujours, après ses hésitations et ses tâtonnements nouveaux. (Lacretelle, *Assemblée constituante*, t. II, p. 287 : Droz, *Histoire de Louis XVI*, t. III, p. 380-399.) De même que la mission de Durfort près du comte d'Artois avait été cachée à MM. de Breteuil et Bouillé, le plan de ceux-ci n'avait pas été révélé à l'ambassadeur ni au prince.

[1] *Fersen et la cour de France*, I, 84.

[2] Recueil d'Arneth, p. 168 : « M. de Bombelles doit vous avoir été envoyé par le baron de Breteuil, écrit Marie-Antoinette à Léopold II ; vous pouvez accorder toute confiance à ce qu'il vous dira de notre part. » Il ne paraît pas possible, à cette date, en rapprochant le nom de Bombelles de celui qui l'envoie et de celui à qui on l'envoie, qu'il puisse s'agir ici d'autre chose que de la fuite, qui d'ailleurs remplit toute la lettre.

les dernières confidences. Le 29 mars, il écrit : « Aussi longtemps qu'on ne sera pas en lieu de sûreté, aucune tentative étrangère ne peut devenir efficace, » et il développe ce thème : « Tout se réduit à savoir : 1° si une évasion de Paris peut s'exécuter avec sûreté ; 2° si on a un lieu de retraite sur lequel on puisse compter ; 3° si on est assuré d'un parti considérable, de quelques troupes fidèles, d'une province dévouée et d'une somme suffisante. » Le 20 avril, Marie-Antoinette lui écrit : « L'événement qui vient de se passer (l'émeute pour empêcher le roi de se rendre à Saint-Cloud) nous confirme plus que jamais dans nos projets.... Mais avant d'agir, il est essentiel de savoir si vous pouvez faire porter, sous un prétexte quelconque, 15,000 hommes à Arlon, à Virton, et autant à Mons. M. de Bouillé le désire fort, parce que cela lui donnerait moyen de rassembler des troupes et des munitions à Montmédy. » C'est principalement sur ce point que va rouler désormais la correspondance entre la reine et le comte, et c'est à cet objet essentiel du mouvement des soldats autrichiens sur la frontière qu'elle va l'employer lui-même.

Dans ses lettres du 21 avril et du 11 mai, Mercy se montre effrayé des risques d'un projet d'évasion, et insiste sur la nécessité de la réflexion et de la prudence. Celle que lui écrit la reine le 4 juin [1] prouve qu'elle lui laissait croire à l'histoire du nécessaire demandé par l'archiduchesse Marie-Christine, sans lui apprendre que c'était un moyen imaginé par elle pour faire partir le sien. Il y a deux lettres de Mercy à la reine, datées du 9 juin : la dernière, courte, mystérieuse, inquiète et inquiétante ; l'autre qui, après avoir rendu compte des mesures prises et des obstacles que

[1] Voir page 72.

rencontre le libre mouvement des troupes sur la frontière, se termine ainsi : « *S'il* s'agit d'évasion, il faudrait partir de Saint-Cloud, prendre des routes détournées, éviter Péronne, tomber sur Montmédy, avoir des pelotons d'affidés sur la route. Si ce plan a lieu, et que l'on soit averti à temps, on pourrait faire battre l'estrade à quelques divisions de houzards vers Montmédy. » Ce passage indique exactement dans quelles proportions Mercy était instruit : il savait beaucoup, il soupçonnait davantage, il se rendait parfaitement compte qu'il ne pouvait être question d'autre chose, et même les noms de villes où on lui demandait de porter les troupes lui avaient démontré que le lieu de la retraite était Montmédy, mais pourtant il n'avait à cet égard aucun renseignement positif.

Ajoutons aussi à notre liste l'empereur Léopold II. La lettre de Marie-Antoinette, en date du 22 mai, citée plus haut, lui dit en propres termes : « Nous devons aller à Montmédy. M. de Bouillé s'est chargé des munitions et des troupes, » etc. Le 12 juin, Léopold fait encore de nouvelles recommandations à la reine pour la prudente exécution du plan. Puis on ne retrouve plus de lettre de lui avant le 2 juillet, où il écrit à Marie-Antoinette qu'il a appris son *arrêt à Vannières* (sic) et sa délivrance. Le 5, il adresse à Louis XVI et à la reine de nouvelles lettres, qui prouvent que la vérité ne lui était pas encore parvenue, et qu'il croyait celui-là en sûreté à Metz, et celle-ci à Luxembourg [1].

D'autres souverains encore avaient été mis plus ou moins complètement et directement dans la confidence, par exemple et en première ligne, le roi de Suède Gustave III, tenu au courant par le baron de Breteuil,

[1] Recueil d'ARNETH, p. 153, 183.

et certainement par Fersen [1]. Gustave était, de tous les monarques régnants, sans en excepter l'empereur, le plus zélé pour le salut de Louis XVI et de Marie-Antoinette, le plus indigné contre les excès de la Révolution et contre Paris, qu'il traitait de « repaire d'assassins » par la plume de son confident, le baron de Taube, et le comte de Fersen représentait beaucoup mieux ses idées sur ce point que son ambassadeur le baron de Staël. Il est à croire que bien d'autres encore, et notamment d'autres souverains, avaient été informés de la même manière. Les *complices* ne se croyaient pas tenus à une discrétion aussi absolue passé la frontière, et le secret débordait ainsi de toutes parts.

Au dedans, il s'en fallait de beaucoup que Bouillé et Fersen fussent restés les seuls instruits. Sans parler du comte de la Mark, qui avait été le dépositaire des plans de Mirabeau, ni de M. de Montmorin, qui les avait connus également et se trouve même présenté comme leur coauteur lors de l'envoi de la Mark à Bouillé en février 1791 (voir plus haut), mais qui fut certainement tenu à l'écart du plan définitif, parce que le roi craignait de compromettre son ministre [2], nous allons énumérer ceux dont les noms ressortent le plus clairement des divers documents contemporains.

C'est d'abord l'évêque de Pamiers, M. d'Agoult, député à Bouillé, on s'en souvient, vers la fin d'octobre 1790, et qui resta mêlé, nous l'avons dit, à la correspondance secrète relative au projet ; mais il s'était retiré en Suisse avant la mise à exécution.

Goguelat, officier d'état-major, était un homme éner-

[1] GEFFROY, *Gustave III*, t. II, p. 136-140, et surtout les lettres de Fersen au baron de Taube, pour le roi de Suède.

[2] MALOUET, *Mémoires*, t. II, p. 60. Du reste, tous les documents, sans exception, sont d'accord sur ce point.

gique, un homme d'action, d'un zèle un peu intempérant et d'une exaltation compromettante, qui s'était acquis une célébrité particulière en insultant le duc d'Orléans dans les appartements du roi, et en frondant tout haut les motions des députés dans les tribunes de l'Assemblée nationale, à ses premières séances. Il avait déjà été chargé, et devait l'être encore, de plusieurs missions secrètes [1]. Il jouissait de la faveur de la reine, qui comptait sur son dévouement en cas de péril [2]. « C'est un homme sûr; il ne faut que le modérer, » écrivait Fersen à Bouillé. Dans le courant d'avril, Bouillé le fit partir pour Paris, avec une lettre en chiffres pour le roi, auquel il le chargea d'expliquer les dispositions générales qu'il avait prises, de demander les ordres de Sa Majesté et de venir les lui porter. Cet officier, appartenant au corps des ingénieurs-géographes militaires, fut chargé, en outre, de reconnaître la route et le pays, de Montmédy à Châlons, dans le plus grand détail, ce qui rentrait dans sa spécialité, et jusqu'au dernier moment il fut employé comme intermédiaire entre le roi et le marquis.

Quant au duc de Choiseul, colonel du régiment Royal-Dragons, en garnison à Commercy, mis également en avant par M. de Bouillé lui-même, qui lui confia le grand secret, Louis XVI demanda, par une lettre en date du 27 mai, qu'il lui fût envoyé avec M. de Goguelat, pour lui donner les derniers renseignements dont il avait besoin, et il reçut la mission d'aller attendre à Paris le départ du roi, qu'il devait précéder de douze heures [3].

[1] V. dans le *Recueil* d'Arneth, t. II, une lettre de créance de Louis XVI et de Marie-Antoinette qui l'accrédite auprès de François II.

[2] Mme Campan, *Mémoires*, p. 282.

[3] Bouillé, *Mémoires*, p. 250-253; comte Louis, p. 66 et suiv.; duc de Choiseul, p. 39-43.

Fersen se défiait d'abord de sa jeunesse et de son caractère brouillon, mais cette méfiance se dissipa vite [1].

Le duc de Choiseul dit qu'il fut instruit du projet deux mois avant le départ, c'est-à-dire vers la fin d'avril [2], et il est certain que, dans les premiers jours de juin, il s'en ouvrit au comte de Damas, par l'ordre du marquis de Bouillé. Le comte de Damas était colonel des dragons de Monsieur, campés à Saint-Mihiel. Il a raconté [3] et l'on verra par la suite la part considérable qu'il fut chargé de prendre à l'exécution du plan. Comme Choiseul et Goguelat « devaient, sur toute la route du roi, avant et pendant le voyage, courir d'un poste à un autre, être toujours en mouvement, il parut essentiel de s'ouvrir à un autre officier qui, par le service auquel on l'appliquerait, se trouverait placé comme au centre de l'action, » c'est-à-dire à Clermont [4]. Les nécessités de l'entreprise, celles qui résultaient surtout de la complication des mouvements de troupes destinées à protéger la fuite, avaient même forcé M. de Bouillé à faire descendre ce grave secret jusqu'à des officiers d'un rang presque subalterne : il est certain, par exemple, que M. d'Andoins (ou Dandoins), chef d'escadron au Royal-Dragons, qui devait garder, avec quarante de ses hommes, le poste important de Sainte-Menehould, en reçut également la communication [5], mais plus tard.

L'archevêque de Toulouse, M. de Fontanges, l'un des

[1] *Le comte de Fersen*, I, 136, 138.

[2] *Relation*, p. 36. Ce fut au commencement de mai, selon le comte Louis. Les deux dates diffèrent peu.

[3] Rapport du comte Ch. de Damas dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, p. 203. Le duc de Choiseul confirme ce récit dans sa *Relation*, p. 28, 37.

[4] De Sèze, *Histoire de l'événement de Varennes*, p. 38.

[5] Bimbenet, p. 53. *Rapport* de Damas, p. 209; *Relat.* de Choiseul, p. 60.

conseillers les mieux écoutés de la reine, son ancien aumônier, avait reçu d'elle une demi-confidence dans les premiers mois de l'année 1791, et, au commencement de mai, cette demi-confidence avait été confirmée par une autre, tout aussi vague sur le fond même du projet, mais qui pourtant ne lui laissa plus de doute [1]. Il n'est pas permis de douter non plus que le chevalier de Coigny n'eût été admis au secret : Mme de Tourzel le dit formellement. La tournure du chevalier offrait une certaine ressemblance avec celle du roi, et, pendant les quinze jours qui précédèrent le départ, on avait pris la précaution de le faire sortir par la grande porte des Tuileries, afin que, le moment venu, les soupçons ne fussent pas éveillés par la sortie du roi lui-même [2]. Enfin les deux premières femmes de la reine, Mme Thibault et Mme Campan, partagèrent la même faveur. Mme Thibault, « femme de mérite, et d'un attachement sans bornes à sa personne,.... avait disposé tout ce qui était nécessaire pour le voyage, et avait pris un passeport pour Tournay, d'où elle devait aller rejoindre Sa Majesté [3]. » Mme Campan, soit confiance absolue en son dévouement, comme il résulterait de ses *Mémoires*, soit par politique et pour la flatter, en ayant l'air de l'associer à un projet dont on ne pouvait lui dérober la connaissance, au dire de quelques royalistes qui l'ont dépeinte sous d'assez noires couleurs [4], fut associée

[1] *Relation*, dans les *Mémoires* de Weber, p. 322, 324.

[2] Beauchesne, *Louis XVII*, t. I, p. 96 et 141. V. aussi plus haut, p. 63.

[3] *Mémoires* de Mme de Tourzel, t. I, p. 309. *Relation* de Choiseul, 52.

[4] V. en particulier les *Mémoires secrets et universels* de Lafont d'Auxonne, c. xxxi. Hanet-Cléry, le valet de chambre de Madame Royale, est aussi très hostile, dans ses *Mémoires*, à Mme Campan ; mais il se borne à l'accuser d'erreurs, ou plutôt de mensonges intéressés, ayant pour but de se faire valoir, de donner une haute idée de la confiance qu'on avait en elle.

activement, dès le mois de mars, aux préparatifs du départ, chargée surtout de se procurer le trousseau que Marie-Antoinette voulait emporter pour elle et ses enfants, de la commande et de l'envoi du nécessaire, de l'emballage des diamants.

On pourrait être tenté d'ajouter beaucoup d'autres noms encore à cette liste, mais la certitude n'est plus la même en ce qui les concerne. Il est évident, par exemple, que la multitude des mesures, quelquefois inutiles ou dangereuses, prises par la reine, dut avoir pour conséquence naturelle de faire soupçonner le projet aux personnes dont elle employait le concours, sans qu'on puisse dire qu'elle les ait directement et formellement instruites. Presque tout son entourage rentre dans cette catégorie, depuis son valet de chambre, M. de la Borde, jusqu'à son coiffeur Léonard, chargé d'emporter ses diamants à Bruxelles, et qui fut du moins, on ne sait trop pourquoi, mis imprudemment dans la confidence par le duc de Choiseul pendant la route qu'ils firent ensemble [1]. Au dernier moment, on se relâchait de la discrétion. Il semble que la baronne de Korff, si intimement mêlée à tous les préparatifs, amie intime de Fersen, toute dévouée à la cour et qui servait d'intermédiaire aux deux Bouillé pour leur correspondance avec le roi [2], a dû connaître aussi ce qui se préparait.

Ici se présente la question de savoir si le comte d'Agout (pour ne point parler du marquis, à propos duquel on en est plus complètement encore réduit aux conjectures) et si les trois gardes du corps désignés par lui au roi furent initiés au secret de la fuite. Parlons

[1] *Relation* du duc DE CHOISEUL, p. 74. *Mémoire* du comte LOUIS, p. 93, note; 115-116.

[2] *Mémoires* de BERTRAND-MOLEVILLE, t. I, p. 374; du comte LOUIS, p. 43.

d'abord du comte. Les opinions diffèrent. La négative peut s'appuyer particulièrement sur le récit de Mme de Tourzel. Mais cette version, surtout telle qu'elle est présentée, donne lieu à plus d'une objection sérieuse. Mme de Tourzel dit que le roi demanda à M. d'Agout trois gardes du corps « pour porter des lettres aux princes, ses frères ; » elle oublie qu'à cette époque, le comte d'Artois était le seul des frères de Louis XVI qui se trouvât éloigné de lui. Il est bien difficile d'admettre aussi que le peu de soin qu'il porta dans le choix de ces gardes du corps prouve surabondamment son ignorance du projet, et qu'il ait donné « les trois premiers qui se trouvèrent sous sa main [1]. » Lorsqu'il lui demandait des hommes de confiance pour une mission si délicate et si dangereuse, le roi ne pouvait s'exposer à ce qu'il compromît l'entreprise, la vie même de la reine et de ses enfants, en lui désignant les premiers auxiliaires venus. On aurait peine à comprendre qu'on l'eût si complètement tenu à l'écart de toute confidence, dans la grave conjoncture où une défiance pareille pouvait produire des conséquences si terribles, et l'on sera fort tenté d'en croire pour cette fois M. de Valory, qui dit formellement que « le projet du départ fut confié par Sa Majesté même à M. le comte d'Agout [2]. »

Mais le témoignage de M. de Valory est plus suspect sur la question personnelle, et en ce qui concerne les gardes du corps, la négative n'est pas douteuse, quoi qu'il en ait pu dire. Sa mémoire s'est complaisamment trompée sur ce point comme sur beaucoup d'autres. Il est implicitement contredit par M. de Moustier, qui raconte les faits sans mentionner en rien la prétendue

[1] *Mémoires*, t. I, p. 308.

[2] *Précis historique*, p. 249. D'ALLONVILLE (*Mémoires secrets*, I, 327) le désigne également comme « confident du voyage de Varennes. »

confidence du roi et de la reine aux trois gardes du corps; explicitement par le duc de Choiseul, qui affirme que pas un ne connut le but du service qu'on réclamait d'eux, et par tous les historiens. Lui-même, dans l'interrogatoire qu'on lui fit subir après le retour à Paris, avait sur ce point dit le contraire de ce qu'il devait imprimer trente-deux ans plus tard, ce qui ne saurait, il est vrai, être considéré comme un argument concluant. Que les trois gardes du corps aient facilement percé le secret à jour, et deviné tout de suite, d'après les paroles du roi [1] et les recommandations qui leur étaient faites, de quoi il s'agissait, c'est autre chose et l'on n'en peut guère douter [2].

Le doute est d'autant moins permis que les indiscrétions, sans parler des imprudences, qui compromirent si

[1] Le roi ne les connaissait pas même de vue, dit le duc de Lévis (*Souvenirs et portraits*, 1813, in-8°, p. 131), en reprochant à M. de Fersen de l'avoir laissé avec *deux* gardes du corps d'un grade inférieur. Il ne les connaissait pas de vue avant leur désignation par M. d'Agout, mais il les avait reçus avant le départ.

[2] Le décret d'accusation rendu le 15 juillet par l'Assemblée nationale déclare « qu'il résulte des pièces.... que les sieurs Heymann, Klinglin et d'Hoffelize, maréchaux de camp dans l'armée de M. de Bouillé; Desoteux, adjudant général.... ; Mandel, lieutenant-colonel du Royal-Allemand...., sont prévenus d'avoir eu connaissance du complot. » Ce qui résulte seulement des pièces, en l'absence des débats, c'est qu'ils furent employés par M. de Bouillé à exécuter ses ordres, et on ne voit pas qu'ils aient été informés du but avant le dernier jour. Le comte Louis dit expressément qu'ils ne le furent que le 21 juin au matin. (*Mémoire*, p. 86, 88.) Heymann avait, quelque temps auparavant, comme nous l'avons vu, fait lui-même une proposition qui ne fut pas acceptée. On se défiait spécialement de lui, et un passage du *Mémoire* du comte Louis (p. 88) prouve qu'on ne devait guère être plus disposé à donner à Mandel un pareil témoignage de confiance. Au lendemain du voyage, le marquis de Bonnay fut accusé par le comité des recherches d'avoir connu et favorisé la fuite; il se justifia à la tribune. La Fayette, dans ses *Mémoires* (t. III, p. 75), range M. de la Porte, intendant de la liste civile, avec les trois gardes du corps, parmi ceux qui étaient *vraisemblablement* confidents du projet; mais cette assertion sans preuve n'a aucune autorité.

gravement le succès de la fuite, avant même qu'elle fût commencée, vinrent surtout du côté des gardes du corps. M. de Moustier n'avait pu se tenir de faire des confidences à une dame Préville, et il faut voir, dans les dépositions recueillies pour l'information de l'affaire, quel chemin rapide avaient parcouru de bouche en bouche ces confidences, devenues aussitôt un objet de commérages entre cuisinières, portières et gouvernantes [1]. M. de Valory n'avait pas su davantage se taire avec sa maîtresse, qui était en même temps celle d'un *enragé* [2]. Bien d'autres imprudences et d'autres indiscrétions furent commises, sans qu'on puisse pourtant en imputer une seule à ceux qui avaient été directement associés au projet : c'étaient, par exemple, deux des gardes du corps qui se présentaient successivement chez le même marchand pour lui demander le même habit jaune, doublé de bleu, coupé en forme de veste de chasse; c'était un garçon de café qui, en allant voir sa femme, au service de la comtesse de Provence, belle-sœur de la reine, apprenait que Monsieur et Madame allaient quitter Paris, et « que le roi serait peut-être de la partie : » il exigeait qu'on l'emmenât, et donnait congé à son patron en lui annonçant la cause de son départ. Aussitôt le limonadier faisait une déclaration devant le commissaire de police (19 juin), et le même jour, une autre déclaration mystérieuse portait encore à la police un témoignage analogue, qui ne pouvait manquer d'exciter son attention [3].

[1] BIMBENET, *Pièces justificatives*, p. 37-39.
[2] *Journal* de Fersen (dans *Fersen et la cour de France*, II, 7).
[3] BIMBENET, p. 23-25, et *Pièces justificatives correspondantes*, p. 149-151.

III.

DÉNONCIATIONS. — COMPLICITÉS PRÉTENDUES.

D'autres dénonciations s'étaient produites, venant du palais même des Tuileries. Le roi était trahi par les trois cinquièmes des personnes qui l'entouraient [1]. « Après le retour de Varennes, dit Mme Campan [2], le maire de Paris remit à la reine une dénonciation de la femme de garde-robe, datée du 21 mai (sa première dénonciation remontait au 15, comme Mme Campan le raconte dans son autre version du *Voyage de Varennes)*, où elle déclarait qu'il se faisait des préparatifs aux Tuileries pour un départ, » dont elle avait surpris les apprêts grâce à un espionnage incessant. Cette femme, aimée de Marie-Antoinette, près de laquelle elle était placée depuis son mariage avec le dauphin, pour son adresse et son intelligence, jouissait par son emploi d'un revenu de plus de douze mille francs. Elle était en rapport avec les députés du tiers et avait pour amant M. de Gouvion, aide de camp de la Fayette. Mme Campan se plaint avec amertume de son ingratitude et de sa bassesse. Suivant Lafont-d'Auxonne, au contraire, la femme de garde-robe

[1] *Mémoire* de M. DE LA PORTE, intendant de la liste civile, à Louis XVI, 13 mars (1790), résumant une conversation avec Mirabeau.

[2] *Mémoires*, p. 288, et *Mémoire* du comte LOUIS, p. 67.

(elle se nommait Mme de Rochereuil [1]), d'abord fidèle, mais n'ayant pas la tête bien solide, aurait été poussée à la délation par les hauteurs et les mauvais procédés de Mme Campan, qui avait sans motif indisposé la reine contre elle, et serait morte de chagrin et de remords [2].

Quoi qu'il en soit, les avis, directs ou indirects, affluaient donc à l'autorité. Les journaux aristocratiques, comme les journaux démocratiques, prédisaient le départ du roi, ces derniers surtout [3]. Dans la journée même qui devait se terminer par la fuite, on était venu annoncer aux bureaux d'une feuille très répandue que le sieur Fersen s'était rendu, le dimanche soir, chez un loueur du côté du faubourg Saint-Honoré, et lui avait demandé trois chevaux, pour lesquels il avait fait prix jusqu'à Claye; puis avait donné ordre aux postillons de venir prendre sa voiture à son hôtel, à huit heures du soir : curieux mélange de vrai et de faux, où toutefois le vrai dominait [4]. Plusieurs feuilles jacobines avaient annoncé ce nouveau projet plus de quinze jours avant qu'il s'exécutât, et Fréron le signalait à la vigilance de l'autorité dans l'*Orateur du peuple,* en s'appuyant sur la dénonciation d'une femme. Il n'était, pour ainsi dire, question d'autre chose dans les conversations de l'Assemblée, et le comité de surveillance se tenait sur ses gardes, malgré la lettre du roi (à laquelle on eut soin de donner la plus grande publicité possible) pour protester contre ces complots d'évasion que lui prêtait la malveillance. Les ennemis de la royauté plongeaient de toutes parts jusqu'au cœur du château et avaient de nombreuses in-

[1] Ferrières l'appelle Mme de Ronchreuil. Dans le *Journal* de Fersen, elle est nommée la Rocherette.

[2] *Mémoires secrets et universels*, p. 138-139.

[3] *Histoire de la Révolution, par deux amis de la liberté*, t. VI.

[4] *Courrier* de Gorsas des 21, 22 et 23 juin.

telligences dans la place. Non seulement sa domesticité, mais les personnes mêmes chargées de protéger sa fuite étaient directement ou indirectement en rapports avec ceux qui avaient intérêt à l'empêcher. Une lettre de Francfort, insérée à cette époque dans le *Moniteur* [1], démontre jusqu'où ces rumeurs s'étaient propagées. En Angleterre, non seulement on en causait, mais on savait, on soupçonnait tout au moins que Fersen n'y était pas étranger [2]. Il en était question ouvertement à la cour, pendant le mois de juin, et le prince de Galles en entretenait son entourage [3], — le prince de Galles, ami intime du duc d'Orléans, qui semble avoir été pour le moins aussi bien instruit que lui-même [4]. On n'en parlait pas moins parmi les émigrés, et Augeard raconte qu'il fut informé du projet le 18 juin, à Bruxelles, où il s'était réfugié [5]. Ce trait est caractéristique et montre jusqu'où s'étendait la divulgation du secret, en dehors des informations directes, par le seul fait d'une situation fatale, du nombre de personnes qu'il avait fallu employer, des mesures minutieuses, dont plusieurs superflues et imprudentes, prises en vue de l'évasion.

Bailly et la Fayette eurent-ils connaissance du projet,

[1] *Mémoires* du comte DE MONTLOSIER, t. II, p. 145; DROZ, *Hist. de Louis XVI*, t. III, p. 399; *Moniteur* du 30 mai et du 2 juin 1791.

[2] V. en particulier la correspondance anonyme d'une dame émigrée, habitant Londres, avec M. de Fersen, parmi les documents de la Haute Cour. Elle lui parle souvent de la personne « qui vous intéresse...., à laquelle vous êtes attaché. » Elle ne sait rien de précis, mais ses lettres sont pleines d'allusions vagues : « Ce qui vous arrête en France n'est fait que pour me donner bien de l'inquiétude.... Tout ce qu'on m'assure ici m'effraie pour vous à l'excès. Mme de Korff m'écrit du 9 (juin), que vous partez dans une dizaine de jours. » Elle croit, il est vrai, que c'est pour Spa : le comte de Fersen explique ses préparatifs en annonçant son départ pour cette ville ou pour Stockholm.

[3] BIMBENET, p. 8.

[4] BIMBENET, p. 12, et les *Pièces justificatives correspondantes.*

[5] *Mémoires*, p. 268.

et doit-on les adjoindre à ceux dont j'ai tout à l'heure essayé de dresser la liste incomplète? Oui, suivant bon nombre de leurs ennemis et de leurs accusateurs, suivant quelques historiens généralement passionnés ou partiaux, suivant la rumeur populaire et l'acte d'accusation de Marie-Antoinette, qui les incrimine formellement d'avoir l'un et l'autre favorisé l'évasion de tout leur pouvoir. Non, suivant la raison, le bon sens et la vérité.

Ils eurent connaissance des bruits et des dénonciations, mais il y a loin de là à avoir proprement connaissance du projet. Il est permis de dire que la multitude même et la ténacité de ces rumeurs, leur continuité, leur persistance, en détruisaient jusqu'à un certain point la signification, pour n'en plus laisser voir que le parti pris. L'atmosphère en était saturée à ce point qu'on les respirait sans y faire attention. « Les journaux démagogiques avaient tous les jours, depuis deux ans, tellement dénoncé la fuite immédiate du roi, les avertissements imaginaires se succédaient si fréquemment, qu'on avait fini par ne plus y croire [1]. »

Cependant, si le maire de Paris dut prendre d'abord les avis qu'il recevait comme des bruits sans consistance et sans fondement sérieux, nés de l'exaltation de l'opinion publique, et qui ressemblaient à tous ceux dont il avait été assiégé jusqu'alors, il paraît certain qu'il finit par s'émouvoir, plus que la Fayette lui-même, devant leur multiplicité et leur précision. Auparavant il envoyait au comité des recherches tous les renseignements qui lui parvenaient. Le 20, inquiet du redoublement des bruits, il fit venir chez lui, où il était retenu par une maladie, trois officiers municipaux du voisinage pour conférer avec eux, envoya chercher le commandant

[1] La Fayette, *Mémoires, correspondance et manuscrits*, t. III, p. 74.

général, lui communiqua tout, et le pria de se rendre à l'instant aux Tuileries pour vérifier l'état des choses et prendre les précautions nécessaires. Bailly a raconté lui-même tous ces détails en termes qui n'ont pas été démentis et qui restent acquis [1].

Quant à la Fayette, la même question, débattue souvent, mais autrefois plutôt qu'aujourd'hui, et résolue en sens contradictoires, mérite un examen un peu plus approfondi.

Cette prétendue complicité du commandant de la garde nationale dans l'évasion royale fut un thème exploité par les passions politiques, les rivalités et les haines, qui se préoccupent peu de la vérité et de la vraisemblance. La plupart des feuilles avancées l'arguèrent hautement de trahison, comme les *Révolutions de Paris* et le journal de Camille Desmoulins. Le soir de la fuite, aux Jacobins, Danton l'incrimina en face. Une rumeur analogue, plus évidemment absurde, s'était produite lors de la tentative de voyage à Saint-Cloud; il avait déjà même été accusé, en pleine Assemblée constituante, le 12 mai précédent, de vouloir enlever le roi [2], et le jour où l'on apprit le départ, Rewbell, interrompu et réfuté par Barnave, exprima encore à ce propos quelques soupçons sur la Fayette [3]. Mais c'est surtout dans le peuple que ces soupçons éclatèrent avec une impétueuse violence. Les accusations ne se bornèrent pas d'ailleurs au maire de Paris et au général de la garde nationale, elles atteignirent aussi plusieurs autres membres de l'Assemblée, les Lameth, Duport, d'André et jusqu'à Barnave. Comme il arrive toujours, on éprouvait le besoin de chercher des complices, de

[1] *Bailly à ses concitoyens*, à la suite du tome I[er] de ses *Mémoires*.

[2] *Journal de Paris*, du 14 mai; *Mémoires* de LA FAYETTE, t. II, p. 400.

[3] *Moniteur* du 22 juin; BEAULIEU, *Essais hist.*, t. II, p. 505-507.

trouver des coupables, et l'explosion du mécontentement populaire atteignait pour ainsi dire au hasard, dans le premier moment, tout ce qui se trouvait à sa portée.

Mais pour la Fayette, si bizarre que la chose puisse nous sembler aujourd'hui, ce ne fut pas seulement une affaire de premier moment et de premier mouvement : cette opinion persista longtemps, au moins sous forme d'hypothèse et d'insinuation; elle ne resta pas enfermée dans le peuple, on la trouve dans beaucoup d'écrivains autorisés, dont les uns prétendent lui en faire un éloge et les autres un titre d'accusation. Cela paraît plus étonnant. Il faut avoir pénétré à fond dans l'examen des sources relatives à la fuite du roi, pour savoir à quel point cette idée de la complicité de la Fayette, qui nous paraît d'une si fabuleuse invraisemblance, fut alors répandue. Plusieurs vont jusqu'à dire en propres termes qu'il reçut la confidence du projet et qu'il s'y était laissé formellement associer. « Le prince de Galles, lit-on dans une lettre adressée le 17 juin 1791 à M. de Fersen par une personne émigrée à Londres, m'a ajouté, sur tout ce qu'on annonce ici.... qu'il ne saurait blâmer la personne à laquelle vous vous êtes attaché de se servir de la Fa.... et des autres pour se tirer d'où elle est; qu'à sa place il en ferait autant [1]. » Augeard, secrétaire des commandements de la reine, s'exprime plus nettement encore : « La reine s'était confiée à M. de la Fayette, en lui demandant de fermer seulement les yeux sur son départ s'il en avait connaissance; il le lui promit, mais envoya son aide de camp avec ordre de ramener le roi à Paris dans le cas qu'il serait arrêté sur sa route [2]. »

[1] Bimbenet, p. 8.
[2] *Mémoires* d'Augeard, p. 274, note.

Enfin, pour nous borner là, l'abbé Georgel raconte aussi dans ses *Mémoires* [1] qu'on a prétendu que Marie-Antoinette, voyant l'impossibilité d'échapper à la surveillance du général, l'avait mis dans sa confidence, en achetant son silence pour le cas du succès, et en s'engeant à ne pas prononcer un seul mot qui pût le compromettre en cas d'échec. Il avait été convenu, ajoute-t-il, que la Fayette laisserait écouler douze à quinze heures avant d'avertir de la fuite, et il eut l'art de persuader qu'il avait pris les plus minutieuses précautions pour la prévenir.

La Fayette, répondant à ces accusations de complicité, fait remarquer que Bailly et lui « étaient naturellement les deux hommes de France à qui la cour devait le moins confier un projet de ce genre, dont l'objet était de la soustraire à leur influence et à leur garde, et dont le premier effet, *prévu par les fugitifs* (ces mots sont de trop), devait être le massacre du maire et du commandant général, de celui-ci surtout, qui eut besoin de toute sa fermeté pour redevenir, en un instant, plus puissant que jamais dans la capitale. » (La Fayette se flatte; il ne redevint pas plus puissant que jamais, et sa popularité ne se releva point entièrement du coup.) Il ajoute « qu'une semblable inculpation, faite à la fois par les royalistes et les jacobins, se détruisait par la contradiction même des motifs qu'on supposait à la Fayette. » Il invoque, mais avec un certain dédain, « la déposition des mourants, le témoignage de divers adversaires, et nommément de M. de Bouillé, » qui ont joint « toutes les preuves morales et matérielles à la conviction qu'auraient dû produire, avec la moindre réflexion,

[1] Tome III, p. 140, 152. V. encore l'abbé DE MONTGAILLARD, t. II, p. 28, et TOULONGEON, *Hist. de France depuis la Révolution*, t. I, p. 192.

la situation où était alors la Fayette et son caractère personnel [1]. »

On ne saurait rien dire de plus significatif pour prouver une chose qui semble si évidente par elle-même, et qu'on ne peut se dispenser pourtant de discuter, à cause de la façon étroite et intime dont la question est mêlée à celle qui nous occupe. Il suffit d'y ajouter un seul mot, peut-être plus concluant encore : c'est qu'il n'était personne dont la reine se défiât plus que de la Fayette. Les témoignages de l'aversion et de l'antipathie qu'elle ressentait pour lui, comme toute la famille royale, abondent tellement alors que, pour croire qu'elle eût surmonté ces sentiments, il faudrait des preuves plus positives et venues de plus haut [2]. La correspondante de M. de Fersen ne fait que rapporter un commérage d'émigration, et l'abbé Georgel un simple bruit, comme il en naissait alors par milliers, et qui s'explique aisément par la fureur et le dépit des patriotes. Il était naturel qu'en faisant retomber la responsabilité de la fuite sur le *gardien* du roi, sur celui qui s'était porté garant qu'il ne partirait pas, on allât jusqu'à l'accuser de connivence. La Fayette, d'ailleurs, n'était pas un homme à acheter, et si l'on peut contester son intelligence politique, il faut reconnaître son honnêteté. Augeard, lui, n'était plus alors en France, et ses *Mémoires*,

[1] *Mémoires*, t. III, p. 99. On peut voir également le *Mémoire* du marquis de BOUILLÉ (comte LOUIS), qui, d'un point de vue opposé, arrive à la même conclusion (p. 90-91), et la *Relation* de CHOISEUL, 68, etc.

[2] Aussi, à la question qui lui fut posée à ce sujet par le tribunal révolutionnaire, la reine répondit-elle que ces deux personnes (l'autre était Bailly) « eussent été les dernières qu'ils auraient employées. » Le roi et la reine s'exprimaient, au mois d'avril 1791, sur le compte de la Fayette, en termes bien autrement énergiques encore, dans les instructions remises à M. de Durfort pour le comte d'Artois. (*Mémoires* de MONTLOSIER, t. II, p. 140.)

si curieux sur les projets primitifs d'évasion, commettent plus d'une erreur en ce qui concerne la fuite et l'arrestation de la famille royale.

On sait que Bouillé était lié avec la Fayette, son parent. Ses *Mémoires* semblent porter quelques traces, très vagues et à peine saisissables, de tentatives faites par lui, afin de savoir si et jusqu'à quel point l'on pouvait compter sur le concours de la Fayette ; mais il y a là moins un fait précis qu'un désir, un espoir bientôt déçu [1]. Malouet est plus explicite :

« Le marquis de Bouillé, dit-il, sans avoir connaissance du plan de Mirabeau, en conçut un à peu près pareil, et entra, dans cette intention, en correspondance avec M. de la Fayette, qui eut le tort de se défier de lui et de ne pas le seconder.... M. de Bouillé m'a dit qu'après la mort de Mirabeau, n'ayant pu décider M. de la Fayette à se mettre à la tête du parti royaliste, il avait prié le roi de s'y mettre lui-même, et que le voyage de Varennes n'avait pas d'autre objet [2]. »

Dans le chapitre suivant, Malouet, développant un plan combiné avec l'abbé Raynal, y fait encore intervenir le nom du général en chef de la garde nationale :

« J'osai proposer un appel, au nom du roi, à tous les propriétaires, un rassemblement de troupes d'élite à vingt lieues de Paris, et une déclaration dans le sens des cahiers : ce dernier point seulement à concerter avec MM. de la Fayette et Barnave ; et, dans le cas où ils y acquiesceraient, la retraite du roi hors de la capitale leur serait proposée. Je prenais sur mon compte toutes ces

[1] *Mémoires* de Bouillé, p. 226-240. V. aussi le *Mémoire* du comte Louis et sa conversation avec la Fayette, p. 32. Il en est de même pour le plan de M. de Gilliers et du général Heymann dont nous avons parlé plus haut.

[2] *Mémoires*, t. II, p. 26, 31.

communications qui auraient pu compromettre M. de Montmorin. Cependant il me dit qu'il s'en chargerait volontiers, et que, même la réponse de MM. de la Fayette et Barnave étant négative, il se fierait à leur loyauté ; mais que...., d'après l'éloignement qu'il connaissait au roi pour tous les deux, il doutait encore plus que Sa Majesté approuvât mon projet. En effet, le roi dit *non* assez sèchement.... Je sais que la répugnance du roi et de la reine pour M. de la Fayette était extrême ; mais ils ne pouvaient pas ignorer que M. de Bouillé s'était adressé d'abord à lui, parce qu'il avait jugé son concours nécessaire, et parce qu'il ne le considérait pas comme un ennemi personnel du roi et de la royauté. Les évasions, les réticences de M. de la Fayette n'étaient donc pas une opposition manifeste : il n'était pas sûr que son cousin agît au nom du roi, qu'il y eût un plan complet de conciliation ; il pouvait craindre dans M. de Bouillé un aristocrate masqué qui le compromettait. Il aurait eu beaucoup plus de confiance dans M. de Montmorin et même en moi, si nous lui avions présenté des bases fixes. Il avait plus d'expérience et de lumières sur la Révolution, il devait être plus pressé d'en finir qu'en 1789. »

C'est dans ces paroles de Malouet, je crois, qu'il faut chercher l'exacte mesure de la vérité : il explique très bien les raisons qui pouvaient pousser à se confier à la Fayette, les motifs qui restaient encore d'espérer son concours, s'il avait été autorisé à le requérir. Il parle d'une tentative directe faite par Bouillé sur la Fayette, non pour le décider à entrer dans le complot de la fuite, mais, ce qui est plus vraisemblable, parce qu'il s'agit là d'une proposition conçue en termes plus généraux et moins compromettants, pour le décider « à se mettre à la tête du parti royaliste, » et à entrer dans

un plan pareil à celui de Mirabeau, ce qu'il ne faut pas entendre spécialement, comme on le voit par les passages suivants, de la partie de ce plan qui a trait à l'éloignement du roi [1]. Il est certain qu'il y eut bien des tâtonnements, bien des désirs, des espérances, peut-être même des essais indirects et détournés pour gagner la Fayette au projet d'évasion. Mais il est impossible de croire que le roi et la reine se soient confiés à lui, et il s'en faut même que rien prouve, comme le veut une autre version, d'ailleurs moins invraisemblable, qu'il ait eu une connaissance positive du complot. Le chef militaire du parti constitutionnel, celui de tous les partis qui était ou se croyait le plus intéressé à garder la personne royale ; l'homme qui avait répondu *sur sa tête* que le roi ne quitterait point Paris [2], et qui ne pouvait ignorer quel coup mortel porterait à sa popularité, déjà ébranlée, une fuite dont on le rendrait naturellement responsable, eût fait une chose contraire à tout ce qu'il était logique d'attendre de lui, en favorisant secrètement un départ dont il eût été nettement instruit, comme le firent croire alors quelques circonstances et, en particulier, ce qu'il y avait d'obscur ou d'inexplicable dans la déposition et le rapport de son aide de camp, M. de Gouvion [3].

[1] M. de Montlosier nous apprend, dans ses *Mémoires*, que le marquis de Bouillé avait conçu de son côté, avant que le roi lui confiât l'exécution du projet de Breteuil, un plan qui se rapprochait de celui de Mirabeau et de Montmorin, et où il ne s'agissait pas de *fuite*. (*Mémoires*, t. II, p. 136, 157.) C'est peut-être de celui-là qu'il est question.

[2] Il prétend dans ses *Mémoires* (t. III, p. 76) que c'est après avoir parlé franchement au roi des bruits qui couraient et qui s'étaient plus généralement renouvelés depuis quelques jours, et avoir reçu en retour les assurances les plus positives, qu'il crut pouvoir se prononcer si catégoriquement, et il ajoute même que sa confiance était telle qu'il éprouvait quelques remords de prendre des précautions.

[3] Toulongeon, *Histoire de France depuis la Révolution*, in-4°, t. I, p. 185 ; *Relation* de Fontanges, dans Weber, p. 335. Royou raconte

Mistress Elliott, dont la parole, d'ailleurs, est sans aucune portée, exprime une nuance différente de l'opinion en écrivant dans ses *Mémoires* [1] : « Je suis bien sûre que la Fayette avait connaissance de ce projet, et que la crainte lui fit ensuite trahir le roi. » On a été jusqu'à dire qu'il avait un échantillon de la robe de la reine, et, aux yeux de plusieurs, ce n'est pas seulement de pusillanimité, mais de perfidie qu'il aurait fait preuve en cette

aussi, dans son *Histoire de France*, t. VI, p. 291, que la veille de la fuite, M. de Gouvion fit venir aux Tuileries un chef de légion et trois commandants de bataillon, connus par leur dévouement à la monarchie, et qu'il les chargea, au moins indirectement, de favoriser l'évasion, en leur disant : « Le roi et sa famille, dont la vie est menacée chaque jour par la populace, quitteront le château incessamment. On ne peut les en blâmer; ils y sont contraints. » Il serait facile d'expliquer de bien des manières cette démarche, dont Royou a négligé de donner les garants, et qu'il ne présente pas d'ailleurs comme une preuve que la Fayette ait connu l'instant précis de l'événement. C'est au lecteur à tenir compte de tout cela dans la mesure convenable. Si l'on voulait s'en rapporter à la plupart de ces témoignages, dont il est parfois difficile d'apprécier la valeur, Gouvion en sortirait plus *compromis* que son chef. Il a déclaré lui-même à l'Assemblée qu'il avait reçu la veille de la Pentecôte, c'est-à-dire le 11 juin, l'avis que le roi allait partir, queen et qu'il devait précisément s'échapper par la porte de l'appartement Villequier, dont on avait fait faire de doubles clefs ; cette dénonciation lui fut renouvelée plusieurs fois, sans aucune variation importante, dans le courant de la semaine. (V. les *Révolut. de France et de Brabant*, n° 82.) Mme de Tourzel dit que le roi, en partant, lui donna verbalement la permission « d'emmener avec *elle* M. de Gouvion, si on le rencontrait, dans le cas où il s'engagerait à favoriser le départ de Leurs Majestés. » (T. I, p. 305.) Il est à remarquer que, dans les dénonciations dont il parla à l'Assemblée, il était question de la fuite de la reine et du dauphin seulement, et cela ferait comprendre l'opinion exprimée par Toulongeon sur la Fayette (*Hist. de France*, t. I, p. 192), et que nous croyons devoir rapporter comme une nouvelle explication, plus plausible que bien d'autres, de ce problème historique : « Ce qui est possible et probable, c'est qu'il eût fermé les yeux sur le départ de la reine, et que celui du roi ne lui fut pas confié. Beaucoup de bons esprits désiraient cet éloignement de la reine comme le seul moyen de sauver le roi, elle-même et la monarchie. »

[1] Edit. Barrière, p. 291.

circonstance, en ne laissant partir Louis XVI que pour l'attirer dans un piège et le faire arrêter [1]. Le récit des événements, comme le caractère du personnage, répond suffisamment à cette hypothèse hardie. La vérité est sans doute la même pour le commandant en chef de la garde nationale que pour le maire de Paris, avec toutes les nuances et toutes les distinctions qu'on voudra supposer et qu'autorise la situation spéciale de la Fayette. Il était placé, pour ainsi dire, au centre où venaient aboutir les rapports et les dénonciations, et son aide de camp, M. de Gouvion, étroitement lié non seulement avec la femme de garde-robe, mais avec l'un des gardes du corps, M. de Valory [2], s'était trouvé à même de recueillir un grand nombre d'indices. Tout cela est vrai, à la condition de reconnaître qu'il n'avait probablement que des craintes ou des soupçons, sans aucune certitude, au moins pour le moment précis du départ et le plan suivi, et que ces soupçons paraissent s'être évanouis assez vite, tant par suite de l'attitude du roi et de la reine, que par sa confiance en lui-même, en sa pénétration, en sa toute-puissance, et enfin par sa visite au château, où il trouva tout endormi et fermé, comme par les assurances que lui donna M. de Gouvion, avec une sorte de forfanterie militaire, qu'une

[1] Cette thèse, qui est celle de Royou (*Ami du roi*, du 26 juin), est aussi celle que soutient M. le comte de Sèze dans son *Histoire de l'événement de Varennes*, où il a groupé très ingénieusement, mais trop systématiquement, tous les arguments à l'appui. Son livre, spécieux par beaucoup de points, tant qu'il ne s'agit que de démontrer la connivence intéressée des ennemis du roi dans sa fuite et la façon dont ils feignaient de ne rien voir pour le prendre dans leur embuscade, devient absolument insoutenable dès qu'il est conduit, par les nécessités de la thèse, à vouloir établir que le piège avait été tendu d'avance à Varennes même. *L'Espion de la Révolution* (I, 227, 236) dit en propres termes que Drouet aurait été l'instrument de la Fayette.

[2] *Précis historique* de M. de Valory, p. 252-253.

souris même ne pourrait passer sans qu'il l'aperçût.

C'est précisément ce que dit dans sa très précieuse relation M. de Fontanges, en ajoutant néanmoins, sous une forme qui enlève toute signification sérieuse à ses paroles, que la reine lui *a paru* croire *quelquefois* qu'il connaissait le projet, mais *sans lui dire* sur quoi elle fondait cette *conjecture*. Il résume parfaitement la question :

« Il est certain que le roi et la reine non seulement n'avaient pas confié leur secret à M. de la Fayette, mais qu'ils avaient toujours cru voir le plus grand intérêt à le lui cacher. Le peu de personnes à qui il avait fallu le confier étaient tellement sûres, qu'il est encore certain qu'aucune d'elles ne l'a trahi. Il n'est cependant pas absolument impossible qu'il eût été pénétré, du moins en partie, par quelques autres, qui ont pu transmettre à M. de la Fayette ou à M. de Gouvion ce qu'elles savaient et ce qu'elles conjecturaient ; et qu'ainsi l'un et l'autre en aient eu quelques notions plus ou moins précises. Eux seuls auraient pu dire jusqu'à quel point ils étaient instruits, et par quel motif, supposé qu'ils le fussent, ils n'ont pas pris plus de précautions, qui auraient suffi pour empêcher la fuite [1]. »

Ce ne sont pas, à vrai dire, les précautions qui ont manqué. La surveillance, déjà très étroite, avait certainement accru ses rigueurs à cause de la persistance et du redoublement des bruits d'évasion. Mais les moyens de passer d'un appartement à l'autre par des issues secrètes avaient été combinés depuis longtemps avec une véritable habileté, et on avait su soustraire à la connaissance du public et aux soupçons de ceux qui épiaient chaque démarche tout au moins cette partie du plan qui concernait la sortie du château.

[1] *Mémoires* de Weber, p. 336.

IV.

DISPOSITIONS ET MESURES DU MARQUIS DE BOUILLÉ.

Pendant que le comte de Fersen préparait tout à Paris, le marquis de Bouillé préparait tout au dehors. Le moment est venu de résumer les dispositions qu'il avait prises pour protéger la marche de la famille royale.

Elle était laissée à elle-même jusqu'à Châlons, sans escorte, dans la première partie de la fuite, dont plus de la moitié, d'après les prévisions, devait s'accomplir pendant la nuit et le petit jour, ou du moins dans ces heures matinales où les rencontres périlleuses et les obstacles étaient loin d'être aussi à craindre. On ne pouvait risquer non plus d'échelonner des troupes sur des points trop rapprochés de Paris. Là, tout dépendait uniquement du secret et de la célérité. D'ailleurs, à partir de Châlons seulement, on entrait sur le territoire du commandement militaire confié au marquis de Bouillé. Les escortes furent disposées par lui sur les postes principaux de la route, avec mission de se dédoubler et de détacher des divisions pour tous les points où leur présence serait utile, aux jours et aux heures calculés d'après le plan du voyage. Des villes les plus rapprochées de la frontière elles étaient venues remonter

sur la ligne de Montmédy à Paris. Pour former cette chaîne de postes qui devaient attendre et protéger le passage du roi dans la seconde partie du voyage et pour expliquer ses déplacements de troupes, Bouillé avait deux prétextes : la formation d'un camp sous Montmédy afin de surveiller la frontière, — c'était le prétexte général, — et l'escorte d'un convoi d'argent destiné à l'entretien et au paiement des troupes, — ce qui fut le prétexte plus particulièrement allégué pour justifier des évolutions militaires qui remontaient jusqu'en pleine Champagne, à près de vingt-cinq lieues de Montmédy [1]. Il avait si complètement réussi, dans l'état d'anxiété et d'agitation des esprits, à faire croire à un mouvement imaginaire de troupes autrichiennes, que le ministre Montmorin se crut obligé de lui écrire afin de le rassurer à ce sujet, ne se doutant pas qu'il s'adressait à l'auteur même de ces bruits, et que le club patriotique et la municipalité de Metz firent admirablement son jeu en envoyant une députation à l'Assemblée pour se plaindre que leurs frontières n'étaient pas en sûreté et qu'on les négligeait [2].

Entre Châlons et Montmédy, les principales étapes, les anneaux de la chaîne, étaient Pont-de-Sommevelle, Sainte-Menehould, Clermont, Varennes, Dun, Stenay. Pour occuper ces postes, Bouillé s'adresse à quatre des régiments placés sous ses ordres et en lesquels il avait le plus de confiance : Royal-Allemand, colonel de Mandel; Lauzun-Hussards, colonel le duc de Biron; Royal-Dra-

[1] Non seulement ce prétexte n'était pas aussi heureux que le précédent, mais il semblait choisi exprès pour agiter les populations, tout au moins pour éveiller les curiosités : « prétexte d'autant plus déplorable, dit M. de Choiseul, que, parmi les calomnies dont on noircissait la reine, on disait qu'elle faisait passer de l'argent à l'empereur son frère. » (*Relat.*, p. 59.)

[2] *Mémoires*, édit. Barrière, p. 242.

gons, colonel de Choiseul; Monsieur-Dragons, colonel Ch. de Damas [1]. Royal-Allemand fut placé tout entier à Stenay, mais le 20 juin, cinquante hommes en furent détachés et envoyés à un poste intermédiaire entre Stenay et Dun, à Mouzay [2]. Deux escadrons de Lauzun-Hussards, en garnison à Toul, reçurent ordre d'en partir le 3 juin pour Dun et Varennes : Dun avait un pont unique sur la Meuse, dont il fallait assurer le passage; Varennes, un pont unique sur l'Aire et, comme nous l'avons dit, pas de poste aux chevaux. Dans l'ordre signé de Bouillé à la date du 31 mai, sur ces deux escadrons, Dun devait en recevoir un et demi, et Varennes un demi seulement; mais au dernier moment, ils furent partagés également entre les deux localités.

A Clermont et Sainte-Menehould étaient réservés des détachements de Monsieur-Dragons et de Royal-Dragons, sur lesquels Bouillé comptait beaucoup et dont les colonels étaient initiés au secret. Un contretemps fâcheux faillit lui en enlever l'usage : dans le courant de mai, ils avaient reçu du ministre de la guerre l'ordre de partir pour l'Alsace, mais il parvint à en éluder, jusqu'à un certain point, les effets, en faisant rester aux dépôts de Commercy et de Saint-Mihiel une partie suffisante des hommes et des chevaux, ainsi que les colonels eux-mêmes. Il restait à M. de Damas un escadron, à M. de Choiseul son dépôt et quelques officiers. Après s'être réunis à Saint-Mihiel, les hommes des deux régiments en partirent le 19 juin au matin, avec le comte de Damas à leur tête, sous prétexte d'aller prendre leur

[1] Les noms des régiments avaient été remplacés par des numéros, mais depuis quelques mois seulement, et l'habitude des anciennes désignations subsistait encore.

[2] Ce gros village est toujours appelé Mouza par le marquis de Bouillé et le comte Louis, comme par le comte de Damas.

cantonnement à Mouzon. Ils arrivèrent à Clermont le 20 et, faute de pouvoir les y loger tous, on en détacha une quarantaine d'hommes qui furent envoyés à Auzéville, village voisin. Le 21, de grand matin, trente-trois hommes de Royal-Dragons partirent de Clermont pour Sainte-Menehould, commandés par le capitaine d'Andoins. Restait Pont-Sommevelle, qui devait être occupé, au moment du passage du roi, par quarante hussards de Lauzun détachés, le 20, de l'escadron de Varennes, sous les ordres d'un lieutenant, en calculant leur marche de façon à arriver seulement quelques heures avant le passage des voitures.

La question de savoir s'il fallait faire commencer la chaîne à Châlons avait été débattue. Bouillé parlait d'y envoyer trente gardes du corps avec M. d'Agout, ou un détachement de hussards, qui, logés à Vitry, viendraient prendre le roi pour l'escorter jusqu'à Sainte-Menehould ou Clermont; mais on y avait renoncé, de peur d'exciter du mouvement dans une ville de cette importance [1]. Fersen lui répétait même que, s'il n'était pas bien sûr de ses détachements, il vaudrait mieux n'en placer que depuis Varennes.

Bouillé en personne était venu, le 20, s'établir au point le plus important de sa ligne d'opérations, à Stenay, pour y donner ses derniers ordres et surveiller les événements, en ayant soin de colorer son départ de

[1] *Le comte de Fersen et la cour de France*, I, 122, 126, 130. Le seul document qui semble dire le contraire est une lettre du 20 juin, signée Sauce (le procureur de la commune de Varennes), où il parle du départ de cinquante hussards qui viennent de quitter la ville pour se rendre *à Châlons*, en ajoutant qu'il a vu l'ordre. C'est certainement une erreur. L'ordre subsiste; on peut le lire dans l'ouvrage de l'abbé Gabriel (p. 51), mais il parle de *Pont-de-Somme-Vesle*, en ajoutant : « sur la route en avant de Châlons-sur-Marne, » ce qui explique la confusion commise par Sauce.

Metz par les nécessités militaires de passer des revues, d'assister à des manœuvres, d'inspecter des magasins et des fortifications dans les villes où il passait.

« Ainsi, le gros de Royal-Allemand, commandé par M. de Mandel, son colonel, cantonné à Stenay; cinquante dragons du même régiment, capitaine de Guntzer, à Mouzay ; cent hussards, capitaine Deslon, à Dun ; soixante hussards, lieutenant Rohrig, à Varennes; cent quarante dragons, colonel de Damas, à Clermont et à Auzéville ; trente-trois dragons, capitaine d'Andoins, à Sainte-Menehould; enfin quarante hussards, lieutenant Boudet, à Pont-de-Somme-Vesle [1], » et Bouillé surveillant tout de Stenay et se tenant prêt à parer à tous les contretemps. Le premier fut le retard d'un jour, dont il reçut la nouvelle seulement le 15, alors que tous ses ordres étaient déjà lancés. Il fallut les modifier aussitôt, et il parvint à réparer le trouble que ce retard inattendu introduisait dans ses combinaisons. Cette machine compliquée avait été montée avec beaucoup de

[1] L'abbé GABRIEL, *Louis XVI, le marquis de Bouillé et Varennes*, p. 55. Nul auteur n'a exposé avec plus de clarté et de méthode les mesures militaires prises par le marquis de Bouillé. Seulement il compte cent quatre-vingt-six dragons tant à Clermont qu'à Auzéville, supposant qu'ils sont partis deux cent dix-neuf de Saint-Mihiel, et en retranchant de ce total les trente-trois détachés à Sainte-Menehould. Mais personne ne devait être plus au courant et ne mérite mieux d'être cru sur ce point que M. de Damas, colonel de Monsieur-Dragons, chargé lui-même de conduire le détachement. Or il répète le même chiffre à plusieurs reprises et de la façon la plus catégorique : il a, par ordre, mené à Clermont cent hommes du régiment de Monsieur et quatre-vingts du régiment Royal, et il en a détaché quarante hommes pour les envoyer à Sainte-Menehould. (*Rapport*, p. 207, 208, 209, 213.) Reste cent quarante, ou cent quarante-cinq, puisqu'on n'envoya que trente-trois dragons et le maréchal des logis Lagache à Sainte-Menehould. On lit également dans l'état qui suit le *Mémoire* du comte LOUIS : « A Sainte-Menehould, quarante dragons; à Clermont, *cent quarante*. » Dans son premier récit, M. de Bouillé n'en met même que cent, par erreur.

précision. Tout avait été prévu, à ce qu'il semblait, par le marquis de Bouillé, même le cas où le roi, une fois au milieu des troupes, voudrait se faire connaître, et les instructions données par lui embrassaient l'une et l'autre alternative.

Après le passage de la famille royale, chaque poste avait à se replier derrière elle pour se réunir aux suivants, en faisant la boule de neige jusqu'à la frontière. Les troupes formeraient ainsi peu à peu, surtout par la réunion au régiment de Royal-Allemand — à la tête duquel le marquis de Bouillé se tenait à Stenay, tout prêt à marcher à la rencontre du roi, dès que son approche serait signalée — une armée véritable qu'il n'eût plus été possible d'entamer. Arrivé à Montmédy, le roi pouvait loger avec sa famille dans le vaste château d'un petit village voisin (Thonnelle), sous la protection immédiate du camp, à portée des troupes promises par l'empereur, qu'on attendait toujours dans le voisinage de la frontière, et y rallier autour de lui les gentilshommes et les régiments restés fidèles à sa cause. Un commissaire ordonnateur avait été chargé d'envoyer à Montmédy des effets de campement ; un autre, de vérifier les dépôts, de signaler les lacunes, de dresser l'état des dépenses pour le cas de blocus et de siège des places voisines, dont M. de Klinglin avait ordre de faire les projets de défense.

A la date du 15 juin, le roi avait autorisé et couvert le marquis de Bouillé par l'ordre suivant :

« De par le Roy.

» Mon intention étant de me rendre à Montmédy le 20 juin prochain, il est ordonné au sieur de Bouillé, lieutenant général en mes armées, de placer des troupes, ainsi qu'il le jugera convenable pour la sûreté de ma

personne et celle de ma famille, sur la route de Châlons-sur-Marne à Montmédy, voulant que les troupes qui seront employées à cet effet exécutent tout ce qui leur sera prescrit par ledit sieur de Bouillé, les rendant responsables de l'exécution des ordres qu'il leur donnera.

» Fait à Paris, le 15 juin 1791.

» LOUIS. »

Pour subvenir aux frais de l'entreprise, Bouillé demanda des fonds, et on lui fit passer près d'un million (exactement 993,000 livres) en assignats, sur lesquels il dépensa 300,000 livres seulement en achats secrets de fourrages, vivres et munitions, ainsi qu'en distributions aux colonels de ses meilleurs régiments, qui devaient les changer en or pour le prêt des troupes, après l'arrivée du roi à Montmédy [1].

[1] On peut voir à la suite du *Mémoire* de M. DE BOUILLÉ (comte LOUIS), l'état des sommes dépensées par son père, avec la décharge des deux frères du roi, à qui il avait remis le surplus.

V.

JOURNÉE DU 20 JUIN 1791. — LE DÉPART DE PARIS.

La journée du 20 juin était arrivée. De délai en délai, elle avait été enfin définitivement marquée pour le départ. Récapitulons sommairement les retards successifs. Quand le marquis d'Agoult s'aboucha avec Bouillé, en octobre 1790, comme nous l'avons raconté, l'exécution du projet devait avoir lieu « au printemps prochain. » A la fin de janvier, elle est encore pour mars ou avril. Dans la première moitié de mars, elle se trouve reculée jusqu'à la fin d'avril ou au commencement de mai. Peu après, il n'est plus question que de cette dernière date.

Le 18 avril, Bouillé déclare que « tout devient impossible si l'on passe l'époque du mois de mai; » cependant il accepte les premiers jours de juin, afin de laisser au roi le temps de recevoir deux millions de la liste civile. Mais une femme de chambre du dauphin, « très démocrate, » ne sortait de service que le 11 au matin; il fallait donc remettre au 12. Dans les premiers jours de mai, on parle du 15 juin. Le 27 mai, on s'arrête à la date du 19, et enfin le 14 juin, on la recule au 20, toujours à cause de cette femme de chambre du dau-

phin, dont le service était revenu [1]. Ce dernier retard, qui ne fut connu du marquis de Bouillé que le 16 juin au matin, apporta, quoi qu'en ait dit le duc de Choiseul [2], une complication et des revirements fâcheux dans les ordres pour le mouvement des troupes destinées à escorter la voiture royale pendant la dernière partie du voyage [3].

Non seulement les mesures ordinaires de précaution ne s'étaient point relâchées, mais tous les yeux étaient ouverts, et il ressort même de divers témoignages que, sans être inquiets, parce qu'il paraissait impossible d'échapper aux regards de tant d'espions [4], on avait exercé une surveillance particulière et pris de nouvelles précautions ce jour-là [5]. Le château était environné d'un cordon serré de factionnaires, sans parler des sentinelles intérieures, qu'on doublait la nuit. On faisait continuel-

[1] Ce n'était pas M[me] de Rochereuil, dont il a été question plus haut, puisqu'elle était femme de garde-robe et que son service durait toute l'année.

[2] *Relation*, p. 44.

[3] *Le comte de Fersen et la cour de France*, I, 107, 130, 131, 132, 135, 137. BOUILLÉ, *Mémoires*, p. 216, 222, 240, 243, 251, 252, 254. Les explications du comte Louis (p. 69-70) sur ces retards successifs diffèrent par quelques variantes de celles de son père. On peut les comparer. D'après son récit, confirmé par une lettre de Fersen à Breteuil (30 mai), l'un de ces délais fut réclamé par le marquis de Bouillé lui-même : le roi ne demandait pas mieux que d'accueillir cette requête, comme il n'eût pas mieux demandé peut-être que de reculer au moment décisif. V. aussi, sur les indécisions qui persistèrent ou reparurent jusque dans les derniers temps, une lettre de M[me] Elisabeth du 11 mai 1791. (*Correspondance*, p. 272.) M. Bimbenet cite encore, comme révélant une grande hésitation persistante sur le mode de fuite, une lettre de la reine à M. de Fersen, en date du 17 juin ; mais il en donne une explication un peu arbitraire. (*Fuite de Louis XVI*, p. 25.)

[4] DUMONT, *Souvenirs*, p 316.

[5] BIMBENET, p. 25 et *Pièces justificat.* correspondantes. *Mémoire* du comte LOUIS, p. 67. Lettre de Brevet de Beaujon à Lahoreau, dans les *Volontaires de Maine-et-Loire*, de GRILLE, p. 90.

lement des rondes; des gardes nationaux de service couchaient sur des matelas jetés en travers de la porte de chaque appartement; toute démarche du roi ou de sa famille était épiée.

Dès le matin, on envoya au couvent ou à la campagne les deux jeunes filles placées près du dauphin et de Madame Royale pour partager leurs jeux. Les habitudes de la cour furent scrupuleusement suivies, afin de n'exciter aucun soupçon. Madame Elisabeth alla se promener au château de Bellevue et n'en revint qu'à une heure.

« Pendant toute la journée, dit Madame Royale [1], mon père et ma mère me parurent très agités et occupés, sans que j'en susse les raisons. Après le dîner, ils nous renvoyèrent, mon frère et moi, dans une chambre, et s'enfermèrent seuls avec ma tante. J'ai su depuis que c'est dans ce moment-là qu'ils informèrent ma tante du projet.... A cinq heures, ma mère alla se promener, avec mon frère et moi.... à Tivoli, chez M. Boutin. » Pendant cette promenade au jardin Boutin, qui était un endroit à la mode, Marie-Antoinette prépara vaguement sa fille, par quelques phrases qu'elle ne comprit pas. On rentra à sept heures; la reine se fit coiffer, puis elle trouva au salon Monsieur, qui devait, la même nuit, s'enfuir de son côté avec un succès complet [2]. Après le départ de Monsieur, un peu après neuf heures, la famille royale se mit à table, où elle resta fort longtemps : ce dernier repas était en même temps la dernière entrevue avant la fuite. Elle ne sortit de table que pour se retirer, vers

[1] *Relation du voyage de Varennes*, au début (dans les *Mémoires* de Weber).

[2] Suivant le duc de Choiseul (*Relat.*, p. 29), Monsieur avait déjà failli partir le samedi saint précédent, c'est-à-dire quelques jours après l'émeute du 18 avril, et il ne renonça à ce départ qu'au dernier moment, pour ne pas faire manquer celui du roi, qui lui confia alors son projet.

onze heures, dans ses appartements, où le coucher eut lieu conformément à l'étiquette.

Le dauphin était au lit depuis neuf heures et Madame Royale depuis dix, selon l'usage. On avait donné les ordres aux valets et au commandant de service pour le lendemain [1]. M. de Choiseul, qui attendait à Paris, depuis quelques jours, les ordres de Louis XVI, après être monté en cabriolet vers trois heures, avec Léonard, le coiffeur de la reine, chargé d'emporter les bijoux de Sa Majesté, était parti en avant pour observer la route et rejoindre à Pont-Sommevelle le premier détachement.

Les domestiques à peine retirés, le roi et la reine se lèvent : il était alors environ onze heures et demie. Mme Brunier, femme du médecin des Enfants de France, et Mme de Neuville, femme du porte-malle de Monsieur, averties du départ avant le coucher seulement, habillent les enfants dont elles étaient les femmes de chambre. Madame fut vêtue d'une robe d'indienne à fleurs d'une simplicité extrême [2]. Le dauphin fut habillé en petite fille. C'est à tort qu'on a voulu contester ce dernier détail, parce qu'il ne figure pas dans la procédure : le silence des témoins sur ce fait, qui peut s'expliquer de plusieurs manières [3], ne saurait prévaloir contre des

[1] Bimbenet, p. 39-41 ; Ancelon, p. 28. S'il faut en croire *les Deux amis de la liberté*, le 19, Marie-Antoinette demandait en souriant à un officier de la garde nationale de service aux Tuileries, pour mieux détourner les soupçons : « Eh bien, parle-t-on toujours de notre fuite? » (*Hist. de la Révolut.*, t. VI.)

[2] On peut voir le *fac-simile* d'un échantillon de cette robe dans Bimbenet, *Pièces justificat.*, p. 152.

[3] L'explication la plus simple peut-être de cette lacune, qui paraît singulière au premier abord, surtout en comparaison de tous les autres détails où entre chaque interrogatoire, c'est que le dauphin, qui avait à peine dépassé sa sixième année, était encore dans l'âge où un habillement de petite fille pouvait, aux yeux des témoins comme des juges eux-mêmes, ne point passer pour un déguisement.

témoignages positifs et catégoriques, comme celui de Madame Royale dans sa *Relation :* « On habilla mon frère en petite fille ; il était charmant. Comme il tombait de sommeil, il ne savait pas ce qui se passait. Je lui demandai ce qu'il croyait qu'on allait faire : il me dit qu'il croyait que nous allions jouer la comédie, parce que nous étions déguisés. » Mot naïf, qui dut faire tristement sourire sa mère si elle l'entendit. Ce témoignage est formellement confirmé par celui de Mme de Tourzel [1], qui avait fait confectionner depuis longtemps par sa fille Pauline la petite robe et le bonnet dont on se servit en cette circonstance. Ces détails sont de ceux sur lesquels il est impossible d'admettre que Madame Royale et Mme de Tourzel se soient trompées.

Le dauphin et sa sœur habillés, leurs femmes de chambre les amènent dans le cabinet de la reine, où se trouve également leur gouvernante, Mme de Tourzel. De là tous passent en silence et dans l'obscurité, par les issues secrètes ménagées depuis longtemps, à l'entresol, dans l'appartement abandonné du duc de Villequier, où ils arrivent sans avoir rencontré absolument personne. Par l'appartement du duc de Villequier, on gagne la porte non gardée qui donne sur la cour des Princes, où stationne un vieux carrosse, dont le cocher est M. de Fersen : la reine, qui avait ouvert elle même toutes les portes, y fait monter les enfants avec Mme de Tourzel, puis elle rentre au château, et la voiture va attendre à l'angle de la rue de l'Echelle, sur la place du Petit-Carrousel, mais non sans avoir fait un tour sur les quais, tant pour dérouter la surveillance que pour donner au roi et à la reine le temps d'arriver. Malgré cette

[1] *Mémoires*, I, 305. Le duc de Choiseul, très bien instruit de ces préparatifs de fuite, auxquels il prit une grande part, le dit aussi formellement. (*Relation*, p. 50.)

précaution, on resta trois quarts d'heure (une grande heure, selon Madame Royale, à qui le temps devait paraître long) avant de voir apparaître personne, et M. de Fersen joua à merveille son rôle de cocher avec un camarade qui se trouvait là par hasard.

Pendant cette mortelle attente, « nous vîmes passer M. de la Fayette, qui était au coucher de mon père, » dit Madame Royale ; ce fut un moment d'alerte. Heureusement la Fayette passa sans rien remarquer. Le sens de la phrase de Madame Royale et la comparaison des heures semblent indiquer que la Fayette n'allait pas aux Tuileries, mais qu'il en sortait, comme d'ailleurs le dit formellement Choiseul (p. 68). Il y a, du reste, sur ce point, une confusion et une obscurité qui ne seront jamais entièrement éclaircies, et, en général, tous les récits concernant la sortie des Tuileries sont remplis de contradictions et d'erreurs. Après avoir rapproché et contrôlé tous les témoignages, on serait tenté d'admettre que la Fayette alla deux fois aux Tuileries ce soir-là. Il paraît bien certain qu'il assista d'abord au coucher du roi, ce qui expliquerait naturellement le retard de celui-ci, qui n'avait point voulu avoir l'air pressé de terminer l'entretien [1]. Puis, en se retirant, il serait passé chez Bailly, qui l'avait envoyé chercher pour lui communiquer les nouvelles et pressantes dénonciations reçues par lui, et, sans y croire, il serait alors retourné au

[1] Lacretelle, dans son récit, d'ailleurs très peu exact, ajoute un détail qu'on aimerait à croire authentique. Il dit que le roi déguisé était sorti de son appartement, lorsque tout à coup il voulut revenir sur ses pas, en dépit de toutes les représentations, pour écrire quelques mots où il déclarait que son valet de chambre, en l'aidant en cette circonstance, n'avait fait qu'obéir à ses ordres formels. (*Assembl. constit.*, t. II, p. 254.) Cette précaution était bien dans le caractère du roi, et il ne négligea pas de la prendre pour Mme de Tourzel, en lui donnant l'ordre signé d'emmener le dauphin.

château, afin de renouveler les consignes et d'avertir le major général Gouvion, qui répondit de tout. Cette visite aux postes et à Gouvion est attestée par nombre de témoignages et par les récits concordants (concordance un peu suspecte, il est vrai) de la Fayette et de Bailly [1]; et sa visite au roi, par la *Relation* de Madame Royale et les *Mémoires* de Mme de Tourzel; mais il semble que, en revenant aux Tuileries, il aurait dû tomber au milieu même de l'exécution du projet, et qu'il eût été bien difficile de ne rien voir, à moins de fermer volontairement les yeux. Il est donc plus simple d'admettre qu'il vit le roi et Gouvion en une seule et même visite au château, bien que cette explication ne lève pas toutes les difficultés, et que l'on en vienne à comprendre, sans les partager, les soupçons qui s'élevèrent contre lui [2].

Madame Elisabeth était venue la première rejoindre la voiture. Le roi arriva ensuite, accompagné par un garde du corps : il était plus de minuit. La reine se fit attendre assez longtemps pour inspirer de sérieuses inquiétudes. Elle avait voulu sortir la dernière des Tuileries [3]. Mais, en outre, ce qui l'avait plus particulièrement retardée, c'est qu'ayant vu venir elle-même la voiture de la Fayette, escortée de porte-flambeaux, pendant qu'elle traversait la grande cour du Carrousel, elle s'était jetée, avec la personne qui lui donnait le bras, dans le labyrinthe d'étroites et obscures ruelles environnantes, où elle s'égara. Son guide connaissait mal

[1] V. les *Mémoires* du premier, t. III, p. 76, et *Bailly à ses concitoyens*, à la suite de ses *Mémoires*, t. I.

[2] M. de Beauchesne, ordinairement exact, fait sortir Bailly des Tuileries deux minutes après la Fayette. Bailly, qui était malade ce jour-là, nie formellement (*Mémoires*, t. I, p. 398) sa visite aux Tuileries, et elle n'est prouvée par aucun témoignage sérieux.

[3] *Mémoire* du comte L. de Bouillé, p. 90. Ancelon, p. 32.

ce quartier et l'on n'osait interroger personne si près des Tuileries : on fut donc assez longtemps avant de trouver le coin de la rue de l'Echelle, où stationnait la voiture [1]. Il était entre minuit et demi et une heure quand on la rejoignit enfin. Le garde du corps qui accompagnait le roi était M. de Maldent ; introduit aux Tuileries entre neuf et dix heures du soir, on l'avait enfermé dans un cabinet obscur, où il avait attendu longtemps, jusqu'à ce que le roi lui-même vînt le prendre pour partir. Quant à l'homme qui avait conduit la reine, quel était-il? On l'ignore. La reine a répondu, dans son procès, que c'était un garde du corps, et en ce cas, ce ne pourrait être que M. de Maldent, car ses deux compagnons, mandés secrètement avec lui chez le roi dans la soirée, avaient reçu l'ordre, M. de Valory de courir en avant jusqu'à Bondy pour y faire préparer le relais, M. de Moustier d'aller chercher la grande berline et de la conduire à la barrière Saint-Martin. Après avoir amené le roi, M. de Maldent aurait eu tout le temps d'aller chercher la reine, mais cette hypothèse est contredite par son interrogatoire [2].

[1] M. de Fontanges a exagéré cet incident, en montrant la reine et son guide égarés sur la rive gauche de la Seine et errant au hasard dans la rue du Bac. Nous ne relevons pas, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, les erreurs du *Précis historique* signé par M. de Valory, erreurs tellement énormes et tellement nombreuses qu'elles enlèvent à son récit toute espèce de valeur. Sur ce point précis de la sortie des Tuileries, voir une longue note de M. Bimbenet, p. 81. M. Bimbenet, qui suit les dépositions pas à pas, n'est point tout à fait d'accord avec nous sur quelques détails secondaires ; il semble ne pas admettre qu'elles puissent présenter des lacunes ou des erreurs. Une déposition n'offre pas plus le caractère d'infaillibilité que tout autre témoignage ; il n'est pas rare qu'elle se trompe, involontairement ou même très volontairement, et je ne crois pas qu'elle doive nécessairement l'emporter, quand elle se trouve en face de récits qui réunissent tous les caractères de l'authenticité et de la vraisemblance.

[2] Il y dit qu'il monta derrière la voiture, mais nullement que ce fut

Chacun était sorti isolément pour ne pas faire groupe et ne point attirer l'attention. La reine et Madame Elisabeth étaient en robes du matin, celle-ci en chapeau blanc (ou plutôt gris clair), celle-là en chapeau noir, avec un mantelet de même couleur. Le roi avait un chapeau rond, une perruque, une redingote brune et la canne à la main [1]. On passa sans difficulté. Il n'y avait pas, comme nous l'avons dit, de sentinelle à la porte du duc de Villequier [2], d'ailleurs habituellement masquée par les voitures qui attendaient les personnes en visite chez Mme de Tourzel ou chez les membres de la famille royale. On était accoutumé à voir sortir et circuler à pareille heure les gens de service après la journée finie, et enfin, comme on se le rappelle, on avait pris soin, depuis quelques jours, de préparer les voies au roi en faisant passer et repasser, sous un costume semblable à celui

aussitôt après y avoir conduit le roi; au contraire, il « partit sur-le-champ, » dès que le roi fut monté. Toutes ces réponses ne sont pas nettes. Ce qui l'est, c'est qu'il n'a pas connaissance, dit-il, des personnes qui ont accompagné *la reine* et Madame Elisabeth au sortir du château; mais il pouvait trouver inutile de révéler ce détail non soupçonné. Au contraire, Mme de Tourzel répond que le roi et la reine étaient accompagnés « de chacun un courrier, » et on se rappelle que les gardes du corps avaient revêtu l'habit de courrier. Cette réponse est confirmée par ses *Mémoires*, I, 305.

[1] Dépositions de Mme de Tourzel, de M. de Maldent, etc. *Relat.* du duc DE CHOISEUL, p. 50. La relation de Marie-Thérèse-Charlotte de France, confirmée par celle de Mme de Tourzel et les souvenirs de sa fille Pauline (*Souvenirs de quarante ans. — Récits d'une dame de Madame la Dauphine*, 1861, in-18, p. 83), nous apprend que c'était Mme de Tourzel qui passait pour la baronne de Korff, la reine pour Mme Rochet, gouvernante des enfants, et le roi pour le valet de chambre Durand; Mme Elisabeth était une demoiselle de compagnie, du nom de Rosalie. Qnant aux deux enfants, ils s'appelaient Amélie et Aglaé. — Les trois gardes du corps avaient aussi reçu des noms de circonstance : M. de Maldent s'appelait Saint-Jean; M. de Moustier, Melchior, et M. de Valory, François.

[2] Il n'y en avait jamais eu, dit Mme de Tourzel dans son interrogatoire, à plus forte raison depuis que l'appartement était vide.

qu'il devait porter lui-même, son quasi-ménechme le chevalier de Coigny. Aussi, bien que quelques officiers de la garde nationale se promenassent dans la cour, qui était très éclairée, ne remarquèrent-ils rien, et Louis XVI put pousser impunément le flegme et la tranquillité, dit-on, jusqu'à se baisser en passant près d'une sentinelle pour rattacher la boucle de son soulier.

C'est sans doute pendant que ceci s'accomplissait, que la Fayette, descendu du château ou revenant de chez Bailly, avait avec Gouvion cette entrevue où celui-ci promettait qu'une souris même ne pourrait s'échapper sans qu'il s'en aperçût, et à la suite de laquelle la voiture qui emmenait le commandant de la garde nationale effraya si fort la reine dans la cour et Madame Elisabeth au coin de la rue de l'Echelle. Quand Gouvion, le lendemain, affirma qu'il n'avait pas quitté une minute des yeux la porte du duc de Villequier, il faut absolument, si l'on ne veut expliquer cette assertion par le hardi mensonge d'un homme qui se sent compromis pour avoir manqué de vigilance, ou par une complicité secrète [1], qu'une surveillance aussi assidue n'ait commencé que lorsque le départ était déjà un fait accompli.

Pendant ce temps, Mmes Brunier et de Neuville s'étaient dirigées à pied, accompagnées par « un particulier » inconnu, vers une voiture à deux places, attelée de trois chevaux de louage, préparée sur le quai par les soins de M. de Fersen, et qui les attendait depuis longtemps déjà à l'autre bout du pont Royal, du côté de la rue du Bac. Elles y montèrent à minuit environ (probablement un peu plus tôt), et se dirigèrent aussitôt

[1] Toutes ces circonstances sont de celles sur lesquelles ne manque pas de s'appuyer le comte de Sèze, dans son *Hist. de l'événement de Varennes*, pour établir sa thèse d'un piège tendu au roi, et il faut avouer que, sur ce point au moins, l'interprétation est spécieuse.

sur Claye. Là elles durent donner vingt-quatre livres pour les chevaux et six livres de pourboire [1]. Le postillon détela et attendit avec elles l'arrivée de la berline.

Dès que les deux femmes de chambre furent montées en voiture, M. de Moustier, qui avait été chargé de veiller d'abord à leur départ, alla chercher, rue de Clichy, chez Mme Sullivan, à l'hôtel de M. Crawford [2], où elle avait été conduite dans l'après-midi, la berline commandée au nom de la baronne de Korff, la fit atteler de quatre chevaux pris dans l'écurie de M. de Fersen et conduire à la nouvelle barrière du faubourg Saint-Martin. M. de Valory accompagnait la berline, monté sur un cheval anglais, pris dans la soirée même chez un marchand auquel M. de Fersen l'avait acheté quelques jours auparavant, et ce fut seulement un peu après qu'elle fut arrivée à sa destination qu'il se dirigea sur Bondy pour y commander les relais. Il avait été convenu que si, à trois heures et demie, la famille royale n'était pas arrivée à Bondy, il courrait, sans s'arrêter, jusqu'à Pont-Sommevelle, pour avertir le duc de Choiseul de replier et ramener tous ses détachements [3].

Quand la berline arriva à la barrière, il devait être

[1] Interrogatoire de la dame Brunier. Elles ne donnèrent cette somme, dit-elle, que *comme contraintes*. Le postillon Pierre le Bas dépose, en effet, qu'elles ne lui avaient d'abord donné que trois livres de pourboire et qu'il réclama, disant que « ce n'était pas assez pour avoir passé la nuit. »

[2] Ce M. Crawford, qu'on trouve aussi désigné sous le nom de colonel Crawford, était un riche Anglais, reçu dans l'intimité de la reine, âgé de près de quarante-huit ans, et qui, après avoir servi, avoir passé une partie de sa jeunesse dans les Indes, avoir beaucoup voyagé en Europe, s'était fixé à Paris, où il avait formé de belles collections et où il se livrait à la culture des lettres et des arts.

[3] *Relation* du duc de Choiseul, p. 55. Tous les détails précédents, comme ceux qui suivent, sont établis d'après les dépositions des témoins et les interrogatoires des accusés, rapprochés et contrôlés les uns par les autres. On sait que ces pièces composent la seconde partie du volume de M. Bimbenet; mais nous ne pouvons y renvoyer à chaque ligne.

plus de minuit et demi, puisque M. de Moustier n'avait quitté M[mes] Brunier et de Neuville, sur le quai près des Tuileries, qu'à minuit environ, et qu'il lui avait fallu le temps de se rendre ensuite rue de Clichy et de là à la barrière; probablement même il était plus près d'une heure que de minuit et demi. Mais elle n'en était pas moins fort en avance. Suivant la déposition du cocher de M. de Fersen, Balthazar Sapel, qui avait été chargé de conduire cette voiture, ce fut seulement vers deux heures ou deux heures et demie du matin, au moment où déjà le jour commençait à poindre, car la nuit choisie pour la fuite se trouvait, par un nouveau hasard qui eût pu avoir de fâcheuses conséquences, la plus courte de l'année, que la berline fut rejointe par la voiture qui contenait toute la famille royale.

D'où provenait un tel retard en un moment si précieux? On a vu les incidents qui avaient reculé la sortie du roi d'abord, puis celle de la reine. Une autre cause de retard vint de la route suivie par M. de Fersen, lorsque toute la famille royale se trouva réunie dans la voiture du Petit-Carrousel, pour gagner la barrière Saint-Martin. Soit que, comme le dit M. de Fontanges, dont l'assertion a été répétée par la plupart des historiens, « M. de Fersen n'osât mener son carrosse de remise par le plus court chemin, parce qu'il ne connaissait pas assez les rues de Paris pour hasarder de traverser la nuit cette ville immense, dans la plus grande partie de sa largeur, » et qu'il crût plus sûr de descendre par la rue Saint-Honoré et de faire le tour par les vieux boulevards; » soit que, suivant l'explication donnée par le duc de Choiseul [1], et qui paraît plus vraisemblable, — car M. de Fersen, mêlé si activement à tous les détails

[1] *Relation*, p. 78-79. M[me] de Tourzel donne une autre explication que nous ne parvenons pas à comprendre (I, 309-310).

de la fuite, qu'il dirigea, à son origine, avec autant d'intelligence que de décision, n'était pas homme à avoir négligé d'apprendre l'itinéraire le plus court du Petit-Carrousel à la porte Saint-Martin, s'il avait jugé nécessaire de le suivre, et surtout n'était pas homme à s'égarer, comme l'ont dit quelques-uns, — il ait voulu, par excès de précaution, passer en route à son hôtel et à celui de M. Crawford, pour s'assurer du départ des chevaux et de la berline, il est certain qu'il prit le plus long. On traversa la barrière sans encombre, malgré l'embarras causé par une noce chez les commis et par un rassemblement de soldats et de curieux. Dès que le carrosse de louage fut arrivé près de la berline, on les approcha de telle sorte que la famille royale put passer de la première voiture dans la seconde, sans mettre pied à terre et sans s'exposer aux regards du cocher.

Aussitôt la portière fut vivement refermée. M. de Fersen monta sur le siège de la berline, à côté de M. de Moustier, qui s'y trouvait déjà; M. de Maldent s'assit derrière, et le cocher, vivement excité par son maître, prit la route de Bondy en conduisant si rapidement qu'il y arriva en moins d'une demi-heure. Le carrosse de remise avait été abandonné sur la route et renversé dans un fossé avec les deux chevaux, dont l'un s'abattit.

A Bondy, où l'on retrouva M. de Valory, qui avait fait préparer le relais, ceux de M. de Fersen furent dételés, et son cocher reçut l'ordre de les conduire à Valenciennes, lieu de séjour du régiment dont ce gentilhomme était le colonel. M. de Fersen prit alors congé des voyageurs par ces mots qu'entendit son cocher : « Adieu, madame de Korff [1]. »

[1] BIMBENET, p. 84-87. *Déposit.* de Balth. SAPEL. Au départ, la reine lui avait confié un portefeuille où se trouvaient des papiers relatifs à la fuite. (*Le comte de Fersen et la cour de France*, I, 94, note.)

Le comte Louis de Bouillé rapporte [1] que M. de Fersen ne se sépara du roi qu'après lui avoir fait de nouvelles et inutiles instances pour obtenir de le suivre. Ce détail n'a rien que de vraisemblable, et l'auteur prétend le tenir, comme tous ceux qu'il donne sur la sortie des Tuileries et de Paris, de M. de Fersen lui-même : aussi, bien qu'il se soit évidemment trompé sur l'endroit où eut lieu cette séparation, qu'il place à Claye (comme M. de Fontanges), sommes-nous tout disposé à l'en croire. Mais il ne put obtenir ce qu'il demandait. On jugea son offre inutile, peut-être gênante, et les mêmes raisons qui s'étaient opposées à ce que la famille se fît accompagner par le marquis d'Agoult, s'opposèrent aussi à ce qu'elle acceptât le dévouement de M. de Fersen. Il n'y avait plus de vide dans la berline, d'où il eût fallu faire descendre Mme de Tourzel pour lui trouver une place. Ainsi la famille royale se trouva définitivement abandonnée à elle-même, dans cette périlleuse entreprise, n'ayant pour auxiliaires et pour gardiens que trois personnes qu'elle avait à peine connues quelques moments avant le voyage, et à qui leur rôle effacé ne pouvait permettre l'initiative en cas de besoin. M. de Fersen monta sur le cheval anglais qui avait amené M. de Valory, et s'en retourna à Paris, où, avant de rentrer chez lui, il alla faire un tour du côté de l'Hôtel de ville et de l'hôtel de la Fayette, pour s'assurer que tout était tranquille et qu'on ne s'était point encore aperçu du départ ; puis, le jour même, il partit pour Bruxelles.

[1] *Mémoires*, p. 92.

VI.

DE PARIS A SAINTE-MENEHOULD

La berline, qui avait pris à Bondy un attelage de six chevaux, s'élança sur la route de Claye au galop, précédée de deux gardes du corps en courriers, tandis que le troisième était assis sur le siège. Elle rejoignit là les deux femmes de chambre, qui attendaient depuis cinq quarts d'heure. Des pourboires un peu trop larges furent donnés aux postillons de Bondy, que cette générosité émerveilla, et qui en firent part à ceux de Claye [1]. On se remit bientôt en route, en faisant prendre le devant à la voiture qui contenait Mmes Brunier et de Neuville [2]. Il devait être alors un peu plus de trois heures et demie du matin [3], et il faisait grand jour; mais, à mesure qu'on

[1] Le roi emportait dans sa voiture 13,200 livres en or et 560,000 en assignats. (*Procès-verbal* de la déclaration du roi aux commissaires de l'Assemblée, *Moniteur* du 28 juin 1791.)

[2] BIMBENET, p. 86-87. *Déposit.* de Pierre le Bas, postillon.

[3] On était à la barrière Saint-Martin vers deux heures ou deux heures et demie, et on n'avait mis qu'une demi-heure à gagner Bondy. En outre, nous savons, par la déposition de Pierre le Bas, que la voiture des dames Brunier et de Neuville, qu'il conduisait, était arrivée à Claye vers deux heures ou deux heures et demie, et qu'elle avait attendu cinq quarts d'heure (une heure et demie même, d'après l'interrogatoire des deux femmes de chambre).

s'éloignait de Paris, les alarmes s'effaçaient pour faire place à la confiance et à la joie.

On avait, il est vrai, perdu beaucoup de temps, et, dans toute évasion, les moindres minutes sont précieuses. Aux retards successifs du départ, celui du roi, par suite de la visite de la Fayette, celui de la reine, égarée dans les ruelles qui environnaient les Tuileries, celui de M. de Fersen dans le trajet du Petit-Carrousel à la porte Saint-Martin, s'en ajoutèrent d'autres : « Quoique la voiture du roi fût neuve, dit Fontanges, il fallut y faire à Claye quelques réparations, qui firent perdre encore du temps [1]. » Nous devons remarquer toutefois que cette réparation ne se trouve pas mentionnée dans les dépositions des témoins ni les interrogatoires des *complices*. Cet accident se serait renouvelé à plusieurs reprises pendant le cours du voyage : à Montmirail, suivant Beaulieu, Lacretelle et beaucoup d'autres [2]; à Etoges, selon Montgaillard [3]; deux fois entre Nintré (Chaintrix ou Chaintry?) et Châlons, selon Mme de Tourzel. Il ne faut voir là, sans aucun doute, que le même accident, dont le lieu flotte un peu, et le seul détail essentiel à retenir, c'est qu'il fit perdre encore plus d'une heure [4].

Ces causes de périls ne préoccupaient pas assez la famille royale, tout entière au charme de la délivrance. Plus elle s'enfonçait dans la province, qu'on lui avait si souvent représentée comme à l'abri de la contagion parisienne et comme toujours fidèle à la royauté, moins elle se croyait tenue aux précautions et à la hâte primitives. Les témoignages sont formels à cet égard,

[1] *Relation*, dans les *Mémoires* de WEBER, p. 334.
[2] *Essais historiq.*, t. II, p. 496. *Assemblée constit.*, t. II, p. 256.
[3] *Hist. de France depuis la fin du règne de Louis XVI*, t. II.
[4] *Mémoires* de Mme de TOURZEL, I, 310.

bien qu'ils s'expriment probablement avec une certaine exagération. Mme de Neuville a remarqué qu'il n'y avait « ni célérité [1], ni demande de célérité dans le service des postes, » — ce qui était d'autant plus grave que la durée du voyage du roi, et par suite les ordres donnés aux troupes pour l'attendre dans chaque station, avaient été établis strictement, en supposant le départ à minuit, d'après le nombre d'heures employées quelques jours auparavant par la baronne de Korff dans ce même voyage, et d'après les calculs opérés par MM. de Choiseul et Goguelat. Il eût fallu avoir la précaution de laisser une bien plus grande latitude, en tenant compte de tous les accidents qui pouvaient et devaient, dans l'hypothèse la plus favorable, s'opposer à la marche régulière d'un départ entrepris dans de pareilles conditions. On n'avait suffisamment prévu ni les accidents à la voiture, ni les longs retards à la sortie de Paris, et parmi les fugitifs, personne, ce semble, ne songeait à redoubler de vitesse pour les compenser.

Pour les mêmes raisons et toujours par suite du même sentiment, les fugitifs en vinrent bien vite à se relâcher des précautions du début. Sans doute ils ne s'arrêtèrent nulle part pour dîner et ils mangeaient dans la voiture; mais, quoi qu'on en ait dit [2], il faut bien en croire des dépositions concordantes sur un point où elles n'ont aucun intérêt personnel à tromper. Mme Brunier, dans son interrogatoire, déclare « que le roi est descendu à une poste pour satisfaire un besoin.... et a parlé à quelqu'un que la répondante croit attaché à la poste; » M. de Maldent ajoute qu'il est

[1] « Jamais voiture n'a été plus mal, » dit le duc de Choiseul dans une note de sa *Relation*, p. 56. V. aussi le *Mémoire* du comte Louis, p. 94.

[2] Ancelon, *La vérité, etc.*, p. 37, en s'appuyant sur Mme de Tourzel, qu'a entraînée ici son désir de justifier le roi.

descendu plusieurs fois, « et qu'il ne sait s'il a été reconnu, mais qu'il ne se cachait pas ; » M. de Moustier est plus explicite encore : non seulement le roi est descendu plusieurs fois, toujours pour la même cause, au grand jour et aux *postes*, mais « il a parlé à plusieurs personnes qui étaient dans les endroits où on relayait, » et, sur la demande du juge d'instruction, il explique que c'étaient des personnes du peuple qui venaient pour voir les passants. M. de Valory répond à la même question « qu'il sait de ses camarades (il courait en avant) que le roi et la reine ont descendu des côtes à pied ; qu'il a vu le roi descendre de voiture, à un relais dont il ignore le nom, pour lâcher de l'eau ; qu'il a resté assez longtemps hors de sa voiture, causant avec beaucoup de monde qui l'entourait et parlant à des passants sur les moissons ; que c'était entre onze heures, midi. » Enfin, le 22 juin, le nommé Claude Tapon, voiturier, venait déposer devant la municipalité de Fontainebleau que la veille, « à quatre heures du matin, étant à Vauderlans, route de Paris à Senlis, il a vu et reconnu le roi descendant de sa voiture, pour faire ses besoins [1], » etc. Qu'on tire tout le parti que l'on voudra de quelques contradictions de détail, qu'on rabatte ce qu'il faut de quelques exagérations évidentes, qu'on appelle à l'aide toutes les explications qu'on jugera convenables, il n'en reste pas moins un ensemble tout à fait significatif et dont il est impossible de ne point tenir compte.

On a dit qu'à Châlons, le roi avait été reconnu par le maître de poste, qui garda le silence [2]. Suivant une

[1] Bimbenet, *Pièces justific.*, p. 79, 100, 111, 121, 182.

[2] *Mémoires* de Bouillé, 262. *Essais historiques* de Beaulieu, II, 496. *Relations* de Madame Royale et de Fontanges. On peut voir une autre version dans la *Partie de plaisir avortée à Varennes*, 1791, in-8°.

autre version, ce fut par *un homme*, qu'on ne désigne pas autrement, et le maire, averti par lui, aurait répondu que « s'il en était sûr, il n'avait qu'à le publier, mais qu'il serait responsable des suites[1]. » Il n'est question de rien de pareil dans aucune déposition, et ce que nous en pouvons dire tout au moins, c'est que cela n'a jamais été complètement prouvé.

On n'était pourtant pas sans quelque inquiétude sur la traversée de Châlons; mais il avait été réglé par le marquis de Bouillé que si le roi y était arrêté ou reconnu, il serait secouru par le duc de Choiseul, à la tête du détachement de Pont-Sommevelle : celui-ci devait se porter sur-le-champ avec ses hussards à la délivrance du roi, et en même temps faire avertir les détachements suivants[2].

Le détachement de Pont-Sommevelle, comme nous l'avons vu, se composait de quarante hussards de Lauzun, que Goguelat avait reçu l'ordre de prendre sur les cent cantonnés depuis quelques jours à Varennes. Le lundi 20, à cinq heures du matin, ces quarante hussards étaient partis pour s'acheminer, sous la conduite du lieutenant Boudet et de M. de Goguelat, à la rencontre du prétendu trésor qu'on attendait, tandis que, de son côté, le duc de Choiseul partait de Paris pour venir à sa rencontre jusqu'à Pont-Sommevelle, où ils devaient

[1] Fersen, qui rapporte ce fait dans son *Journal* (II, 8), semble dire qu'il le tient de la reine, lors du voyage qu'il fit à Paris en février 1792. On ne voit pas trop comment la reine aurait pu savoir un tel détail d'une façon positive et sûre. Royou, dans l'*Ami du Roi* (26 juin), dit que le maire fut averti par un député de la gauche qui se trouvait là accidentellement et qu'il n'y attacha pas d'importance. Ajoutons que le 9 octobre 1793, Drouet, prisonnier de l'Autriche, aurait raconté que c'était le maître de poste de Châlons qui était venu l'avertir. Il n'en avait rien dit dans son *Rapport*.

[2] Lettre du marquis de Bouillé au duc de Choiseul (14 août 1800); *Relation* de Choiseul, p. 62.

se rejoindre. Le 21, le duc de Choiseul arriva le premier, à onze heures du matin, avec le coiffeur Léonard, et ne trouva devant la maison de poste que son maréchal des logis Aubriot, à qui il avait commandé de revêtir un habit de garde national pour lui amener des chevaux de selle. A midi, Goguelat et les hussards arrivèrent [1]. On fit mettre les chevaux au piquet et donner du pain et du vin aux soldats, qui étaient dans la plus parfaite ignorance de ce qui se passait.

M. de Choiseul avait calculé qu'il fallait treize ou quatorze heures au maximum pour se rendre en poste de Paris à Pont-Sommevelle. Le roi avait dû partir à minuit, mais on admettait une heure de retard; c'était donc vers trois heures de l'après-midi, ou même un peu auparavant, qu'il devait passer, et vers deux heures qu'on attendait le courrier, qui avait reçu l'ordre de précéder la voiture d'une heure au moins. Or, à quatre heures le courrier n'avait pas encore paru. L'inquiétude de Choiseul et de Goguelat était grande ; les hussards ne savaient que penser de cette longue et vaine attente, et une circonstance vint augmenter encore les embarras de la situation. Les paysans des environs [2] étaient en contestation avec l'ancien seigneur, M. d'Elbeuf, resté propriétaire de la terre autrefois seigneuriale; on les avait menacés de la force armée pour les contraindre à acquitter leurs redevances, et l'arrivée des hussards avait naturellement excité au plus haut point leur

[1] C'était juste l'heure indiquée par M. de Fersen, dans sa lettre du 13 juin à Bouillé : « Il faudrait, pour éviter tout soupçon et tout mouvement à Châlons, que le détachement du pont de Sommevelle n'y arrivât que le mardi à midi. »

[2] Pont-Sommevelle, ou plutôt *Pont de Sommevesle*, dont presque tous les historiens, y compris M. de Valory lui-même, et sans en excepter M. Bimbenet, ont fait un bourg, n'est, ou du moins n'était alors qu'un simple bâtiment de poste avec auberge, comme l'a remarqué M. Ancelon.

attention. Ils crurent qu'ils étaient venus pour agir contre eux, et on les vit se rassembler autour des chevaux et des soldats, en manifestant des dispositions menaçantes.

D'heure en heure croissaient, avec les mauvaises dispositions de la foule, les dangers de cette situation équivoque. Le duc de Choiseul en fut effrayé. Il crut à la possibilité d'un conflit, qui, dans le cas même où il eût été vainqueur, jetait une grave complication sur le passage des fugitifs et trahissait presque forcément l'*incognito* du roi, qu'il était chargé de protéger. Il se dit sans doute aussi que le voyage avait subi un nouveau retard, qu'un obstacle imprévu s'était présenté ou que l'indécision de Louis XVI l'avait fait reculer au dernier moment [1]. Mais avant de se décider à quitter son poste, il prit le parti d'envoyer en avant jusqu'à Stenay, quartier général du marquis de Bouillé, son cabriolet, avec son domestique Boucher et le coiffeur Léonard. Celui-ci, qui se trouvait de la sorte fort inopinément transformé en agent actif de l'entreprise, et que le duc de Choiseul avait instruit du secret un peu avant d'arriver à Pont-Sommevelle, était chargé d'abord, en passant à

[1] Il est impossible d'admettre ce que soutient (p. 98 de son *Mémoire*) le comte Louis de Bouillé, censeur sévère de la conduite de M. de Choiseul, en s'appuyant sur un récit de M. de Fersen et sur la relation de M. de Moustier, à savoir que le duc de Choiseul avait la *certitude* du départ du roi, puisque M. de Valory avait été chargé de lui remettre à Bondy un billet que le roi lui écrivit en montant dans sa berline à la barrière Saint-Martin. Nous avons vu que M. de Valory était parti pour Bondy bien avant que le roi fût arrivé à la berline, et d'ailleurs, à ce moment, le duc de Choiseul était déjà loin. Mais il avait été convenu, d'après Choiseul lui-même (p. 55), que si, à trois heures et demie, le roi n'était pas arrivé à Bondy, le courrier qui s'y trouvait (M. de Valory) accourrait jusqu'à Pont-Sommevelle pour l'avertir de replier tous ses détachements. Ainsi, dans le cas de la remise du voyage comme dans le cas contraire, il fallait absolument attendre l'arrivée d'un courrier.

Sainte-Menehould et à Clermont, de remettre aux commandants des détachements, MM. d'Andoins et de Damas, un court billet qui annonçait ses inquiétudes et son départ, en donnant l'ordre au premier, placé sous son commandement, de faire desseller les chevaux, puis d'avertir de sa position le chevalier de Bouillé à Varennes, et le marquis à Stenay.

Ensuite, il attendit encore environ une heure, dans la plus cruelle anxiété. Mais vers cinq heures et demie, en présence de l'attitude toujours plus hostile de la population, il crut devoir donner l'ordre de la retraite, en prétextant tout haut que le trésor attendu était sans doute passé dans la matinée [1]. Ainsi l'anneau initial de la chaîne si soigneusement forgée par Bouillé manquait, par suite de la lenteur du voyage et par la retraite trop hâtive du duc de Choiseul.

Le détachement reprit la route de Varennes, mais par de pénibles chemins de traverse où il s'égara et eut beaucoup à souffrir, et qui allongèrent si bien son trajet qu'il n'arriva dans cette petite ville, comme nous le verrons, qu'après l'arrestation du roi. On ne voulait pas repasser par Sainte-Menehould [2] ni Clermont, dont les habitants et les municipalités s'étaient montrés la veille et le matin même très préoccupés de ces continuels mouvements de troupes; mais loin d'éviter les agitations

[1] *Relation* du duc DE CHOISEUL, p. 80-84. Je n'ai pas besoin de dire qu'il faut lire spécialement cette partie de sa relation avec une certaine défiance. Ne se sentant pas à l'abri de tout reproche, et vivement attaqué sur ce point, il met une grande ardeur à se justifier de son mieux.

[2] M. de Choiseul parle de la *résistance* et même du *refus* qu'il éprouva de la part de Goguelat et de Boudet pour repasser par Sainte-Menehould (p. 65); mais ces deux officiers ont nié cette circonstance, celui-ci dans son rapport, celui-là dans son récit des événements. Du reste, M. de Choiseul lui-même parle plus loin (p. 84) en termes beaucoup plus adoucis de ce prétendu *refus*, qui n'est plus alors qu'un exposé de motifs auquel il se rend.

populaires, on les excita au plus haut point par cette espèce de retraite clandestine, et on les porta là où elles n'avaient pas pénétré encore. En plusieurs lieux le tocsin sonna, les paysans s'armèrent et le détachement eut même à subir une fusillade à la Neuville-au-Pont. La municipalité de cette bourgade envoya une dépêche à celle de Sainte-Menehould, par un exprès qui sema l'alarme sur son chemin. Puis, comment M. de Choiseul ne réfléchit-il point qu'en s'éloignant de la grande route, il s'enlevait l'heureuse chance d'être rattrapé par le courrier du roi, s'il n'y avait qu'un léger retard, et de pouvoir ainsi réparer sa faute; qu'il supprimait son action, qui devait être l'une des principales, et ne pouvait plus intercepter, comme il en avait reçu l'ordre, le passage aux courriers envoyés à la poursuite des fugitifs?

Une heure après le départ du détachement, les voitures arrivaient et le roi était fort surpris de ne trouver personne à ce premier poste, le plus important de tous. Cet abandon de Pont-Sommevelle, malgré les excellentes intentions du duc de Choiseul, eut les conséquences les plus graves et pouvait même en produire de plus immédiates. Le marquis de Bouillé, qui lui a amèrement reproché cette désobéissance à ses ordres formels, expose ainsi les unes et les autres, dans une lettre qu'il lui adressa, en réponse à quelques observations sur ses *Mémoires* :

« Votre présence à Pont-de-Sommevelle donnait de la tranquillité au roi, qui a été étonné et déconcerté de ne pas vous y trouver. Vous deviez le secourir à Châlons, s'il y était reconnu et arrêté, ainsi que nous le craignions; j'en étais convenu avec vous et avec M. de Damas dans notre dernière entrevue. Vous deviez protéger sa route en le suivant jusqu'aux autres détachements, que l'exemple du vôtre aurait probablement

entraînés. Vous deviez en laisser un sur la croisière du chemin de Sainte-Menehould à Varennes pour arrêter, d'après mes ordres, tous les voyageurs et courriers, ce que vous n'avez pas fait, et ce qui est cause que l'aide de camp de M. de la Fayette est arrivé à Varennes. Vous deviez enfin faire avertir tous les postes du passage du roi, ce qui donnait le temps au relais de Varennes d'être placé à l'entrée de la ville : c'est pour cet objet que M. de Goguelat et vous aviez des relais de chevaux de selle dans cette ville et sur la route [1]. »

Ajoutons que, de l'aveu de M. de Choiseul lui-même [2], le marquis de Bouillé devait avoir donné l'ordre à Goguelat de partir en personne, dès que le premier courrier serait arrivé à Pont-Sommevelle, pour venir l'en avertir à Stenay, en avertissant aussi son fils, le chevalier de Bouillé, qui attendait à Varennes. Afin d'assurer pleinement l'exécution de cet ordre, il avait prévu le cas où le détachement serait obligé de changer de position : il était alors enjoint à Goguelat de rester seul, en se déguisant et se cachant au besoin, jusqu'à l'arrivée de la berline. On verra plus loin les conséquences fatales qui résultèrent tout particulièrement de ce départ de Goguelat avant le passage des voitures, en ce qui concernait le relais de Varennes, qu'il était chargé d'aller faire préparer à l'entrée de la ville, et sur la position précise duquel il devait renseigner le roi ou ses courriers. Toute la chaîne se trouvait rompue du coup, par la rupture du premier chaînon.

[1] Lettre du 14 août 1800. Mme de Tourzel lui fait des reproches semblables (I, 315).

[2] *Relation*, p. 61-62.

VII.

SAINTE-MENEHOULD ET CLERMONT.

Les voitures avaient passé à Châlons à cinq heures, à Pont-Sommevelle vers six heures et demie, elles arrivèrent à Sainte-Menehould entre sept heures et demie et huit heures.

La petite ville de Sainte-Menehould était occupée par un détachement de trente dragons [1] du régiment du duc de Choiseul (Monsieur-Dragons), arrivé le matin même, à neuf heures, sous le commandement du capitaine d'Andoins. Les hussards de Lauzun, partis la veille de Varennes, pour se rendre à Pont-Sommevelle, avaient passé la nuit à Sainte-Menehould, qu'ils venaient de quitter depuis deux heures à peine, lorsque l'arrivée de ces nouvelles troupes raviva la défiance des habitants. Cette défiance redoubla bientôt par la conduite du capitaine. On remarqua qu'il était dans une extrême agitation : « Dans le courant du jour, écrit M. d'Andoins lui-

[1] Il devait y en avoir quarante, d'après les ordres du marquis de Bouillé, mais nous avons déjà dit qu'il n'y en avait en réalité que trente (trente-trois avec les officiers), comme on le voit par la lettre du capitaine d'Andoins à l'Assemblée nationale, le registre des délibérations de la municipalité de Sainte-Menehould, la *Déclaration* du maréchal des logis Lagache, à la suite de la *Relation* du duc de Choiseul, et le *Rapport* du comte Ch. de Damas, etc. D'Andoins avait mieux aimé réduire sa troupe pour n'emmener que des hommes de confiance.

même, le désœuvrement m'avait conduit *plusieurs fois* sur les avenues du chemin d'où devait venir le trésor; *j'avais questionné tous les courriers qui passaient*, et n'avais rien obtenu de satisfaisant [1]. » Ces allées et venues, ces interrogations continuelles, ne pouvaient manquer d'exciter au plus haut point l'attention et la surveillance des citoyens, surtout en pareil moment.

A sept heures du soir, les voitures n'étaient pas encore passées. Cependant, le maréchal des logis Lagache, inquiet de voir les dragons dispersés, avait pris sur lui de faire sonner le boute-selle, afin de les avoir sous la main en cas de besoin. Mais d'Andouins, qui venait de recevoir à ce moment même le billet tout au moins imprudent que M. de Choiseul avait remis pour lui à Léonard, accourut aux écuries et fit desseller, malgré les représentations de son sous-officier. Une demi-heure après, Valory arrivait au galop, et bientôt la berline déboucha devant la poste. Malgré l'impression produite par le séjour des soldats et la conduite de leur chef, la dimension de la voiture et les deux courriers, en veste chamois, qui précédaient le postillon, ne causèrent sur l'instant qu'une sensation assez médiocre, et on crut généralement que c'était une voiture d'émigrés [2]. Le roi et la reine étaient dans une inquiétude mortelle et ne pouvaient s'expliquer comment ils n'avaient pas encore rencontré un seul soldat; qu'on juge si cette inquiétude dut se dissiper quand le capitaine d'Andoins, que le fatal billet de son chef avait mis tout en désarroi, s'approcha de la portière avec précaution, mais d'une ma-

[1] Lettre à l'Assemblée nationale. V. aussi BUIRETTE, *Hist. de Sainte-Menehould*, et la *Déclarat.* de LAGACHE.

[2] *Déclarat.* de LAGACHE. Nous ne marchons dans tout ce récit qu'en nous appuyant pas à pas sur les pièces les plus authentiques, émanant des personnages mêlés directement à chaque épisode.

nière trop respectueuse, en disant à voix basse : « Les mesures sont mal prises; je m'éloigne pour ne donner aucun soupçon [1]. »

Sur ces entrefaites, et comme on finissait d'atteler, le maître de la poste aux chevaux, Drouet [2], qui revenait des champs, s'approcha de cette grande voiture, autour de laquelle se tenait amassé un cercle de curieux. Les stores étaient demeurés levés, et l'on peut supposer, sans doute, que dans un mouvement irréfléchi, soit pour échanger quelques mots avec M. d'Andoins ou avec le courrier [3], soit pour vérifier si l'on voyait cette fois apparaître l'escorte promise, le roi, qui dut regretter alors de n'avoir pas emmené avec lui le marquis d'Agoult ou M. de Fersen, mit la tête à la portière, ou du moins se pencha un peu imprudemment. Quoi qu'il en soit, Drouet, qui, pendant qu'il servait au régiment des dragons de Condé, avait eu occasion de voir la reine, crut la reconnaître dans la voiture, et ses soupçons prirent à peu près le caractère de la certitude quand il eut aperçu et comparé à la figure des assignats qu'on venait de lui remettre en paiement, le type, d'ailleurs si caractéristique et si connu, du prétendu valet de chambre assis dans la voiture en face de la baronne de Korff.

Plusieurs curieux avaient fait les mêmes remarques et rapidement échangé leurs observations, de sorte que

[1] *Mémoires* de Mme DE TOURZEL, I, 316. Extrait du registre des délibérations de la commune de Sainte-Menehould du 21 juin 1791.

[2] Et non le fils du maître de poste, comme on l'a dit souvent, et comme le disent spécialement le marquis et le comte Louis de Bouillé. Drouet père était mort. Suivant le rapport d'Izos au conseil des Cinq-Cents, le 8 vendémiaire an VII (p. 4), Drouet aurait été aussi commandant de la garde nationale de Sainte-Menehould.

[3] *Rapport* de DROUET. Le comte Louis prétend même (p. 104) qu'il interrogea avec agitation le maître de poste.

le départ des voitures devint le signal d'une agitation tumultueuse que la tranquillité avec laquelle on avait laissé faire le changement de chevaux ne semblait pas annoncer [1]. « On vit des groupes se former. J'entendis battre la générale et crier : Arrête! arrête! Les rues, à l'instant, se remplirent de gens armés [2]. » D'Andoins, qui avait fait resseller les chevaux, voulut en vain donner le signal du départ [3], en prenant pour prétexte que le trésor ne passerait sans doute que dans la nuit et

[1] Ce qui contribua aussi à produire cette agitation, ce fut un incident raconté en termes vagues et obscurs par le registre des délibérations municipales, Au départ de la voiture, dit-il, un dragon serait accouru à toute bride pour l'accompagner, « lequel aurait lâché en même temps un coup de pistolet qui n'était vraisemblablement que le signal du départ (?), mais qui aurait semblé aux habitants à ce présents un attentat à leur vie ; tellement que le bruit qui s'en serait répandu aurait excité un commencement d'inquiétude qui serait bientôt devenu général, » etc. Il n'est pas question de cet incident, ni, par conséquent, de l'influence qu'il aurait exercée, dans la lettre de la municipalité à l'Assemblée nationale.

[2] Lettre de d'Andoins à l'Assemblée nationale.

[3] En écrivant à l'Assemblée nationale une lettre qui est une justification, et où il tâche de rabaisser son rôle à des proportions insignifiantes, d'Andoins s'est naturellement gardé de mentionner cette circonstance, pour ne point se poser en complice de l'*enlèvement* du roi. Il se contente de dire, dans les termes les plus vagues et les plus affaiblis qu'il peut trouver : « J'allai aux cris. La garde nationale se présente à moi, me dit, » etc. Il en résulte que les historiens qui, par fidélité à un système exclusif, ont suivi cette pièce *officielle* dans le récit des faits, lui prêtent un rôle peu brillant, peu digne d'un officier et surtout d'un officier mis dans le secret, en lui faisant obtempérer, sans l'ombre d'une résistance ou d'un effort, aux ordres de la municipalité. Il ne faut pas oublier, en lisant la lettre de d'Andoins, qu'il avait été associé à la confidence de la fuite, ce qu'il devait se garder de laisser deviner. On rabaisserait encore bien plus sa conduite si l'on prenait au mot la lettre d'un ton très humble écrite des prisons de Châlons, le 3 juillet, par d'Andoins et son lieutenant Delacour, où, en demandant à la municipalité de Sainte-Menehould les pièces dont il a besoin pour sa défense, il lui demande d'attester qu'il a offert de marcher à la tête de sa troupe, « de concert avec la garde nationale, partout où elle se porterait. » (Archives, D XXIX b, 37.)

qu'il ne devait pas coucher à Sainte-Menehould. Mais les dragons réclamèrent à manger, et il fut entouré tumultueusement par la garde nationale. Mandé à l'hôtel de ville, qu'il trouva rempli d'une foule animée ; accusé d'être venu avec sa troupe pour protéger le passage du roi, qu'on prétendait avoir reconnu, il répondit par une nouvelle exhibition de ses ordres, déjà montrés le matin, et en affirmant qu'il n'avait pas d'autre mission que d'attendre et d'escorter à son tour le trésor destiné au paiement des troupes de la frontière. Pour rassurer le peuple, on exigea qu'il fît déposer, entre les mains des officiers municipaux, les cartouches dont chaque dragon était muni ; il y consentit, mais se refusa [1] au désarmement de ses soldats. On le ramena alors à son auberge, tandis que les dragons se laissaient consigner dans les écuries, à côté de leurs chevaux.

Plus tard, vers onze heures du soir, lorsque la nouvelle authentique du départ du roi fut arrivée, d'Andoins faillit être victime de la fureur du peuple. On l'injuria, on le menaça, on le coucha en joue, on le jeta en prison avec les officiers placés sous ses ordres, et il y resta cinq jours, après lesquels il fut transféré à Châlons.

Dans la lettre écrite par la municipalité de Sainte-Menehould à l'Assemblée nationale, le 22 juin, à trois heures du matin, on voit clairement le rôle *actif* joué en cette circonstance par Drouet, et il n'est pas inutile d'y appuyer en passant : « A peine ces deux voitures ont-elles été perdues de vue, le sieur Drouet, maître de poste, ayant soupçonné quelque mystère, a cru devoir en *prévenir* la municipalité. Nous nous sommes aussitôt assemblés en l'hôtel commun, et tous nos habitants ont

[1] Suivant lui, tandis que dans le registre des délibérations du conseil on lit qu'il exigea seulement une sommation par écrit, et que le désarmement eut lieu ensuite.

pris les armes.... En même temps, nous avons été confirmés dans nos craintes par un exprès qui nous a été envoyé par le directoire du département de la Marne. Nous avions déjà chargé le sieur Drouet et un autre de nos habitants de courir après les voitures et de les faire arrêter, s'il pouvait les joindre. »

Ainsi, il est juste de reconnaître, à la décharge de Drouet, qu'il ne prit pas sur lui seul la responsabilité de son acte, et qu'il remplit une mission qui lui fut confiée par une délibération de la municipalité de Sainte-Menehould, rendue à l'unanimité [1]. Mais on voit que s'il n'est pas tout à fait certain, il est du moins probable que c'est lui qui *prévint* la municipalité et provoqua la délibération qui l'envoyait à la poursuite des voitures, et qu'il *se fit charger* de la mission [2] dont il s'acquitta avec tant de zèle. Que Drouet fût ce qu'on appelait alors un

[1] *Moniteur* du 24 juin 1791.

[2] Dans son rapport, Drouet ne souffle mot de cette mission, et le registre des délibérations du conseil municipal de Sainte-Menehould ne s'exprime pas tout à fait non plus de la même façon sur ce point que la lettre à l'Assemblée : « Cependant un de nous, officiers municipaux, se serait transporté chez le sieur Drouet pour s'enquérir de ce qu'il aurait pu remarquer d'extraordinaire dans la marche du carrosse, et il aurait trouvé le sieur Drouet fort occupé de cet objet et *se disposant à venir faire part de ses soupçons à la municipalité*, demandant au surplus audit officier municipal, qu'il savait être à même de le satisfaire (Drouet connaissait la reine et non le roi), si le roi n'avait pas le nez long et aquilin.... Cet entretien se passait en présence de quelques habitants, *qui applaudissaient à l'idée dudit sieur Drouet.* » Lorsqu'on cherche la vérité absolue, mathématique, dans les moindres détails, elle se cache presque toujours derrière ces variantes qu'on trouve dans les documents les plus authentiques. Mais on peut dire que cette dernière pièce, en sa rédaction embarrassée, où il semble que la municipalité cherche des biais de style pour grandir son rôle, laisse encore apparaître, quoique moins formellement, une certaine initiative de la part de Drouet. Surtout quelle est cette *idée* du sieur Drouet à laquelle applaudissent les habitants, et pourquoi est-ce l'idée de Drouet plutôt que celle de l'officier municipal ? Ce municipal, qui aurait reconnu le roi d'après la déposition du maître de poste, s'appelait Farcy.

royaliste constitutionnel, je ne le nie pas : ce sont aussi des royalistes constitutionnels qui ont arrêté Louis XVI à Varennes, et *reconquis* le monarque qu'on leur *enlevait*. Seulement il était de ceux pour qui le second terme effaçait déjà le premier, et qui, constitutionnels la veille de la fuite, mais révolutionnaires avant tout, allaient devenir républicains le lendemain de l'arrestation, en attendant qu'ils devinssent régicides.

Cadet Drouet, comme on l'appelait dans le pays, était un homme de vingt-huit à vingt-neuf ans, de haute stature, d'un caractère décidé, *dégourdi* par ses sept ans de service et qui savait doublement monter à cheval, comme ancien dragon et comme maître de poste. L'autre habitant de Sainte-Menehould, chargé avec lui de la poursuite du roi, était le nommé Guillaume [1], ancien dragon au régiment de la reine, actuellement commis au directoire de la ville. Vingt jeunes gens voulaient les accompagner, mais il ne restait dans les écuries de la poste que deux chevaux disponibles. Les deux amis y montèrent en hâte et s'élancèrent sur le chemin suivi par les voitures, qui avaient déjà pris une grande avance.

De tous les soldats, le maréchal des logis Lagache, —

[1] Une lettre du directeur de la poste aux lettres de Sainte-Menehould, écrite le 23 juin, l'appelle Guillaume de la Hure. (FISCHBACH, *Fuite de Louis XVI, d'après les archives municip. de Strasbourg*, 1879, in-8°, p. 86.) *La Hure* était peut-être un sobriquet, ou l'un de ces noms distinctifs tirés d'une propriété ou d'une particularité quelconque, comme on en adjoignait souvent aux noms de famille. C'est ce Guillaume que M. Victor Hugo, dans le *Rhin*, a changé en Billaud. M. de Fontanges, lui, en fait carrément Billaud-Varennes, « le même qui a été si connu depuis par ses fureurs dans la Convention. » Cette bévue a été répétée par M. Feuillet de Conches dans ses notes sur la *Correspondance de Mme Elisabeth* (p. 300). D'autres, comme M. de Lamartine dans son *Histoire des Girondins*, ont cru que Drouet était le même personnage que le futur général Drouet d'Erlon.

depuis le général Henry [1], — homme de confiance du duc de Choiseul, était parvenu seul à s'échapper, en perçant la foule qui voulait le retenir et en recevant quelques légères blessures [2]. « Sorti ainsi de Sainte-Menehould et arrivé sur la hauteur, dit-il dans sa *Déclaration*, je vis, loin devant moi, un homme à cheval allant très vite; j'imaginai qu'il était envoyé à Clermont à la poursuite du roi : je pique de nouveau mon cheval, et j'avais gagné un grand tiers du chemin sur lui, lorsque je lui vis prendre un chemin à gauche dans les bois. Je l'y poursuivis avec plus de vitesse, pensant qu'il cherchait à m'éviter, mais je le perdis de vue dans la traverse des bois. » Cet homme était-il Drouet? Mais Drouet avait un compagnon dont il n'est pas question ici [3]. Contraint d'abandonner son projet, Lagache revint alors sur ses pas, pour aller à Clermont informer le comte de Damas, — seul but qu'il se fût proposé en s'échappant.

Lagache dit qu'il était près de onze heures quand il arriva à Clermont, et il perdit presque une demi-heure

[1] C'est le comte Louis de Bouillé qui nous apprend dans son *Mémoire* (p. 105) que Lagache devint le général Henry. Lagache n'était-il qu'un nom de guerre, comme on en portait si souvent dans les armées de la monarchie? Le général baron Henry est inscrit sur l'Arc de triomphe.

[2] Peut-être cet épisode est-il l'explication de l'incident *obscur* que nous avons rapporté plus haut en note, d'après le registre des délibérations de la municipalité, où il aurait été défiguré, comme il arrive si souvent en pareil cas. On entrevoit les analogies. Nous racontons l'incident de Lagache d'après sa *Déclaration* et les documents imprimés, mais en prévenant le lecteur qu'il en a donné lui-même une version, hélas! tout autre, dans deux lettres que nous avons trouvées aux Archives. (V. à l'Appendice.)

[3] Remarquons toutefois que, suivant quelques historiens, Guillaume et Drouet se seraient séparés entre Sainte-Menehould et Clermont, au-dessus des Islettes, Drouet continuant de suivre la route, Guillaume prenant par les chemins de traverse. La chose est au moins très douteuse : ils paraissent bien être arrivés ensemble aux portes de Clermont et arrivèrent certainement ensemble à Varennes.

encore avant de pouvoir joindre le comte de Damas [1]. Les voitures étaient déjà passées, mais celui-ci ne lui en dit rien, et il le dépêcha au village d'Auzéville, où était campé un autre détachement de dragons, placé sous le commandement du capitaine de Saint-Didier, pour lui ordonner de se rendre le plus promptement possible sur la route de Varennes. Là le maréchal des logis fut empêché de mener sa mission à bon terme. Il était parvenu, non sans perdre beaucoup de temps, à joindre le capitaine, endormi d'un profond sommeil, à trouver les sous-officiers, dispersés chez l'habitant, et à leur faire rassembler leurs hommes; mais les villageois s'étaient éveillés eux-mêmes au bruit de tout ce va-et-vient; ils entendirent le tocsin à Clermont et même le son de la générale arrivait jusqu'à eux. Devant leur attitude, le capitaine ne montra pas une décision suffisante : il s'attarda à vouloir attendre tous ses hommes et, au moment décisif, n'osa passer outre à l'injonction qui lui était faite de rester, par ordre de la municipalité de Clermont [2].

[1] Il semble que M. Ancelon, qui s'inscrit en faux contre cette *fable*, n'ait pas connu la *Déclaration* très formelle de Lagache, confirmée, mais avec des erreurs et des exagérations, par le marquis de Bouillé (*Mémoires*, 263), et naturellement aussi par le comte Louis (*Mémoire*, 105), qui ont cru à tort que ce sous-officier avait *reconnu* Drouet et était parti dans le but direct de se mettre à sa poursuite. M. de Damas et surtout M. Deslon s'expriment en termes plus justes dans leurs *Relations* (p. 225 et p. 170). L'épisode du sous-officier Lagache et celui de l'officier Remy, que nous verrons tout à l'heure et que M. Ancelon considère comme la source du précédent, sont tout à fait distincts et il n'y a nulle raison de les confondre. On n'est pas fondé à nier ce fait sous le prétexte général « qu'aucun dragon ne put sortir après le départ de Drouet, » car il faudrait commencer par prouver que les détails très circonstanciés donnés par Lagache sur la façon dont il s'y prit sont de pure invention. Il doit seulement avoir exagéré un peu l'heure tardive de son arrivée à Clermont.

[2] *Déclarat.* de LAGACHE, p. 135-139. *Rapport* de DAMAS, p. 225-226.

Les voitures, devançant Drouet, étaient entrées à Clermont : il était neuf heures et demie ou un peu plus, peut-être dix heures [1]. Rappelons que M. de Damas était arrivé la veille dans cette petite ville, à la tête de cent dragons du régiment de Monsieur, et de quarante du régiment Royal : c'étaient ces derniers qu'on avait logés au village d'Auzéville. Tandis que les détachements envoyés en avant avaient pour prétexte d'accompagner un trésor, celui du comte de Damas était considéré comme en route pour aller prendre son cantonnement à Mouzon. Seulement il en avait détaché trente hommes, sous le commandement de M. de Floirac, qu'il supposait destinés à l'escorte du même trésor [2].

Là, comme partout ailleurs, une certaine agitation, accompagnée de rumeurs vagues, se manifesta dans la municipalité et parmi le peuple, intrigués de cet extraordinaire mouvement de troupes. Les dragons avaient reçu l'ordre de monter à cheval à cinq heures : le comte de Damas attendait avec les officiers sur la grande route, et à mesure qu'on approchait de la nuit, l'étonnement augmentait parmi les bourgeois et les soldats eux-mêmes, et les commentaires allaient leur train. Vers sept heures et demie, Léonard arrive dans le cabriolet du duc de Choiseul, et remet au commandant le même billet qu'il avait déjà remis à d'Andoins : « Il n'y a pas d'apparence que le trésor passe aujourd'hui. Je pars pour aller rejoindre M. de Bouillé ; vous recevrez demain de nouveaux ordres. » Cependant le comte

[1] *Rapport* de REMY. *Extrait du regist. des délibérat. du Direct. du district de Clermont.* Il n'y a guère que trois lieues de Sainte-Menehould à Clermont, comme de Clermont à Varennes. Le simple rapprochement des heures de passage suffit à démontrer la vérité des dépositions sur le peu de célérité de la marche.

[2] *Rapport* de M. DE DAMAS, p. 208-215.

de Damas attend encore. A neuf heures seulement, dans la crainte d'exciter une fermentation dont les symptômes se déclaraient de plus en plus, il fit desseller et sonner la retraite, ne gardant sur pied que le détachement commandé par M. de Floirac. Une demi-heure après, il voit apparaître M. de Valory en courrier, suivi de près par les voitures. Ainsi partout c'était la même chose, et la famille royale arrivait toujours, avec un retard de trois à quatre heures, accru encore par celui du courrier, juste au moment où les troupes, lassées d'une longue attente, venaient de quitter leur poste.

Le relais se fit sans difficulté : la vue de la berline royale ne parut exciter qu'un sentiment de curiosité de la part des bourgeois. M. de Damas, qui se tenait près de la maison de poste, dissimula avec soin, tout en échangeant quelques signes avec le roi et la reine, quelques mots avec M. de Valory et Mme de Tourzel. Au bout de dix minutes, les voitures partirent, et M. de Damas, voyant que les fugitifs n'avaient pas été reconnus, craignant de les trahir et d'exciter l'alarme s'il s'ébranlait aussitôt, à la tête de la petite troupe qui était restée sur pied, pour les accompagner, résolut de leur laisser le temps de dépasser Varennes. Mais on avait épié tous les mouvements du commandant, avant et après le passage des voitures. Rien n'avait échappé à la surveillance, — ni la station près de la poste, ni ses conférences avec ses officiers, ni sa promenade sur la route de Sainte-Menehould à la rencontre du détachement qui eût dû suivre le roi, ni son entrevue avec le maréchal des logis Lagache, ni l'arrivée d'une ordonnance des hussards de Lauzun, venant de Varennes pour demander des nouvelles, etc. ; — et quand on vit les sous-officiers aller de maison en maison afin d'éveiller

les dragons retirés chez les habitants, les esprits, déjà exaltés par une querelle qui venait d'avoir lieu dans les rues et par de fréquentes libations, se prononcèrent vivement contre le départ de la troupe [1].

La municipalité et le directoire réunis se rendent à l'hôtel Saint-Nicolas, où logeait le colonel, qu'ils trouvent prêt à partir, et le somment d'exhiber ses ordres. Il les tire précipitamment [2], et sur l'observation qu'il les a outrepassés, requis par le maire de tranquilliser les citoyens en faisant coucher ses soldats, il répond « d'un ton fort animé » qu'il est le maître de donner lui-même des ordres, que la troupe partira, et il sort de sa chambre en criant : « A moi, dragons ! » La trompette sonne, on bat la générale, la garde nationale se rassemble ; la troupe se range en bataille : « Amis, lui crient les officiers municipaux, en un style qui n'a pas changé depuis un siècle, on vous trompe ; on vous trahit ; vous êtes nos frères ! Ce n'est pas à vous que nous en voulons, mais au chef qui vous commande ! » Ebranlée par ces harangues patriotiques, par les mouvements des gardes nationaux, se tenant prêts au premier signal à faire feu, par les promesses, les reproches et les menaces des habitants qui l'environnent en tumulte, elle n'obéit qu'avec

[1] *Rapport* de Remy à la suite de la *Relation* du duc de Choiseul, p. 143. *Rapport* du comte de Damas, p. 217-227. Cette partie du récit, spécialement relative à la conduite de M. de Damas après le passage de la voiture, aux raisons qui le déterminent à attendre si longtemps et aux obstacles qui l'empêchent d'emmener son détachement, un peu embarrassée dans son *Rapport*, n'est pas beaucoup plus nette dans les autres documents. On peut dire que sur aucun point, de Pont-Sommevelle à Varennes, les commandants militaires n'ont montré ni la décision, ni la netteté d'esprit et de coup d'œil qu'exigeait l'importance de leur mission.

[2] Ce mot revient trois ou quatre fois, en parlant de M. de Damas, dans le procès-verbal de la municipalité de Clermont. (L'abbé Gabriel, *Louis XVI*, *Pièces justificat.*, 1.)

mollesse et hésitation. Au commandement : *En avant! armes!* elle ne fait aucun mouvement. Les citoyens, enthousiasmés, crient : *Vivent les dragons!* Ceux-ci répondent : *Vive la nation!* et mettent pied à terre.

Tout en se débattant contre les officiers municipaux et les bourgeois, M. de Damas avait ordonné au quartier-maître Remy, qui s'était formé le premier à cheval avec les fourriers et les dragons du logement, de partir en avant, et de prendre la route de Varennes ventre à terre pour rejoindre les voitures. Remy s'élance à la tête de cinq ou six hommes, force la foule comme l'avait fait Lagache à Sainte-Menehould, mais, ne connaissant pas les chemins, tourne à droite au sortir de Clermont, en continuant à suivre la route royale, au lieu de tourner à gauche, court au galop pendant deux heures, et apprend enfin, en interrogeant un roulier, qu'il est près de Verdun, et que, s'il veut gagner Varennes, il lui faut retourner en arrière. Il n'y arriva qu'après M. de Damas lui-même, qui, renonçant à enlever sa troupe tout à fait séduite, et croyant du reste que le roi avait eu le temps de franchir Varennes, s'était échappé à son tour, avec le capitaine de Floirac, deux maréchaux des logis (Saint-Charles et la Potterie), un adjudant (Foucq) et quelques dragons [1].

[1] *Rapport* de M. de Damas. — Pièces de la haute cour d'Orléans : Détails relatifs à la conduite de M. Charles de Damas, et extrait des registres des délibérat. du direct. du district de la Meuse (dans Bimbenet, p. 167-168; p. 188). Procès-verbal de la municipalité de Clermont. Ce procès-verbal a un peu dramatisé son récit, pour donner plus d'importance à son rôle et faire valoir sa conduite. Le lendemain, à onze heures du matin, en apprenant que le roi allait repasser par la ville pour retourner à Paris, la municipalité arrêta qu'elle le ferait accompagner de personnes chargées de rendre compte à l'Assemblée « des événements *surprenants* et *prodigieux* » qui s'étaient passés à Clermont, où un petit nombre de citoyens avait arrêté « un détachement entier » de dragons, qui d'ailleurs s'étaient conduits dans la circonstance « d'une façon à mériter la re-

Cependant, Drouet et Guillaume étaient arrivés aux portes de Clermont très peu de temps après le roi, ou du moins très peu de temps après son départ. Ils rencontrèrent les postillons de Sainte-Menehould, qui retournaient dans cette ville, et ils les interrogèrent. Ceux-ci répondirent que les voitures venaient de partir, et qu'elles avaient pris la route de Varennes ; d'après M. de Damas, qui assistait à la scène, le courrier assis sur le siège avait eu l'imprudence de crier aux nouveaux postillons, avant de quitter la poste, le nom de Varennes, qui avait été entendu par les postillons de Sainte-Menehould. Ainsi renseignés, Drouet et Guillaume, sans entrer dans Clermont, se jetèrent dans un chemin de traverse, pour gagner Varennes le plus rapidement possible [1]. Et de leur côté, la municipalité et le district de Clermont dépêchaient à Varennes deux courriers pour dénoncer les voitures suspectes.

Tandis que le roi, poursuivi et serré de près dans l'ombre par Drouet, courait sans rien voir, au galop de ses six chevaux, vers la bourgade obscure et paisiblement endormie où la monarchie allait sombrer tout à coup comme dans un abîme, tout manquait à la fois

connaissance des vrais patriotes, » en se laissant arrêter sans aucune résistance, ce qui diminue considérablement le prodige. Nous avons trouvé aux Archives (D XXIX^{b}, 35) une lettre du comte de Damas aux officiers municipaux de Clermont, écrite des prisons de Verdun, le 26 juin, qui est en contradiction complète avec son *Rapport :* il y proteste qu'il ignorait tout, qu'il était dans la bonne foi ; que s'il s'est rendu à Varennes avec un officier et deux maréchaux des logis, c'était pour s'éclairer : la preuve qu'il n'est pas coupable, c'est que, après avoir appris l'arrestation près de Varennes, au lieu de s'évader, il est entré dans la ville.

[1] *Rapports* de DROUET à l'Assemblée nationale ; du comte DE DAMAS, etc. « Il ne passa point à Clermont, où je l'aurais arrêté, » dit M. de Damas, en parlant de Drouet. A supposer qu'il l'eût remarqué et qu'il eût deviné son dessein, il n'est pas bien sûr, d'après ce qui lui arriva lorsqu'il voulut emmener ses dragons, qu'il eût réussi à l'arrêter.

autour de lui, comme si le terrain se fût dérobé sous ses pas. M. de Damas attendait à Clermont que l'arrestation fût un fait accompli, avant de donner, inutilement, le signal du départ; M. d'Andoins était retenu avec ses soldats à Sainte-Menehould; M. de Goguelat et M. de Choiseul, les deux personnages les plus importants, les plus indispensables, les deux chevilles ouvrières de cette partie du trajet, se trouvaient en arrière, égarés à travers champs et à travers bois. Et pour lutter contre le péril de mort qui l'attendait à quelques pas de là dans la nuit, la royauté en était réduite au concours de trois gardes du corps armés de couteaux de chasse et écrasés sous le poids d'une responsabilité que leur dévouement seul pouvait ne pas trouver trop lourde; de deux jeunes gens, le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt, abandonnés à eux-mêmes et laissés sans ordres; d'un détachement de hussards conquis d'avance à la cause de la nation et commandés par un sous-lieutenant de dix-huit ans, qui ne manqua pas de perdre la tête à la première nouvelle des événements.

Tels étaient les soutiens que la monarchie en péril allait trouver autour d'elle, dans cette nuit du 21 juin, d'où sortit l'aube sanglante du 21 janvier. Tout était préparé comme à souhait pour le fatal dénouement du drame. Nous allons maintenant précéder les voitures et entrer à Varennes avant elles, afin d'étudier le lieu de la scène et d'en présenter les acteurs.

VIII.

VARENNES.

La petite ville de Varennes, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de la Meuse — dépendant, lors de la Révolution, du district de Clermont-en-Barrois, et peuplée de 1,500 à 1,600 habitants, — est traversée par l'Aire, qui la divise en deux parties à peu près égales. Sur la rive gauche s'élève en amphithéâtre la *ville haute*, assemblage de rues assez étroites et rapides, au milieu desquelles celles du Château et de la Basse-Cour descendent, en se faisant suite et en s'infléchissant sur la droite, depuis l'entrée de la ville, du côté de Clermont, jusqu'au pont unique qui traverse l'Aire. Sur la rive droite s'étend la *ville basse*. En 1791, Varennes avait à peu près la même physionomie générale qu'aujourd'hui, mais ne possédait qu'une seule place dans le bas de la ville, occupée en partie par un four et des pressoirs banaux, sur la droite de l'église actuelle ; le niveau de cette place était alors très inférieur à ce qu'il est aujourd'hui, et une large rigole, où croupissaient les eaux pluviales, y formait une sorte de mare peuplée de grenouilles et de crapauds [1]. Des deux autres qu'on y voit, la première,

[1] Des historiens locaux, inédits, ont voulu voir l'étymologie de Varennes dans *vallis ranarum* (vallée des grenouilles).

du côté de Clermont (la place du Château, vulgairement nommée place Verte), était occupée par le tribunal du bailliage, les prisons, un four banal et, en arrière, les restes de l'ancien château; la deuxième (la place du Marché), par une église [1] et un cimetière. Le chevet de l'église, du côté de la rue de la Basse-Cour, reposait sur une voûte assez basse, également disparue, longue d'une cinquantaine de pieds au plus et se fermant à deux battants, seul passage pour les voitures. Il était nécessaire de tracer cette rapide description pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Le maire de Varennes, George, récemment nommé député du district à l'Assemblée nationale, était remplacé par un officier municipal et par le procureur Sauce. Jusqu'à la nuit du 21 au 22 juin 1791, cette petite bourgade n'avait pas fait grand bruit dans le monde. Les idées révolutionnaires s'y étaient introduites, comme presque partout. Ainsi le curé avait été débouté de ses fonctions, dès les premiers jours du mois d'avril, pour refus de serment; le directeur du couvent des Annon-

[1] L'église de Saint-Gengoult. Saint Gengoult est un saint du VIII[e] siècle, mari d'une méchante femme, qui le trompait et le fit tuer. Hroswitha a écrit sa vie en vers latins. Son culte est en honneur dans les régions de la Meuse et de la Moselle. Comme il est né et vivait dans un endroit appelé Varennes (en Bourgogne, diocèse de Langres, disent les Bollandistes), on le prend à Varennes-en-Argonne pour un compatriote. Non seulement il y avait son église, mais on m'y a montré plus d'une fois jadis le prétendu emplacement et même quelques vestiges de sa maison, dont l'énorme épaisseur des murs et les poutrelles rapprochées qui composent les hauts plafonds attestent l'antiquité; et, le 11 mai, on y va en procession à l'endroit où, selon la légende, il fit couler, en plantant son bâton en terre, une fontaine qu'il avait achetée dans un autre pays, et que désigne une croix de pierre ornée de son effigie. Il est de tradition que les boulangers-pâtissiers de la localité se portent au-devant de la procession, au moment de son retour, avec des corbeilles de gâteaux qui sont vidées en un clin d'œil. Il en était du moins ainsi dans mon enfance.

ciades et des sœurs de Saint-Charles l'avait également refusé : de là quelques désordres. Le conseil municipal avait consigné l'expression d'un blâme énergique dans le registre de ses délibérations [1]. Mais c'était à peu près tout. Les bruits de la capitale trouvaient à peine un faible écho dans cette tranquille bourgade, isolée des grandes routes.

Le duc de Choiseul s'était chargé de former le relais de Varennes avec ses propres écuries : il avait envoyé six forts et bons chevaux de carrosse pour la voiture du roi, plus deux chevaux de cabriolet pour celle des femmes de chambre, et des chevaux de selle, parmi lesquels s'en trouvaient deux que le roi pouvait monter au besoin. En partant de Metz pour Paris, il avait eu soin de laisser un billet qui autorisait le marquis de Bouillé à disposer de ses équipages, et ordonnait à ses gens de lui obéir comme à lui-même [2].

Quant aux mesures militaires, rappelons en quoi elles consistaient. Un détachement de cent hussards du 6ᵉ régiment, dits hussards de Lauzun, était venu s'établir à Varennes depuis plusieurs jours. On les avait casernés dans le couvent, alors désert, des ci-devant Cordeliers, qui était situé sur la rive gauche de l'Aire, mais dans un endroit un peu écarté [3]. Ce détachement avait d'abord à sa tête trois officiers : le capitaine Deslon, excellent soldat, ferme, intelligent et loyal, sur le compte duquel,

[1] *Registre des délibérations de la commune*, année 1791, *passim*.

[2] *Relat.* de CHOISEUL, p. 65-66, et à la suite, *Déclaration* de James BRISACK et du sieur THOMAS.

[3] Au bout de la rue Saint-Jean, qui s'étend parallèlement à la rivière, un peu avant le pont. L'ancien cimetière, fermé depuis le 1ᵉʳ janvier 1849, recouvre l'emplacement d'une partie des jardins du couvent. Du couvent lui-même il ne reste, dans un jardin sur la droite de ce cimetière, à l'entrée du grand pâtis communal, qu'un petit bâtiment sans importance, qu'on dit avoir été le four des moines.

par malheur, on avait inspiré quelques préventions au marquis de Bouillé ; le lieutenant Boudet [1], et le sous-lieutenant de Rohrig [2]. Par suite des défiances conçues par M. de Bouillé et dont il se repentit amèrement plus tard, Goguelat, en passant par Varennes pour se rendre à Pont-Sommevelle, usa des ordres en blanc que lui avait remis le général pour envoyer Deslon à Dun (cinq lieues de Varennes), où se trouvaient la seconde partie de son détachement et le 5e poste de Pont-Sommevelle à Montmédy. Lui-même, comme nous l'avons vu, était parti de Varennes le 20 au matin, emmenant quarante hussards sous la direction du lieutenant Boudet, — de sorte qu'il ne restait plus dans cette petite ville que soixante soldats, commandés par un jeune sous-lieutenant de dix-huit ans [3].

Plusieurs jours avant l'événement, un certain nombre de circonstances : l'arrivée des cent hussards, le départ des quarante, les récits des voyageurs qui avaient remarqué les mêmes mouvements de troupes dans les localités environnantes, un va-et-vient continuel d'officiers, de voitures et d'équipages, et jusqu'aux bruits répandus à dessein du passage d'un trésor et d'une attaque immi-

[1] Comment M. Bimbenet a-t-il pu ignorer le nom de Boudet, qu'il lit *Bondel* dans le procès-verbal de la municipalité de Varennes, et qu'il rectifie par deux fois en disant qu'il faut lire *Blondel?*

[2] M. de Fontanges et Goguelat l'appellent Rodwell; Deslon, le comte Louis, M. de Valory, Rohrig; ailleurs il est nommé Lorric, et ce nom a acquis si peu de notoriété qu'il est difficile de vérifier laquelle de ces versions est la bonne. Je m'en tiens pourtant à Rohrig, car le capitaine Deslon devait bien savoir le nom de son sous-lieutenant. Deux pièces municipales des 25 et 28 juin, rendant compte de l'examen des malles et effets de ces deux officiers, lui donnent le même nom.

[3] *Mémoires* de Bouillé, édit. Barrière, note G, p. 395; *Relat.* de Choiseul, p. 63; *Relat.* de Deslon, à la suite du *Mémoire* du comte Louis, p. 174, note; Bimbenet, *Pièces justific.*, lettre de Goguelat à Bouillé, p. 165-166.

nente des Autrichiens à la frontière, avaient jeté quelque trouble et quelque inquiétude dans ce bourg. Cependant, le 20, Goguelat écrivait de Varennes au marquis de Bouillé : « J'ai vu le maire, le commandant de la garde nationale, qui sont à cent lieues du voyage ; » et le même jour, Sauce lui-même adressait à l'un de ses amis une lettre qui témoigne de la tranquille confiance, mêlée d'une fierté toute locale, avec laquelle il voyait grandir ainsi l'importance de sa ville [1].

Dès le 17 ou le 18 juin, un domestique était venu descendre, avec des chevaux, à l'hôtel du *Grand-Monarque*, le principal de l'endroit, dans la ville basse, à quelques pas du pont. Interrogé par les autorités locales, qui lui demandèrent son passeport et le nom de son maître, il répondit qu'il appartenait à M. de Damas, colonel d'un régiment qui devait bientôt passer par Varennes, où il avait ordre de l'attendre. Le lundi 20, à cinq heures du matin, on vit les quarante hussards destinés au poste de Pont-Sommevelle partir du couvent des Cordeliers, sous la direction de Goguelat et de Boudet. Le lendemain 21, on annonça dans la matinée l'arrivée d'un caisson qui serait escorté d'un régiment de dragons, et ce caisson passa en effet avec un carrosse, où l'on crut n'apercevoir que des gens de suite, — mais sans escorte. Les voitures s'arrêtèrent encore au *Grand-Monarque*, au milieu d'une population inquiète, ou du moins pleine d'une curiosité malveillante, toute prête à les arrêter pour faire du zèle et témoigner d'une patriotique défiance. Cependant on les laissa partir vers trois heures, mais à regret, et non sans une espèce d'émeute. Le domestique dont nous avons parlé plus haut

[1] BIMBENET, p. 88-89, et *Pièces just.*, p. 166.

monta dans le carrosse des gens de suite et quitta Varennes [1].

Dans l'après-midi de la même journée, deux officiers, dont l'un était le deuxième fils du marquis de Bouillé, capitaine des hussards d'Esterhazy, et l'autre le comte de Raigecourt, capitaine au régiment de Royal-Allemand, vinrent descendre à la même auberge, avec un seul hussard d'ordonnance. Pour justifier leur présence, ils prirent soin de donner aussi à entendre qu'ils attendaient leur général, le duc de Choiseul, dont le passage était annoncé depuis quelques jours. Leur tâche consistait à surveiller et à préparer le relais [2]. Ils devaient rester au *Grand-Monarque* jusqu'à ce que Goguelat, après avoir constaté le passage des voitures à Pont-Sommevelle, vînt les avertir de l'approche du roi, pour se transporter aussitôt avec ce relais, le plus prudemment possible, au lieu du rendez-vous, c'est-à-dire dans une auberge détachée qui se trouvait un peu en avant de la ville, sur la route de Clermont.

Entre quatre et cinq heures du soir, on vit passer une nouvelle voiture, chargée seulement de malles et d'équipages militaires, et vers neuf heures ou neuf heures et demie, celle qui renfermait le domestique Boucher et le coiffeur Léonard. La foule demeurait attroupée devant l'hôtel, et les soupçons, excités de plus en plus, sans atteindre encore à la vérité, en prenaient peu à peu le chemin.

On conçoit avec quelle impatiente anxiété le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt, témoins de ces rassemblements que favorisait une soirée magnifique,

[1] *Second procès-verbal* de la municip. de Varennes.

[2] Sur tout ce qui concerne le relais, il faut voir les *Déclarations* de Thomas, et surtout de James Brisack, attachés à la maison du duc de Choiseul, ce dernier spécialement à ses écuries.

effrayés eux-mêmes d'un concours de circonstances qui aggravait le péril, attendaient l'arrivée de Goguelat. L'heure était passée; mais ils n'osaient prendre sur eux de faire sortir le relais de l'hôtel et de le transporter au lieu fixé d'avance, de peur de provoquer l'orage. Le peuple s'apercevrait à coup sûr de ce mouvement, et une station prolongée des chevaux dans un lieu isolé, en dehors de la ville, ne manquerait pas de mettre le comble à sa défiance. Peut-être le départ de la famille royale s'était-il trouvé retardé par quelque raison fortuite : il valait donc mieux ne rien précipiter.

Vers sept heures du soir, ils allèrent se promener au-devant du courrier, jusque près de Neuvilly, village intermédiaire entre Clermont et Varennes; puis, craignant que, pendant ce temps, Goguelat ne fût arrivé par quelque chemin de traverse, ils revinrent précipitamment sur leurs pas.

En ce moment s'arrêtait à l'hôtel la voiture de Léonard, qu'ils prirent pour celle du roi. Le coiffeur de la reine, qu'ils furent très surpris de trouver si avant dans le secret, acheva de troubler ces jeunes gens par sa conversation agitée [1], ses conseils et ses confidences, et en leur faisant connaître l'avis qu'il avait déjà transmis, de la part du duc de Choiseul, aux commandants de Sainte-Menehould et de Clermont. Léonard ne s'arrêta pas longtemps à Varennes, mais, après avoir semé la perplexité sur tous les postes de son parcours, il ne parvint justement qu'après la nouvelle de l'arrestation au seul poste où il eût pu donner un avertissement salutaire, c'est-à-dire à celui de Stenay, où le marquis

[1] V. cette conversation dans le *Mémoire* du comte Louis (p. 115), d'après le rapport de son frère le chevalier. Elle est confirmée dans ses parties essentielles par l'*Exposé* de M. de Raigecourt (à la suite de ce *Mémoire*), p. 190.

de Bouillé, avisé par lui des inquiétudes du duc de Choiseul et de son départ précipité de Pont-Sommevelle, n'eût probablement pas manqué de se porter en avant : au sortir de Varennes, on fit prendre à sa voiture le chemin de Verdun, par une erreur qui rappelle celle dont le quartier-maître Remy avait été lui-même victime en quittant Clermont [1].

Dès que Léonard fut parti, le chevalier de Bouillé dépêcha à Clermont, au comte de Damas, l'ordonnance dont nous avons parlé plus haut, pour lui demander des informations sûres et précises, et le comte de Raigecourt se rendit chez l'officier de hussards, afin de l'avertir de se tenir prêt, avec tout son détachement, pour la prochaine arrivée du trésor. A cause de son extrême jeunesse, on n'osa lui confier le grand secret ; le marquis de Bouillé avait, d'ailleurs, formellement interdit de le faire. Ensuite tous deux rentrent à l'hôtel. Après avoir défendu aux postillons de quitter l'écurie et de déharnacher leurs chevaux, ils se font arranger des lits, pour écarter tout reste de soupçon, puis montent dans leur chambre, éteignent la lumière, ouvrent la fenêtre, et attendent dans le silence et l'obscurité, prêtant l'oreille à tous les bruits [2].

Quelle que soit l'ardeur naturelle qu'il mette à défendre la conduite de son frère, le comte Louis de Bouillé, dans son *Mémoire*, convient qu'il est malheureux qu'après s'être promenés toute la soirée sur la route, « l'un d'eux n'y soit pas resté à l'entrée de la nuit, et que l'inquiétude même de ne recevoir aucune nouvelle eût dû peut-être les y porter. » Il ajoute néanmoins que la crainte d'être remarqués, « et plus encore la confiance

[1] *Mémoire* du comte Louis, p. 126, note.
[2] *Exposé* du comte de Raigecourt, p. 191-192.

qu'ils avaient d'être avertis par les courriers, leur causa cette sécurité (*sécurité* n'est pas le mot juste), qui peut bien être le sujet d'un regret, mais non celui d'un reproche [1]. » Effectivement, ils avaient cru s'apercevoir qu'on observait avec soin leurs allées et venues ; déjà même un officier municipal les avait interrogés, et dès lors ils jugèrent plus prudent de se tenir tranquilles.

[1] *Mémoire* du comte Louis, p. 117.

IX.

DROUET ET L'AUBERGE DU « BRAS D'OR. » — LES PRÉLUDES DE L'ARRESTATION

Malgré l'agitation de la journée, les Varennois s'étaient couchés de bonne heure. A dix heures, la plupart dormaient. Seuls, quelques jeunes gens se trouvaient réunis dans l'auberge tenue par Jean Leblanc, au *Bras d'or*, qui s'élevait sur la droite en arrivant de Clermont, à l'issue de la voûte dont nous avons dit un mot. C'étaient d'abord le frère de l'hôtelier, Paul Leblanc, puis Joseph Ponsin et Justin George, fils du maire-député, capitaine des grenadiers de la garde nationale; enfin deux habitants des villages voisins, Thennevin, greffier des Islettes, et Delion, qui se distinguèrent aussi pendant cette nuit mémorable.

La conversation s'était engagée avec chaleur sur le sujet ordinaire de toutes les préoccupations d'alors, et onze heures un quart venaient de sonner. Ils allaient se séparer, quand ils entendirent deux chevaux, lancés à bride abattue, déboucher par-dessous la voûte et s'arrêter devant les fenêtres de l'auberge. Avant même qu'on ait eu le temps d'accourir pour recevoir les voyageurs, ceux-ci ont sauté à terre; la porte s'ouvre et Drouet

entre précipitamment [1]. Il tire aussitôt l'aubergiste à part : « Camarade, lui dit-il, es-tu bon patriote ? — Oui, » n'en doute pas, répond Jean Leblanc. — Eh bien, » mon ami, si cela est, cours vite avertir ce que tu » connais d'honnêtes gens ; dis-leur que le roi est en » haut de Varennes, qu'il va descendre, et qu'il faut » l'arrêter [2]. »

Sur l'interpellation de Drouet, l'aubergiste lui apprend aussi que tous ceux qu'il voit là sont d'excellents patriotes, auxquels on peut se fier comme à lui ; alors le maître de poste élève la voix, leur annonce que le roi a quitté Paris pour aller chercher les troupes étrangères, qu'il l'a reconnu à Sainte-Menehould, qu'il est parvenu à le devancer de quelques pas, mais qu'il n'y a point une minute à perdre si on veut l'empêcher de passer outre.

On s'occupe aussitôt de prendre les mesures les plus pressantes. « L'aubergiste, officier de la garde nationale, courut chez M. Sauce, procureur de la commune, qu'il fit lever aussitôt, et lui rendit compte de ce qu'il venait d'apprendre.... Le procureur de la commune avertit l'officier municipal qui représentait le maire, député à l'Assemblée nationale. Ayant rencontré le sieur Regnier, homme de loi, qui était également prévenu, il le pria d'aller vite avertir les autres officiers [3]. » Il fallait avant tout barricader le pont, seul passage qui unît la ville haute à la ville basse et permît à la famille royale de continuer son voyage. Drouet se charge de diriger lui-

[1] Pour la partie la plus importante de ce récit, celle qui se passe à Varennes même, en tenant toujours grand compte, comme on le verra, des documents imprimés, j'ai beaucoup puisé dans la tradition locale, très exactement contrôlée.

[2] *Rapport* de DROUET.

[3] *Second procès-verbal* rédigé par la municipalité de Varennes. « L'homme de loi » Regnier était de Montblainville, village voisin.

même, avec l'aide de Regnier, cette importante opération : d'après leurs conseils, les habitants des maisons environnantes, éveillés à la hâte, disposent en travers, à chaque extrémité du pont, deux longues charrettes, et vident par-dessus une voiture de meubles qui se trouvait justement près de là.

Désormais on était en sûreté : les fugitifs ne pouvaient franchir cet obstacle sans perdre beaucoup de temps à le déblayer et donner à la foule le loisir de s'amasser en nombre suffisant pour s'opposer à leur départ. Sauce imagina d'envoyer les aînés de ses enfants crier *Au feu !* par la ville, afin d'éveiller les habitants. Guillaume, Ponsin, J. George, les frères Leblanc et les deux voyageurs Thennevin et Delion, armés de fusils, se tenaient prêts à arrêter les voitures à la sortie de la voûte, sous laquelle elles devaient nécessairement s'engager. Il était facile, sous ce passage étroit, bas et obscur, d'embarrasser deux voitures lourdement chargées et quelques hommes peu libres de leurs mouvements. « La voûte, dit le comte de Sèze [1], ressemblait au guichet d'une ville de guerre. L'auberge était le corps de garde du guichet. » Ils concertèrent entre eux le projet suivant : on demanderait d'abord les passeports, et une fois qu'on les aurait, on temporiserait autant que possible, sous divers prétextes, jusqu'à ce que le peuple fût en force ; puis on s'occuperait de vérifier l'assertion de Drouet, et l'on agirait en conséquence.

Pendant ce temps le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt se tenaient toujours dans le plus profond silence à la fenêtre de leur chambre, à vingt pas à peine du pont, qu'ils ne pouvaient voir pourtant, parce que leurs fenêtres donnaient dans un sens opposé : « Vers

[1] *Hist. de l'événement de Varennes*, p. 94.

minuit, dit le comte de Raigecourt [1], plusieurs personnes passèrent et repassèrent dans la rue, mais sans tumulte, s'arrêtèrent même sous nos fenêtres ; mais jamais il ne me fut possible d'entendre de quoi elles parlaient. Environ un grand quart d'heure ou une petite demi-heure après, dans le même instant on sonna le tocsin, on battit la générale et on cria *Aux armes!* de tous côtés. » Ainsi, on peut dire qu'ils avaient assisté sans bouger, sans les apercevoir, aux préparatifs qui se faisaient en quelque sorte sous leurs yeux pour l'arrestation du roi. Ils n'entendirent pas les cris *Au feu!* poussés par les enfants de Sauce, dans la ville haute ; ils n'entendirent pas pousser les charrettes et verser la voiture de meubles sur le pont. Ces personnes qui passaient et repassaient sous leurs fenêtres, « mais sans tumulte » et, pour ainsi dire, en chuchotant, préparaient activement l'arrestation du roi, et ils ne s'en doutèrent pas !

On avait pris soin de convoquer directement les plus chauds et les plus courageux patriotes ; mais ce noyau était trop faible encore. A chaque seconde, on s'attendait à entendre le roulement des voitures : un moment de retard pouvait faire manquer l'entreprise. Le stratagème de Sauce réussit. En entendant crier *Au feu!* les soixante hussards dispersés dans Varennes s'étaient hâtés d'accourir sans armes ; aussitôt le major de la garde nationale, Roland-Drouet, les harangue, leur fait apporter du vin, puis les renvoie sous une escorte adroitement dissimulée, chargée de les surveiller et de les gagner en même temps, ce qui n'était pas bien difficile. La population commençait à se lever précipitamment, au moment même où les voitures descendaient enfin la rue de la Basse-Cour et se trouvaient arrêtées à la sortie de la voûte.

[1] *Exposé*, p. 192.

A ce point de notre récit, nous devons revenir un moment sur nos pas, pour expliquer de quelle façon les royaux fugitifs s'étaient trouvés arrêtés à l'entrée de la ville, comme pour laisser à Drouet le temps de prendre toutes les mesures nécessaires à leur arrestation.

M. de Valory, celui des trois gardes du corps qui précédait les voitures, avait d'abord cru trouver le relais préparé sur la lisière de la forêt d'Argonne, qui s'étend à une demi-lieue de Varennes [1]. Après d'infructueuses recherches, mêlées de cris d'appel, il se décida à pousser jusqu'à la ville, pour s'informer dans les auberges si l'on n'y avait pas commandé des postillons et des chevaux. Au cours de ses perquisitions, il entend les voitures rouler à quelques pas derrière lui sur la côte, et ce bruit accroît encore son incertitude. Il se demande s'il doit retourner en arrière pour fouiller le bois de nouveau et parcourir la hauteur à la découverte du relais, ou pénétrer plus avant dans Varennes et l'y chercher de maison en maison, au risque de donner l'alarme et de n'être point prêt à temps pour recevoir la famille royale au lieu du rendez-vous. Cependant il croit saisir de loin un tumulte vague et sourd; il regarde, et entrevoit des lumières qui circulent, indices alarmants dans une bourgade isolée, à cette heure avancée de la nuit. Il se décide alors à revenir au galop vers le roi pour se consulter avec lui.

« Quels ne furent pas, ajoute-t-il, car c'est son récit que nous suivons ici, sa cruelle surprise et son vif désespoir, quand, voulant rendre compte à Sa Majesté, elle lui dit : « François, nous sommes vendus ! Un courrier

[1] Il était de Toul et connaissait un peu le pays. Mais cette idée de chercher dans le bois n'était pas heureuse.

» qui vient de passer a défendu aux postillons d'aller » plus loin, et leur a ordonné, *de par la nation*, de dételer, ajoutant qu'ils menaient le roi [1]. » Ce *courrier* doit être Drouet : quoique celui-ci n'en ait point parlé dans son *Rapport*, le fait n'a rien d'invraisemblable. « Nous arrivâmes à Varennes, a-t-il raconté lui-même, assez tôt pour être auprès du roi avant qu'il partît... Il faisait très noir... Les voitures étaient le long des maisons, et il y avait une dispute entre les postillons et les conducteurs des voitures [2]. » Les postillons ne voulaient pas avancer davantage, et il est très possible qu'en passant, Drouet, qui, en sa qualité de maître de poste de Sainte-Menehould, devait être connu par tous les gens de la poste de Clermont et avoir quelque autorité sur eux, leur ait intimé l'ordre dont parle Valory, pour gagner du temps et pouvoir prendre à la hâte les mesures les plus urgentes [3]. Il se pourrait aussi que ce fût l'un des cour-

[1] *Précis historique*, p. 281.

[2] *Rapport* de Drouet.

[3] Nous n'avons rien dit d'autres rencontres analogues, qui appartiennent à la légende si elles ne sont pas purement et simplement des variantes et des transformations de cet épisode. Telle est celle que raconte M. de Fontanges : « Le roi avait passé Châlons, lorsque, la voiture étant arrêtée un moment sur la grande route, un inconnu vêtu comme un bourgeois s'en approche, met la tête à une des portières, auprès de laquelle était Mme de Tourzel, et dit assez haut : « Vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés. » Il s'éloigna tout de suite sans qu'on eût le temps de savoir ni son nom ni ce qu'il était (p. 341). » Mme Campan rapporte aussi quelque chose de semblable, qu'elle prétend tenir de la reine, mais qu'elle place à deux lieues seulement de Varennes, ce qui tendrait à faire croire encore plus que ce n'est qu'une variante de la rencontre de Drouet : « La reine me raconta que, deux lieues avant d'arriver à Varennes, un inconnu, allant au grand galop, avait passé près de la voiture du roi, en criant quelques mots que le bruit des roues sur le pavé les avait empêchés d'entendre, mais que, depuis l'événement de leur arrestation, en se rappelant le son des paroles de cet inconnu, le roi et elle avaient jugé qu'il leur disait : « Vous êtes reconnus » ou « Vous êtes découverts (p. 399). » Dans sa

riers envoyés par la municipalité et le directoire de Clermont.

seconde version (p. 474) elle s'exprime d'une manière plus affirmative, et ne parle plus de la distance de deux lieues.

Je ne m'arrête pas non plus à la *Déclaration* du sieur James Brisack (attaché à l'écurie du duc de Choiseul, et détaché par lui à Varennes pour le service du relais), où on lit ceci : « Vers les dix heures, je fus me promener sur la place avec mon camarade.... Vers les onze heures, nous allions rentrer à l'auberge (du *Grand-Monarque*), lorsque nous entendîmes plusieurs coups de fouet et un homme qui criait *ho! hu! ho!* J'ai cru d'abord que c'était le courrier de M. de Choiseul. Comme il ne faisait pas de lune, je ne le voyais pas ; il avait déjà traversé la ville, il prenait la route de Stenay ; je l'appelai et m'approchai de lui, et ne le reconnaissant pas pour être à M. de Choiseul, je lui demandai ce qu'il voulait. Il me répondit qu'il courait après une voiture, et qu'il appelait du monde pour savoir si on l'avait vue passer. Je lui demandai si la voiture après laquelle il courait n'appartenait pas à M. de Choiseul ; il me répondit qu'il ne le croyait pas. Je lui assurai qu'il n'avait passé, depuis dix heures du matin, qu'un cabriolet appartenant à M. de Choiseul ; il me répliqua que ce n'était point cela qu'il cherchait, et que la voiture qu'il demandait était une grande berline, et qu'il ne devait pas y avoir plus d'une demi-heure qu'elle était passée ; je lui ai assuré qu'il pouvait l'attendre, et que j'étais sûr qu'elle n'était pas passée. Après avoir causé à peu près un quart d'heure avec lui, il me quitta et rentra en ville. » Pour Choiseul, cet interlocuteur est Drouet, mais on voit du premier coup toutes les invraisemblances du récit. Il n'est pas douteux que Drouet eût rencontré les voitures à l'entrée de la ville ; le duc de Choiseul lui-même dit que c'est pendant leur temps d'arrêt que Drouet passa ; or, comme celui-ci ne pouvait entrer dans la ville que par le point où elles étaient arrêtées, il s'ensuit nécessairement qu'il avait dû les voir et que tout le récit de Brisack est détruit d'avance. En tout cas, on ne saurait admettre que Drouet les crût déjà passées et parties sur la route de Stenay, de même qu'on ne peut admettre non plus cette perte d'un quart d'heure passé à causer avec Brisack. A plus forte raison, l'homme en question ne peut-il être l'un des deux courriers envoyés de Clermont, et qui n'arrivèrent à Varennes qu'après Drouet. La déclaration de Brisack, d'ailleurs suspecte à un double point de vue, — en général comme toutes celles des gens du duc de Choiseul, que celui-ci a groupées autour de sa relation en guise de pièces justificatives, mais trop faciles à obtenir pour être bien probantes ; et en particulier par son ton légèrement *hâbleur*, qui éveille sans cesse la défiance, — est en contradiction sur ce point avec tous les documents. Brisack a été dominé par le désir de se donner de l'importance : on le voit surtout par ce qui suit.

Arrivées sur la hauteur, vers l'entrée de Varennes, les voitures s'étaient arrêtées, le long des bureaux de l'ancienne intendance, une centaine de pas avant la place du Château, et l'on s'étonnait de ne pas voir paraître le relais, qui devait être en cet endroit ou tout près. Les funestes conséquences du départ précipité de Choiseul et de Goguelat à Pont-Sommevelle se faisaient alors directement sentir : celui-ci n'avait pu ni accourir à Varennes aussitôt après le passage du roi, comme il avait été convenu, pour avertir le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt de porter le relais au point voulu, ni informer le courrier de l'endroit précis où les chevaux attendaient : loin même d'être prévenus, les deux jeunes gens sur qui reposait la direction de ce poste avaient été jetés encore dans l'incertitude la plus fâcheuse par le coiffeur Léonard. De plus, le duc de Choiseul et Goguelat, en ralliant et en repliant derrière le roi, après l'avoir vu passer, les détachements de Pont-Sommevelle, de Sainte-Menehould et de Clermont, lui eussent formé une escorte assez considérable pour le mettre à l'abri de tous les événements : à son arrivée à Varennes, il eût eu derrière lui une force de plus de deux cents hommes à cheval, très suffisante pour empêcher son arrestation et lui frayer un passage dans les premiers moments [1].

Les postillons étaient descendus et frappaient vainement aux portes des maisons voisines. Le roi se décida alors à envoyer dans l'intérieur de la ville M. de

[1] DESLON, *Relation sur l'événement arrivé à Varennes*, dans les *Mémoires sur l'affaire de Varennes*, 1823, in-8°, p. 168. Mais non trois cents comme le dit Deslon, il suffit d'additionner les 40 hussards de Pont-Sommevelle aux 33 dragons de Sainte-Menehould, aux 140 de Clermont et d'Auzéville. — En y ajoutant les officiers et les hussards de Varennes, le total montait à près de 280.

Moustier, qui était assis sur le siège, en le chargeant de lui amener l'officier commandant le détachement de hussards. Tandis que le garde du corps s'éloigne, le roi sort de voiture avec la reine, et, croyant reconnaître la maison isolée qu'on lui avait désignée d'avance comme celle où devait attendre le relais, il y va, dit-on, frapper lui-même. On lui répond qu'on ne sait ce qu'il veut dire. Tous deux se promènent alors pendant quelques minutes aux abords de la rue qui descend dans Varennes, espérant voir du moins paraître un messager chargé d'un avis qui les instruira.

Au bout de quelque temps, M. de Moustier revint, accompagné d'un homme qu'il avait rencontré en se rendant près de l'officier de hussards, et qu'il avait jugé propre à donner des renseignements utiles; cet homme était M. de Préfontaine, chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie, intendant des biens du prince de Condé. Madame Royale dit, dans sa courte relation du voyage à Varennes : « Enfin le courrier revint, il amena avec lui » un homme qu'il croyait être dans le secret; cet homme, » je crois, était un espion de la Fayette. Il vint à la voi- » ture en bonnet de nuit et en robe de chambre, etc. » C'est évidemment M. de Préfontaine, on n'en peut douter d'après le récit de M. de Moustier, qu'elle prit pour un espion de la Fayette [1]. M. de Préfontaine causa

[1] M. de Moustier a raconté qu'à peine descendu de son siège, ayant aperçu de la lumière dans une seule maison à quelques pas, et voyant une porte entr'ouverte, il s'était présenté pour s'informer; un homme s'offrit alors à lui, en robe de chambre; il crut comprendre, à quelques paroles ambiguës de sa part, qu'il avait été mis dans la confidence de la fuite, et, sur l'ordre du roi, l'invita à venir lui parler. Si M. de Moustier ne prend pas M. de Préfontaine pour un espion de la Fayette, il ne le traite guère mieux que Madame Royale, car il déplore sa pusillanimité et lui reproche de n'avoir fait que peu de chose, et encore avec d'infinies précautions, de peur de se compromettre; tandis que M. de

quelque temps à la portière avec son souverain, puis, au dire de quelques historiens, conduisit M. de Moustier chez le commandant des hussards de Lauzun; mais celui-ci était déjà gardé à vue chez lui, et on ne put parvenir à le joindre [1].

Quant à la reine, elle entra dans la maison de M. de Préfontaine, au bras du troisième courrier, M. de Maldent, pour y attendre le résultat des recherches. Mais la position se faisait de plus en plus inquiétante. Les postillons réclamaient à grands cris les relais, se prétendant pressés de repartir, et refusant avec obstination de faire un pas de plus. En vain les gardes du corps essaient d'abord de les gagner par la douceur et de les décider à traverser au moins la ville, dans l'espoir de rencontrer de l'autre côté l'introuvable relais : ils s'y refusent grossièrement. Le maître de poste de Clermont leur avait recommandé de ne pas quitter Varennes sans avoir fait rafraîchir l'attelage, surtout de ne pas aller plus loin et de revenir sans retard, parce qu'il avait besoin de

Valory en parle au contraire en très bons termes et dit qu'on eût pu sauver le roi si on se fût confié à lui. Cet épisode est resté très obscur, mais, en somme, il est sans grande importance. Les descendants du major de Préfontaine ont intenté en 1865 un procès en rectification à M. Alexandre Dumas, qui, dans sa *Route de Varennes*, avait présenté le rôle de leur aïeul sous un aspect fâcheux, en s'appuyant, bien à tort, sur le témoignage de M. de Valory. On peut voir les détails, très intéressants, de cette affaire, dans le *Droit* des 16 et 17 septembre de la même année.

[1] M. de Valory dit, dans son *Précis historique*, qu'on ne le trouva point parce qu'aux premiers bruits de l'arrestation du roi, ne sachant que faire, il était parti en hâte pour aller avertir à Stenay le marquis de Bouillé. C'est une erreur évidente, comme il y en a tant dans cette relation. Rohrig ne quitta Varennes que plus tard : comment eût-il pu le faire avant même que les voitures fussent arrêtées? Comment eût-il pu juger de l'importance des événements et perdre la tête au point de se sauver, alors qu'il n'y avait guère qu'une demi-douzaine de personnes réunies, et que la ville presque entière était encore plongée dans le sommeil?

ses chevaux; se retranchant derrière les ordres du *patron,* ils soutenaient qu'en tout cas ces animaux avaient besoin de reprendre des forces. On se figure aisément l'anxiété de la famille royale à tous ces retards, à cette discussion qui dégénérait en dispute. Enfin on parvint à les séduire en prodiguant les promesses, et ils se déterminèrent à traverser Varennes, mais on avait perdu trente-cinq minutes au moins [1].

[1] Ce retard, qui laissa le temps à Drouet de faire les préparatifs nécessaires, a permis aux trois postillons de Clermont de prétendre qu'ils devaient être comptés au nombre des principaux auteurs de l'arrestation. Dans une lettre au député Gossin, signée Nicolas Renaud, Bardin et Arnould, ils sollicitent, eux aussi, une récompense, assurant que ce retard a été tout volontaire et s'en faisant un titre de gloire : « La crainte que nous ne menassions quelques personnes intéressantes à la France nous avait engagés à ne pas vouloir aller plus loin. On nous a promis les récompenses les plus magnifiques, rien n'a été capable d'ébranler notre désintéressement. Nous envoyons dans ce moment à l'Assemblée nationale les détails de ce mémorable événement; nous vous prions, Monsieur, de vouloir bien soutenir cette adresse de tout votre crédit. » (Archives, D XXIX^{b}, 38.)

X.

L'ARRESTATION

La petite cohorte veillait un peu plus bas. Déjà quelques-uns, parmi les plus impatients, avaient remonté silencieusement la rue à plusieurs reprises, pour épier le débat et avertir leurs compagnons. Tout à coup, on entend rouler les voitures, qui descendent avec rapidité. Chacun se précipite à son poste. Drouet, Guillaume, Thennevin, Delion, les frères Leblanc, Joseph Ponsin et Justin George, Hannonet, un orfèvre nommé Coquillard et le lieutenant-colonel de la garde nationale, Chevallot, se rangent des deux côtés, à la sortie de la voûte, dont un des battants est fermé, et vis-à-vis de l'auberge du *Bras d'or*, tenant en main des fusils armés de leurs baïonnettes.

Le cabriolet des deux femmes de chambre, qui marchait en avant, fut arrêté le premier par les frères Leblanc, à quelques pas en avant de la voûte. Le procureur Sauce s'en approche et demande les passeports ; on lui répond que c'est la seconde voiture qui les a. Il s'y porte aussitôt [1], demande aux personnes qui se

[1] « Cette voiture était extraordinairement chargée, attelée de six chevaux, avec trois cavaliers sur les trois chevaux de main et trois personnes en jaune assises sur le siège. » S'il fallait en croire le procès-

trouvent dans l'intérieur où elles vont. « On lui répondit qu'on allait à Francfort. Il observa qu'on se dévoyait en apprenant que l'on venait de Clermont, qu'au surplus il fallait représenter les passeports. » En même temps il introduisait sa lanterne dans l'intérieur du lourd véhicule, en l'élevant de manière à pouvoir distinguer les figures des voyageurs : la lumière tomba tout d'abord sur le visage d'un homme en perruque et en habit brun, dont, malgré son costume vulgaire, la ressemblance avec le type royal devait frapper surtout un esprit prévenu. Après avoir d'abord essayé d'éluder la demande de Sauce, sous prétexte que la baronne était très pressée, on lui remit le passeport [1] en apprenant son titre de procureur. Drouet fit remarquer qu'il ne portait pas la signature du président de l'Assemblée nationale. Pourquoi l'aurait-il portée ? Les passeports étaient délivrés à la municipalité ou aux affaires étrangères, et le président de l'Assemblée nationale n'avait jamais rien eu à y voir lorsqu'il ne s'agissait pas de représentants. Mais comme l'Assemblée tenait la première place dans l'esprit des patriotes, il n'est pas impossible que Drouet et les Varennois aient cru qu'il y

verbal qui s'exprime ainsi, des trois courriers pas un seul n'aurait été à cheval en avant de la voiture : cependant cette particularité est peu probable, et l'on comprend très bien une confusion de souvenirs sur un point d'aussi médiocre intérêt et dans une scène aussi tumultueuse, qui se passait en pleine nuit, sous une voûte obscure. Plus loin, dans la même pièce, on lit que la voiture, « chargée au dehors de cinq à six personnes qui paraissaient suspectes, était suivie de trois ou quatre autres personnes à cheval, » ce qui est une hyperbole énorme. Dans son premier procès-verbal, la municipalité parlait, non moins faussement, de *quatre personnes à cheval escortant* les voitures : ces différences viennent à l'appui de notre observation.

[1] Selon le procès-verbal, ce fut le roi lui-même qui le tendit à Sauce, tandis que, d'après le rapport de Drouet, il fut donné par la reine à ses femmes de chambre, qui descendirent à l'auberge pour le faire voir. La variante est de peu d'importance.

avait là une irrégularité [1]. On comprend moins que cette erreur n'ait pas été relevée. Mme de Tourzel, qui représentait la baronne, était peu au courant et sans doute fort troublée. Pour rester fidèles à leur rôle de domestique et de gouvernante, Louis XVI et Marie-Antoinette étaient gênés dans la discussion. En relevant une prétendue erreur, ceux qui arrêtèrent la voiture ne songèrent pas à relever la véritable, dans le total des personnes désignées.

Sauce ajouta à son tour qu'il était trop tard pour viser cette pièce, et qu'on ne pourrait le faire avant le lendemain matin ; que, du reste, il y aurait du danger à continuer leur voyage pendant la nuit ; qu'il fallait « descendre de voiture et qu'au jour on verrait. » Vainement la baronne s'indigna d'une mesure si arbitraire et se récria contre cette espèce d'arrestation à main armée, alléguant que le moindre retard pouvait amener pour elle des conséquences désastreuses, dont la municipalité de Varennes serait responsable : son insistance ne faisait que confirmer de plus en plus les soupçons. Enfin les voyageurs, s'apercevant qu'ils ne gagnaient rien par les prières ni par la discussion, essayèrent de se frayer un passage ; mais, à peine eut-on entendu l'ordre d'avancer, que toutes les personnes présentes barrèrent le chemin aux chevaux. Ceux qui étaient armés croisèrent leurs fusils avec résolution, et les plus échauffés crièrent : « Si vous faites un pas de plus, nous tirons. »

Il fallut donc descendre. Sauce invita tous les voyageurs, sans en excepter les courriers, à se rendre chez lui. Il habitait à quarante pas de là, sur la gauche en

[1] *Rapport* de Drouet. — Le 22 juin seulement, sous le coup de la fuite du roi, l'Assemblée rendit un décret d'un jour, portant que nul ne pourrait sortir des barrières de Paris sans un passeport signé de son président.

descendant la rue de la Basse-Cour, une maisonnette où il exerçait son état d'épicier-chandelier. Cet humble logis, étroit de façade et construit tout en bois, selon l'usage du pays, se composait de deux salles au rez-de-chaussée, dont l'une, la boutique, donnant directement sur la rue et éclairée par deux fenêtres qui ne pouvaient s'ouvrir. Il fallait passer par la boutique pour entrer dans la maison ; la porte était coupée en deux dans le sens de sa hauteur, et la partie supérieure, non vitrée, ne se fermait que la nuit. La seconde pièce, servant de cuisine, donnait sur une petite cour, au fond de laquelle se trouvait un hangar ou remise ; on sortait de cette pièce dans la cour par une porte à droite, et du hangar on pouvait gagner une ruelle perpendiculaire à la rue de la Basse-Cour. L'escalier, étroit et obscur, était situé au fond de la boutique, entre le mur de gauche et la porte de la cuisine. Les deux pièces de l'étage offraient à peu près la même disposition que celles du rez-de-chaussée.

La famille royale demeura un moment dans une des salles basses, d'où elle put observer la foule grossissante et achever de se convaincre, à ce mouvement inusité comme aux précautions dont on l'entourait, que son secret était découvert. Pendant ce temps, on aménageait à la hâte les chambres hautes, et dès que ces préparatifs sommaires furent achevés, on l'introduisit dans celle de derrière, qui formait un asile plus sûr et plus retiré ; mais c'était une pièce très petite, éclairée par une seule fenêtre sur la cour : envahies par la foule et dans l'agitation de cette nuit dramatique, les deux chambres, en communication l'une avec l'autre, n'en formaient guère, en réalité, qu'une seule. Sauce fit déposer devant les voyageurs un repas des plus frugals, arrosé d'une bouteille de vin du pays. On mit sur un lit les enfants, qui tombaient de fatigue et de sommeil, et qui restèrent

endormis, — le dauphin surtout, — au milieu du tumulte, pendant la plus grande partie des événements. Pour Marie-Antoinette, elle se retira au fond de la chambre, dans le coin le plus obscur, et y demeura assise, son voile abaissé sur les yeux.

Le faible noyau de population alors amassé devant la maison de Sauce, et qui avait suffi pour accomplir l'arrestation sous cette voûte où les voitures étaient comme emprisonnées, eût pu assurément être dissipé sans peine dans ces premières minutes, non seulement par le détachement de M. de Damas, mais peut-être même par les dragons qu'il avait envoyés en avant sous la conduite du quartier-maître Remy. Mais on se mettait rapidement en mesure d'amasser des forces imposantes. Des citoyens de bonne volonté et des cavaliers de la maréchaussée couraient donner l'alarme dans les communes environnantes. Vers deux heures du matin, le directoire et la municipalité de Clermont, encore assemblés au lieu ordinaire de leurs séances, où ils venaient de rédiger les procès-verbaux des événements, furent avertis par les courriers qu'ils avaient dépêchés après le passage des voitures [1], qu'elles venaient d'être

[1] Jean Bertrand pour la municipalité, le gendarme Leniau pour le directoire. Le procès-verbal de chacun des deux *pouvoirs* ne parle que de son propre courrier et ne s'occupe pas de l'autre; celui du directoire est même rédigé en termes si peu clairs qu'on pourrait croire que le gendarme Leniau n'a été dépêché par lui à Varennes qu'après le retour d'un premier courrier et pour aller chercher la confirmation de la nouvelle. Il n'en est rien : Leniau est ce même courrier envoyé par le procureur-syndic du district immédiatement après le passage des voitures, non nommé d'abord, et auquel le procès-verbal revient en donnant cette fois son nom. Si Bertrand et Leniau ne firent pas la route de conserve, afin de maintenir la séparation des pouvoirs, on peut dire qu'ils partirent et qu'ils revinrent aussi en même temps, car l'un et l'autre mirent également moins d'une heure et demie pour les six lieues du double trajet (du moins à en croire les procès-verbaux, mais

arrêtées par Drouet. Aussitôt un détachement de la garde nationale reçut ordre de marcher sur Varennes, pour prêter main-forte aux citoyens, en même temps qu'on envoyait des courriers à toutes les municipalités du district et aux villes voisines, sans oublier le directoire du département, qui était averti à Bar un peu après huit heures du matin.

Par un billet laconique, Sauce demandait des canons à la municipalité de Clermont. Il envoya aussi à Verdun, qui se trouve à vingt-neuf kilomètres de Varennes, ces lignes pressantes : « Vite, partez avec des troupes, du canon et des gardes nationaux. Le roi et sa famille *est* ici. Vite, vite ! à notre secours ! » A cette invitation, arrivée un peu après cinq heures, Verdun répondit par l'envoi de sa garde nationale et d'une compagnie de ligne, tout en dépêchant de son côté à Metz, pour y porter la nouvelle.

En outre, on confiait au chirurgien Mangin, officier de la garde nationale [1], la mission de se rendre à Paris pour apprendre l'événement à l'Assemblée. Il partit vers deux heures du matin avec deux dépêches, dont la première, qu'il faisait viser dans les principales communes

il faut y ajouter le temps qu'ils séjournèrent à Varennes). On pourrait citer, dans les épisodes qui se rattachent à l'arrestation, vingt autres exemples d'une promptitude pareille. La célérité n'a manqué qu'à la voiture royale. A lire seulement le procès-verbal de la municipalité (publié pour la première fois par M. l'abbé Gabriel en 1873), on soupçonnerait à peine l'existence du directoire ; mais de son côté celui-ci maintient son rang, et il a soin de noter qu'il a donné l'ordre à la municipalité d'envoyer un détachement de la garde nationale à Varennes. L'Assemblée nationale accorda une gratification de six cents livres au gendarme Leniau ; elle oublia Bertrand.

[1] Il est qualifié presque partout, et notamment sur le titre de son *Exposé de l'arrestation du roi*, imprimé alors à l'Imprimerie nationale, *fils d'un député*. Il n'y avait qu'un Mangin à l'Assemblée constituante, maire de Mouzon et député des Ardennes, personnage muet.

à son passage, était une *autorisation* d'aller prévenir l'Assemblée, qu'on suppliait de *tracer la marche* à suivre, et dont la seconde était une note ainsi conçue :

« Le roi fut arrêté à Varennes, en Argonne, le 22 juin 1791, à minuit et quart, par la garde nationale, avertie par MM. Drouet, maître de poste de Sainte-Menehould; Guillaume, commis au directoire de Sainte-Menehould ; Poullot-Bellet, officier de grenadiers; Thevenin (Thennevin), volontaire (des Islettes); Chevallot, lieutenant-colonel de la garde nationale de Varennes; George, capitaine des grenadiers; Ponsin fils, grenadier; Chevallot le jeune, grenadier; Sauce, procureur de la commune; Leblanc-Bellet, officier de la garde nationale [1]. »

Cette note avait évidemment été ajoutée après coup, peut-être sur l'initiative de quelqu'un des individus qui y sont désignés, et dont on se hâtait de révéler les noms à l'admiration et à la reconnaissance publiques [2].

Le tocsin retentissait alors : Drouet n'avait pas voulu le faire sonner avant d'avoir barricadé le pont. Le tambour Froment, sans même prendre le temps de s'habiller, parcourait en chemise les rues de la ville, qu'il fit retentir des sons lugubres de la générale. Cependant « la garde nationale avait formé des postes, on s'occupait à barrer les avenues et à placer des hommes bien armés pour s'opposer au passage intérieur. On se porta sur le chemin de Clermont avec quelques pièces de canon, et

[1] BIMBENET, *Fuite de Louis XVI*, p. 176.

[2] Aucun des deux procès-verbaux ne dit que le roi fut reconnu par Mangin, comme l'avance M. Ancelon (p. 102). C'est Mangin qui le déclara à l'Assemblée (v. le *Logographe* du 24 juin), ce qui est bien différent, dans une relation si remplie d'erreurs, malgré sa brièveté, qu'elle fut désavouée comme *absolument inexacte* par ceux mêmes qui l'avaient envoyée. (V. l'*Appendice*.) Poullot-Bellet doit être Paul (dit Poullot) Leblanc-Bellet.

on s'occupa à former des barrières avec des pièces de bois, des fagots et des voitures [1]. »

Bientôt les communes voisines commencèrent à arriver; on vit déboucher par toutes les rues des troupes de paysans, formées d'abord par la population des villages les plus proches, de Cheppy, de Véry, de Montblainville [2], de Boureuilles, etc., et armées de fusils, de fourches, de faux, de toutes les armes, en un mot, qui leur étaient tombées sous la main. Elles arrivaient pleines d'enthousiasme et d'exaltation, et s'amassaient avec bruit sur la rive gauche de l'Aire, du côté de la maison de Sauce. Celles qui venaient par le bas de la ville franchissaient les barricades du pont. Il ne restait sur la rive droite que le peu d'hommes nécessaires pour garder les avenues et toutes les entrées de Varennes contre les surprises qu'on avait à craindre.

On achevait les barricades à l'entrée de la ville, du côté de Clermont, quand tout à coup parut le détachement des quarante hussards de Lauzun qui revenait de Pont-Sommevelle, sous la conduite du lieutenant Boudet, accompagné de Goguelat et du duc de Choiseul. Bien que parti avant le passage des voitures, et malgré les chemins de traverse qu'il avait pris, il n'arrivait, par suite des causes de retard que nous avons fait connaître,

[1] *Deuxième procès-verbal de la municipalité de Varennes.*

[2] On conserve aux Archives le procès-verbal de la municipalité de Montblainville (à moins d'une lieue de Varennes), adressé à l'Assemblée nationale pour lui exposer ce qu'a fait ce village et les dépenses auxquelles il a dû se livrer au moment de l'arrestation. Les habitants furent réveillés par trois courriers de Varennes, partis si vite qu'ils ne savaient pas au juste si c'était le roi ou un trésor qui venait d'arriver, et ils firent eux-mêmes une si grande diligence qu'ils étaient sur le théâtre de l'événement, en troupe, à une heure et demie. Le village envoya à Varennes une voiture de vivres, qui fut distribuée aux gardes nationales. (Archives, D XXIX^b, 36)

qu'assez longtemps après l'arrestation, — trois quarts d'heure selon le marquis de Bouillé et le comte Louis, son fils [1], suivis par Deslon dans sa *Relation ;* une heure et demie suivant le duc de Choiseul lui-même, que l'on croira de préférence sur ce point particulier [2] : « Mon détachement, dit-il, fut arrêté par les cris de *Qui vive?* d'un petit poste de garde nationale; nous répondîmes : *France, Lauzun-hussards ;* mais, en apercevant un très grand mouvement et même des dispositions hostiles de la part de la garde nationale, je voulus connaître la position du détachement des soixante hussards que je savais devoir être dans Varennes, et pour cela je demandai à être reconnu par le poste de police de ce même régiment. Comme je m'y obstinais, on alla le chercher, et pendant ce temps j'observai les mouvements des gardes nationaux, qui braquaient sur nous deux pièces de canon et faisaient des abatis d'arbres pour barrer les chemins. »

Il est prudent de ne pas trop prendre ce récit à la lettre. Si le duc de Choiseul *s'obstina*, comme il le dit, à vouloir être reconnu avant d'entrer, on n'était pas plus disposé à lui livrer passage avant d'avoir fait reconnaître son détachement, et non par des hommes du régiment, mais par la gendarmerie [3]. Le comte Louis a même vu dans cet épisode un motif pour reprocher au duc de Choiseul sa mollesse en face d'un danger dont il avait paru souhaiter l'occasion : il prétend que, d'après les dépositions recueillies sur les lieux, le canon, car il n'en avoue qu'un, ne fut jamais chargé, ce qui est bien possible, et même qu'il était de bois, ce qui paraît absurde, quoique confirmé pourtant par le

1 *Mémoires* du premier, p. 403; *Mémoire* du second, p. 119.
2 *Relation*, p. 89.
3 *Second procès-verbal* de l'arrestation.

Rapport de Remy, qui ne parle également que d'une seule pièce [1].

Plusieurs points de cet épisode restent mal débrouillés : « Il se présenta à l'instant, ajoute le procès-verbal, un homme à cheval qui menaça de forcer le passage ; mais, trouvant de la résistance, il fit un tour et se joignit au détachement de hussards. » D'un autre côté, on lit dans la *Relation* de M. de Choiseul : « Au moment où les quatre hommes du poste de police arrivaient à pied pour me reconnaître, j'entendis à ma droite crier : « Qui vive? — France! — Quel régiment? — Monsieur-Dragons! » et un coup de fusil. Je serrai la main de M. de Goguelat, qui était à cheval à côté de moi et je lui dis : « Tout va bien, voilà les dragons, » et sans attendre davantage, je commandai au trot, et me dégageant, à coups de plat de sabre, de deux hommes pendus à la bride de mon cheval.... j'entrai dans la ville. »

Je n'appuie pas sur la contradiction singulière du duc de Choiseul qui, après s'être *obstiné* à vouloir être reconnu par le poste du détachement de hussards, afin d'apprendre la position de ce détachement, fait brusquement invasion dans la ville juste au moment où ce poste arrive, et sans attendre une minute de plus pour prendre les renseignements dont il avait si envie : cette contradiction s'explique jusqu'à un certain point par la confiance et l'élan que venait de lui donner l'arrivée d'un renfort inattendu. Je n'ai rapproché ces deux passages que pour montrer combien on semblerait fondé tout d'abord à croire qu'ils se rapportent au même fait. Mais, dans le premier, il n'est question que d'un seul homme, tandis qu'il s'agit d'un détachement dans le second. Il est probable que cet homme à cheval qui veut forcer l'entrée,

[1] A la suite de la *Relat.* de CHOISEUL, p. 145.

dans le procès-verbal, n'est autre que Goguelat, lequel obéissait alors à sa nature plus impétueuse et plus hardie, et on conçoit que le duc de Choiseul n'ait pas mentionné ce mouvement, qui semblait condamner sa temporisation. Quant aux dragons, qui arrivèrent presque en même temps, et qu'oublie le procès-verbal, c'était la petite troupe composée de M. de Damas avec le capitaine de Floirac et les quelques sous-officiers et soldats qui les accompagnaient. Le comte de Damas arrivait à Varennes sans rien soupçonner des événements, et il crut d'abord que la barrière était formée par des hussards qu'on avait placés sur la route, après le passage des voitures, pour arrêter les courriers. Le coup de fusil dont parle le duc de Choiseul est mentionné également par le comte de Damas ; on le tira sur lui pour l'arrêter : « Je dis que j'allais à Stenay ; on insista pour m'empêcher de passer ; je sautai cette barricade et j'entrai dans la ville [1]. »

En entrant dans Varennes, les hussards furent rencontrés par le procureur de la commune, au moment où ils reprenaient leurs rangs. Celui-ci court à eux, leur annonce qu'on croit le roi arrêté et que l'on compte sur leur patriotisme. Ils firent une réponse équivoque, dit le procès-verbal : la plupart étaient Allemands, et il est permis de croire qu'ils ne comprirent même pas. En descendant avec eux, le duc de Choiseul reconnut la voiture du roi, qu'on avait emmenée à l'écart; puis il passa, plus bas, devant la maison de Sauce. Au lieu de la dégager aussitôt par une charge brusque et impétueuse,

[1] « Il pouvait être minuit et demi. » En calculant d'après les données fournies par le *Rapport* de M. de Damas lui-même, il devait être plus. Quant à la petite troupe du quartier-maître Remy, elle n'arriva que beaucoup plus tard, vers quatre heures du matin. (Remy, *Narré fidèle.*)

il préféra pousser jusqu'au quartier [1] avec ses quarante hussards, pour y rejoindre les soixante autres qui devaient s'y trouver sous le commandement du sous-lieutenant Rohrig, et se réunir avec eux aux dragons de Clermont, qu'il croyait entrés derrière lui. Il trouve le quartier vide, sauf les gardes d'écurie, qui lui apprennent que leurs camarades sont dispersés à boire dans la ville et qu'il n'y a pas d'officiers. Aussitôt, après avoir confié au lieutenant Boudet, qui garda soigneusement ce dépôt, la cassette qui renfermait les diamants de Madame Elisabeth, et dépêché son homme de confiance, Aubriot, au marquis de Bouillé, il harangue chaleureusement ses hussards, leur fait mettre le sabre en main et remonte au grand trot jusqu'à la maison de Sauce, devant laquelle il les range en bataille. Là, il rencontre le comte de Damas, qui avait pénétré après lui dans la ville, et qui lui apprend la défection de son régiment [2].

Pourquoi le duc de Choiseul n'avait-il pas trouvé un seul officier au quartier des hussards? Nous avons expliqué comment il n'en était resté qu'un, le sous-lieutenant de Rohrig. Or, celui-ci, très jeune, sans aucune expérience militaire et tenu à l'écart du secret, avait perdu la tête à la première nouvelle de l'arrestation. Dans son trouble, au lieu de chercher à agir avec ses hussards, il crut être plus utile en s'échappant pour porter la nouvelle à Bouillé. Ce qu'il y avait de pis, c'est que son absence laissait la haute main à un simple maréchal des logis, nommé Charlot, dont les sentiments étaient plus que douteux, et auquel on doit certainement attribuer

[1] *Relation* du duc DE CHOISEUL, p. 90. *Second procès-verbal.* Le duc de Choiseul ne parle pas de la harangue de Sauce aux hussards.

[2] *Relation* du duc DE CHOISEUL, p. 90-92.

en grande partie l'inaction des hussards, suivie de leur défection [1].

Aux premiers bruits de l'événement, le chevalier de Bouillé et le comte de Raigecourt, ne doutant pas que la famille royale ne fût bientôt délivrée par le détachement de hussards caserné à Varennes, ainsi que par les troupes qui avaient dû la suivre à partir des postes précédents, ne songèrent qu'à sauver le relais pour le tenir sans retard à la disposition des fugitifs, aussitôt qu'ils pourraient reprendre leur voyage. Ils résolurent donc de le transporter sur la route de Dun et de Montmédy, à deux ou trois cents pas environ du *Grand-Monarque*.

Au moment où ils quittaient l'auberge, le peuple, qui les surveillait, arrêta au passage deux de leurs chevaux et un postillon. Ils allèrent néanmoins s'établir avec le reste à l'endroit choisi et y attendirent quelque temps; mais, voyant le tumulte s'accroître et les populations environnantes accourir de toutes parts, entendant battre la générale et le tocsin sonner, apprenant qu'on formait

[1] Le capitaine Deslon le qualifie d'*infâme traître*. V. aussi dans Bimbenet, *Pièces justific.*, p. 210-211, une déclaration des hussards, faite le 23 juin devant la municipalité de Varennes, où ils demandent l'expulsion de *Monsieur Roryke* (qualifié ici de lieutenant, comme dans le rapport de Deslon) et son remplacement par M. Charlot, « qui s'est montré voué à la patrie, » et dont ils exaltent les vertus civiques : il fut nommé par eux, mais cette nomination, nous le voyons par diverses pièces des Archives (carton 37), ne fut pas reconnue par le colonel commandant Pestalozzi, et les officiers municipaux de Varennes, sur sa prière, écrivirent à l'Assemblée, le 18 juillet, pour en demander la confirmation. Deslon se trompe en disant que lorsque le duc de Choiseul demanda à être reconnu par les hussards en entrant dans Varennes, Rohrig se présenta seul et que ce fut seulement après cela qu'il quitta son poste. Le duc de Choiseul n'eût pas manqué de mentionner cette entrevue, si elle avait eu lieu, et le départ de Rohrig s'était accompli presque en même temps que celui du chevalier de Bouillé et du comte de Raigecourt, dès les premiers moments où l'arrestation avait été connue.

partout des barricades et des postes de garde nationale, ils jugèrent que la seule chose qui leur restât à faire, c'était de monter sur leurs chevaux et d'aller avertir le marquis de Bouillé [1].

Il était environ minuit et demi ou une heure moins un quart.

[1] *Exposé* de M. de Raigecourt, p. 193, et *Mémoire* du comte Louis, p. 111. — Je ne sais sur quoi s'appuie M. Bimbenet, pour avancer que le chevalier de Bouillé, avant de quitter Varennes, avait pu communiquer avec le roi et en obtenir un ordre pour M. de Bouillé père et son régiment de Royal-Allemand. Cette particularité, démentie par tout ce qu'on sait des événements et de la conduite du chevalier (qu'on voit quitter le *Grand-Monarque*, situé assez loin du lieu de l'arrestation et de la maison de Sauce, de l'autre côté du pont barricadé, sans pouvoir deviner en quel moment ni de quelle façon aurait eu lieu l'entrevue), n'est nullement confirmée par la pièce à laquelle il renvoie; si elle était vraie, il est évident que le départ du chevalier de Bouillé serait à l'abri des reproches qu'on ne lui a point ménagés, mais il est évident aussi que ses défenseurs, et particulièrement son père et son frère aîné, dans leurs *Mémoires*, n'auraient pas négligé ce moyen, aussi simple que concluant, de le justifier, tandis qu'ils n'en ont pas écrit un mot, qu'ils n'y ont jamais fait l'ombre d'une allusion, même en répondant à des adversaires qui disaient formellement le contraire, ou le faisaient dire au roi. Il suffit, d'ailleurs, de lire l'*Exposé* du comte de Raigecourt, le compagnon du chevalier, pour voir la parfaite impossibilité de ce qu'avance M. Bimbenet, en contradiction avec les amis comme avec les ennemis. C'est surtout M. de Choiseul qui a sévèrement apprécié ce départ précipité, il rapporte une de ses conversations avec le roi en ces termes : « Où donc est le chevalier de Bouillé, M. de Raigecourt, leurs hussards? — Je n'ai pas seulement aperçu ces messieurs, » dit le roi. Un de nous dit : « Je les croyais tués devant les roues de votre voiture. » Après la publication de sa *Relation* (1822), il s'engagea entre lui et le comte Jules de Bouillé, fils du chevalier, une discussion épistolaire, qui se termina par une rétractation indirecte, mais complète, de M. de Choiseul. Voyez cette discussion à la suite du *Mémoire* du comte Louis, p. 160.

XI.

LA MAISON DE SAUCE. — LE ROI DÉFINITIVEMENT RECONNU.

Transportons-nous maintenant dans la maison de Sauce. Dès qu'on s'était vu en nombre suffisant, on avait levé le masque, en déclarant aux prisonniers que la ville de Varennes se croyait assez heureuse pour posséder la famille royale dans son enceinte. Le roi et la reine se récrient : Drouet raconte comment il les a reconnus, et fait valoir toutes les circonstances qui ont bien vite changé en certitude ses premiers soupçons. Remarquant l'hésitation des officiers municipaux et des habitants rassemblés dans la chambre, devant les protestations des voyageurs, il redouble d'efforts pour la dominer et la vaincre. Il rappelle les rumeurs qui circulaient depuis longtemps, l'arrivée et le séjour à Varennes des hussards de Lauzun et des deux officiers du *Grand-Monarque*, qui semblaient venus pour attendre les voitures, les mouvements de troupes et d'équipages, les escortes semées sur la route, et il demande comment de simples particuliers ont eu le pouvoir de faire partir derrière eux le détachement de Sainte-Menehould, arrêté par le peuple, et de produire un effet analogue à Clermont. Avec de tels motifs et bien d'autres, appuyés

d'une ressemblance si frappante, la plus vulgaire prudence commandait de garder au moins ces voyageurs jusqu'à ce que leur condition et leur qualité fussent nettement éclaircies.

Le temps s'écoulait en ces débats sans qu'on arrivât à une conclusion définitive. Mais la reine, dont la fierté souffrait de cette position, faillit un moment se trahir ; choquée du ton brusque et tranchant de Drouet, froissée de l'altercation mesquine qui se poursuivait entre Sauce et Louis XVI, elle s'échappa jusqu'à dire, en relevant son voile : « Si vous le reconnaissez pour votre roi, traitez-le donc avec plus de respect. » Parole imprudente, qui pouvait passer pour une sorte d'aveu, mais qui n'était pourtant pas encore une preuve décisive.

Au fond, les officiers municipaux étaient contraints de s'avouer que leur acte n'avait d'autre fondement et d'autre garantie que l'affirmation de Drouet, et qu'ils jouaient un rôle non seulement ridicule, mais vexatoire, si vraiment ces voyageurs étaient de simples particuliers, des étrangers, comme le disait leur passeport, détenus arbitrairement au milieu de la nuit, au risque d'un grave préjudice. Quelques habitants prétendaient bien, il est vrai, reconnaître parfaitement, comme Drouet, le visage du roi, mais il n'y avait aucun fond sérieux à faire sur ces vagues et complaisantes affirmations. Cette fausse situation menaçait donc de se prolonger indéfiniment, lorsqu'une des personnes présentes se rappela qu'un juge du tribunal de Varennes, M. Destez, avait eu occasion, pendant son séjour à Paris, de voir assez souvent le roi et la reine. Le procureur sortit pour aller querir Destez [1].

C'est en sortant de chez Destez que Sauce rencontra

[1] *Rapport* de Drouet. *Second procès-verbal* de la municipalité.

le détachement de hussards qui rentrait et qu'il harangua familièrement. Il s'achemina ensuite chez lui avec le juge, l'introduisit dans la chambre du premier étage, et le mit en face des prisonniers : « Ah! Sire! » s'écria Destez en s'inclinant. Il avait reconnu aussitôt Louis XVI et Marie-Antoinette. Ce fut le coup de grâce.

Il était désormais inutile de chercher à nier encore : « Eh bien oui, s'écria Louis, en un élan soudain dont » l'expression nous a été conservée, je suis votre roi; » voici la reine et la famille royale! Placé dans la capi- » tale au milieu des poignards et des baïonnettes des » factieux, je viens parmi mes fidèles sujets de la pro- » vince chercher la paix et la liberté dont vous jouissez » tous. Je ne pouvais plus rester à Paris sans exposer » ma famille et moi à y périr : c'est pour cela que je suis » venu vivre parmi vous, dans le sein de mes enfants, que » je n'abandonne pas. » Et, se laissant aller à sa bonté d'âme, il embrasse et presse dans ses bras les personnes présentes[1]. Il n'y en eut pas une qui ne se sentît touchée. « Cette scène attendrissante fit jeter sur lui des regards d'un feu d'amour que ses sujets.... ne purent caractériser que par leurs larmes. » Ainsi s'exprime, en son naïf phébus, le second procès-verbal de la municipalité, beaucoup moins explicite pourtant que le premier sur cet étonnant, mais très sincère échange de démonstrations entre le monarque et ceux qui lui barraient la route et le ramenaient vers l'échafaud. Les municipaux de Varennes étaient, dans toute la force du terme, des royalistes constitutionnels, brûlant de *reconqué-*

[1] Cette particularité est très expressément relatée dans les deux procès-verbaux, dont le premier ajoute même que « le monarque et son auguste famille, » après avoir donné aux citoyens cette preuve d'affection, « daignèrent recevoir la même marque de leur sensibilité vive et familière. »

rir le roi, qu'on voulait leur *enlever*, et, selon leurs propres expressions, « l'empressement tendre et cependant inquiet et bruyant » que montrait la population était « celui d'une grande famille qui vient de retrouver son père et craint encore de le perdre [1]. »

Mais parmi ces royalistes constitutionnels bien résolus à ne se point laisser arracher le *palladium* de la sécurité publique, beaucoup étaient mus par la crainte au moins autant que par l'amour, et imbus de l'idée répandue partout, au moyen des journaux et des clubs, que le monarque voulait passer à l'étranger, et que sa fuite serait le signal de la guerre civile et de l'invasion. D'ailleurs Drouet était toujours là.

Ce moment de *faiblesse* ne dura donc pas longtemps, et même on sut le faire tourner contre le roi, en profitant de son émotion pour le supplier de retourner sur ses pas, et en lui peignant les malheurs auxquels son départ allait livrer la France; mais il résista : « Le tableau qu'il se faisait des événements formait un obstacle invincible; la reine, qui, de son côté, partageait ses inquiétudes, ne s'exprimait pas moins par l'état où elle se trouvait. » Louis XVI harangua ceux qui se pressaient dans la chambre : il exposa le but de son voyage et les motifs qui l'avaient poussé à l'entreprendre, protesta de la pureté de ses intentions et de son dévouement aux

[1] « J'ai possédé dans le temps, mais égaré dans mes nombreux déplacements, un mémoire qui doit avoir été conservé par les princes alors exilés; ce mémoire était des officiers municipaux de Varennes; et tandis que le procureur de la commune allait recevoir les félicitations de l'Assemblée nationale, lui et ses collègues s'excusaient près Leurs Altesses Royales d'un acte dont on les glorifiait. » (D'ALLONVILLE, *Mémoires secrets*, II, 240.) Nous ne savons jusqu'à quel point il faut ajouter foi à ce renseignement, et si la mémoire de M. d'Allonville ne l'a pas un peu trahi. Mais la chose, invraisemblable quant au fait matériel, ne l'est pas quant aux sentiments qu'elle suppose à la municipalité varennoise.

intérêts populaires, jura qu'il ne voulait nullement sortir du royaume ni dépasser Montmédy, et alla jusqu'à offrir de se remettre entre les mains de la garde nationale pour y être conduit par elle. A la rigueur même, il consentait à se rendre partout ailleurs qu'à Paris, dans un lieu où il pût examiner librement la Constitution.

Cependant la maison de Sauce était assiégée par la foule, et chacun voulait voir le roi, malgré les gardes nationaux placés en sentinelle à la porte de la chambre. Parmi ces visiteurs, mal dressés par leur éducation au respect de ces convenances dont la conjoncture faisait un devoir plus sacré, il s'en trouva naturellement quelques-uns qui jugèrent qu'un peu d'insolence devait être l'accompagnement obligé de leur patriotisme. La tradition a conservé une réponse naïvement brutale qui fut adressée par un fendeur de lattes à Louis XVI, au moment où il se répandait en promesses pour obtenir qu'on lui laissât continuer son voyage, et s'engageait à ne point dépasser la frontière : « Sire, on ne s'y fie pas [1]! » s'écria brusquement en son patois ce rude patriote, petit homme aux jambes torses, connu sous le nom de *père* Geraudel. Il fallut expliquer au roi, qui n'avait pas compris, l'exclamation du Spartiate. Qu'on juge par cet exemple, choisi entre cent du même genre, de tout ce que ces paysans émancipés et ivres de leur triomphe, infiniment moins respectueux que les autorités municipales, durent faire entendre à la famille royale, — de tout ce que la fierté de la reine surtout eut à souffrir en silence et avec résignation!

Tout le temps de son séjour à Varennes, Louis XVI paraît avoir compté, sinon sur le concours actif, du moins sur le bon esprit et l'honnêteté naturelle de Sauce. On

[1] Dans le patois lorrain : « Sire, je n' n'y fianmes. »

remarqua qu'il l'entretenait avec prédilection. Il trouvait en lui des formes polies, un cœur bon et facile à toucher, quoique pusillanime. Les historiens assez nombreux qui ont fait de Sauce un scélérat d'une hypocrisie profonde, cachant sa perfidie sous les beaux dehors d'une émotion menteuse, quittant Louis sous prétexte d'aller veiller à ses intérêts, mais en réalité pour exciter secrètement contre lui la fureur de la foule, — ceux-là n'ont pas connu cette nature placide de bourgeois, capable de remplir en temps ordinaire les fonctions de procureur dans une bourgade de quinze cents âmes, mais qui n'était nullement propre à tenir tête à des circonstances aussi difficiles, et n'avait ni assez de fermeté dans l'esprit ni assez de noirceur dans l'âme pour être capable du rôle qu'on lui a prêté [1]. Les tergiversations, les contradictions même dont on lui a fait un crime, n'étaient point calcul de sa part : c'était embarras, faiblesse, indécision véritables. D'un côté, son respect réel pour le souverain; de l'autre, les craintes que lui inspirait sa responsabilité personnelle, aidées des exhortations des patriotes, des menaces, des grands sentiments et des grands mots qu'il entendait autour de lui, amenaient ces revirements, faciles à comprendre dans une pareille nature. Ce qu'on a pris pour de la duplicité n'était que de la mollesse. Sans doute, après coup il a cherché à s'en faire accroire, à tirer parti de l'événement, à se poser en sauveur de la patrie : c'est encore là un trait de caractère. Le pauvre homme était ballotté du roi

[1] Une lettre de lui, citée par M. Bimbenet (p. 88), prouve sa bonhomie et sa naïveté autant que son peu de perspicacité Mais si l'on veut avoir une idée plus complète encore de l'homme, dont il serait aussi déplacé de faire un héros, comme quelques-uns, qu'un scélérat, comme beaucoup, il faut parcourir le registre de la municipalité de Varennes après l'arrestation. (V. le chapitre XVI.)

au peuple et du peuple au roi, dans une espèce de flux et de reflux perpétuel; il aurait bien voulu être agréable aux deux; mais le peuple, auquel il appartenait et qui agissait plus fortement sur lui, devait nécessairement finir par vaincre. Son importance avait pris tout à coup des proportions colossales. Il y avait de quoi troubler une tête plus solide que la sienne, dans ces événements qui venaient de le saisir à l'improviste au fond de sa petite boutique, pour en faire en quelque sorte l'arbitre de la vie du roi et des destinées de la France.

Louis XVI interrogea Sauce avec intérêt sur sa famille, sur ses affaires et son commerce, sur Varennes; il s'informa de l'état des esprits, des progrès qu'avaient faits les idées révolutionnaires parmi ses compatriotes, et lui demanda s'il y avait des clubs dans la bourgade. Charmé de ses réponses simples et droites, il chercha à le gagner, et lui parla plusieurs fois tout bas en particulier. Mais, quand même Sauce eût voulu le sauver, comment eût-il pu le faire, au milieu de ces masses hostiles et menaçantes? Il se montra plus d'une fois attendri et, en apparence, prêt à céder, — ce qui explique les illusions conservées jusqu'au dernier moment par le monarque. Mais il finissait par répondre à toutes les sollicitations qu'il n'était pas le maître et qu'il y allait de sa tête. C'est aussi par ce dernier argument que Mme Sauce accueillait les prières de Marie-Antoinette; car celle-ci, ayant cru s'apercevoir que la femme du procureur avait la prépondérance dans le ménage, et abaissant sa fierté par un effort qui peut passer pour héroïque de sa part, avait entrepris de la convaincre. Elle pensait à son mari comme la reine pensait au sien, et ses réponses revenaient sans cesse à ce thème : « Mon Dieu, Madame, votre position est très fâcheuse, certainement. J'aime bien mon roi, mais, dame! écoutez,

j'aime bien aussi mon mari. Il est responsable. Je ne veux pas qu'on lui coupe la tête. » La mère de Sauce, vénérable octogénaire, se montra plus sensible. C'était une royaliste de la vieille roche. Elle vint présenter ses hommages au couple souverain avec une émotion respectueuse et sollicita l'honneur d'approcher les enfants de France. Touchée d'une pitié profonde, on la vit alors tomber à genoux, fondant en larmes, et demandant la permission de leur baiser les mains [1]. Son intelligence affaiblie par l'âge lui permit-elle de comprendre parfaitement la situation ? Je ne sais; mais la mère et la femme de Sauce représentent bien les deux sentiments en lutte dans l'âme du procureur de Varennes : le respect et la peur.

Ce fut à peu près vers une heure du matin que Goguelat d'abord [2], puis le duc de Choiseul et le comte de Damas, pénétrèrent dans la maison de Sauce pour y voir le roi, qui venait d'être reconnu quelques instants auparavant par Destez. « Au milieu de cette mauvaise chambre était une table sur laquelle il y avait du pain, quelques verres ; sur un lit dormait le dauphin, épuisé de fatigue ; Mme de Tourzel, assise près de ce lit, la tête entre ses mains, ayant auprès d'elle Mmes Brunier et Neuville ; auprès de la fenêtre étaient Madame Elisabeth et Madame Royale. Le roi et la reine, debout, causant avec M. Sauce et un ou deux municipaux ; dans le fond, sur des chaises, les trois gardes du corps [3]. »

[1] *Relation* de CHOISEUL, p. 96 ; *Mémoires* de Mme CAMPAN, p. 298, 475.

[2] Malgré le récit du duc de Choiseul, il est certain que Goguelat pénétra le premier et seul chez le roi, et que MM. de Choiseul et Damas n'y entrèrent qu'après lui, au lieu d'y entrer avec lui, comme le dit M. de Choiseul, qui a toujours peine à s'effacer. Les deux procès-verbaux, qui même ne parlent tous deux que de la visite de Goguelat, s'accordent sur ce point, et M. de Damas lui-même le reconnaît dans son *Rapport* (p. 231-232).

[3] *Relation* de CHOISEUL, p. 92.

En voyant entrer ces dévoués serviteurs, les fugitifs sentirent renaître un rayon d'espérance : désormais ils n'étaient plus abandonnés entièrement à la merci de la populace. « Eh bien, quand partons-nous? demanda le roi. — Sire, nous attendons vos ordres [1]. » Peut-être eût-il mieux valu ne pas les attendre et ne pas même les demander. Prendre les ordres de Louis XVI, c'était, comme toujours, le plus sûr moyen de le laisser se perdre. Tout le monde d'ailleurs, la municipalité, le major de la garde nationale, etc., venait prendre pour la forme les ordres du roi, qu'on retenait captif en l'entourant des plus grands égards. Aussi la réflexion détruisit-elle bientôt l'ardeur de ce premier mouvement. En apprenant que le comte de Damas, abandonné par son détachement, avait été forcé de partir de Clermont à peu près seul, et que la plupart des hussards cantonnés à Varennes étaient mêlés aux habitants et déjà séduits, le roi en revint à un système d'expectative. On délibéra aussi froidement que possible ; on pesa avec anxiété tous les partis. Le duc de Choiseul ouvrit alors un avis énergique, qui par là même devait aussi plaire à l'esprit aventureux et déterminé de Goguelat; ce fut de démonter sept hussards, sur les quarante qu'il avait à sa disposition, de mettre sur les chevaux libres le roi, qui tiendrait le dauphin dans ses bras ; la reine, Madame Elisabeth, Madame Royale, Mme de Tourzel et les deux femmes de chambre, que leur souveraine ne voulait point abandonner ; de se faire jour à l'aide des trente-

[1] Le second procès-verbal non seulement ne parle que de l'entrée de Goguelat seul, mais il la place même avant la scène de reconnaissance du roi. Ces deux points ne nous semblent pas pouvoir s'accorder avec les autres particularités de l'arrestation. Les divers documents fourmillent, sur ces détails secondaires, de différences et de contradictions, entre lesquelles il n'est pas toujours possible de choisir sûrement.

trois hussards restant, et de poursuivre ainsi à toutes brides jusqu'à la petite ville de Dun, où ils trouveraient le détachement commandé par Deslon. « Mais, dit » Louis XVI, répondez-vous que, dans cette lutte inégale, » une balle ne viendra pas frapper la reine, ou ma » sœur, ou mes enfants? » Les clameurs de la foule, qui s'élevaient de plus en plus menaçantes, donnaient à cette question une portée terrible [1].

Le roi exposa alors les motifs qui le poussaient à attendre. D'une part il comptait sur les bonnes dispositions de la municipalité. Celle-ci, dès qu'elle l'avait pu, s'était réunie en permanence à l'hôtel de ville ; les députations successives qu'elle envoya au souverain, et auxquelles s'adjoignirent les notables, avec les officiers de la garde nationale, se montrèrent toujours pleines d'égards : MM. de Valory et de Damas, entre autres, rendent justice à l'attitude comme aux bonnes intentions de la commune et de son procureur. Elles étaient venues d'abord, suivant leur expression, prendre les ordres de leur souverain, et celui-ci avait répondu qu'il désirait continuer sa route au plus vite. Plus tard, lorsqu'il eut avoué qu'il était le roi, il reçut une députation d'honneur, et ce fut Sauce qui porta la parole pour le complimenter. Il lui dit qu'on délibérait, d'après sa demande, sur les moyens de lui faire poursuivre son voyage jusqu'à Montmédy, et le supplia de permettre à la garde nationale de l'accompagner pendant le reste de son trajet [2],

[1] *Relation* du duc DE CHOISEUL, p. 93 et 94.

[2] Il en fut réellement et sérieusement question; un moment Sauce y consentit. (Bimbenet, p 113.) Choiseul le dit de la façon la plus formelle (p. 95). Dans le premier procès-verbal, qui fut supprimé sur les observations du directoire du département, on lisait ceci, au moment où le rédacteur racontait l'introduction de Goguelat près de Louis XVI : « Bon, dit le roi, quand partons-nous? — Je suis à vos ordres, Sire. » Et les ordres furent donnés de concert

proposition que Louis XVI avait déjà prévenue et qu'il adopta sans réclamation, en priant de hâter le départ.

D'un autre côté, il avait appris que le comte de Raigecourt et son compagnon avaient quitté précipitamment Varennes, et il ne doutait pas qu'ils ne fussent allés avertir à Stenay le marquis de Bouillé, qui ne pouvait manquer d'accourir à toute bride, et qui arriverait probablement vers cinq heures du matin ; car Stenay n'est distant de Varennes que de huit à neuf lieues (exactement 36 kilomètres). On se trouverait alors en nombre suffisant pour entreprendre la délivrance des captifs : la population, remplie d'insolence à cette heure, serait intimidée à la vue de ce nouveau renfort, et n'essaierait même pas de résister à des forces si imposantes, composées de soldats fidèles et aguerris.

Il fallait se rendre à de pareilles raisons ou en faire semblant. Cette illusion trouvait d'ailleurs les plus puissants auxiliaires dans la faiblesse de Louis XVI et son insurmontable horreur pour l'effusion du sang. Mais chaque minute écoulée augmentait le péril, sans amener les moyens de salut. Aucun sauveur n'apparaissait, et la municipalité, harcelée jusque dans le lieu de ses séances par la foule et par Drouet, qui ne lui laissait pas un moment de relâche, délibérant au milieu du tumulte et de l'exaltation, ne tarda pas à ravir elle-

entre le procureur de la commune et cet officier. » Il est bien certain que le roi, en demandant à partir dès qu'il aperçoit Goguelat, ne demandait pas à partir *pour Paris*, et que ce n'était pas non plus pour ce départ-là que Sauce pouvait donner des ordres *de concert* avec Goguelat : « Le roi leur dit (à Goguelat et à Choiseul) de se tenir tranquilles,.... que j'aurais le temps d'arriver, et que d'ailleurs, à la manière dont les principaux membres de la municipalité lui avaient parlé, il devait croire qu'ils le laisseraient partir. » (*Mémoires* de Bouillé, 265) On pourrait dire, il est vrai, que cette confusion était entretenue à dessein par la commune jusqu'au moment décisif.

même au souverain le faible espoir dont il cherchait à se bercer encore, en lui envoyant une troisième députation, chargée de déclarer que le peuple s'opposait formellement à la continuation de son voyage et exigeait qu'on le ramenât à Paris.

Cependant Choiseul et Damas combinaient un nouveau plan pour le moment si impatiemment attendu où arriveraient Deslon et surtout Bouillé. Nul doute que leurs troupes ne pussent forcer tous les obstacles et disperser la cohue. Mais cette entreprise serait certainement le signal d'une effervescence épouvantable, pendant laquelle le roi et sa famille courraient de graves dangers. Il s'agissait de les mettre hors de toute atteinte en ce moment de crise. Ils étaient pour le moins dix hommes sûrs : les trois gardes du corps défendraient les chambres dont on aurait fermé les fenêtres et fait sortir la foule; eux-mêmes, avec Goguelat, de Floirac, Remy, qui venait d'arriver, et les deux maréchaux des logis, s'échelonneraient dans l'escalier tournant, « où l'on ne pouvait monter qu'un de front, » et se feraient au besoin tuer sur les marches, pour donner aux troupes le temps de s'emparer de la ville et de gagner la maison. Mais il fallait d'abord qu'elles arrivassent, et on n'avait encore aucune nouvelle, même de Deslon [1].

A ce moment, vers quatre heures du matin, les paysans des villages voisins affluaient déjà en nombre énorme, et à cinq heures on en comptait près de dix mille. Le commandant de la garde nationale de Neuvilly, M. de Signémont, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Chartres-infanterie et lieutenant-colonel des grenadiers royaux de la Lorraine, avait dirigé

[1] *Relation* de Choiseul, p. 97-98. Rien là-dessus dans le *Rapport* de Damas.

habilement toutes les opérations militaires. Goguelat put se convaincre, en poussant une reconnaissance minutieuse à travers la ville, que les barricades, placées sur le pont et aux diverses entrées de Varennes, étaient bien faites et bien gardées; qu'il y avait des postes avancés à toutes les issues; que la garde nationale, distribuée de façon à pouvoir surveiller et suivre de près les mouvements des hussards, s'étendait depuis la maison du procureur jusque sur la route de Paris, en une double ligne qui allait se prolongeant de plus en plus par l'arrivée successive des paysans d'alentour.

On avait disposé deux canons sans affûts près du pont, pour en défendre le passage en même temps que celui des rues adjacentes; les deux autres, pointés d'abord à l'entrée de la ville haute, en avaient été bientôt retirés pour prendre place à l'extrémité de la rue où se trouvait la famille royale. De cette façon, le détachement de hussards, posté sous les fenêtres de Sauce, se trouvait entre deux feux, et l'on pouvait, suivant l'expression du procès-verbal, le balayer tout entier de la première décharge. « On avait, à cet effet, fait ouvrir toutes les portes des maisons, pour faciliter la retraite des gardes nationaux, et qu'ils pussent se défendre avantageusement. » Il est bon de rabattre quelque chose de cette pompe belliqueuse : les canons rangés près du pont n'étaient que de petites pièces de quatre, et l'on avait tout au plus assez de munitions pour les charger [1]; mais l'appareil ne laissait pas d'être menaçant et les dispositions avaient été faites avec intelligence.

[1] Ils n'étaient pas même chargés, a dit Drouet à la barre de l'Assemblée nationale; mais il a été démenti sur ce point par le maire de Varennes.

XII.

GOGUELAT BLESSÉ. — DÉFECTION DES HUSSARDS. — ARRIVÉE DE DESLON.

Goguelat prit quelques dispositions de son côté. Il plaça six hussards près de ces batteries, avec ordre de les surveiller, et osa, tout incertain qu'il fût de l'obéissance de ses soldats, leur commander de dissiper des attroupements sur quelques points : ils le firent, par un reste d'habitude, dominés encore par cette voix énergique. Mais la multitude, irritée de plus en plus, accueillit ces démonstrations avec une colère de mauvais augure. Drouet, entre autres, se rencontrait partout sur le passage de l'aide de camp, prêt à s'opposer à toutes les tentatives, et celui-ci rapporte, dans sa Relation, qu'il lui cria : « Vous voulez avoir le roi, vous ne l'aurez que mort. » Goguelat faillit même payer son dévouement de sa vie. Un rassemblement très nombreux s'était réuni autour des voitures, surtout autour de celle de la famille royale : voulant les dégager pour les tenir prêtes à tout événement, et craignant aussi peut-être qu'on ne les pillât, il essaya de disperser les curieux par la force, et ne réussit qu'à mettre le comble à l'exaspération. Roland, le major de la garde nationale de Varennes, s'avance vers lui et lui fait des repré-

sentations fort vives, auxquelles il répond avec plus de vivacité encore. Roland saisit alors son cheval par la bride et crie à ceux qui l'entourent de l'arrêter. « L'aide de camp lui jura qu'il passerait; que, sur sa tête, il aurait le roi, et qu'il allait tout faire sabrer et saccager; il fit un mouvement pour lui porter un coup de sabre. Le major, voyant sa vie en danger, tira son pistolet et *s'en servit.* » La balle alla s'aplatir sur l'os de la clavicule de Goguelat : il paraît même, d'après une version qui n'est pas bien certaine, qu'un second coup de feu partit aussitôt, soit de la même main, soit d'une autre, mais ne fit que l'effleurer. Le cheval de l'aide de camp se cabra, jetant à terre son maître, qu'on releva légèrement blessé; on le transporta dans une salle de l'auberge du *Bras d'or*, où il se fit poser un très simple appareil [1].

On juge des angoisses de la famille royale en entendant retentir ce coup de feu : elle pensa sans doute que le fruit de tant de prudence et de modération était perdu, et que la lutte venait de s'engager. Choiseul descend, s'informe, voit Roland chaudement félicité par les patriotes. Il remonte aussitôt, et, pour calmer l'inquiétude de Louis XVI, lui donne une explication insignifiante, mais en se réservant de raconter secrètement à la reine, dont il connaissait toute la fermeté d'âme,

[1] On ne comprend pas que Mme Campan, dans ses deux versions de l'événement de Varennes, semble accuser Goguelat de faiblesse ou de pusillanimité, en lui reprochant d'avoir dit au roi que l'affaire serait *chaude*, s'il voulait passer par force (p. 298, 474). Je ne parle pas des autres fautes graves qu'elle lui impute au nom de la reine, et dont il ne doit pas être seul à porter la responsabilité; mais sur ce point particulier, si l'on a un reproche à lui faire, c'est plutôt d'avoir agi avec trop de brusquerie et de témérité, pour racheter le tort qu'il avait eu d'abord de ne point charger la foule en arrivant. Il eut soin de cacher sa blessure au roi.

le grave incident qui pouvait avoir des conséquences si funestes.

On put craindre un moment, en effet, que ce coup de pistolet ne devînt le signal du combat; cependant les hussards, déjà ébranlés, non seulement ne bougèrent point, mais, un instant après, abandonnés à eux-mêmes tandis qu'on pansait la blessure de Goguelat, ils déclarèrent, aux applaudissements unanimes de la foule, qu'ils feraient tout ce qu'on voudrait, et demandèrent pour les commander un officier de la garde nationale.

Ainsi fut complétée la désertion des hussards. Le peuple se mêla dans leurs rangs pour fraterniser avec eux. Le bruit des clameurs joyeuses monta jusqu'à la famille royale. On crut le moment favorable pour engager le monarque à se montrer à la foule. Lorsqu'il apparut à la fenêtre, ayant à ses côtés la reine, il fut accueilli par une explosion de *Vive le roi! Vive la nation!* auxquels se joignait toutefois le cri de *Vive Lauzun!* comme pour le préserver d'une dernière illusion, en l'avertissant de la trahison des soldats, qu'il voyait du reste confondus dans la multitude, entourés, pressés, embrassés par la masse de paysans armés qui s'écrasaient dans la rue de la Basse-Cour [1].

Il est à remarquer que, ni dans cet instant ni dans aucun autre de cette nuit, parmi tous les cris du peuple, on n'en entendit un seul qui saluât la reine. Victime

[1] Le quartier-maître Remy, qui arriva à Varennes vers quatre heures du matin, écrit dans son *Narré fidèle*, en racontant ce qu'il a vu : « Des hussards de Lauzun, à cheval sur la place et sans officiers, buvaient du vin tour à tour dans une cruche, criant, avant et après boire : « Vive la nation! » et n'en perdaient pas pour cela leur alignement. » Une dame de Varennes, très patriote, écrivait à sa mère le lendemain des événements : Les hussards « se sont comportés comme des anges. » (Archives D XXIX^{b}, 37 : lettres des 23 et 24 juin, dont les copies, non signées, ont été transmises au comité des recherches.)

d'une impopularité constante, non seulement elle recueillit pour sa part fort peu des témoignages de sympathie qui, pendant la durée de l'arrestation, ne firent défaut ni à Louis XVI ni à sa famille; mais, en prêtant l'oreille aux rumeurs de la multitude, elle eût pu entendre circuler sur plus d'une bouche l'injurieuse et vulgaire imprécation : *A bas l'Autrichienne !* tant étaient répandus et profondément enracinés les préjugés contre cette malheureuse princesse.

Dans la foule on criait encore : *A Paris !* ou : *A Verdun* [1] ! Avec sa douceur habituelle, le roi s'adressait à ceux qui l'entouraient, répétant qu'il ne voulait pas quitter la France, qu'il ne dépasserait pas Montmédy; promettant, suivant la tradition, qu'il reviendrait à Varennes et qu'il aurait toujours à cœur la prospérité de cette bourgade, qui deviendrait par ses soins une ville florissante. Cette entrevue entre la royauté captive et le peuple souverain se prolongea quelques minutes, puis la fenêtre se referma.

« Ce fut dans ce moment que le sort de la crise parut se décider. Il ne fut plus question alors que de presser le départ du roi [2]. » Le peuple, la garde nationale, la municipalité, sentaient que chaque minute de retard accroissait leur danger, en donnant une chance de plus à la délivrance des fugitifs. Du reste, on se trouvait maintenant en assez grand nombre pour former une escorte capable de protéger le retour à Paris. Mais le roi persistait toujours dans le système dilatoire, concentrant avec obstination ses dernières espérances sur les secours dont il attendait l'arrivée.

[1] Verdun, chef-lieu de l'arrondissement dont le canton de Varennes fait partie, est la ville forte la plus rapprochée.

[2] *Second procès-verbal.*

Cinq heures venaient de sonner et l'abattement des prisonniers était parvenu à son comble, lorsqu'un nouvel événement vint y faire diversion et relever un peu leur courage.

En passant à Dun vers trois heures du matin, pour se rendre à Stenay, le chevalier de Bouillé et Ch. de Raigecourt avaient trouvé le capitaine Deslon, instruit de la fuite au dernier moment par le marquis de Bouillé, à cheval avec sa troupe; en vain leur fit-il les questions les plus pressantes : ceux-ci restèrent fidèles, fort inopportunément, au secret qu'on leur avait ordonné. Ils étaient suivis de près par Rohrig, qui craignait également de trop se livrer à Deslon [1]; mais ce dernier, qui était son commandant, lui demanda compte de la désertion de son poste, et Rohrig ne put se dispenser de lui répondre. Bien qu'il l'eût fait en termes trop vagues, Deslon comprit tout [2]; il comprit aussi que son premier devoir était de voler au secours du roi, et laissant trente-six hommes pour entretenir la communication de Dun à Stenay, avec le reste de son détachement, composé de soixante cavaliers, il s'élança sur la route de Varennes, où il arriva après avoir franchi en moins de deux heures l'espace de plus de cinq lieues.

A l'entrée de la ville, du côté opposé à celui par où était entré le roi, il la trouva barricadée. Voyant qu'il ne pouvait songer à forcer le passage, il se résigna à

[1] *Relation* de Deslon. Les préventions injustes conçues contre la loyauté de cet officier étaient sans doute la principale cause de cette discrétion excessive.

[2] Suivant la *Relation* du duc de Choiseul et le *Rapport* d'Aubriot, c'est par ce dernier que Deslon aurait été averti : il est plus naturel d'en croire Deslon lui-même. Le maréchal des logis Aubriot avait dû traverser la rivière et prendre à travers champs, non sans s'égarer. Sa narration est d'ailleurs assez vague et confuse sur ce point. (V. à la suite de la *Relation* de Choiseul, dans la collection Baudoin, p. 154-155.)

parlementer avec le commandant supérieur des gardes nationales, M. de Signémont ; il en obtint la permission d'entrer seul et de parler au roi sans témoins, puis de sortir librement de Varennes. Deslon exigea un otage, qu'il déposa entre les mains de ses hussards, puis il franchit la barrière. Son but était surtout d'examiner de près toutes les dispositions que le peuple avait prises, d'en étudier le côté faible, de découvrir sur quels points devait porter une attaque à laquelle il était bien décidé ; enfin, d'avertir le roi que la délivrance approchait et de l'encourager à la résistance.

Pendant ce trajet, il se convainquit de ses propres yeux, comme l'avaient déjà fait Choiseul et Goguelat, que les barricades étaient trop fortes et trop multipliées pour qu'il lui fût possible de les emporter avec si peu de monde. Introduit près de son souverain, il lui dit d'abord son nom et sa qualité, et ajouta qu'il venait prendre ses ordres, — phrase banale que celui-ci avait entendue bien des fois cette nuit, et qui, dans les circonstances, avait l'air d'une raillerie cruelle. Choiseul, Goguelat, Damas, le major de la garde nationale, la municipalité, etc., étaient déjà venus *prendre les ordres* de ce monarque captif au milieu de ses sujets. Aussi répondit-il avec amertume aux paroles de Deslon : « Mes ordres ! Je suis prisonnier et n'en ai point à donner. »

La conversation s'engagea alors entre eux ; M. de Signémont voulait y assister, mais Deslon lui rappela énergiquement sa promesse, et il finit, non sans quelques réclamations, par se retirer. Cet intrépide officier renouvela alors la proposition du duc de Choiseul, et offrit d'ouvrir un passage à la famille royale, à la tête des quelques soldats restés fidèles et avec le secours de son propre détachement. Mais Louis XVI était de plus en plus résolu à fuir tous les moyens violents, et il répu-

gnait à verser pour son salut le sang du moindre et du plus indigne de ses sujets; il se borna donc à lui demander des renseignements sur ce qu'il avait remarqué dans les rues de Varennes et sur les dispositions populaires. Les réponses de Deslon, pleines de franchise, ne contribuèrent pas sans doute à le rassurer.

Après cette courte et infructueuse entrevue, les portes de la chambre se rouvrirent aux curieux. Au moment où le capitaine allait se retirer, il s'adressa en allemand à la reine (il était Alsacien, et savait parfaitement cette langue), pour l'engager à trouver quelque moyen de retard; elle lui répondit dans la même langue, en se plaignant des outrages qu'ils avaient eu à subir et en lui demandant quand arriverait Bouillé. Mais les assistants commençaient à se montrer inquiets et à murmurer de cette conversation, qu'ils ne pouvaient comprendre et qui se prolongeait. « On nous écoute, dit la reine en retenant à peine ses larmes; ne me parlez pas. » Les cris : « Point d'allemand ! » se firent entendre, et le roi lui-même les pria de se taire, par prudence [1].

Deslon assure, et M. de Choiseul ainsi que M. de Fontanges le confirment, qu'en regagnant son détachement il dépêcha un brigadier au lieutenant Boudet, pour lui dire d'attaquer au dedans tandis qu'il le seconderait au dehors. Le brigadier revint sans avoir pu joindre cet officier, qui était gardé à vue dans l'ancien couvent des Cordeliers, et il ne resta plus à Deslon qu'à attendre dans l'inaction l'arrivée du Royal-Allemand.

Ainsi il y avait alors, réunis à Varennes, les soixante hussards de Lauzun qui y étaient restés casernés; les

[1] *Relation* de DESLON, p. 178; de CHOISEUL, p. 100-101; de DAMAS, p. 237; de FONTANGES, p. 356.

quarante hussards du même régiment, revenus de Pont-Sommevelle une heure et demie après l'arrestation et rentrés dans la ville, avec Choiseul, Goguelat et Boudet, la petite troupe composée de quelques dragons (nulle part on n'en indique le nombre, mais il ne paraît pas qu'il y en eût plus de trois ou quatre), de trois sous-officiers et du capitaine de Floirac, qui avait quitté Clermont avec le comte de Damas; la demi-douzaine d'hommes du quartier-maître Remy, enfin les soixante hussards de Deslon [1], en tout cent quatre-vingts hommes, tant officiers que soldats, mais éparpillés ou réduits, sans direction, sans commandement, à une inaction absolue. Remarquons même que les hussards de Deslon n'étaient qu'aux portes de Varennes, dont l'entrée leur demeurait barrée. Tout le monde se remuait, et personne n'agissait en réalité : il n'y eut pas une seule tentative sérieuse, pas un effort d'ensemble, pas une lutte pour opérer la délivrance du roi. Néanmoins il faut bien se garder de conclure, avec l'injurieuse ironie d'un historien de la fuite de Louis XVI : « Tels étaient les serviteurs fidèles, dévoués et courageux auxquels le sort de la famille royale était confié, pendant le trajet de Paris à la frontière [2]. » Sans doute, les chefs chargés de la responsabilité du succès ne se sont pas montrés à la hauteur des circonstances. On peut trouver même, en voyant la manière dont, après l'échec de l'entreprise, ils se défendirent de toute connaissance du complot et de toute participation à son accomplissement, s'efforçant de dissimuler ou d'atténuer leur rôle, — et dont vingt ans après, dès que la Restauration fut

[1] Le duc de Choiseul dit cent (*Relat.*, p. 100), parce qu'il croit que Deslon avait amené son détachement entier, mais celui-ci nous a lui-même appris qu'il avait laissé trente-six hommes.

[2] Bimbenet, p. 217.

venue, ils se hâtèrent de revendiquer l'honneur en grossissant leur part de gloire aux dépens des autres, — on peut trouver, dis-je, que cette conduite n'a pas toute la fierté, toute la dignité désirables. Mais il est impossible de mettre en question leur fidélité, leur dévouement et même leur courage.

Il était six heures du matin; aucun parti décisif n'avait encore été pris, quand on annonça l'arrivée de Bayon et de Romeuf, porteurs des ordres de l'Assemblée nationale [1]. Mais, pour expliquer leur arrivée, il est nécessaire de rentrer un moment à Paris, et d'examiner ce qui avait suivi le départ de la famille royale.

Le valet de chambre Lemoine s'était aperçu le premier, en entrant dans la chambre du roi, le 22 juin, à sept heures du matin, que le lit était vide. La nouvelle de la fuite passa bien vite du château à la ville. Sur les neuf heures, le canon d'alarme et le tocsin l'annoncèrent au peuple. Les sections se réunirent. La générale fut battue, et la garde nationale alla occuper les places Vendôme, Royale, des Victoires, et les abords de l'Assemblée [2]. Une foule irritée envahit aussitôt les Tuileries, en maltraitant les hommes de service; on parvint à l'en faire sortir, et les officiers municipaux firent apposer les scellés partout, non seulement sur les appartements, mais sur la caisse et les bureaux de la liste civile, en constituant des gardiens, et s'emparèrent des clefs [3]. On ne pouvait deviner comment et par où la famille royale s'était enfuie; dans le premier

[1] Par une incroyable étourderie, M. de Valory les fait arriver à dix heures et demie du matin, retardant de plus de trois heures le retour du roi à Paris.

[2] *Courrier* de GORSAS, du 22 juin.

[3] Le juge d'instruction près la haute cour d'Orléans a recueilli les dépositions du Suisse et de plusieurs serviteurs du château, qu'on peut voir parmi les *Pièces justificatives* de BIMBENET, p. 13-20.

moment, on crut que c'était par des souterrains. Beaucoup disaient aussi que Louis XVI, « aussi bon serrurier que mauvais patriote, » avait fabriqué lui-même les passe-partout pour ouvrir les portes. La nuit, toutes les maisons furent illuminées, comme dans celle qui avait suivi la prise de la Bastille, et des patrouilles incessantes sillonnèrent les rues.

L'irritation populaire se manifesta surtout contre la Fayette, contre son aide de camp Gouvion, chargé de la garde intérieure des Tuileries; contre M. d'Aumont, qui devait commander, au moment de la fuite, la division du château, et qui fut violemment maltraité; enfin contre le maire Bailly. On répétait l'exclamation homicide de l'*Orateur du Peuple* : « Et la Fayette vit encore! Et Bailly respire ! » Elle s'en prit également aux députés et aux journalistes connus par leur royalisme, par exemple à Royou, rédacteur de l'*Ami du Roi*, dont on alla briser les presses. Les dénonciations se mirent à pleuvoir au comité des recherches. L'Assemblée, réunie en toute hâte, reçut dans un profond silence la communication de son président, Alexandre Beauharnais, sur le départ du roi; rendit, sur la proposition de Regnault de Saint-Jean-d'Angély, un décret portant que des courriers seraient expédiés dans tous les départements, avec ordre aux fonctionnaires, gardes nationales ou troupes de ligne, d'arrêter quiconque voudrait quitter le royaume, d'empêcher également la sortie d'effets, armes, munitions ou espèces d'or et d'argent, chevaux ou voitures, — et auxdits courriers, pour le cas où ils rejoindraient le roi ou quelque personne de sa famille, de s'opposer à son enlèvement et de ne pas lui laisser continuer sa route. Elle prit ensuite, avec une dignité toute romaine qui cachait beaucoup d'agitation et de divisions, diverses mesures pour assurer l'ordre public, manda

M. de Gouvion, dont elle reçut la déposition, entendit, toujours en silence, la lecture de la longue *Proclamation* laissée par Louis XVI en partant, et que M. de la Porte, intendant de la liste civile, était chargé de lui transmettre, tint une seconde séance à cinq heures du soir et une troisième à onze heures, qui fut suspendue à minuit et reprise à quatre heures du matin. C'était se déclarer en permanence. Les partis s'observaient, dissimulant leurs impressions, leurs craintes et leurs espérances : le côté droit heureux de la délivrance du roi ; le côté gauche commençant à redouter le retour victorieux et les représailles ; les constitutionnels atterrés ; les orléanistes et les républicains se réunissant aux *aristocrates* pour s'applaudir de cette fuite, bien qu'à un point de vue fort différent, ceux-ci parce qu'elle sauvait le roi, ceux-là parce qu'elle les en débarrassait [1].

[1] Sur les effets produits par la fuite du roi, on pourra consulter les *Mémoires* de LA FAYETTE, t. III, p. 77-79, 80-83, 96 ; de WEBER, ou plutôt la *Relat.* de M. de Fontanges, dans WEBER, p. 340 ; celle de M. DE CHOISEUL, p. 35 ; les souvenirs de DUMONT, p. 316, 348, 350 ; l'*Histoire de France depuis la Révolution*, de TOULONGEON, t. I, p. 185, 192 ; la *Correspondance secrète inédite*, éditée par M. DE LESCURE, t. II, p. 536, et surtout les journaux du temps. Plusieurs cartons des Archives, dans l'importante série consacrée au 21 juin 1791 et à ses suites, sont remplis par les procès-verbaux d'arrestations et de saisies de correspondances : les lettres saisies y figurent également en grande quantité, même lorsqu'il est constaté qu'elles sont innocentes, et on ne voit pas à quel titre on a pu les retenir.

XIII.

LE PORTEUR DU DÉCRET DE L'ASSEMBLÉE. — ROMEUF, BAYON ET LE PATRIOTE PALLOY.

Au premier moment, Bayon, personnage qui se qualifiait d'ingénieur, et qui était chef du 7e bataillon de la 2e division de la garde nationale (ou bataillon de Saint-Germain), pour faire du zèle et se mettre en évidence, sollicita des ordres du maire de Paris, et s'élança sur la route de Châlons, accompagné de quelques citoyens ardents. S'il fallait en croire la *pétition* qu'il adressa un peu plus tard à l'Assemblée, Bayon aurait franchi en six heures et demie les trente-six, ou plutôt les quarante lieues qui séparent Paris de Châlons, ce qui est bien invraisemblable, et de là, écrasé de fatigue, se serait fait devancer par un émissaire qui aurait porté à Sainte-Menehould la nouvelle du départ du roi et provoqué le zèle patriotique du sieur Drouet [1].

[1] V. cette *Pétition*, à la suite de l'*Hist. de l'événement de Varennes* par de Sèze, et aussi le rapport de Romeuf à l'Assemblée nationale. M. de Sèze, prenant à la lettre ces assertions plus que suspectes, y a vu un nouvel argument à l'appui de sa thèse et une nouvelle preuve des pièges tendus sur la route du roi, car un voyage aussi rapide n'aurait pu s'exécuter, semble-t-il, qu'autant que les relais étaient préparés d'avance. Bayon fut guidé sur la voie qu'il suivit par divers indices et

La Fayette, de son côté, sentant la nécessité de prendre de rapides mesures pour désarmer les colères et les soupçons du peuple, avait dépêché son aide de camp, M. de Romeuf, sur la route de Valenciennes, avec l'ordre d'apprendre partout aux populations l'enlèvement du roi, et « d'ordonner à tous les amis du bien public de mettre obstacle à son passage. » Romeuf,

par des bruits répandus depuis longtemps; il voyagea très bon train, animé par l'ardeur de se signaler dans une circonstance si mémorable; mais rien absolument ne prouve sa présence à Châlons vers trois heures de l'après-midi, comme il voudrait le faire croire. On voit, par le procès-verbal de la municipalité de Châlons, qu'elle apprit du maire l'arrivée de Bayon à neuf heures du soir seulement, et qu'il fut reçu et interrogé par elle avant de continuer sa route (*Procès-verbal de ce qui s'est passé à Châlons*.... 1876, in-8°), et par la *Lettre des officiers municipaux de Sainte-Menehould au président de l'Assemblée*, 22 juin, trois heures du matin (BIMBENET, *Pièces justificatives*, p. 187), qu'il ne passa à Sainte-Menehould que vers deux heures du matin de la nuit suivante, au plus tôt : « Nous venons de voir passer M. Bayon, » écrivent-ils dans leur lettre datée de trois heures. Ils ne parlent pas de l'avertissement qu'il leur aurait envoyé, mais ils parlent d'un exprès expédié de Châlons, sans indiquer l'heure de son arrivée, en marquant toutefois qu'elle n'eut lieu qu'après le départ de Drouet : « Nous avions déjà chargé le sieur Drouet.... » Le courrier de Bayon paraît n'être arrivé à Sainte-Menehould que vers minuit. Il résulte de ces pièces et du procès-verbal de la municipalité (Ancelon, p. 186-188), que Bayon a exagéré la rapidité de son voyage. Il raconta à la municipalité de Châlons qu'il avait rencontré, à la poste de Chaintrix, un inconnu courant la même route, dont il avait cru devoir s'assurer et qu'il consignait entre ses mains : c'était le marquis de Briges, premier écuyer du roi, parti pour rejoindre son maître; mais de Briges, informé très tard de la fuite, n'avait quitté Paris que vers midi, sur l'un des coureurs les plus rapides de la grande écurie, ce qui lui avait permis d'arriver à Chaintrix sur le soir, en même temps que Bayon, qu'il avait rattrapé. Dans son *Rapport sommaire et exact*, Bayon prétend que, après avoir interrogé le maître de poste de Chaintrix, il expédia à Châlons un courrier qui détermina l'envoi d'un autre courrier de Châlons à Sainte-Menehould, où Drouet se serait trouvé ainsi prévenu. C'est pourquoi il se présente comme le principal auteur de l'arrestation. Mais son assertion n'est appuyée d'aucune preuve; Romeuf, qui s'est exprimé de même dans son récit devant l'Assemblée, n'a fait évidemment que répéter ce que lui a dit Bayon. Bayon obtint une récompense de 20,000 fr.

arrêté par les défiances populaires au moment où il sortait de Paris, fut amené prisonnier jusqu'aux portes de l'Assemblée, pour y être reconnu et y rendre compte de sa conduite. Il en sortit bientôt après, porteur du décret de l'Assemblée nationale. A la barrière, une sorte de clameur publique, qui dénonce le passage de deux voitures à six chevaux par la ville de Meaux pendant la nuit précédente, le force de prendre cette route. Il avait alors quatre heures de retard sur Bayon. On peut croire que la Fayette, en ce moment où la fuite du roi était un fait accompli, tenait moins à l'atteindre qu'à faire preuve de zèle et à détourner de sa personne tout reproche de connivence ou de négligence. De son côté, Romeuf, particulièrement attaché par son chef au service de la reine, qui l'avait comblé de marques de bienveillance [1], n'eût pas mieux demandé sans doute que de lui laisser le temps d'arriver jusqu'à la frontière. Mais dès qu'il se fut rencontré à Châlons avec Bayon, qui l'y avait devancé et s'y trouvait encore, il dut subir, sous peine de se compromettre, l'influence du zèle ardent de celui-ci et rivaliser d'empressement avec lui [2]. La négligence du duc de Choiseul, qui, en quittant Pont-Sommevelle à l'improviste, n'avait point posé les détachements convenus pour intercepter les courriers envoyés de Paris, leur permit de passer partout; et d'ailleurs il faut bien reconnaître que, dans l'état des choses, ces précautions n'eussent pu les retenir.

Les deux envoyés s'avancèrent entre les files de la garde nationale, échelonnées, à partir de la maison de

[1] *Relations* de M. de Fontanges, dans WEBER, p. 339; de M. DE CHOISEUL, p. 102.

[2] Tous, ou à peu près tous les écrivains royalistes traitent aussi bien M. de Romeuf qu'ils traitent mal Bayon. V. en particulier MM. de Damas, p. 238-239; de Choiseul, 101-106; de Fontanges, 353-354.

Sauce, sur la route de Paris : la commune reçut et vérifia leurs pouvoirs, qui portaient ordre à toute municipalité de prêter main-forte pour ramener le roi à Paris; après quoi ils furent introduits dans la maison du procureur. Bayon pénétra seul d'abord jusqu'aux captifs; tout dans sa personne, la sueur qui couvrait son visage, ses cheveux en désordre, ses habits souillés de poussière, portait la trace visible de la fatigue et de la précipitation du voyage. Dès les premiers mots, son agitation se trahit par la fièvre de sa parole : « Sire, s'écria-t-il d'une voix haletante et entrecoupée, tout Paris s'égorge.... Nos femmes, nos enfants.... Sire.... l'intérêt de l'Etat!.... » Ce ne fut que par degrés qu'il put venir à bout de s'expliquer clairement. Aussitôt qu'il eut parlé du décret de l'Assemblée nationale, Louis XVI demanda à le voir; mais c'était son compagnon qui l'avait entre les mains, et il était resté dans la pièce voisine, attendant sans doute, pour se présenter, qu'il eût recouvré un peu plus de calme et de sang-froid.

Romeuf approcha les larmes aux yeux, plein d'embarras, de confusion et de douleur. A sa vue, la reine éclata d'abord en reproches indignés contre la Fayette et contre lui. Le jeune aide de camp justifia son général, en répondant que, loin d'être l'auteur de l'arrestation, il était regardé par le peuple comme le complice et avait failli être la victime de la fuite. Il protesta que, s'il avait personnellement consenti à se charger des ordres de l'Assemblée nationale, c'est qu'il s'était cru certain de ne pouvoir atteindre la famille royale avant qu'elle fût parvenue en lieu de sûreté, ce qui fût arrivé en effet sans ce fatal concours d'accidents qu'il ne lui était pas possible de prévoir. Il était déterminé d'ailleurs à aider la fortune, en leur donnant, par ses lenteurs

calculées, le temps de se mettre à l'abri de sa poursuite. Mais les événements avaient détruit l'effet de cette condescendance. Enfin, indépendamment de tous ces motifs, la Fayette et lui-même avaient pensé qu'en de telles circonstances il serait moins pénible pour la famille royale d'avoir à ses côtés un homme sur le respect et le dévouement duquel elle sût pouvoir entièrement compter [1].

Ces explications étaient données à voix basse, et la reine allait s'apaiser, quand Romeuf, sur sa demande, lui remit le décret de l'Assemblée. Louis s'approcha aussitôt pour le parcourir en même temps : « Il n'y a plus de roi en France, » dit-il avec sa résignation ordinaire. — « Les insolents ! » cria la reine, à qui l'indignation fit oublier toute prudence; et elle rejeta le papier, qui alla tomber sur le lit où sommeillait le dauphin : « Je ne veux pas qu'il souille le lit de mon fils, » reprit-elle, en le saisissant de nouveau pour le jeter à terre [2].

Le roi demanda alors qu'on le laissât un moment seul avec les deux envoyés, faveur qui lui fut accordée, malgré quelques protestations. On ne sait rien de cette conférence intime, sinon que l'infortuné monarque les supplia de lui faire gagner un peu de temps et de ne pas trop presser son départ; car, malgré son découragement,

[1] *Relat.* de M. de Fontanges (WEBER, p. 354).

[2] Cette scène est racontée par deux témoins oculaires et un confident de la reine : — M. de Damas, p. 238; M. de Choiseul, p. 104 ; M. de Fontanges, p. 354 : elle n'est donc pas douteuse ; mais M. de Choiseul dit qu'elle excita un grand murmure parmi tous les assistants et qu'il se hâta de ramasser le papier pour le remettre sur la table, tandis que M. de Damas ne fait aucune allusion à l'effet produit sur les personnes présentes, et que M. de Fontanges donne formellement à entendre que la scène se passa à l'écart et, pour ainsi dire, entre M. de Romeuf et la reine.

il n'avait pas encore perdu tout espoir de voir arriver le marquis de Bouillé. Romeuf n'eût pas mieux demandé que de se prêter à ce désir; mais il avait dans son compagnon un surveillant soupçonneux qui paralysait toute sa bonne volonté. Néanmoins Bayon promit au roi de le seconder; mais il ne feignit de le faire que pour l'abuser plus sûrement. Il excitait sous main le peuple [1],

[1] *Rapport* de DAMAS, p. 239, et surtout *Relation* de CHOISEUL, p. 104-105. Choiseul dit qu'il allait de rang en rang « avec un M. Palloy et d'autres qui arrivaient sans cesse de Paris. » L'assertion est si formelle en ce qui concerne Palloy, et si bien d'accord avec le caractère de ce *touche-à-tout* de la Révolution et avec ce qu'il a voulu faire croire lui-même, que nous l'avions d'abord prise au mot. En y regardant de plus près, nous sommes persuadé que *le patriote* n'arriva pas jusqu'à Varennes : il y aurait laissé plus de traces et s'y serait plus bruyamment manifesté. Remarquons d'abord que Choiseul est le seul qui mentionne sa présence, et en termes prouvant qu'il ne le connaissait pas. Naturellement Palloy, sans affirmer formellement la chose, a pris soin de s'exprimer en termes ambigus, calculés pour donner le change. Ce fut ainsi qu'il se ménagea son triomphe à côté de Mangin devant l'Assemblée, dont le président crut naturellement qu'il arrivait de Varennes comme celui dont il s'était fait l'acolyte. Un certain Bodan nous donne le mot de l'énigme dans son *Compte rendu à MM. les officiers municipaux de Paris*, par qui il prétend avoir été envoyé, ainsi que par la Fayette (il y en eut des centaines), à la poursuite du roi, dont il se vante d'avoir hâté et protégé le retour : à son départ de Paris, Palloy lui demanda de l'accompagner; ils apprirent l'arrestation des fugitifs à Châlons, et c'est de cette ville que Palloy repartit pour Paris, avec une lettre de lui à l'adresse du corps municipal; il fit le voyage de Châlons aux portes de Paris en compagnie de Mangin, qui usa de ruse pour le devancer à Bondy, mais qu'il rattrapa à la porte de l'Assemblée. V. aussi le *Courrier* de Gorsas, t. XXV, p. 411-415 ; t. XXVI, p. 34. Même réduite à ces proportions, l'activité de Palloy, si elle n'a plus rien d'impossible, reste encore dévorante, car après avoir couru de Paris à Châlons, puis de Châlons à Paris, où on le retrouve à la barre de l'Assemblée le 23 à midi, venant confirmer le récit très inexact du chirurgien Mangin, qu'il embrasse devant les représentants, il repart encore sur la route de Varennes, chargé, dit Gorsas (numéro du 24 juin), de plusieurs dépêches de l'armée parisienne et d'une mission pour porter les ordres de l'Assemblée aux commissaires envoyés à la rencontre du roi; et, au retour, il bourdonne en *mouche du coche* à la tête du cortège dans les Tuileries.

dont l'impatience, aiguisée par la crainte, éclatait en imprécations et en cris de fureur où toute ombre de respect avait disparu : « Faisons-le partir de force! — Nous le traînerons par les pieds dans la voiture! » Et d'autre part il pressait le roi, en lui répondant sur sa tête de la sécurité de la famille royale.

Il était à redouter que de telles paroles ne fussent le préliminaire d'actes violents, commis par quelques forcenés. Aussi la municipalité, le tribunal qui la secondait, le juge de paix qui avait été mandé spécialement par le roi, et la plupart des citoyens redoublèrent-ils leurs instances. « L'Assemblée nationale a parlé, s'écriait Drouet; je ne connais que les lois de ma patrie : il faut retourner à Paris. » Evidemment Louis XVI ne pouvait résister davantage, et bien qu'il répétât : « Encore un » moment! Il n'est donc pas possible d'attendre les onze » heures? » le retour à Paris fut dès ce moment considéré comme résolu. On fit servir à déjeuner à la famille royale et aux femmes de chambre, puis on prépara quelques provisions de voyage pour mettre dans les voitures. Louis néanmoins usa jusqu'au bout, pour reculer l'instant fatal, de toutes les ressources qui se présentèrent à son esprit. Le dauphin et Madame Royale dormaient toujours; il se mit à dormir aussi, ou du moins à fermer les yeux comme s'il dormait [1].

Cependant Bouillé n'arrivait pas. Afin de gagner encore un peu de temps et de seconder son souverain, la première femme de chambre du dauphin, Mme de Neuville, s'avise alors d'un stratagème que les circonstances rendaient parfaitement vraisemblable. Elle se roule tout à coup sur sa chaise, simulant une violente attaque de colique. Marie-Antoinette s'approche, alarmée; un

[1] *Second procès-verbal* de la municipalité de Varennes.

léger serrement de main l'avertit à la dérobée. Se prêtant aussitôt à cette ruse de guerre, elle déclare qu'il lui est impossible d'abandonner ainsi sa compagne de voyage, et qu'elle ne partira pas sans elle. Il fallut mander le médecin, qui s'empressa de lui administrer des secours [1].

La situation ne pouvait se prolonger plus longtemps, On avait épuisé tous les moyens dilatoires, et rien n'annonçait l'approche du secours attendu. Le roi éveillé, les instances redoublèrent. Les cris du peuple montaient avec une intensité terrible, et les députations se succédaient coup sur coup. Louis parut à la fenêtre sans calmer la foule. Il demanda à rester seul un moment avec sa famille, et ce fut sans doute dans cette entrevue où, pour la première fois après une longue nuit d'angoisses, ils pouvaient enfin se communiquer librement leurs pensées, qu'ils reconnurent l'impossibilité de se dérober plus longtemps à l'expression de la volonté populaire [2].

Déjà les voitures avaient été préparées et amenées vers la maison de Sauce. Les Varennois fournirent les équipages et les chevaux nécessaires, indépendamment des chevaux de poste ; on forma l'escorte, à laquelle se joignirent bon nombre de volontaires, désireux d'accompagner leurs prisonniers et d'aller faire parade de leur triomphe jusqu'aux villages voisins. Presque toute la garde nationale de Varennes en faisait partie. M. de

[1] Mme Campan, *Mémoires*, p. 298, 475. Le procès-verbal de la municipalité et le *Rapport* de M. de Damas mentionnent aussi cette indisposition subite, mais sans paraître soupçonner la ruse, et vraiment il était bien naturel qu'une femme se trouvât mal après de telles fatigues et de telles agitations.

[2] *Second procès-verbal*. La dame de Varennes, que nous avons déjà citée, dit tenir de Sauce que le roi brûla beaucoup de papiers avant son départ.

Signémont, qui l'avait organisée, se mit à la tête, jusqu'à Sainte-Menehould. Avant de partir, la reine recommanda chaleureusement à Romeuf de protéger MM. de Choiseul, de Damas et de Goguelat contre la vengeance de la population, puis la famille royale descendit l'étroit et sombre escalier, rentra dans la boutique de Sauce, et de là passa dans la rue, où étaient rangées les voitures. Le duc de Choiseul donnait le bras à Marie-Antoinette, et le comte de Damas à Madame Elisabeth. Aussitôt qu'ils parurent, un tonnerre d'acclamations s'éleva de toutes les bouches, et ce fut aux cris mille fois répétés de *Vive le roi! vive la nation!* qu'ils montèrent en voiture. Choiseul ferma la portière, et les chevaux fendirent la multitude [1].

Il était alors environ sept heures et demie du matin.

[1] Dans la confusion du départ, la famille royale oublia chez Sauce une timbale et un couvert en argent ou en vermeil, que le procureur renvoya au ministre de la maison du roi. En marge de l'accusé de réception, Louis XVI écrivit deux lignes, peut-être sollicitées par Sauce, qui témoignaient de sa reconnaissance pour les égards dont il avait été l'objet de sa part. Nous tenons ce fait de M. Salmon, ancien représentant du peuple et sénateur, conseiller honoraire à la cour de cassation, qui l'avait appris du fils de Sauce, greffier à Saint-Mihiel, lorsqu'il y était lui-même procureur du roi. Le fait est rapporté également dans l'*Histoire de Saint-Mihiel*, par M. Dumont, et dans l'ouvrage de M. Ancelon (*La vérité sur la fuite et l'arrestation de Louis XVI*, p. 117), qui ajoute que ce papier fut malheureusement brûlé par Sauce avec beaucoup d'autres, en 1814, lors de l'arrivée des Prussiens à Saint-Mihiel. Il est évident que ces divers récits proviennent de la même source. Sans vouloir contester un détail qui n'a rien d'invraisemblable, remarquons seulement qu'on ne s'explique guère comment Sauce a compris dans son autodafé une attestation qui eût pu, à ce moment-là, lui servir de sauvegarde.

XIV.

LE DÉPART DE VARENNES. — ARRIVÉE TARDIVE DE BOUILLÉ.

A peine les voitures s'étaient-elles ébranlées, que la fureur de la foule se tourna contre les *complices* de la fuite. Après avoir fermé la portière, le duc de Choiseul était monté à la hâte sur son cheval, que le roi avait fait amener près de la voiture, mais l'étroitesse de la rue et l'affluence du peuple l'ayant forcé de rester en arrière, il fut entouré et abattu. On s'en empara, ainsi que du comte de Damas, du capitaine de Floirac, et, un peu plus tard, du quartier-maître Remy. On arrêta aussi momentanément les sous-officiers et les soldats qui avaient accompagné ce dernier et le comte de Damas, puis James Brisack, attaché à l'écurie du duc de Choiseul, mais ils furent mis en liberté le lendemain matin, pendant qu'on emmenait les autres prisonniers à Verdun [1].

Goguelat fut d'abord plus heureux. Malgré sa blessure et l'animation particulière de la foule contre lui,

[1] *Narré fidèle* de Remy, p. 147-150; *Relation* de Choiseul, p. 106; Extrait du registre de la municipalité de Varennes, des 22 et 23 juin. « Le Prétontaine a voulu partir; on l'a rattrapé au bois, » écrit la dame de Varennes.

il parvint à s'échapper. Pendant cinq jours il erra dans les villages voisins, espérant pouvoir gagner la frontière à l'aide d'un déguisement; mais il fut arrêté le 27 aux environs de Mézières, et jeté en prison pour être mis en jugement avec les autres fauteurs de l'enlèvement du roi [1].

M. de Romeuf n'avait pas oublié sa promesse à la reine. Il fit tous ses efforts pour empêcher l'arrestation, couvrit ces fidèles serviteurs de son corps, détourna les coups qu'on leur portait et en reçut plusieurs qui leur étaient destinés. Ne voulant pas les abandonner, il fut arrêté lui-même et enfermé avec eux dans un petit cachot en très mauvais état, situé à quelques pas de la maison de Sauce et de l'auberge du *Bras d'or*, où, pendant toute la nuit, l'existence des prisonniers fut menacée par une multitude furibonde qui introduisait des fusils par les soupiraux et chercha même, dit-on, à mettre le feu à la toiture. Les volontaires et les soldats mineurs arrivés de Verdun, les municipaux et les gendarmes les protégèrent de leur mieux, jusqu'au lendemain. M. de Romeuf, relâché, ne les quitta qu'après les avoir mis en sûreté entre les mains de la garde nationale de Verdun [2].

« Le roi était à peine sorti de l'enceinte de nos murs, dit le second procès-verbal de la municipalité de Varennes, qu'il parut au-dessus de nos vignes et prêt à descendre dans la ville, à la distance d'un demi-quart de lieue, un fort détachement de Royal-Allemand, dont le corps du régiment s'était arrêté à Charpentry, à la distance d'une lieue, et qui se rapprochait de celui des hussards (amenés par le capitaine Deslon), qui avait fait

[1] BIMBENET, *Fuite de Louis XVI*, p. 202-203.

[2] *Rapport* de M. DE DAMAS, p. 240; *Relat.* de M. DE CHOISEUL, p. 106, et, à la suite, sa *Déclarat.*, p. 174; *Narré fidèle* de REMY, p. 149; *Déclarat.* de James BRISACK, p. 162.

sa retraite à environ deux cents pas de la ville. Nous n'étions plus alors en force; environ quatre mille hommes de la garde nationale de Varennes et des environs accompagnaient le roi sur la route de Clermont. Cette apparition jeta la consternation et l'effroi parmi tout le reste des citoyens, qui n'avaient à craindre que le massacre et le pillage. »

C'était, enfin, le marquis de Bouillé qui arrivait. Mais le procès-verbal exagère en disant que le roi était à peine parti : il s'était écoulé une heure et demie pour le moins [1]. Bouillé dit lui-même dans ses *Mémoires* qu'il arriva à neuf heures un quart, et il est peu vraisemblable que, après s'être appliqué à prouver qu'il fit le trajet de Stenay à Varennes aussi rapidement que possible, il ait assigné à son arrivée une heure trop tardive ; mais il est bien plus facile de comprendre que les rédacteurs du procès-verbal, à qui le temps n'avait guère duré depuis le départ du roi, tant il avait été rempli par les suites tumultueuses de l'événement, ne se soient pas rendu compte exactement de l'intervalle écoulé depuis lors, ou même qu'ils aient cédé instinctivement au désir de dramatiser encore cet épisode, en montrant que le roi était parti juste à point et qu'il était grand temps.

D'où venait ce retard en une circonstance si pressante? Le comte de Raigecourt et le chevalier de Bouillé étaient partis de Varennes vers minuit et demi ou une heure moins un quart du matin. Ils mirent près de quatre heures à franchir les neuf petites lieues qui les séparaient de Stenay, ce qui s'explique par l'obscurité et le mauvais état d'une partie de la route, qu'ils ne connaissaient peut-être point parfaitement. Dans son

[1] Le quartier-maître Remy exagère en sens contraire, en disant deux heures et demie dans son *Narré fidèle;* mais peut-être veut-il parler de l'arrivée du régiment, resté en arrière, comme nous allons le voir.

inquiétude, et pour se tenir plus à portée des nouvelles, le marquis de Bouillé, en compagnie de son fils aîné et de quelques officiers, était parti de Stenay vers neuf heures du soir, pour aller s'établir à la porte de Dun, où il passa toute la nuit dans un fossé. Elle lui parut bien longue en cette mortelle attente. Au petit jour, dévoré d'angoisses, il s'était décidé à regagner Stenay, lorsqu'il entendit derrière lui sur la route un galop de chevaux. C'étaient son fils, le chevalier, et Raigecourt qui accouraient, suivis à quelque distance du sous-lieutenant Rohrig. Ils lui apprirent précipitamment ce que leur vue seule eût suffi à lui révéler. Il était alors un peu plus de quatre heures du matin [1]. Sans perdre un moment il prend ses mesures. Il envoie l'ordre aux capitaines Deslon à Dun ; Guntzer à Mouzay, de se diriger sur Varennes avec leurs détachements (Deslon, après le passage de Rohrig, était déjà parti, comme nous l'avons vu ; Guntzer partit aussitôt), et en même temps au colonel de Royal-Allemand cantonné à Stenay, de monter à cheval avec son régiment et de venir le rejoindre hors de la ville ; mais, bien qu'il eût été averti la veille de se tenir prêt pour la pointe du jour, bien que les chevaux eussent dû être sellés d'avance, l'ordre ne fut exécuté qu'avec une lenteur extraordinaire. En vain le comte Louis revint à plusieurs reprises

[1] Le marquis de Bouillé, dans le premier récit qu'il rédigea de l'événement (il figure en manuscrit aux Archives, carton F[7], 6262), et qu'on a imprimé à la suite de ses *Mémoires*, écrit : « Il était alors *près* de quatre heures du matin » (édit. Barrière, p. 404) ; mais il dit quatre heures et demie dans ses *Mémoires*, et son fils indique la même heure ; le comte de Raigecourt dit quatre heures ou quatre heures un quart dans son *Exposé*. Notons aussi que, d'après ce premier rapport de Bouillé, ce serait après être rentré à Stenay, et en arrière de cette ville sur le chemin de Montmédy, où il s'était porté pour être plus à même « d'en tirer des secours s'il était nécessaire, » qu'il fut rejoint et informé par les officiers venant de Varennes.

presser le commandant, dont la vivacité était loin de répondre à la sienne et qu'il avait trouvé encore au lit : il fallut trois quarts d'heure au régiment pour sortir de la ville [1].

Cinq heures avaient sonné lorsque ce régiment parut enfin. Le marquis de Bouillé se met à sa tête avec le général d'Hoffelize, le harangue, lui apprend l'arrestation du roi, le trouve dans d'excellentes dispositions, distribue 400 louis aux soldats, et s'avance sur Varennes au grand trot, en s'efforçant de réparer le temps perdu. Il mit pourtant quatre heures un quart à franchir la distance que les officiers partis de Varennes avaient parcourue en un peu moins de quatre heures; mais on ne saurait lui reprocher, moins encore qu'à eux, d'avoir marché trop lentement, car un régiment ne va pas du même train qu'un homme seul, et il ne fallait mettre ni les hommes ni les chevaux sur le flanc, en vue de l'attaque à laquelle on courait. En outre, à mesure qu'on approchait de Varennes, la marche dut être ralentie jusqu'à un certain point par l'embarras des routes, encombrées des populations rurales que le tocsin appelait. Enfin un dernier incident le retarda encore.

[1] *Mémoires* du marquis DE BOUILLÉ, p. 258, et du comte LOUIS, p. 125-126. Il fallut même « une mortelle heure, » selon l'*Exposé de la conduite du marquis de Bouillé*, à la suite de ses *Mémoires*, p. 412. Ce commandant était M. de Mandell, à qui le secret du voyage avait été confié la veille et dont la conduite parut suspecte en cette circonstance. La négligence de cet officier, « dont je ne chercherai pas à pénétrer les intentions, » dit le comte Louis, « eut toutes les apparences et tous les effets les plus défavorables. » (*Mémoire*, p. 88, 125.) Ces soupçons se trouvent confirmés par une pièce officielle, où l'on voit M. de Mandell (qui venait d'être arrêté par la garde nationale d'un petit village au moment où il *paraissait* prendre le chemin de l'étranger) vivement réclamé par ses sous-officiers et ses soldats, comme un patriote et un fidèle serviteur de la nation qui a prévenu un grand malheur, en *retardant* de tout son pouvoir le départ du régiment de Stenay. (Bimbenet, p. 199.)

Les paysans qui voyaient s'avancer vers Varennes ce régiment au grand trot auraient eu bien envie de l'arrêter sans doute, mais c'était une entreprise audacieuse, bien au-dessus de leur résolution et de leur force, et ils s'écartaient pour le laisser passer sans se faire écraser sous les pieds des chevaux. Ils avaient été plus braves, naturellement, avec le détachement du capitaine de Guntzer, parti en avant sur l'ordre de son général : le marquis de Bouillé le rencontra à quelque distance de Varennes, arrêté le long d'un petit bois par des gardes nationaux qui faisaient le coup de feu avec lui et qu'il dispersa sans peine [1] ; après quoi, devançant le reste du régiment, il se mit à la tête de la petite troupe, et se porta sur Varennes, où il la croyait déjà parvenue.

Quelque temps après le départ du roi, les Varennois, aux aguets, virent se détacher un peloton de hussards ayant à sa tête le fils Bouillé (le chevalier), « qui s'est porté vivement du côté de la rivière, comme pour couper le devant à la marche du roi ; mais le passage étant impraticable, ils ont rétrogradé [2]. » Après avoir averti

[1] Cet engagement insignifiant est placé par ceux qui le racontent en des endroits divers, quoique toujours vaguement désignés. Seul, le second procès-verbal de Varennes indique qu'il eut lieu entre les hameaux de la Grange-au-Bois et d'Ecclise-Fontaine, à deux lieues de là, et qu'il fut soutenu par les gardes nationaux de Romagne ; mais dans sa version, il ne s'agit même pas, comme dans les *Mémoires* des deux Bouillé, d'une fusillade inoffensive : « L'avant-garde (c'est-à-dire le détachement de Mouzay) se porta sur eux, et sans leur résistance, ajoute naïvement le rédacteur,.... ils eussent été forcés de prendre la fuite ou de soutenir une défense. » Ils avaient en outre « l'avantage du local, » en s'appuyant au bois. « Leur bonne contenance détermina l'avant-garde à passer outre. » Cette action d'éclat n'a laissé aucun souvenir dans la tradition locale de Romagne.

[2] Le procès-verbal place formellement cette tentative après l'arrivée du détachement ; dans le récit du comte Louis, qui n'est pourtant pas ici d'une netteté absolue, elle semble avoir été accomplie auparavant. Deslon le dit d'une façon plus claire.

son père à Stenay, le chevalier, avec l'ardeur impatiente de son âge, était revenu à Varennes, et il avait rejoint aux portes de la ville Deslon et ses hussards. Le capitaine Deslon et lui franchirent la rivière à la tête du détachement pour rejoindre et disperser l'escorte du roi sur la route de Clermont ; mais ils rencontrèrent ensuite un canal, qui, bien que fort étroit, leur opposa, par ses bords à pic, un obstacle insurmontable [1].

A peine arrivé, le général reçut le rapport de Deslon, qui l'informa de tout ce qui s'était passé, de son entrevue avec le roi, des paroles qu'il avait échangées avec lui, de ce qu'il avait pu voir et entendre dans Varennes, du départ de la famille royale pour Paris, de l'essai infructueux qu'il venait de faire. Bouillé apprit avec désespoir qu'il arrivait près de deux heures trop tard. Il n'avait rien prévu de pareil, « ne pouvant s'imaginer que la municipalité osât forcer le roi à partir pour Paris, supposant qu'au moins on aurait exécuté l'ordre qu'il avait donné de ne laisser passer aucun courrier sur la route de Clermont et de Varennes, après le passage du roi, et que l'Assemblée nationale n'aurait pu y faire parvenir des ordres. »

Dans le premier moment il ne voulut point se résigner. Afin de ne pas perdre un temps précieux à forcer les barricades des rues et du pont, il chargea quelques cavaliers d'explorer la rivière en amont et en aval pour y découvrir un gué ; ils n'en trouvèrent aucun, quoiqu'il y en eût plusieurs : peut-être n'étaient-ils pas très faciles à découvrir sans guides, dans la précipitation du moment ; peut-être les cavaliers déjà las, et qui sait ? *patriotes* aussi, ne mirent-ils pas dans cette recherche une

[1] Le canal creusé sur la rive gauche de l'Aire pour desservir un moulin.

grande bonne volonté. D'ailleurs les officiers, consultés, lui représentèrent que les chevaux, aussi bien que les hommes, étaient harassés de cette course forcée, qu'il n'était plus guère possible maintenant d'atteindre les voitures, dont l'avance considérable s'accroîtrait encore si l'on faisait rafraîchir les chevaux, comme il était nécessaire; qu'elles étaient du reste protégées par une escorte innombrable qui ne se laisserait pas arracher sa proie, et qu'au moment du départ on avait vu la route entière se couvrir de gardes nationales qui rejoignaient le cortège. A cette heure encore, on pouvait apercevoir de tous côtés les populations des communes les plus éloignées, qui ne cessaient d'arriver au secours de Varennes, et on annonçait que les garnisons de Metz et de Verdun étaient en route avec du canon. Cette tentative aussi inutile que sanglante ne servirait qu'à exposer davantage les jours de la famille royale [1]. Il n'y avait rien à répondre, et le marquis de Bouillé, venu dans la disposition formelle de faire les derniers efforts pour délivrer le roi, dut se résoudre à reprendre, à la tête du régiment, la route de Stenay, d'où il passa aussitôt la frontière, avec les officiers généraux et quelques autres, pour se réfugier à Luxembourg.

[1] *Mémoires* du marquis DE BOUILLÉ, p. 261, et appendice; *Mémoire* du comte LOUIS, p. 130-131. Faute de bien connaître les circonstances dans lesquelles elle s'était produite, on crut d'abord généralement, à l'étranger et dans l'émigration, qu'elle avait été victorieuse, comme tout semblait autoriser à le croire. V. spécialement la lettre du comte de Vaudreuil, du 7 juillet 1791. (*Correspondance*, t II, p. 8.) Dans les premiers jours il courut à ce propos une multitude de nouvelles confuses et contradictoires, qui firent passer les âmes par les alternatives les plus extrêmes de la joie et du désespoir.

XV.

LES ÉTAPES DU RETOUR A PARIS.

En racontant le retour de la famille royale à Paris, nous ne nous arrêterons qu'aux incidents qui offrent un intérêt particulier ou qui fournissent matière à la discussion.

Au sortir de Varennes, on marcha d'abord le plus vite possible, dans la crainte de recevoir sur ses derrières l'attaque des troupes de Bouillé. L'escorte, au nombre d'environ 6,000 citoyens, y compris les femmes, sous les ordres de Bayon et de M. de Signémont, restait toujours à peu près aussi considérable, car ceux qui partaient étaient abondamment remplacés par les nouveaux venus, accourant de tous les villages voisins de la route [1]. Vers le milieu du trajet de Varennes à Clermont on rencontra les administrateurs, le procureur-syndic et les secrétaires de cette ville, qui allaient en corps porter au roi les vœux des citoyens pour son retour. Ils amenaient avec eux les dragons du comte de Damas, ralliés à la cause populaire, et qui avaient accepté sans hésitation de se joindre à l'escorte jusqu'à Sainte-Mene-

[1] Extrait du registre des délibérat. du directoire de Clermont, à la suite de la *Relation* de CHOISEUL, p. 194. *Précis* de VALORY, p. 293.

hould. Ainsi ces soldats, sur la fidélité desquels comptaient le marquis de Bouillé et le comte de Damas, et qu'ils mettaient au nombre des troupes les plus sûres, changeaient tranquillement de rôle, s'associaient à l'attentat qu'ils avaient pour mission d'empêcher, et ramenaient eux-mêmes dans leur prison les captifs dont ils devaient protéger l'évasion.

On se remit alors en marche très lentement : à la distance où l'on se trouvait maintenant, Bouillé ne semblait plus à craindre, et d'ailleurs les dragons étaient là. Dix heures avaient sonné lorsqu'on arriva à Clermont.

Les officiers municipaux de la ville avaient accompagné leurs prisonniers jusque-là [1], et peut-être fussent-ils allés jusqu'à Paris, si les rumeurs alarmantes qui se répandirent alors de nouveau, touchant l'approche des troupes étrangères, ne les avaient décidés à retourner parmi leurs concitoyens, pour protéger Varennes au besoin contre les dangers extérieurs. Ils remirent donc leur dépôt à la municipalité de Clermont, sous l'escorte d'un détachement des gardes nationaux varennois, dont la majeure partie alla jusqu'à Sainte-Menehould, d'autres jusque près de Châlons et quelques-uns jusqu'à Paris [2], tandis que le reste revenait avec Sauce et avec

[1] *Premier procès-verbal*, p. 254.

[2] Drouet, qui avait reparu un moment dans la nuit à Sainte-Menehould, vers quatre heures, avec son compagnon, pour rendre compte au conseil municipal de son succès, était au premier rang de ces surveillants : il n'avait point voulu lâcher sa proie. Paul Leblanc, Joseph Ponsin, George aîné, Chevallot, et quelques autres héros de l'arrestation escortèrent aussi la voiture jusqu'à Paris. A la portière de la reine se tint, de Varennes à Notre-Dame de l'Epine, près Châlons, un certain citoyen Bichet, qui se donna beaucoup de mal pour faire croire à son importance, et fit signer en sa faveur, après l'événement, un grand nombre de certificats. Nous avons également trouvé aux Archives une requête de ce « *solda* citoyen » au président de l'Assemblée, pour faire

eux. Nous avons dit l'origine de ces bruits, dont le redoublement s'explique de lui-même dans la circonstance [1].

Il était environ une heure et demie lorsqu'on arriva à Sainte-Menehould. Le roi y reçut un accueil digne de la patrie de Drouet, qui fut acclamé par ses concitoyens. La populace de cette ville et de la banlieue manifesta les dispositions les plus hostiles sur le passage des voitures. La fureur, dit M. de Valory, y était poussée jusqu'au délire et semblait ne plus connaître de frein [2]. S'il fallait s'en rapporter à M. de Moustier, on serait passé par Sainte-Menehould sans s'arrêter, et il paraît croire que ce fut parce qu'on craignait l'esprit royaliste de cette ville, qui, à la suite d'un incendie, avait été rebâtie

valoir ses services et le prier de les mettre sous les yeux des représentants. (D XXIX[b], 35.) M. Bimbenet a essayé d'en faire un personnage, et, par une des plus singulières illusions d'optique, il a voulu voir dans ces certificats, qui, s'ils avaient une valeur sérieuse, signifieraient plutôt le contraire, la preuve que ce Bichet, dont le nom ne valait vraiment pas la peine d'être prononcé, fut le sauveur du roi, qu'il se dévoua pour le protéger, etc. Une fois sur cette pente, il ne tarit pas, il exalte la conduite chevaleresque de ce « personnage mystérieux; » il en fait une sorte de chevalier de Rougeville ou de baron de Batz (p. 130-131). On ne peut assez s'étonner des facultés d'induction que déploie d'une façon très inattendue, en deux ou trois rencontres, M. Bimbenet, d'ordinaire circonspect jusqu'à la sécheresse : il ne s'écarte jamais de ses documents, mais il lui arrive d'y voir des choses extraordinaires.

[1] Après l'arrestation du roi, le registre des délibérations de la municipalité de Varennes porte des traces continuelles de ces mêmes rumeurs, toujours démenties et toujours renouvelées. Dans la journée du départ du roi, il y eut au moins quatre alertes, écrit encore la dame de Varennes, qui inquiétèrent d'autant plus qu'il ne restait que peu de monde dans la ville; mais la nuit suivante, elle eut bien dix mille gardes à loger et nourrir; il fallut envoyer des courriers pour arrêter le mouvement, sans quoi le lendemain on eût été cent mille. Cela nous a coûté très cher, dit-elle, pour nourrir, abreuver, coucher tant de monde, et on a eu beaucoup de mal pour subvenir à tous les besoins.

[2] *Précis*.... p. 297.

presque entièrement par les soins du monarque [1], ce qui ne s'accorde guère avec les détails donnés par les autres témoins. Sa mémoire l'a mal servi, à distance, sur ces deux points, comme nous l'apprennent suffisamment les *Mémoires* de Mme de Tourzel, la lettre de la municipalité au président de l'Assemblée nationale et le procès-verbal consigné dans ses registres. Suivant la première, le roi eut à subir de la part du maire une mercuriale sous forme de discours, qu'il réfuta avec douceur; puis il déjeuna à l'hôtel de ville, et dut se montrer à la foule avec Marie-Antoinette et le dauphin. La municipalité nous apprend, en outre, que la reine, apercevant les prisonniers pendant qu'elle traversait une des salles de l'hôtel de ville, leur fit distribuer cinq louis, et le roi dix autres.

Le temps d'arrêt à Sainte-Menehould, abrégé par les représentations des patriotes, qui craignaient toujours l'enlèvement du roi [2], fut assez court : on en sortit vers trois heures. On n'était qu'à une faible distance de la ville, lorsqu'un vieux gentilhomme du voisinage, le comte de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, vint se joindre au cortège, voulant offrir au roi, au milieu de tant d'insultes, l'hommage de son respect et résolu à ne plus le quitter. Il n'est pas bien sûr qu'il eût pu, comme on l'a dit, s'approcher de la voiture pour lui parler, mais il était impossible de se méprendre à sa physionomie et à son attitude. La foule, dans ses triomphes, ne souffre pas qu'on ait l'air de la condamner, même en silence. Reconnu d'ailleurs par des ennemis particuliers, et désigné comme *aristocrate* aux vengeances populaires, il fut assailli aussitôt; il était parvenu à se dégager et

[1] *Relation* de MOUSTIER, p. 28. DE SÈZE, *Hist. de l'événement de Varennes*, p. 155.

[2] V. dans Bimbenet un passage de la pièce cotée 160, p. 217.

quittait précipitamment la route, quand on lui tira un coup de fusil qui lui brisa les reins. Il fut rejoint et jeté à bas de son cheval par l'assassin et d'autres furieux, qui se mirent à le traîner vers la voiture, pour l'achever sous les yeux du roi : « Qu'est-ce? demanda celui-ci, remarquant le tumulte extraordinaire qui se produisait autour de lui. — Rien, lui répondit-on, c'est un fou que l'on tue. » Mais en l'entraînant, on rencontra un fossé profond où il roula pesamment, et où on l'acheva avec les raffinements de cruauté les plus atroces [1].

A onze heures et demie du soir, on arriva à Châlons, où le roi fit son entrée sous l'escorte des gardes nationales réunies de Varennes, Clermont, Sainte-Menehould, et d'une partie de celle de Châlons, qui était allée au-devant du cortège [2] jusqu'à une lieue de la ville précédente. Châlons sembla prendre à tâche de consoler Louis XVI par son accueil respectueux et compatissant. Mais, cruelle ironie du sort, on entra dans la ville par la porte Sainte-Croix ou Dauphine, qui était l'arc de triomphe élevé en 1770 pour recevoir Marie-Antoinette à son arrivée en France; la reine se retrouva captive dans les bâtiments de l'ancienne intendance, où, vingt années

[1] Récit de M. de Dampierre fils, dans la *Revue de la Marne* du 4 mai 1843, et *Mémoires* de Mme DE TOURZEL, p. 327. De ces récits il résulte que M. de Dampierre ne tira pas un coup de fusil ou de pistolet contre ceux qui le poursuivaient. M. de Valory, particulièrement, a fait de ce douloureux épisode un récit dramatique, mais romanesque : il prétend que la foule porta sa tête et ses membres au bout de piques et vint en faire trophée à la portière du roi (on lit la même chose dans beaucoup d'auteurs : Louis BLANC, *Hist. de la Révolut.*; FEUILLET DE CONCHES, *Correspondance de Madame Elisabeth*, p. 301; BIMBENET, p. 131, etc.), et s'il fallait l'en croire, cette tête aurait même figuré ainsi pendant presque tout le reste du voyage; cet horrible détail tout au moins est controuvé. V. à l'appendice.

[2] *Lettre des administrat. à l'Assemblée nationale*, dans BIMBENET, p. 221.

avant, elle avait reçu une hospitalité bien différente. Mme de Tourzel nous révèle que, parmi les autorités locales, il s'en trouva d'assez dévouées pour offrir au roi de le sauver pendant la nuit, au moyen d'un escalier dérobé, inconnu au reste de la population, qui débouchait dans la chambre du dauphin : on ne pouvait sauver que lui seul, et il refusa, épouvanté des conséquences qu'entraînerait son évasion pour la reine et pour sa famille [1]. Le procureur du directoire du département, Jean Roze, expia plus tard sur l'échafaud le crime d'avoir donné des marques de respect au roi et d'avoir voulu favoriser son évasion.

La famille royale coucha à Châlons. Le lendemain, jeudi 23 juin, était le jour de la Fête-Dieu. Pendant que le roi entendait la messe, la cour et les bâtiments de l'intendance, la chapelle même où avait lieu l'office divin, furent violemment envahis par une bande de volontaires arrivés de Reims et de Vitry, qui exigèrent le départ avec de violentes menaces et des vociférations effrayantes [2]. On dut interrompre la messe à l'offertoire pour obéir, et telle était l'émotion de tous qu'ils ne

[1] *Mémoires*, p. 330. L'accueil exceptionnel de la ville de Châlons se trouve constaté partout, et Valory, particulièrement, y appuie avec l'ordinaire fadeur et toutes les images banales de son style. L'attitude des corps administratifs et des principaux habitants est dénoncée avec indignation dans les journaux patriotes. (V. en particulier le *Courrier* de Gorsas du 3 juillet.) Tous les préparatifs faits pour recevoir le roi sont relevés dans l'*Etat des dépenses* que le comte de Séze a inséré à la suite de son livre (p. 214).

[2] *Précis* de VALORY, p. 142 ; *Relation* de MOUSTIER, p. 37 ; *Témoignage d'un royaliste*, par Scév. CAZOTTE, p. 26 ; ANCELON, *la Vérité*, etc., p. 303-304. Mais il faut lire surtout le long procès-verbal rédigé, le 23 juin, par les corps administratifs et la municipalité de Châlons, et publié avec les procès-verbaux des journées voisines par M. Ch. G. (Châlons, in-8°, 1877.) Les scènes de désordre furent épouvantables, et les gardes nationaux de Reims voulaient absolument faire repasser le roi par la ville du sacre.

purent rien prendre du repas préparé à la hâte. A midi, on se remit en route, au milieu de ces surveillants farouches, dont la chaleur et la fatigue accroissaient encore les mauvaises dispositions, et qui ne répondaient aux avances du roi et de la reine que par de grossières injures. Une partie de l'escorte primitive se détacha encore, sur le bruit que les troupes de l'empereur et les aristocrates avaient envahi Varennes et qu'on s'y égorgeait; mais de nouvelles gardes nationales ne cessèrent d'affluer sur toute la route.

A Epernay, l'accueil fut mauvais et le président du district prononça une harangue pleine de reproches. Les prisonniers dînèrent dans un hôtel de la ville (l'hôtel de Rohan). Cazotte, qui demeurait à une lieue de là, au petit village de Pierry, avait envoyé son fils, commandant de la garde nationale du canton, pour protéger le roi autant qu'il le pourrait. Celui-ci se rendit à Epernay, à la tête d'une troupe de paysans, se tint à la portière de la voiture entre la foule furieuse et la famille royale, lui fit, avec quelques autres, un rempart de son corps quand elle traversa la cour pour entrer dans l'hôtel, contint le peuple pendant le repas et, grâce à l'ascendant de son caractère et de son nom, à son influence, à son dévouement actif et intelligent, réussit à écarter le malheur qu'on craignait [1].

« Allez, ma petite belle, on vous en fera voir bien d'autres, » tel fut l'adieu qu'une des mégères d'Epernay jeta à la reine au moment où elle montait en voiture.

Ce qui avait accru l'irritation des habitants d'Epernay, c'était le bruit répandu que « des ennemis du bien

[1] Scévole Cazotte, *Témoignage d'un royaliste*, p. 27-35. Le respect et la tristesse de la fille de l'hôte consolèrent un peu le roi et la reine de la brutalité de ses compatriotes.

public s'étaient déjà emparés de Varennes, que cette petite ville était à feu et à sang, et que les ennemis se portaient en avant et menaçaient Sainte-Menehould [1]. » Jusqu'à l'arrivée du roi à Paris, ces rumeurs, presque toutes plus ridicules et plus impossibles les unes que les autres, ne cessèrent de se renouveler de la façon parfois la plus extraordinaire, donnant, dans un cadre plus restreint, une nouvelle édition du phénomène qui avait déjà produit, au lendemain de la Bastille, ce qu'on a appelé la journée de la peur. Sur certains points, à Sainte-Menehould par exemple, on voyait de grand matin accourir, au galop de son cheval, un homme « trempé de sueur, quoique en chemise, » criant que « Varennes était au pillage et que les Autrichiens faisaient un horrible carnage de ses habitants. » Un gendarme l'accompagnait. D'autres se joignaient bientôt à lui. Tous parcouraient les campagnes à quinze lieues à la ronde, semant partout les mêmes alarmes, et bientôt ajoutant à Varennes d'autres localités, et Sainte-Menehould même [2]. De toutes parts le tocsin sonnait, les gardes nationales venaient border la route, les paysans accouraient, armés de faux, de haches, de croissants, de fourches, de bâtons ferrés, et la panique se traduisait par un redoublement de colère, de cris et quelquefois d'outrages.

Entre Epernay et Dormans, à Boursault, la voiture royale fut rejointe par les commissaires de l'Assemblée nationale. Ils étaient trois : Pétion, Latour-Maubourg, Barnave, choisis de manière à représenter les diverses nuances des partis qui constituaient la gauche de l'Assemblée. L'adjudant général Mathieu Dumas, chargé

[1] Extrait du registre des délibérations de la municipalité d'Epernay.

[2] *Extr. des registr. de la municip. de Sainte-Menehould* (1877, in-8°), p. 15-16.

de prendre le commandement de l'escorte et de faire exécuter les ordres des commissaires, les accompagnait. Partis de Paris à quatre heures du matin [1], ils joignirent le roi vers le soir.

La voiture s'était arrêtée pour attendre les commissaires, accueillis par la foule avec respect. Ils s'avancèrent, précédés d'un huissier de l'Assemblée qu'ils avaient emmené avec eux, et en observant toutes les formes du cérémonial. Barnave présenta le décret de l'Assemblée au roi, qui le lut et répondit par quelques paroles de bienvenue, en protestant qu'il n'avait jamais eu l'intention de passer la frontière. Puis Barnave monta sur le siège de la berline et proclama le décret au milieu d'un profond silence [2].

Alors, sur l'invitation de Leurs Majestés, Barnave et Pétion prirent place dans la berline, tandis que Latour-Maubourg, dont la taille très élevée aurait encore accru la gêne des voyageurs royaux, entrait dans la voiture des femmes de chambre, et que Mathieu Dumas, montant sur un cheval qu'on lui amena, s'efforçait d'introduire un certain ordre dans l'escorte, toujours travaillée par des soupçons, des défiances, des alertes où le nom de Bouillé revenait sans cesse. Avec les deux commissaires, la berline contenait maintenant huit personnes. La reine prit le dauphin sur ses genoux ; Mme de Tourzel mit Madame entre ses jambes. Entassés les uns sur les autres, les voyageurs pouvaient à peine faire un mou-

[1] Suivant Pétion ; à deux heures, suivant Mathieu Dumas. La première indication paraît plus vraisemblable d'après l'heure où ils atteignirent le cortège.

[2] A en croire Pétion, c'est lui qui aurait lu le décret au roi et à la foule ; mais Pétion est suspect par la vanité qui le pousse à se mettre toujours en avant, et je préfère le récit désintéressé de Mathieu Dumas. (*Souvenirs*, I, 489.)

vement, et la poussière entrait avec la chaleur par les vitres qu'on tenait baissées pour ne point dérober à la foule la vue du roi [1].

A peine les commissaires étaient-ils arrivés que l'utilité de leur présence se fit sentir. La foule était sur le point de massacrer un pauvre prêtre de campagne, le curé de Vauciennes, qui avait voulu s'approcher de la voiture; l'intervention de Barnave empêcha cet assassinat. On nous a rapporté les paroles qui arrêtèrent le bras des meurtriers et qui, dans leur caractère emphatique, sont bien du temps et du moment : « Tigres, avez-vous cessé d'être Français ? Nation de braves, êtes-vous devenue un peuple d'assassins ? » Barnave, en les prononçant, s'était jeté presque hors de la portière, et Madame Elisabeth, touchée de ce noble élan, le retenait par la basque de son habit. La reine disait, en parlant de cet événement, que, dans les moments des plus grandes crises, les contrastes bizarres la frappaient toujours, et que, dans cette circonstance, la pieuse Elisabeth retenant Barnave par le pan de son habit lui avait paru la chose la plus surprenante [2].

[1] On a dit que Mme de Tourzel était descendue pour monter avec Latour-Maubourg dans la voiture des femmes de chambre, ou dans celle qui avait amené les commissaires. (M. de Fontanges, dans WEBER, p. 360.) Pétion dit formellement le contraire à plusieurs reprises dans sa *Relation*, conservée aux Archives, et publiée pour la première fois par M. MORTIMER-TERNAUX (*Histoire de la Terreur*, t. I). On voit aussi la fausseté de cette assertion par le récit de Mme de Tourzel elle-même au chapitre XII de ses *Mémoires*.

[2] Mme CAMPAN, *Mémoires*, p. 296. Fontanges (dans WEBER, p. 364), attribue également le salut du prêtre à l'intervention de Barnave. Malgré ces autorités, dont la première paraît bien forte (quoique Mme Campan n'ait pas été témoin du fait plus que Fontanges), à cause des particularités, et spécialement de la réflexion de la reine, qu'elle relate, la question de savoir si le fait se passa avant ou après l'arrivée des commissaires demeure douteuse. M. de Valory le place avant (p. 306), mais il croit que le malheureux fut massacré et son témoignage a peu

On sait que le roi et la reine n'eurent qu'à se louer de la conduite de Barnave et des respectueux égards qu'il ne cessa de leur témoigner : tous les historiens originaux, et Madame Elisabeth elle-même dans sa *Correspondance* [1], sont unanimes sur ce point. On sait aussi qu'il n'en fut pas de même pour Pétion, dont la suffisance, le sot orgueil, l'affectation de républicanisme austère et farouche, les impertinences calculées, firent beaucoup souffrir la famille royale pendant le reste du voyage. Il est juste pourtant de rappeler à sa décharge le mot de Madame Elisabeth, auquel nous renvoyions tout à l'heure ; mais ce mot indulgent ne peut contre-balancer des témoignages positifs, au premier rang desquels il faut compter le récit de Pétion lui-même, où, d'après les sentiments qu'il professe, l'importance qu'il se donne, les réflexions qu'il fait et la grossièreté de quelques-unes de ses appréciations, on devine aisément quelle dut être sa tenue [2].

de poids. Ce qui est plus significatif, c'est le silence gardé sur cet épisode non seulement par Pétion, mais par Mathieu Dumas. Suivant d'autres, ce prêtre fut sauvé par l'arrivée des commissaires, qui détourna l'attention : tel paraît être le sens du récit assez ambigu de Mme de Tourzel (p. 334), et ce point pourrait sembler indirectement confirmé par la relation de Pétion, qui, sans mentionner l'épisode, note l'émotion et l'agitation de la famille royale au moment de l'arrivée des commissaires et les vives prières qu'elle leur adresse précipitamment pour qu'ils protègent tous ceux qui l'ont accompagnée. V. aussi BODAN, *Compte rendu à MM. les offic. municip. de la ville de Paris*, s. l. n. d., in-8°, p. 6.

[1] Lettre à Mme de Bombelles, du 10 juillet 1791 : « Ils ont été bien, surtout Barnave, » dit-elle en parlant des commissaires.

[2] Le *Retour de Varennes*, de Pétion, est en son genre un incomparable chef-d'œuvre, qui suffirait à lui seul pour faire juger le caractère et l'intelligence de l'outrecuidant personnage. La vanité naïve, la majestueuse sottise de ce *bellâtre*, enivré par une popularité déjà presque sans exemple, et qui se croit irrésistible dans tous les sens du mot, amènent sous sa plume des confidences qui, comme on l'a dit, s'élèvent au sublime de la niaiserie. On a souvent parlé de la conversation qui

Le convoi de la royauté arriva en pleine nuit à Dormans [1], où l'on descendit dans une mauvaise auberge. « Je n'étais pas fâché, dit Pétion en austère démocrate, que la cour connût ce que c'était qu'une auberge ordinaire. » Mathieu Dumas, qui, comme Latour-Maubourg, avait entendu des propos sinistres, fit faire halte à la cohue armée un peu avant la ville et lui annonça que, d'après les avis qu'il avait reçus, et afin de prévenir toute surprise pendant la nuit, le roi s'arrêterait à Dormans, où s'assemblaient les gardes nationales des environs ; que quelques hommes seulement de l'escorte l'y accompagneraient et que le reste allait bivouaquer en prenant position en arrière, de façon à couvrir le quartier du roi. Grâce

eut lieu alors entre Barnave et la reine et de l'influence que cette entrevue exerça sur lui ; mais des *Mémoires* de Mme de Tourzel (ch. XII, p. 335-339), il résulte que ce fut Madame Elisabeth plutôt que la reine qui fit les frais de cette conversation, dont le résumé est d'un grand intérêt. On a accusé Marie-Antoinette d'avoir voulu séduire Barnave, et celui-ci, dans son *Introduction à la Révolution française* (liv. II, ch. VI), a rappelé cette circonstance, « qui a fourni à l'infâme calomnie tant de prétextes. » Pétion, de son côté, accuse Madame Elisabeth d'avoir cherché à le séduire, mais parce qu'elle était séduite elle-même. *Accuser* n'est pas le mot propre : c'est là une faiblesse qu'il comprend et pour laquelle il se montre magnanime. Il sait trop le pouvoir de ses *charmes* pour mettre en doute la fascination qu'ils exercent. Jamais la fatuité d'un sot n'a rien produit de comparable à ce passage de sa relation, écrit avec un lyrisme grotesque, et qui atteint à de telles profondeurs de ridicule qu'il désarme l'indignation, bien qu'il donne une idée pire encore de son caractère que de son esprit. On peut voir dans la relation de M. de Fontanges (WEBER, p. 365) quelques-unes des grossièretés qu'il commit, peut-être inconsciemment, ou par étalage de vertu républicaine, et on peut s'y faire une idée aussi des sentiments et de la conversation de Madame Elisabeth, interprétés par lui.

[1] A neuf heures et demie, dit Mathieu Dumas; entre minuit et une heure, dit Pétion. Et tous deux y étaient ! Je ne note cette énorme divergence sur un point insignifiant que pour montrer une fois de plus combien, jusque dans les moindres détails, les témoins eux-mêmes diffèrent souvent entre eux et les difficultés continuelles que créent ces variations à l'historien. Le Journal de Louis XVI indique juste l'heure intermédiaire : onze heures.

à ce prétexte, la masse consentit à camper en dehors de la ville, persuadée qu'elle occupait un poste militaire de la plus haute importance ; mais les esprits exaltés murmurèrent et refusèrent hautement d'obéir : la mesure leur paraissait louche; ils ne voulaient point lâcher leur capture, et peu s'en fallut qu'ils n'accusassent Dumas de chercher à faire évader le roi [1]. Mais le désordre n'en fut guère moins grand, et Louis XVI, qui passa la nuit dans un fauteuil, ne put dormir, non plus que ses compagnons, à cause du bruit fait par les cris, les chants et les danses des gardes nationaux et de tous les habitants des environs, qui ne cessèrent de boire et de se réjouir.

On repartit le 24, entre cinq et six heures du matin. L'ardeur du soleil, la foule et la poussière rendirent le voyage plus accablant que jamais. Dans la plupart des bourgs et villages les habitants dressaient, le long des rues, des tables couvertes de pain tout coupé, de vin, de bière et d'eau, pour restaurer le cortège, qui en avait bien besoin [2]. On arriva pour dîner à la Ferté-sous-Jouarre, où la famille royale fut reçue dans la maison du maire, avec les attentions les plus respectueuses et les plus délicates. Mme Regnard, la femme du maire, simplement vêtue, en bonnet rond et un trousseau de clefs à la ceinture, comme une femme de charge, s'empressait avec une attention discrète, tenant d'autant plus à honneur de s'effacer devant le roi et la reine et de les considérer comme les seuls maîtres du logis, qu'ils étaient plus

[1] Mathieu DUMAS, *Souvenirs*. — *Courrier* de Gorsas, numéro du 3 juillet. Les gardes nationaux patriotes se plaignirent amèrement du peu d'égards qu'on avait pour eux : on les humiliait, on les fatiguait, on les laissait manquer de nourriture; mais rien ne put vaincre leur courage.

[2] *Compte rendu*, par BODAN, s. l. n. d., in-8°, p. 7.

malheureux. Sur cette voie amère et douloureuse du retour à Paris, la Ferté-sous-Jouarre leur renouvelait la consolation qu'ils avaient déjà trouvée à Châlons, et l'historien lui-même éprouve un véritable soulagement à noter au passage, au milieu de la grossièreté et de la lâcheté générales, ces protestations, plus nombreuses qu'on ne croit, d'une fidélité et d'un dévouement accrus encore par l'adversité [1].

Le cortège se remit en route vers quatre heures (pour prendre un terme moyen entre les divers récits), et l'on alla coucher à Meaux, à l'évêché. L'affluence y fut plus considérable que partout ailleurs, et Louis XVI ne se déroba pas à la curiosité de la foule, qui se pressait dans la vaste antichambre pour le voir, et qui ne se montra point insolente envers lui. Mais elle était exaspérée contre les gardes du corps, dont la sécurité paraissait de plus en plus compromise. C'est presque un prodige que ces trois hommes, sans cesse exposés à tous les regards et à tous les coups, aient pu arriver à Paris sans être massacrés. Leur sort préoccupait beaucoup Dumas. A Meaux il essaya, pour les garantir contre la fureur

[1] Le *Retour*, de Pétion, dans Mortimer-Ternaux, t. I, p. 363; de Sèze, p. 160; Ancelon, 161-162; *Souvenirs* de Mathieu DUMAS, t. I, p. 494. Je n'ai pas mentionné la rencontre du député Kervélégan, qui, dans la foule, s'approcha de la voiture pour parler à Pétion, en affectant de rester couvert devant le roi et la reine, sans leur prêter la moindre attention, et en s'exprimant sur leur compte avec une grossièreté inouïe. Cette rencontre, placée par Pétion lui-même au sortir de la Ferté, est reculée par Mme de Tourzel, dont le témoignage est ici moins sûr, jusqu'au trajet entre Meaux et Claye. Valory en parle aussi, mais, fidèle à ses habitudes, il place cette scène à Châlons (p. 305), car ce député breton, qu'il désigne seulement par son initiale de K., ne peut être que M. de Kervélégan. Ces divers témoignages ne permettent pas de douter du fait en lui-même; tout ce qu'on peut croire, c'est que Pétion a encore grossi la brutale inconvenance du député breton. Mais remarquons que ce fut précisément à partir du retour de Varennes, comme s'il avait eu honte de sa lâche insulte, que Kervélégan se rapprocha de la monarchie.

populaire, de leur faire revêtir des uniformes de gardes nationaux, mais ni le roi ni la reine n'y voulurent consentir, et Dumas dut faire monter sur le siège ou sur la coquille trois hommes sûrs qui les couvrirent de leurs corps, en jurant de ne les pas abandonner.

Le 25, on repartit entre six et sept heures du matin. Cette dernière journée, qui dura douze heures, fut la plus fatigante de toutes. La chaleur semblait plus écrasante encore; à peine pouvait-on respirer; la berline, surchargée, noyée dans une foule immense qui s'accroissait à mesure qu'on approchait de Paris et formait en avant une barrière insurmontable, n'avançait qu'au petit pas. A Claye seulement, les gardes nationaux patriotes, que rien n'avait pu décider à lâcher prise et qui n'étaient pas loin de considérer Dumas, Latour-Maubourg et Barnave comme des traîtres, puisqu'ils tâchaient de maintenir un peu d'ordre et de protéger les prisonniers, commencèrent à se rassurer [1]. Les Parisiens accouraient. Entre Livry et Bondy, on vit paraître un détachement de la garde à cheval envoyé par la Fayette, sur la demande de Dumas, mais il se laissa déborder par la cohue et ne fut pas d'un grand secours. La voiture se trouva entourée tout à coup d'une bande de forcenés qui s'étaient élancés de la forêt en poussant d'horribles imprécations. On ne parvint qu'à grand'peine à repousser l'assaut de ces misérables, qui passaient sous le ventre des chevaux pour arriver jusqu'à la berline. Entre Bondy et Paris, on fut menacé d'une seconde attaque, menée par d'horribles mégères toutes prêtes à reprendre et à achever l'œuvre des journées d'octobre. A ce moment, par bonheur, Dumas aperçut la colonne d'infanterie envoyée par la Fayette en même temps que

[1] *Courrier* de Gorsas, du 3 juillet.

le détachement de la garde à cheval, qui l'avait devancée. En tête marchait la compagnie de grenadiers du capitaine Lefebvre, le futur duc de Dantzick. Sur l'ordre de Dumas, Lefebvre fit, pour dégager la voiture en péril, une charge vigoureuse, dans laquelle un aide de camp du général eut la cuisse percée d'un coup de baïonnette [1].

A Pantin, où l'on fit halte, et où la Fayette attendait avec son état-major, une violente contestation entre la garde nationale à pied de Paris et les cavaliers, qui se disputaient le poste d'honneur autour de la voiture, faillit amener des résultats funestes : les grenadiers l'emportèrent, et la marche se continua sans obstacle, mais très lentement. Le cortège fit le tour des murs pour entrer par la porte de la Conférence.

Les Champs-Elysées étaient remplis de monde; la foule se pressait jusque sur les toits et sur les arbres. Ordre avait été donné à tous les cochers de rentrer leurs voitures à trois heures. Le cortège était immense. En tête marchaient la Fayette et son état-major; puis venaient la cavalerie et l'artillerie, que suivaient des bataillons de vieillards et d'enfants, et les gardes nationaux des départements mêlés aux soldats de ligne; des femmes, les unes armées, les autres portant des branches d'arbre [2]. Enfin, après un défilé d'une heure et demie, s'avançait la berline royale, surchargée de patriotes qui avaient grimpé dessus, qui se tenaient accrochés et suspendus partout où ils avaient pu trouver place pour mettre le bout du pied. Les gardes nationaux qui faisaient la haie tenaient l'arme basse. Tous les spectateurs

[1] *Souvenirs* de Mathieu Dumas, t. I, p. 497-502. De Sèze, *Hist. de l'événement de Varennes*, p. 160. Pétion, *Retour de Varennes*, p. 368.

[2] *Courrier* de Gorsas, t. XXV.

entassés derrière eux, chapeau sur la tête, gardaient le plus profond silence, par suite d'un mot d'ordre strictement exécuté. On lisait sur des placards : « Quiconque applaudira le roi aura des coups de bâton; quiconque l'insultera sera pendu. » Les moindres apparences de respect étaient sévèrement réprimées : des garçons perruquiers, qui avaient la tête nue, furent obligés de se la couvrir avec leurs cravates ou leurs mouchoirs. On ne toléra même chez personne le chapeau sous le bras, comme on avait souvent l'habitude de le porter alors, ni, du côté des femmes, les chapeaux noirs, qui eussent pu ressembler à un signe de deuil, et dont plusieurs furent arrachés par le peuple. On entendait dans la foule des interpellations comme celle-ci : « Voudriez-vous, vous honnête femme, avoir quelque ressemblance avec l'Autrichienne [1] ? » Seul, un membre de l'Assemblée, M. de Guilhermy, découvert et incliné sur le passage du roi, eut le courage de lancer son chapeau dans la foule, pour répondre à des injonctions qu'il méprisait. Cependant, de temps à autre, ce grand silence était interrompu par le cri de *Vive la nation !* Mais ce cri se taisait aussitôt. Sur le passage de la berline royale, « corbillard de la monarchie, » selon le mot de Fréron, régnait un silence plus lugubre encore. Puis tout à coup, dès que le *corbillard* avait passé, éclataient des applaudissements furieux devant le cabriolet découvert où se tenaient Drouet, Guillaume et Mangin, en triomphateurs, sous une voûte de branches de laurier [2].

On entra dans le jardin des Tuileries par le pont tournant, qui fut fermé après le passage de la voiture

[1] Marie-Antoinette était partie en chapeau noir, comme nous l'avons dit.

[2] *Correspondance secrète inédite*, publiée par M. DE LESCURE, t. II, p. 535. *Révolutions de Paris*, t. VIII, p. 580 et 582. *Courrier* de Gorsas, numéro du 26 juin. *Révolut. de France et de Brabant*, numéro 82.

et de son escorte, mais qui avait été ouvert à tous jusque-là. En avant du cortège paradait à cheval ce saltimbanque de Palloy. Le jardin était rempli de monde. Une partie des députés, parmi lesquels on remarqua le duc d'Orléans, sortit de la salle pour être témoin du spectacle. La consigne était alors bien oubliée ; les injures, les imprécations, les menaces les plus atroces, surtout contre la reine et les trois gardes du corps, retentissaient de toutes parts. La vie de ces derniers, si souvent menacée déjà pendant le retour, courut les plus graves dangers lorsque la voiture s'arrêta au pied de la terrasse qui séparait le château du jardin, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à les soustraire à la rage populaire, au milieu de l'effroyable confusion du moment. Personne ne savait leurs noms, mais le bruit courait que c'était d'Agoult, le comte de Guiche et la Tour du Pin. Ils n'étaient pas plus enchaînés ni garrottés sur le siège de la voiture à l'arrivée à Paris qu'au départ de Varennes; ils y étaient seulement serrés jusqu'à l'étouffement, entre deux grenadiers qui les gardaient à vue, la baïonnette au bout du fusil, assis sur une planche qu'on avait attachée au-dessous du siège [1]. La reine n'avait cessé de s'occuper de ces fidèles serviteurs,

[1] Ainsi les représente une estampe populaire sur la rentrée du roi; mais celle de Prieur (*Tableaux historiq. de la Révolut. française*) les montre, à tort, les mains liées derrière le dos. Le bruit qu'ils étaient enchaînés fut si répandu que non seulement Camille Desmoulins le dit (numéro 82 des *Révolutions de France et de Brabant*), mais qu'un représentant avança le même fait devant l'Assemblée, en rendant compte de la rentrée aux Tuileries (t. VIII, p. 750). Joignez-y le comte Louis de Bouillé (p. 135), Fontanges (p. 365), Mme Campan (p. 476), etc. Gorsas (numéro du 25 juin), Mathieu Dumas et d'autres aussi peu suspects, le démentent formellement, sans parler de Valory, qui devait le savoir mieux que personne, et les commissaires de l'Assemblée nationale prirent soin d'y opposer une dénégation formelle dans une note spéciale (*Moniteur* du 28 juin.)

et de les recommander particulièrement à Barnave. Dès que la voiture s'arrêta, des forcenés se jetèrent sur eux avec des vociférations sinistres. Il y eut là un moment de lutte et de violente mêlée. Un des gardes du corps, le comte de Moustier, à qui la populace semblait en vouloir particulièrement, fut atteint, saisi et couvert de blessures. On parvint à l'arracher des mains qui voulaient le mettre en pièces, mais ceux qui le secouraient furent maltraités eux-mêmes, et Dumas eut son chapeau, son ceinturon, le fourreau de son épée enlevés, ses habits déchirés.

On craignait plus encore pour la reine et le roi, pendant qu'ils traverseraient la terrasse en quittant la berline. La Fayette parvint à former, de la portière à l'entrée du château, une double haie de gardes nationaux, qui servit de barrière. Tous passèrent sains et saufs. L'un des membres de l'Assemblée qui se tenaient au bas de l'escalier reçut le dauphin dans ses bras. La reine, aussitôt descendue de voiture, fut entraînée par le vicomte de Noailles et le duc d'Aiguillon, qu'elle considérait comme ses ennemis personnels, mais qui profitèrent généreusement de la popularité conquise par leurs opinions pour la protéger. Quelques minutes après, le roi, rentré dans ses appartements, s'abandonnait aux soins de ses valets avec sa tranquillité ordinaire, comme s'il fût revenu d'une partie de chasse [1].

[1] PÉTION, *Retour de Varennes*. Le journal de Louis XVI, trouvé dans l'armoire de fer, résume la fuite en un style d'une sérénité incroyable : « *Mardi* 21. Départ à minuit de Paris. Arrivé et arrêté à Varennes en Argonne, à onze heures du soir. — *Mercredi* 22. Départ de Varennes. Déjeuné à Sainte-Menehould. Arrivé à dix heures à Châlons, y soupé et couché. — *Jeudi* 23. Dîné à Epernay. Trouvé les commissaires de l'Assemblée auprès de Port-à-Binson. Arrivé à onze heures à Dormans; y soupé, dormi trois heures dans un fauteuil. — *Samedi* 25. Arrivé à Paris à huit heures, sans s'arrêter. » C'est tout. Ailleurs, la fuite se trouve portée sous ce titre : « Voyages en 1791 ; cinq jours. »

XVI.

POURSUITES CONTRE LES COMPLICES. — HONNEURS RENDUS ET RÉCOMPENSES VOTÉES AUX HÉROS DE L'ARRESTATION.

Dès le 23 juin, l'Assemblée décrétait l'arrestation de Bouillé, qui avait passé la frontière. Le jour même où le roi rentrait à Paris, il datait de Luxembourg cette longue lettre à l'Assemblée nationale qui fut lue dans la séance du 30. Après avoir tracé le plus sombre tableau de l'état où les factions avaient réduit la France, il y assumait personnellement toute la responsabilité de la fuite du roi. C'était lui, disait-il, qui lui avait proposé de venir se réfugier avec sa famille dans une place frontière, où il serait environné de troupes fidèles : le roi et la reine avaient constamment refusé, alléguant la promesse antérieure de rester à Paris auprès de l'Assemblée, quoique cette promesse eût été arrachée par la force. Même après la journée du 28 février, rien n'avait pu ébranler leur résolution ; celle du 18 avril seule put décider enfin le roi à se rendre à des instances plus pressantes encore. Une fois à Montmédy, il devait convoquer une nouvelle assemblée librement choisie et annoncer l'exécution des vœux consignés dans les cahiers. Sous le coup de sa douleur, emporté par l'indignation et la co-

lère, Bouillé se laissait aller à des violences de langage qui avaient tout au moins le tort d'être imprudentes, et à des menaces qui devançaient, en l'annonçant, le fameux manifeste de Brunswick.

Pendant que le marquis de Bouillé écrivait cette lettre, l'Assemblée décrétait l'arrestation de tous ceux qui avaient accompagné la famille royale. On devait les interroger et recevoir la déclaration du roi et de la reine. En conséquence, les trois gardes du corps, ainsi que Mmes Brunier et de Neuville, furent enfermés à l'Abbaye, tandis qu'on accordait à Mme de Tourzel, en raison de son état de santé, son appartement des Tuileries pour prison. Le même décret portait la création d'une garde chargée de veiller à la sûreté du roi et répondant de sa personne, sans oublier la reine et le dauphin. Les gardes du corps étaient licenciés.

Le duc de Choiseul et le comte de Damas, arrêtés à Varennes, furent, comme nous l'avons dit, transférés dans les prisons de Verdun ; le capitaine d'Andoins, arrêté à Sainte-Menehould, par suite de la défection de ses dragons et de sa propre faiblesse, fut transporté à Châlons, et Goguelat, ressaisi dans sa fuite, fut envoyé à Mézières. De leur prison, tous écrivirent au président de l'Assemblée des lettres bien différentes de celle de Bouillé, où ils déclinaient toute responsabilité dans l'événement, mais qui n'obtinrent pas leur mise en liberté. Enfin, le 15 juillet, l'Assemblée nationale décréta qu'il y avait lieu à la mise en accusation de Bouillé, ainsi que de ses complices et adhérents, qui étaient renvoyés devant la Haute Cour d'Orléans. On sait que l'instruction fut interrompue deux mois plus tard par l'amnistie générale qui suivit l'acceptation de la Constitution.

Les mesures de rigueur prises contre les auteurs et

les complices de l'enlèvement du roi eurent pour pendant naturel les honneurs rendus et les récompenses accordées aux héros de l'arrestation. Après Mangin, dépêché dans la nuit même, et que l'Assemblée avait entendu dans la séance du 22 juin au soir; après Romeuf et une députation du district de Clermont, qui vint apporter à l'Assemblée le procès-verbal du directoire et le passeport de la fausse baronne de Korff, Drouet, accompagné de son inséparable Guillaume, devançant d'un jour le retour du roi, fut présenté à la barre, le 24 juin au soir, par la municipalité de Paris [1], et y fit le récit de l'événement au milieu des applaudissements les plus chaleureux, que suivirent les félicitations du président Alexandre Beauharnais :

« L'Assemblée nationale vous a reçus avec cet enthousiasme qu'elle doit à des citoyens qui ont montré un zèle et un dévouement aussi généreux, à des hommes qui peut-être ont préservé la France entière d'une guerre désastreuse. Si la commune de Paris regrette que vous ne soyez pas nés dans son sein, la nation entière vous réclame. C'est la France que vous avez sauvée, et l'Assemblée nationale s'engage à récompenser les services que vous avez rendus à la patrie [2]. »

Le 26, dans la séance de l'après-midi, les gardes nationaux de Varennes qui avaient escorté le retour du roi, jaloux de recueillir à leur tour des hommages si bien mérités, furent introduits dans l'Assemblée, présentés par leur compatriote et député George, et, après avoir prêté le serment civique, ils reçurent les mêmes félicitations. Trois jours après, mis en goût de plus en

[1] La Commune avait reçu sa première visite.

[2] *Moniteur* du 25 juin. Pour toutes les discussions et décrets, se reporter aux dates dans le *Moniteur*.

plus, ils revenaient faire leurs adieux et récolter une nouvelle moisson de compliments.

Partout les noms de ces braves retentissent : on leur prodigue les hommages en prose et en vers. Les Parisiens se disputent l'honneur de les loger ; ils sont acclamés au Palais-Royal, où l'on avait porté Mangin en triomphe ; plusieurs brochures leur sont spécialement consacrées [1]. On les représente dans une foule d'estampes populaires ; le portrait de Drouet est partout ; on donne des fêtes et des spectacles en leur honneur ; Palloy les exhibe et les exploite ; on leur fait des ovations dans les théâtres, où leur présence est annoncée ; les clubs et les réunions populaires se les arrachent. Le 2 juillet, une « femme de vingt ans » envoie à l'Assemblée une somme de 500 fr. destinée à la récompense « d'un des soldats de Varennes qui s'est le plus distingué lors de l'arrestation de Louis XVI. » La Société des Amis de la Constitution, où ils se sont rendus, leur décerne à chacun une couronne civique, les admet à l'unanimité au nombre de ses membres, arrête que leurs bustes seront placés dans la salle des séances et qu'une médaille sera envoyée aux officiers municipaux, commandant et volontaires de la garde nationale de Varennes [2]. De tous les directoires des départements, des districts, des municipalités, des corps administratifs, des assemblées populaires, il arrive des adresses patriotiques à l'Assemblée, et Varennes reçoit les félicitations de toute la France révolutionnaire.

[1] Leurs noms y sont le plus souvent défigurés, et parfois d'une façon méconnaissable, notamment celui de Ponsin, nommé presque toujours Pontant. Nombre de récits attribuent l'arrestation à ce hâbleur de Mangin.

[2] *Arrivée du roi*, pièce in-8°, du 25 juin. Les bustes ne furent jamais exécutés, bien entendu.

En haranguant Drouet le 24 juin, le président de la Constituante avait parlé des récompenses dues à un pareil service. Dans sa séance du 18 août suivant, l'Assemblée tint l'engagement pris en son nom, sans s'arrêter à la protestation envoyée, dès le 6 juillet, par la garde nationale de Varennes, qui déclarait n'en vouloir d'autre que le service rendu par elle à la patrie [1]. Elle décréta, au milieu d'une agitation violente dont le compte rendu du *Moniteur* ne donne qu'une trop faible idée [2], que les deux maisons occupées jadis par les Annonciades et par les Cordeliers seraient données à la ville pour y loger le tribunal du district et un détachement de cavalerie, aux frais du trésor; qu'il serait envoyé à la commune, au nom de la nation, deux pièces de canon et un drapeau avec l'inscription : *La patrie reconnaissante à la ville de Varennes* [3]; que chaque garde

[1] Elle disait avoir appris par les gazettes que ses officiers s'étaient présentés à l'Assemblée pour y demander une récompense. Tout en applaudissant à ce désintéressement, l'Assemblée avait passé à l'ordre du jour, attendu que lesdits officiers n'avaient demandé aucune récompense.

[2] Le lendemain, la droite rédigea une longue protestation, où elle attaque surtout la conduite du président, Victor de Broglie, soutenant que le vote a été enlevé par surprise et n'a point passé à la majorité des voix.

[3] Les Prussiens s'emparèrent de ce drapeau à leur passage à Varennes, pendant l'invasion de 1792. Il se trouve aujourd'hui à l'arsenal royal de Berlin. D'après le dessin que veut bien nous communiquer M. le marquis de Bouillé, c'est une bannière traversée par deux bandes blanches en forme de croix, entre les branches de laquelle s'étendent d'autres bandes, rouges et bleues. Au centre, une couronne de feuilles de chêne ou de laurier, enfermant un faisceau coiffé du bonnet phrygien, avec deux cornes d'abondance entre-croisées; au-dessus et au-dessous de la couronne, l'inscription : LA PATRIE RECONNOISSANTE — A LA VILLE DE VARENNES. — Les deux pièces de canon furent reprises par la première république, qui les fit fondre pour en confectionner des mortiers, et les deux maisons durent être vendues pour subvenir aux dettes contractées par la commune. La *bande noire* démolit le couvent, sous la Terreur, pour en vendre les matériaux.

national recevrait un fusil et un sabre. Enfin elle vota au sieur Drouet une somme de 30,000 livres; 20,000 au sieur Sauce; 10,000 au sieur Guillaume; et aux sieurs Leblanc l'aîné, aubergiste; Paul Leblanc, orfèvre; Thennevin, greffier de juge de paix; Justin George, capitaine des grenadiers; Coquillon (Coquillard), orfèvre; Ponsin, garde national; Roland, major de la garde nationale; Maugin, chirurgien à Varennes, la somme de 6,000 livres chacun. Plusieurs autres personnes, gendarmes, gardes nationaux de Sainte-Menehould, de Clermont ou des villages voisins, etc., dont les noms sont souvent estropiés, toutes fort obscures et n'ayant joué qu'un rôle extrêmement subalterne, parfois même à peu près impossible à déterminer aujourd'hui, obtinrent également des gratifications plus ou moins considérables [1].

Ce vote de l'Assemblée produisit une grande agitation à Varennes, lorsqu'il y fut connu. Il excita des jalousies et souleva des récriminations. On traita les élus d'intrigants. Ceux qui n'espéraient rien ou qui n'avaient rien obtenu signèrent des déclarations collectives pour protester contre toute récompense pécu-

[1] V. à l'Appendice, *Observations sur la liste des citoyens....* Citons, parmi ces personnes, deux gardes nationaux et deux gendarmes de Sainte-Menehould, qui, par une funeste méprise, avaient subi une fusillade de la part de leurs concitoyens, au moment où ils partaient au galop pour rejoindre et protéger Drouet et Guillaume, qu'ils croyaient exposés, sur la route de Varennes, aux attaques du détachement de Choiseul, dont le passage était signalé dans les villages environnants. Il faisait nuit, et le poste de garde nationale placé à la sortie de la ville les prit pour deux dragons qui cherchaient à s'échapper. Les deux premiers furent blessés, et obtinrent chacun 12,000 livres. Un gendarme fut tué, et on accorda 3,000 livres à sa mère. Le 13 juin 1792, un vote supplémentaire accorda une mention honorable et une gratification de 3,000 francs à deux autres gardes nationaux de Varennes (Chevallot et Gentil), laissés de côté dans la première distribution de récompenses et qui avaient vivement réclamé. V. à l'appendice.

niaire. Ce fut à qui repousserait les présents qu'on ne lui offrait pas. Si bien que les favorisés, contraints à lutter de désintéressement et n'osant profiter d'une aubaine que leurs concitoyens déclaraient humiliante et à laquelle chacun se croyait autant de droit qu'eux, vinrent avec plus ou moins d'entrain déclarer, les uns après les autres, qu'ils abandonnaient à la ville, soit en totalité, soit dans la plus grande partie, la somme qu'on leur avait allouée [1]. Le fils du député de Varennes, Justin George, écrivit notamment au président de l'Assemblée, le 21 août, qu'il faisait deux parts de sa gratification de 6,000 livres : l'une pour l'habillement des gardes nationales, l'autre pour la fondation d'une école gratuite à Varennes, et le 24 septembre, fidèle à sa promesse, il fit, en effet, déposer 3,000 livres sur le bureau de l'Assemblée. Il annonçait aussi que plusieurs autres de ses concitoyens allaient écrire dans le même sens [2].

Entre tous ces héros, le plus malheureux fut certainement Sauce, le procureur de la commune. Ses ingrats compatriotes ne paraissent pas lui avoir tenu grand compte de sa belle conduite. Le registre de la municipalité est rempli de ses lamentations et de ses doléances; il se plaint à plusieurs reprises des embarras qu'on lui suscite, et des haines qui se sont élevées contre lui : il déclare qu'il est menacé par des ennemis implacables, et met sa vie, sa famille et ses propriétés sous la sauve-

[1] Archives de la ville de Varennes. Registre de la municipalité. Pas un ne s'abstint de toucher, à l'exception des sieurs Carré et Bedu, colonel et major de la garde nationale de Clermont : on a les reçus de la plupart, sinon de tous; le *Cabinet historique* les a reproduits (t. IV, p. 74). — La garde nationale de Cheppy, village le plus voisin de Varennes, protesta aussi, le 21 août, contre la gratification de 6,000 livres accordée à son major, le sieur Itam. (Archives, C, 125.)

[2] Réimpress. du *Moniteur*, t. IX, p. 945. *Procès-verbaux* de l'Assemblée, aux dates. V. à l'appendice.

garde de la loi. A voir la fréquence et la nature de ces recours à la protection de l'autorité, on dirait l'idée fixe d'un maniaque ; il semble que le pauvre *chandelier*, dont la faible cervelle avait été frappée dès lors d'un coup supérieur à ses forces, ne rêvait plus qu'embûches et précipices, persuadé qu'on ne pouvait lui pardonner sa gloire, et que les aristocrates étaient déterminés à ne pas laisser vivre plus longtemps un si terrible révolutionnaire.

Sauce déclare aussi qu'il s'est vu porté sur les papiers publics pour une récompense pécuniaire, mais sans avoir fait la moindre sollicitation. Quoi qu'on en dise, il n'a encore rien reçu, et s'il touche la somme dont on parle, il se fera un devoir de déposer entre les mains des officiers municipaux trois mille livres (sur vingt mille). Plus loin, il proteste qu'il n'entend rien réclamer des *dix* mille livres *(sic)* qui lui ont été décernées par la reconnaissance de l'Assemblée nationale. On voit que sa générosité s'est bien accrue dans l'intervalle d'une déclaration à l'autre, et il est permis de croire que la peur et la prudence y avaient plus de part que le désintéressement.

Toutefois l'apparente magnanimité de cet abandon ne désarma pas ses ennemis; ils restèrent impitoyables. La trace de leurs accusations et de leurs menaces reparaît à chaque page du registre, et Sauce, qui se croit traqué de toutes parts, élève des réclamations éperdues et appelle au secours d'une voix éplorée. Dans le dernier compte remis par lui comme trésorier de la commune, on avait remarqué qu'il comprenait différents frais relatifs à l'arrestation du roi, tandis qu'il était certain d'autre part qu'en sa qualité d'ancien procureur (titre dont il lui avait fallu se démettre en optant pour les fonctions de greffier de la justice de paix), il avait donné au district de Clermont un mémoire

qui devait embrasser tous les frais et faux frais de cet événement, et dont il avait été payé. Dès lors il devenait *intéressant*, suivant l'expression de la municipalité, de s'assurer qu'il n'y avait pas de doubles emplois dans ces deux pièces, et l'on décréta qu'on enverrait prendre communication du mémoire et des quittances expédiés par Sauce au district. — Plus loin encore, on voit que l'examen des comptes rendus par le même à la ville, pour son administration de 1786 à 1791, y avait fait relever de *doubles emplois, de fausses quittances et une infinité d'erreurs*, et qu'en conséquence on demandait au département l'autorisation de poursuivre la restitution desdites sommes. C'était bien la peine, vraiment, de s'être immortalisé !

La ville de Varennes paya sa gloire. Pendant les premiers mois qui suivent l'arrestation du roi, nous la voyons continuellement troublée par les excès des patriotes, à qui l'orgueil est monté à la tête, et que leur civisme, encore exalté par les éloges de la France entière, pousse à des démonstrations violentes; par les prétentions et la turbulence des jeunes gens qui veulent se maintenir au niveau où les a mis la journée du 22 juin, par des placards incendiaires, même par des attroupements et des émeutes, et aussi par les bruits d'invasion, la crainte des vengeances et des représailles [1].

Un extrait d'un journal contemporain donnera une idée de la situation :

« Les citoyens de Varennes ne se dissimulent pas que la vengeance a juré sa ruine. Qu'auraient-ils à opposer à l'ennemi ? Une inutile bravoure, puisqu'ils sont sans armes.... Sans armes ! cette assertion étonnera les lecteurs qui connaissent qu'un décret ordonne au

[1] Registre de la municipalité de Varennes.

ministre de la guerre de leur donner des canons, des fusils, des sabres, des gibernes, un drapeau, etc. On se rappelle ce décret honorable. Eh bien ! ni fusils, ni canons, ni drapeaux, ni troupes, le ministre n'a rien fourni, et nous le défions publiquement d'oser nous démentir. Indépendamment de cet état de choses, la discorde y est allée s'établir et y persécute ceux qui ont contribué à arrêter le roi. Le procureur de la commune a été forcé de quitter sa place [1]. Les autres sont exposés à tous les traits de l'envie ou de la haine. » Les émigrés connaissent parfaitement l'état de détresse où se trouve cette ville : l'article assure que la plupart d'entre eux y passent avec une audace dont on ne peut se faire idée. Les Varennois ne peuvent se dissimuler que Duportail les a vendus à leurs bourreaux, puisqu'il les laisse avec cent mauvais fusils à peine pour 5 à 600 gardes nationaux. « Cette épouvantable situation a réduit les malheureux Varennois au désespoir.... Ils prennent tous en général le parti violent d'abandonner leurs tristes demeures. 52 familles entières ont déjà quitté le séjour qui les a vues naître, et au moment où nous parlons, il n'y a pas de familles qui n'aient emballé dans des sacs, dans des caisses, leurs effets, et qui ne soient prêtes à verser pour la dernière fois des larmes sur leurs tristes pénates. *(Nous garantissons ces faits sur notre tête).* »

Loin d'adoucir les couleurs de ce tableau, le journaliste, sur la foi de son correspondant, les rembrunit encore dans un numéro postérieur, en jurant que cette peinture effrayante est au-dessous de la réalité : non seulement Varennes est sans défense et de nombreuses familles patriotes, poursuivies par la terreur, aban-

1 V. à l'appendice.

donnent leurs foyers, mais les plus funestes divisions y sont entretenues par un agent qui souffle la jalousie et la haine contre les héros du 22 juin. En ce moment, MM. Guillaume et Drouet sont à Paris, députés officiellement pour porter des plaintes directes et appuyées de preuves contre M. Duportail, qui n'a pas encore envoyé une seule arme et laisse la ville exposée à toutes les vengeances [1].

Gorsas, ou plutôt son correspondant, exagère un peu, mais à peine; du moins il n'exagère pas les troubles et les agitations de la ville, où toutes les discordes civiles sévissaient à tel point qu'on dut y faire séjourner, au mois d'octobre suivant, un détachement de cent hommes. Pendant plusieurs mois après l'événement, la municipalité de Varennes ne cessa de se tenir en communication avec l'Assemblée, pour lui faire part des agitations et des appréhensions de la ville. Le 20 juillet, elle envoie les menaces d'extermination qui sont arrivées de Luxembourg à l'adresse de Mme George, de MM. Hannonet et Destez. Le 18 août, elle lui fait part de la condamnation à huit jours de prison prononcée par contumace, sur les conclusions du procureur de la commune, contre un habitant qui a pris la fuite, après avoir déclaré que sous peu treize personnes de Varennes seraient pendues [2]. L'invasion prussienne allait bientôt donner un aliment nouveau et plus sérieux à des craintes qui n'étaient déjà pas sans quelque fondement. Dans toutes ces démarches, Varennes obéissait à la pensée instinctive de se placer sous la sauvegarde de l'Assemblée, sous l'égide de la Révolution elle-même, qui lui devait bien sa protection en retour du service qu'elle en avait reçu.

[1] *Courrier* de Gorsas, numéros des 19 et 27 octobre 1791. Gorsas paraît croire ici que Drouet et Guillaume habitent Varennes.

[2] Archives, D XXIX^b, n°s 33, 34.

CONCLUSION

Telles furent, en résumé, les principales circonstance de l'arrestation du roi. Tout avait concouru fatalement à cette catastrophe, et ce ne fut, à partir du départ et même en remontant plus haut, qu'un long enchaînement de malheurs et de maladresses, qui semblaient combinés à plaisir, et dont chacun devait suffire pour amener ce triste dénouement. Bien loin de s'étonner que l'infortuné monarque ait échoué à quelques lieues du port, au moment où il n'avait plus qu'un petit nombre de pas à faire pour atteindre le salut, il faudrait s'étonner au contraire qu'il n'ait pas été arrêté dès les premières villes qu'il traversa. Les accidents, les embarras, les obstacles se succédaient coup sur coup : à mesure qu'on avait échappé à un péril, un autre se présentait aussitôt ; souvent il eût suffi, pour le surmonter, d'un heureux hasard, d'une circonstance minime et insignifiante par elle-même, qui ne se présenta point, d'une mesure naturelle et facile, à laquelle personne ne songea.

De la part du marquis de Bouillé, les mesures avaient été prises avec un soin et une prévoyance incontestables. Les fautes qui firent échouer une opération si patiemment et si prudemment combinée vinrent, d'un côté, de ses agents et sous-ordres ; de l'autre, du roi lui-même.

Malgré les imprudences et les indiscrétions commises à Paris, le départ avait pu s'effectuer sans obstacle sérieux. Bouillé était parvenu à réparer le désarroi jeté dans ses combinaisons par le retard d'un jour. La lenteur du voyage fut autrement funeste. L'origine matérielle de la catastrophe est le retard considérable de l'arrivée au premier poste militaire établi sur la route, par suite du départ tardif, des lenteurs de la marche, de l'accident arrivé à la voiture, sans qu'on eût pris la précaution élémentaire d'envoyer un courrier pour prévenir le chef du détachement de Pont-Sommevelle, et le départ prématuré que les circonstances imposèrent au duc de Choiseul, mais qu'il effectua maladroitement et sans prendre les mesures nécessaires; la cause immédiate, qui découle de celle-ci, comme nous l'avons expliqué, fut l'absence du relais à l'endroit voulu à Varennes et, par suite, le temps d'arrêt qui permit à Drouet d'arriver à temps pour tout préparer. Ajoutez-y la physionomie et les proportions d'une voiture qui semblait faite exprès pour attirer l'attention, avec ses six chevaux, ses trois postillons et ses trois courriers aux couleurs éclatantes, la mollesse et les imprudences du capitaine d'Andoins à Sainte Menehould, le peu de précautions que prenait le roi, et par-dessus tout l'état général des esprits, la défiance et l'agitation qui mettaient tous les regards à l'affût, remarquaient les moindres ordres, soupçonnaient chaque mouvement, s'offusquaient de ce qui fût auparavant passé inaperçu.

La fuite et l'arrestation de Louis XVI accentuèrent tout à coup le mouvement d'émigration et firent faire un pas énorme à l'idée révolutionnaire et républicaine. Rien n'est plus instructif à ce point de vue que la lecture des journaux du temps et celle des innombrables adresses de félicitation qui furent envoyées à Varennes de tous

les points de la France, et qui sont conservées dans les archives municipales de cette ville [1].

Une véritable explosion de l'opinion républicaine se produisit dans les journaux. Des feuilles relativement modérées jusque-là, passant brusquement à l'hostilité la plus déclarée, traitent le roi de *traître*, de *monstre*, de *bûche royale*, et font entendre des cris de proscription contre ses défenseurs, contre toute la presse royaliste. Le jour même de la rentrée à Paris, Fréron écrit dans l'*Orateur du Peuple*, sous l'empire des bruits d'invasion qui circulaient toujours : « S'il est vrai que les Autrichiens aient passé la Meuse et que le sang français ruisselle sur les frontières, Louis XVI doit perdre la tête sur un échafaud et la reine doit, comme Frédégonde (l'érudition de Fréron n'est pas à la hauteur de son patriotisme), être traînée dans les rues de Paris à la queue d'un cheval entier. » Ces paroles atroces étaient encore dépassées, s'il est possible, par la violence méprisante avec laquelle s'exprime Camille Desmoulins, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, sur le compte de « ce rustre couronné dont les pièges avaient été aussi grossiers que la personne. » Il le qualifie d'*imbécile*, de *fière bête*, d'*animal-roi*, et il appelle Marie-Antoinette l'*Autrichienne Toinon*. Le 25 juin, Bonneville commençait sa *Bouche de fer* par ces mots : « POINT DE ROI ! POINT DE ROI ! voilà le cri général, » et, le 26, racontant la scène du retour à Paris, il s'écriait : « Représentants du peuple, vous n'avez plus à délibérer : le peuple libre et souverain s'est couvert en regardant avec mépris le ci-devant roi. Voilà enfin un plébiscite : la république est sanctionnée ! » Brissot, dans le *Patriote*, poussait ardemment à l'adop-

[1] V. à l'Appendice.

tion d'une constitution républicaine, et les *Révolutions de Paris,* après avoir couvert le roi des plus honteux outrages, rapportaient ce mot tenu dans la foule : « L'Assemblée maintenant a beau jeu ; elle peut aborder la république. »

Condorcet publiait sa brochure : *De la république, ou un roi est-il nécessaire à la conservation de la liberté ?* et il ne se bornait pas à une réponse négative ; il prétendait y établir que la liberté ne peut subsister avec un roi ; il soutenait que l'étendue de la France est plus favorable que contraire à un gouvernement républicain, et ne voulait voir dans les écrivains qui soutenaient l'avis opposé que des mercenaires, séduits uniquement par la liste civile. Une facétie, d'ailleurs sans violence, racontait la *Grande visite de Mlle République chez notre mère la France, pour l'engager à chasser de chez elle Mme Royauté.* Dès le 22 juin, une pétition imprimée, considérant que le parjure, la désertion, la protestation de Louis XVI, sans parler de ses autres actes criminels, « comportent une abdication formelle de la couronne constitutionnelle qui lui avait été confiée, » demandait catégoriquement à l'Assemblée de recevoir comme définitive l'abdication du 21 juin, déclarant que les signataires « ne reconnaîtront jamais Louis XVI ni aucun autre pour leur roi, à moins que la majorité de la Nation n'émette un vœu contraire à celui de la présente pétition [1]. » Le même jour, on pouvait lire sur tous les murs une déclaration du club des Cordeliers ; d'abord six vers de *Brutus :*

Il nous rend nos serments lorsqu'il trahit le sien....

et, à la suite, l'annonce que ses membres ont juré indi-

[1] Il en existe dans le dossier de Fournier l'Américain, aux Archives (F^7 6504), un exemplaire revêtu de six signatures, — en première ligne celle de Fournier, qui en est probablement l'auteur.

viduellement de poignarder les princes qui entrepren-draient de nous faire la guerre. D'autres clubs délibéraient de se réunir à lui, en se faisant environner de milliers de femmes et d'enfants, pour aller demander à l'Assemblée la mort de Louis le Fuyard [1]. Le 1er juillet, Malouet dénonçait à l'Assemblée une affiche séditieuse placardée jusque dans ses corridors (elle avait pour auteur Achille Duchâtelet), réclamant l'abolition de la royauté, et il s'engageait à ce propos une discussion passionnée, qui finit par aboutir à l'ordre du jour. Les journaux qui prenaient courageusement la défense de Louis XVI étaient non seulement débordés, mais dénoncés, menacés, désignés aux colères de la populace. Et celle-ci partageait toutes les passions dont la presse révolutionnaire se faisait l'organe.

Pendant qu'on criait dans les rues une foule de *plaquettes* injurieuses [2], on faisait, dans les rassemblements du Palais-Royal, la motion d'exposer le monarque pendant trois jours, si on le ramenait, à la risée publique, le mouchoir rouge sur la tête, de le conduire ensuite par étapes jusqu'aux frontières, et, arrivé là, de lui donner « du pied au cul. » Fréron assure que « Louis XVI était ivre mort » quand on l'a porté à quatre dans la voi-

[1] Archives, D XXIXb, n° 35. On y trouvera aussi un exemplaire du placard des Cordeliers. Signalons comme curiosité (carton 37) une lettre du 11 juillet à Louis XVI, signée Petit, ex-président du district de Saint-Gervais : « Tu as perdu, le 21 juin dernier, dit-il au roi en le tutoyant, ton honneur, l'amour de ton peuple, l'estime de l'univers et la couronne. » Il lui conseille d'aller faire amende honorable devant l'Assemblée, en s'y dépouillant de toutes ses croix et de tous ses cordons, et lui trace les engagements qu'il doit prendre. Cette lettre, mélange d'insolence et d'un reste de respect, se termine par une effusion pathétique : « O mon roi, consens à cette démarche, je t'en conjure par tout ce que tu peux avoir de plus cher.... Que ne puis-je m'aller jeter à tes pieds, et t'attendrir en faveur de toi-même et de ta nation ! »

[2] Voir à l'Appendice.

ture, où sa femme l'a jeté [1]. Une affiche ignoble, placardée dans les Tuileries, et que Camille Desmoulins admire comme un témoignage de la gaieté française, s'exprimait ainsi : « Un gros cochon s'est enfui des Tuileries ; on prévient ceux qui le rencontreront de le ramener à son gîte : ils auront une récompense modique ; » et quelques jours après circulait une caricature représentant la rentrée des cochons dans l'étable [2].

Dès qu'il avait appris le départ, le peuple s'était répandu par les rues, effaçant partout le nom et l'image du roi, substituant le mot *national* au mot *royal* sur les murs, les inscriptions, les enseignes. Le buste de Marie-Antoinette fut traîné dans les rues, souillé de boue et brisé [3]. Des gens allaient disant de groupe en groupe : « Nous avons passé la nuit sans roi, et pourtant nous avons bien dormi. » On publiait le *Grand jugement rendu par le peuple français contre Louis XVI.* Sa déchéance et sa mise en jugement firent l'objet de plusieurs motions à la *Société des amis de la Constitution.* Des municipalités, des directoires de district et de département réclamèrent ces mesures dans des adresses à l'Assemblée, tandis que d'autres protestaient [4]. De nombreuses pétitions dans le même but furent lancées et se couvrirent de signatures. On sait que l'une d'elles, déposée sur l'autel de la patrie, au Champ de Mars, pour y recevoir les signatures, y attira un énorme et tumultueux rassemblement qu'on ne put disperser qu'en

[1] *Orateur du Peuple*, t. VI, p. 376.

[2] Hatin, *Histoire de la presse*, t. V, p. 351; t. VII, p. 160. Peut-être l'affiche des Tuileries n'est-elle qu'une invention de Camille Desmoulins, mais la caricature existe. V. à l'Appendice.

[3] *Courrier* de Gorsas, numéro du 23 juin.

[4] Parmi ces autres, notons la municipalité de Sainte-Menehould même, qui dans une adresse à l'Assemblée, du 22 juillet, rejetait avec indignation toute doctrine tendant à faire de la France une république.

proclamant la loi martiale et en tirant sur la foule (17 juillet).

La royauté était morte dans l'humiliation meurtrière de cette rentrée à Paris où l'on vit le monarque nominal reconduit comme un forçat en rupture de ban, sous l'escorte de ses geôliers armés et des commissaires de l'Assemblée réellement souveraine. En vain du Rosoy, dans la *Gazette de Paris*, essaya-t-il de constituer un bataillon sacré de royalistes, qui s'offraient en otages pour Louis XVI et donnaient leur liberté comme caution de la sienne : le roi, une fois réintégré dans sa prison, n'en devait plus sortir que pour aller au Temple, et de là à l'échafaud. Le 21 janvier 1793 était déjà visible dans le 21 juin 1791.

PÉRIODE POSTÉRIEURE

LES PROJETS D'ÉVASION DU ROI APRÈS L'ÉVÉNEMENT DE VARENNES.

Dès que les fugitifs eurent été réintégrés aux Tuileries, le château fut complètement changé en prison. Le peu de liberté dont ils jouissaient auparavant disparut. La surveillance se resserra, et le décret rendu par l'Assemblée nationale pour l'établissement d'une garde répondant de leurs personnes, sous les ordres et sous la responsabilité du commandant général de la garde nationale (en remplacement de la garde du corps licenciée le 25 juin), fut appliqué avec autant de rigueur que s'il se fût agi de conserver pour l'échafaud une bande de malfaiteurs condamnés à mort. Toutes les fausses portes furent murées. Celles qui donnaient dans la chambre du dauphin, sans en excepter la porte de communication avec la chambre du roi, furent fermées à double tour et les officiers en mirent les clefs dans leurs poches. Des ramoneurs visitèrent toutes les cheminées, dans la crainte qu'elles ne se prêtassent à une évasion. Comme la chapelle était assez éloignée des appartements et qu'on craignait un coup de main pendant le trajet, on

la remplaça par une chapelle provisoire en élevant un autel dans une pièce contiguë. Le droit de délivrer des cartes d'entrée fut dévolu à la municipalité seule. Le détachement de gardes nationaux envoyés chaque jour aux Tuileries se composait de cinq cents hommes; on plaçait des sentinelles à tous les escaliers intérieurs, jusque dans les caves et sur les toits. Lorsque la reine voulait monter de son appartement, au rez-de-chaussée, chez le dauphin, au premier étage, par l'escalier intérieur, la porte, toujours fermée, s'ouvrait comme celle d'une place forte, avec les formalités militaires. « Nous sommes gardés à vue jour et nuit, » écrivait le 29 juin, dans un court billet en chiffres, Marie-Antoinette à Fersen : le zèle des geôliers en effet, allait jusqu'à l'indécence; elle était contrainte de laisser ouvertes la porte de sa salle de bain et celle de sa chambre à coucher, et l'on n'admettait pas qu'elle osât s'en plaindre [1].

Le 13 juillet, Fersen écrit dans son *Journal :* « Ils sont gardés à vue, toutes les portes ouvertes, les gardes dans la chambre voisine de la chambre à coucher. Les portes ne se ferment qu'un moment, quand on passe la chemise; dès qu'elle (la reine) est couchée, on vient voir, et plusieurs fois la nuit. Jamais seuls. Ils ne peuvent se parler que bas. Personne n'entre au château que par billets de la Fayette et du maire. » Au mois

[1] *Mémoires* de Mme de Tourzel, t. I, p. 348. *Révolutions de Paris*, t. VIII, p. 587; t. IX, p. 150. Fersen, t. I, p. 152. *Souvenirs de quarante ans*, récit d'une dame de la dauphine (Mlle de Tourzel), p. 86-87. Olympe de Gouges avait proposé à l'Assemblée nationale, le jour même de l'arrestation du roi, la formation d'une garde nationale de femmes, pour la surveillance, dans l'intérieur des Tuileries, de la reine, de Mme Elisabeth et de Madame Royale, et elle répondait que, sans sortir du plus grand respect, elle saurait bien empêcher Marie-Antoinette de disparaître à l'avenir ou de former aucun complot qui ne fût découvert à l'instant. (*Sera-t-il roi, ne le sera-t-il pas ?* par Ol. de Gouges, pièce in-8°, s. l. n. d.)

de février 1792, Fersen osa retourner secrètement à Paris, et il eut avec le roi et la reine une entrevue où ils lui confirmèrent ces détails incroyables, en ajoutant d'autres encore, qu'il consigna dans son Journal : « Pendant les six semaines (après le retour?), toujours des officiers dans la chambre attenante. Ils voulaient coucher dans la chambre de la reine. Tout ce qu'elle put obtenir fut qu'ils resteraient entre les deux portes. Deux ou trois fois ils sont venus dans la nuit voir si elle était dans son lit. Une fois qu'elle ne pouvait dormir et qu'elle alluma sa lanterne, l'officier entra et s'établit en conversation. Un camp devant les fenêtres qui faisait un sabbat infernal. Toute la nuit, les officiers dans la chambre se relevaient toutes les deux heures [1]. »

Mme de Tourzel nous apprend qu'on avait poussé « l'attention jusqu'à prévenir, aux dépens mêmes de la décence, les plus légers besoins » des sentinelles intérieures. Et elle raconte aussi qu'un jour la reine s'étant couchée de bonne heure parce qu'elle ne se portait pas bien, un des capitaines qui tenaient la porte de l'appartement entra et voulut renvoyer la première femme de chambre, qui dut lui opposer une résistance énergique; il s'approcha du lit, mit son coude sur l'oreiller et les effraya tellement que la femme de chambre resta debout toute la nuit auprès de sa maîtresse. Elle se plaignit de la conduite de cet officier, à qui l'entrée de l'appartement fut interdite [2].

Les patriotes ne se trouvaient donc pas encore rassurés, malgré une si extraordinaire surveillance.

[1] FERSEN, t. I, p. 5 ; t. II, p. 8.

[2] *Mémoires*, t. I, p. 346-347. C'est peut-être le même fait que celui de Fersen.

Evidemment ils se figuraient que leurs prisonniers pouvaient s'enfuir, ou plutôt s'évaporer, par quelque subtilité, tour de passe-passe et opération magique. Il semble que l'excès même de ces précautions, où se traduisaient leurs craintes, les redoublât par un contre-coup naturel. Instinctivement, les geôliers sentent bien que plus ils rendent la position des royaux captifs intolérable, plus ils doivent inspirer à ceux-ci le désir de briser leurs chaînes, et à leurs amis celui de les délivrer. De toutes parts on propose des mesures pour prévenir une nouvelle tentative, et les dénonciations pleuvent au comité des recherches : le château n'est plein que de conspirateurs contre-révolutionnaires; non seulement les gentilshommes de la chambre, mais les garçons, les huissiers, les valets de chambre et de garde-robe, le contrôleur de la bouche, l'huissier de la bouche, le maître d'armes des enfants de France, les femmes de chambre et les femmes de berceau, tous les valets en chef, sauf quelques rares exceptions, sont gangrenés d'aristocratie et trament les intrigues les plus perfides. Rien de plus facile que d'enlever la famille royale par le bâtiment donnant sur le jardin du dauphin, qui a une issue sur le quai. Un marchand fourreur de la rue de l'Echelle a appris en confidence d'un Anglais, dont il donne le nom et l'adresse, que le roi doit partir cette nuit : la division qui monte ce jour-là aux Tuileries est la même que celle du 20 au 21 juin, et l'Anglais doit d'autant plus être cru qu'il lui avait donné à cette dernière date un avis semblable, auquel il a eu le tort de ne pas prendre garde [1]. Le premier commis des grâces vient de distribuer, par ordre de son maître, 30,000 croix de

[1] Ces deux avis sont du 30 juin, quelques jours à peine après la rentrée du roi. (Archives, D XXIX^{b}, n° 36.)

Saint-Louis : c'est toute une armée de nouveaux *chevaliers du poignard* qui n'attend que le premier coup de sifflet pour s'assembler. « On amuse le dauphin à de petits jeux innocents, tels que celui qu'on est convenu d'appeler : *jouer à s'en aller*. — Mais, dit-on au bambin royal, vous ne pouvez partir sans passeport. — Eh bien! M. Bailly m'en donnera un. » Car Bailly est un traître, et la Fayette aussi : « Citoyens, si nous n'y prenons garde, nous allons encore être trahis. Ne dormons que d'un œil.... Citoyens, garde à vous [1] ! »

C'est sur le dauphin tout d'abord que se concentrent les craintes des patriotes; c'est lui que les aristocrates méditent maintenant d'enlever, pour s'en faire une arme contre la Révolution. Le 7, le 12, le 13, le 18 juillet surtout, le complot est dénoncé. Les informateurs du 18 juillet s'accordent à dire que le dauphin doit être déguisé en petite fille, et que le roi et la reine partiront deux jours après; l'un ajoute que ce départ aura lieu de force, qu'on mettra le feu en divers endroits de Paris, que quarante mille hommes sont prêts, ainsi que douze mille chevaux pour les gardes du corps : la découverte de ce complot, annoncé à dix heures du soir et qui doit s'exécuter la nuit même, est due à la femme de chambre de la ci-devant comtesse de Simiane, qui l'a raconté à la femme d'un ami du dénonciateur [2].

Le 11 juillet, trois citoyens d'Alençon écrivent à Voidel (du comité des recherches) et à la Fayette, que, pendant ou après la Fédération, on doit s'efforcer de soulever les ouvriers afin de favoriser la fuite du roi, tandis que la garde nationale sera occupée à rétablir l'ordre. Quelques jours après, une lettre adressée de

[1] *Révolutions de Paris*, n° 104, du 2 au 9 juillet 1791.
[2] Archives, D XXIX[b], n[os] 33, 36, 37.

Londres à M. de Choiseul, alors dans les prisons d'Orléans, par le chevalier de Bellegarde, est interceptée à la poste, et l'on y trouve qu'à Londres il est beaucoup question en ce moment d'une nouvelle évasion [1].

Le mois d'août et les premiers jours du mois de septembre ne sont guère moins féconds en alarmes et en avertissements, mais ils prennent généralement une autre forme : ce sont les municipalités, les directoires, les gardes nationales, les Amis de la constitution de province, — d'Issoire, de Chambon, de Toulon, de Thouars, de Poitiers surtout, qui signalent le départ pour Paris des anciens gardes du corps et des ci-devant habitant leur ville : évidemment ils se proposent d'environner et d'enlever le roi, qui refusera la sanction. Des officiers, écrit-on de Nice, s'y sont rendus déguisés en mendiants, pour protéger un nouveau projet d'évasion du roi. Les hôtels du faubourg Saint-Germain sont remplis de ces conjurés. Plusieurs lettres de Stenay dénoncent un plan de fuite par des souterrains ; l'une s'explique ou croit s'expliquer plus nettement : on se servira de la maison du duc d'Orléans, en pratiquant un souterrain vers la rivière, où un bateau couvert attendra la famille. Le servant des messes de l'hôpital a surpris une conversation sur ce sujet, entre des abbés et la supérieure des sœurs de la Charité [2].

L'acceptation de la constitution par le roi, le 14 septembre, fut une courte trêve dans cet état de défiance et d'hostilité toujours croissantes, malgré les avertissements des journaux patriotes, qui ne manquèrent pas de

[1] Ces dernières pièces et plusieurs autres semblables font partie de la même série, cartons 34 et 37, aux Archives.

[2] Archives nationales, mêmes cartons.

rappeler, devant la cérémonie du Champ de Mars, le massacre des pétitionnaires venus, deux mois auparavant, pour demander la déchéance du roi, et devant les acclamations qui accueillirent la famille royale pendant sa promenade aux Champs-Elysées, le morne et menaçant silence de la foule entassée dans le même endroit pour voir le retour de Varennes. A son retour de la promenade, comme Louis XVI descendait de voiture à la porte du Carrousel, un grenadier de garde se saisit de sa main et la baisa en disant : « Cette faveur me paie avec usure mes deux ans de service. » Au Théâtre-Italien, dans *Richard Cœur de Lion*, Clairval substitua le nom de Louis au nom de Richard, dans l'air fameux, qu'il modifià ainsi, aux bravos frénétiques de presque toute la salle et surtout des dames, qui brisèrent leurs éventails à force d'applaudir :

O Louis, ô mon roi,
Notre amour t'environne !
Pour notre cœur c'est une loi
D'être fidèle à ta personne.
Aux yeux de l'univers,
Nous briserons tes fers
Et nous te rendrons ta couronne, etc.

Le roi et la reine se rendirent à l'Opéra, où l'on donnait *Castor et Pollux*. Acclamés sur toute la route, ils le furent aussi dans la salle, et lorsque Lays chanta :

Régnez, aimable reine,
Sur un peuple généreux,

« tous les regards, toutes les mains, dit Prudhomme avec amertume, se portèrent vers elle, et la salle entière retentit encore d'un *Vive la reine!* On cria *bis*, et Lays (qui devait bientôt se ranger parmi les révolutionnaires les plus ardents) ne se fit pas prier pour répéter. » Bref, il y eut à ce moment, entre le peuple et la royauté,

comme un avant-goût du baiser Lamourette, mais qui ne dura pas davantage.

Deux mois, en effet, ne s'étaient pas écoulés, que les bruits de fuite reprenaient de plus belle. L'Assemblée avait voté, le 9 novembre, le décret contre les émigrés, qui ne se bornait pas à séquestrer tous les revenus des princes absents du royaume, mais qui portait la peine de mort contre eux, comme contre tous les autres Français « rassemblés au delà des frontières, » s'ils n'étaient pas rentrés au 1er janvier de l'année suivante. « Le présent décret, concluait le dernier article, sera porté dans le jour à la sanction du roi. » On se rendait compte que Louis XVI ne pouvait condamner ses frères à mort; mais le *veto* était une arme dangereuse, quoique simplement défensive, et dont l'emploi soulevait toujours des fureurs. Il ne lui restait qu'une ressource : se dérober par la fuite. Le décret l'acculait à une nouvelle tentative d'évasion. Il refusa de signer, et les instances redoublèrent pour le décider à quitter Paris. Jamais les bruits de son départ ne furent plus répandus que dans le courant du mois de novembre 1791. On ne parlait pas d'autre chose et tous les patriotes étaient en éveil. Sa fuite fut criée dans les rues. Un avis pressant était envoyé au comité de surveillance; un autre à Santerre, qui avertissait les officiers de garde aux Tuileries. Les alertes éclataient coup sur coup. Le 4 novembre, c'est Dusaulx qu'un halluciné voit monter en voiture et que, par une risible bévue, il prend pour la reine se sauvant déguisée; le 22, c'est un particulier qui, en passant dans le jardin des Tuileries, est tout saisi de voir un passant lui sauter à la gorge, avec ce cri qui ameute la foule : « Roi des Français, tu veux fuir; je t'arrête! » Le 14 novembre, le roi fait mine de sortir; un factionnaire croise la baïonnette pour l'en

empêcher, sur la consigne donnée par un caporal de la garde nationale soldée [1].

On fut généralement persuadé alors que, cédant aux sollicitations de M. de Breteuil, le roi avait consenti à partir le 19 et n'avait changé d'avis qu'au dernier moment. On assura qu'il était attendu en Allemagne et dans les Pays-Bas. Il est certain que la nouvelle de son évasion courut alors dans plusieurs feuilles étrangères, telles que la *Gazette de Clèves*, et parmi les émigrés de Coblentz, de Worms et de Bruxelles [2]. Un témoin a tracé le tableau de l'effet produit, dans le quartier général de l'émigration, par le bruit que Louis XVI était enfin parvenu à se sauver. Ce fut du délire. « Une commotion électrique y avait mis tout en mouvement, et elle s'était communiquée jusqu'aux habitants mêmes. On y accourait de tous les cantonnements voisins ; des larmes de joie étaient dans tous les yeux ; on s'embrassait sans se connaître, on extravaguait de toutes parts. » Un émigré, le marquis de Luçon, que Louis XVI avait jadis traité brusquement et fait expulser d'un bal de la reine, où il s'était glissé sans avoir été invité à la cour, mais dont ce souvenir n'avait pu altérer les sentiments monarchiques, parcourut les rues de Coblentz en criant, dans une espèce de délire : *Le roi est sauvé! Le roi est sauvé!* puis tomba en convulsions : on l'emporta, et il mourut de l'excès de sa joie, sans avoir pu prononcer d'autres mots que ceux-là [3].

Le premier soin de Cahier de Gerville, appelé au mi-

[1] Noël Breton, ancien garde-française. Il fut mis en prison, et plus de sept mois après, dans son numéro du 27 juin 1792, le journal de Gorsas se plaignait qu'il ne fût pas encore libéré.

[2] *Correspondance secrète sur Louis XVI*, t. II, p. 560 et 563. *Courrier* de Gorsas, 2ᵉ série (*Législative*), t. II, p. 88, 380 ; t. III, p. 55, 74.

[3] D'ALLONVILLE, *Mémoires secrets*, t. II, p. 297.

nistère de l'intérieur à la fin de novembre, fut d'écrire au maire de Paris une lettre de démenti au nom du roi, contre les bruits qu'on faisait courir. Mais les journaux patriotes s'emparèrent de cette lettre elle-même pour la présenter comme une ruse destinée à endormir les soupçons. D'ailleurs ils protestaient contre l'idée que le départ du roi pût causer une alarme quelconque. Les citoyens s'attendent à tout de sa part ; ils n'ont aucun besoin de lui ; il peut s'en aller quand il voudra : son absence ne troublera personne et n'amènera aucun désordre [1]. Mais cette façon superbe d'envisager les choses n'était pas celle de la majorité, et ceux qui tenaient ce langage le démentaient eux-mêmes par le ton sur lequel ils s'exprimaient.

Ces rumeurs se prolongèrent avec des alternatives diverses, des points d'arrêt, des recrudescences, pendant la fin de l'année 1791 et tout le mois de janvier 1792. « On a beaucoup parlé ces jours-ci d'un nouveau projet d'évasion du roi, » écrit l'auteur de la *Correspondance secrète*, à la date du 14 janvier. Et il y revient quinze jours après. Pour ne point encourir la déchéance prononcée par l'acte constitutionnel, le roi voudrait donner à sa fuite l'apparence d'un enlèvement accompli par la force. Les indices ne manquent pas. Beaucoup de voitures chargées sont parties des petites écuries. Mme de Tarente, quoiqu'elle fût en pleine activité de service, a gagné Bruxelles : elle avait déjà fait ce voyage quatre ou cinq jours avant l'événement de Varennes [2]. Tous les symptômes sont les mêmes qu'au mois de juin dernier, et c'est là un point sur lequel insistent également les journaux : ainsi il se fabrique à la Monnaie une plus

[1] V. en particulier les *Révolutions de Paris*, t. X, p. 388-391.
[2] *Correspondance secrète sur Louis XVI*, t. II, p. 573, 576.

grande quantité de louis d'or; un agent, — le même qu'alors, — cherche à se procurer partout et à tout prix des traites sur l'étranger. Le départ aura certainement lieu à la fin du mois. Le bruit court, dans les quartiers excentriques, qu'on a arrêté près la rue Vivienne une voiture attelée de vingt chevaux. Le 29 janvier, dans la soirée, le roi disparaît un moment de ses appartements. Aussitôt grand émoi : il est parti ! Cependant on le cherche et on finit par le trouver : le coup était encore manqué pour cette fois. Certains journaux lui prêtent les plans les plus machiavéliques : il s'en ira en plein midi, sans mystère, afin de se faire arrêter à moins de vingt lieues de Paris et de pouvoir protester contre cet attentat à sa liberté et cette atteinte à la constitution. L'Assemblée sera forcée de poursuivre les auteurs de l'arrestation, et le roi aura prouvé qu'il n'est pas libre. D'ailleurs les conspirateurs se réservent d'expliquer le but de son voyage selon les circonstances et de le présenter, s'il le faut, comme un enlèvement [1].

Tout cela n'était certainement pas sans quelque fondement, mais il n'y avait guère eu que des projets restés à l'état plus ou moins vague, des idées qui ne prenaient corps qu'à demi, des désirs qui s'arrêtaient en chemin. Le souvenir amer de Varennes n'était pas propre à encourager, et qui pouvait dire jusqu'à quel point un nouvel échec aggraverait la situation du roi et celle de sa famille? L'irrésolution de Louis XVI, d'ailleurs si naturelle dans de pareilles circonstances, en était encore accrue. Balancé sans cesse entre le désir et la crainte, il est aisé de comprendre

[1] Gorsas, *Courrier* des 4 et 5 décembre 1791 ; des 22, 25, 26 janvier, 1er et 2 février 1792.

qu'il prêtât l'oreille à tous les plans et que, souvent tenté, il résistât à chaque tentation.

L'acceptation de la Constitution, tout en lui rendant pour quelques jours un semblant de popularité, n'avait pas été sans lui causer une grande amertume, qui s'augmenta des atteintes portées à la dignité du trône dans cette séance à laquelle la reine assistait en loge particulière. Tandis que les dehors du château retentissaient des vivats, des cris d'allégresse, des salves d'artillerie, tous deux se livraient à leur douleur dans l'appartement de Marie-Antoinette. Bientôt après, celle-ci faisait demander Goguelat et l'envoyait à Vienne, chargé d'une lettre secrète pour l'empereur son frère [1]. Léopold était un temporisateur ; il aimait peu la France et ne faisait point de la politique de sentiment. Jusqu'à la fuite du roi, il était demeuré inerte, ne donnant que des paroles et ajournant toutes mesures. L'arrestation à Varennes parut enfin l'émouvoir et lui mettre au cœur quelque velléité d'intervenir [2]; mais la convention de Pilnitz, signée le 27 août avec Frédéric-Guillaume, portait encore la trace de sa circonspection ordinaire et, en jetant les bases de la coalition, n'annonçait rien d'immédiat. L'Autriche et la Prusse se méfiaient réciproquement des motifs qui les poussaient à agir en faveur du roi de France et en soupçonnaient le désintéressement : tout en s'alliant ensemble dans ce but, elles se tenaient en garde l'une contre l'autre et se surveillaient. Le premier ministre de Léopold, le vieux prince Kaunitz, était moins disposé encore à intervenir, et le serment prêté par Louis XVI d'être fidèle à la Constitution lui

[1] *Mémoires* de Mme CAMPAN, édit. Barrière, p. 305.

[2] Le comte de Vaudreuil fut un instant dupe de ce semblant de résolution, qu'il prit tout à fait au sérieux. (*Correspondance intime*, in-8°, t. II, 13.)

fournissait une arme qu'il n'eut garde de négliger. Il avait intérêt à feindre de le prendre au sérieux. L'abaissement de la France n'était pas fait pour lui déplaire. La Russie, mieux disposée, voyait dans l'acceptation un nouvel acte de faiblesse ; elle arguait de la contradiction perpétuelle entre les deux politiques de la cour de France, la publique et la secrète, et de l'opposition entre le roi et les princes. L'Espagne ne demandait pas mieux que d'agir, mais elle ne pouvait rien par elle seule et elle s'en remettait à la décision de l'empereur. Tout ce qu'on pouvait espérer de l'Angleterre, c'était sa neutralité.

Seul le roi de Suède Gustave III gardait son ardeur; il restait, au fond, d'accord avec le comte de Fersen, tout en ne comprenant pas qu'on refusât le concours des princes. Dans un long mémoire adressé de Bruxelles à Marie-Antoinette, le 26 novembre, celui-ci, après avoir expliqué les dispositions des diverses puissances, les conflits d'intérêts et les intrigues qui les divisent, les raisons ou les prétextes qui les empêchent d'agir, les lenteurs calculées et l'inertie de l'empereur, qui ne cesse d'employer tous les moyens pour paralyser la bonne volonté des autres cours et se réserve vraisemblablement de tirer parti à son profit des événements, quels qu'ils soient, lui exposait en grand détail la marche à suivre pour décider les puissances à l'action et pour prévenir les projets dangereux des princes et des émigrés. Il fallait obtenir avant tout la réunion du congrès demandé par Louis XVI, et le faire appuyer « d'une force armée, pour rendre les délibérations plus imposantes. »

Gustave III recommande lui-même énergiquement l'idée du congrès et met tout en œuvre pour la réaliser. Mais il croit qu'on ne peut rien faire d'efficace et

de durable « tant que la personne du roi Très Chrétien reste entre les mains des rebelles, » car la nécessité où il est de prêter son nom aux actes les plus violents, les plus contraires à ses intérêts comme à sa gloire, la crainte d'exposer ses jours, la privation de l'unité indispensable dans la direction des affaires, seront toujours un obstacle funeste et forceront ses vrais amis de recourir au nom de ses frères. Sans doute Gustave sent la difficulté et le péril de tenter une nouvelle fuite, mais ce moyen extrême lui paraît absolument nécessaire, « à moins que Sa Majesté Très Chrétienne ne veuille se résoudre à permettre à Monsieur de prendre le titre de régent. » C'est la seule manière de suppléer à l'absence de liberté du roi, s'il ne se croit pas en mesure de quitter Paris. Toutefois, quel que pût être le danger de ce projet, il l'exhortait encore à « tenter de se sauver de nouveau, comme le moyen infaillible de rétablir sa considération et ses affaires. » Il faut choisir la route la moins suspecte et la plus courte pour sortir de ses Etats, sans prendre souci du décret qui déclare le trône vacant dans le cas où le roi franchirait la frontière. Il lui conseille donc de passer en Angleterre, d'où il pourra ensuite se transporter ailleurs, s'il lui répugne de chercher un asile chez l'ennemi naturel de la France. Telle était pour lui la préface et la condition du congrès.

En envoyant à Fersen, qui ne le reçut que le 8 janvier 1792, le Mémoire où il exposait ainsi ses idées au roi de France, Gustave III chargeait son confident de le porter lui-même à Paris et d'en développer les raisons, en insistant sur l'urgence de la fuite, dont dépendait tout le reste. Il lui laissait également le soin de traiter la question du déguisement et de remontrer au roi la nécessité d'être plus prudent qu'au mois de juin dernier, fût-ce aux dépens de sa commodité. Pour la reine et le

dauphin, il s'était borné à dire, dans son mémoire, qu'ils ne devaient pas fuir *en commun* avec le roi, ou du moins prendre la même route. Mais Fersen pourrait insinuer, s'il le trouvait opportun, ce qu'il avait eu envie de conseiller lui-même d'abord : que la reine restât à Paris avec le dauphin, pour mieux assurer le succès de l'évasion du roi. Gustave III était persuadé que cette preuve de générosité et de courage serait d'un grand effet sur le peuple et peu dangereux pour elle : le côté à la fois chimérique et aventureux de son esprit se montre dans les idées qu'il expose à ce sujet, et l'on y voit aussi que, tout en étant disposé à combattre violemment la Révolution, il ne la connaissait encore qu'à demi.

Le dévouement de Fersen n'hésita pas devant une mission si périlleuse après le rôle qu'il avait joué lors du voyage de Varennes et qui n'était ignoré de personne. Qu'on le reconnût, et c'était fait de lui ; on ne le reconnut pas, et cette expédition téméraire fut si bien cachée qu'elle est demeurée inconnue jusqu'à la publication de son *Journal* en 1878. Le 13 février, il arriva à Paris [1] sans encombre, à cinq heures et demie du soir, se rendit chez Goguelat, qu'il ne trouva pas, l'attendit à deux reprises dans la rue, et enfin reprit avec lui les chemins qu'il avait suivis si souvent autrefois pour entrer aux Tuileries. Une heure après, il revoyait, plus captive que jamais dans sa prison royale, celle qu'il avait quittée près de huit mois auparavant sur la route de la délivrance et qu'il avait cru sauver.

Fersen ne vit le roi que le lendemain, et il lui exposa l'objet de sa mission, mais ne put le gagner au

[1] C'est la date donnée dans son *Journal*, où elle est garantie par les dates précédentes et postérieures. Mais dans sa correspondance, on lit une lettre de lui au baron de Taube, datée de Bruxelles le *14* février, où il lui annonce son départ dans une heure pour Paris. Il faut lire le *11*.

plan de Gustave III : « Il ne veut pas partir, lit-on dans son *Journal*, et il ne peut pas, à cause de l'extrême surveillance ; mais, dans le vrai, il s'en fait un scrupule, ayant si souvent promis de rester. » On peut croire aussi que la condition de partir seul n'était pas faite pour obtenir son adhésion. « Il a cependant consenti, — continue Fersen, en son style abréviatif, qu'il n'est pas toujours facile de comprendre bien nettement, — lorsque les armées seraient arrivées, à aller avec des contrebandiers, toujours par les bois, et se faire rencontrer par un détachement de troupes légères [1]. Il veut que le congrès ne s'occupe d'abord que de ses réclamations, et, si on les accordait, insister alors pour qu'il sorte de Paris dans un lieu fixé pour la ratification [2]. »

Une autre raison, dont Fersen ne parle pas ici, mais qu'il indique dans une lettre au roi de Suède [3], rendait toute tentative d'évasion beaucoup plus difficile et presque impossible pour le moment. La loi sur les passeports venait d'être votée, après une longue et minutieuse discussion, le 1er février 1792. Les bruits de fuite répandus de tous côtés, souvent par l'indiscrétion des faiseurs de projets eux-mêmes et des amis du roi, avaient alarmé l'Assemblée. Le but qu'elle visait surtout par la nouvelle loi, et qui se trahit plus d'une fois dans la discussion, c'était de rendre le départ du souverain impossible. Et

[1] Il s'exprime un peu plus clairement sur ce plan éventuel, qui ne devait être tenté que lorsque les différentes puissances auraient réuni des forces sur la frontière, dans sa lettre du 29 février à Gustave III. On peut rapprocher ce projet de celui que Vaudreuil, quelques mois auparavant, suggérait au comte d'Artois pour son frère, et où les contrebandiers sont remplacés par des gardes-chasse. (Lettre du 20 octobre 1791, dans sa *Correspondance intime*, II, 32.)

[2] *Fersen et la cour de France*, t. I, p. 233, 281, pour les deux Mémoires ; p. 278, pour la lettre explicative de Gustave III ; t. II, p. 6, pour le Journal.

[3] Lettre du 5 février.

il est certain que, dans les premiers moments, il n'eût pu s'éloigner de Paris sans risquer d'être arrêté et reconnu à chaque pas.

A côté de Fersen et de Gustave III, bien d'autres conseillers s'efforçaient alors de décider le roi à la fuite. Des centaines de projets se croisaient autour de lui, conçus par un zèle souvent intempestif, par un dévouement qui n'était pas toujours éclairé, par une fidélité quelquefois imprudente, indiscrète ou fanfaronne, même par l'intrigue, la sottise ou la perfidie [1]. A force de se défendre contre les témérités, les extravagances et les pièges, on en venait à se défier de tout. Au début de cette année 1792, la plupart des plans se ressemblaient, du moins en un point spécial : comme par un mot d'ordre, ils avaient pour objectif l'Angleterre. C'est en Angleterre, nous l'avons vu, que Gustave III pressait Louis XVI de se rendre. C'est l'Angleterre aussi, par la voie de Calais, que les journaux du mois de janvier indiquaient comme le terme de l'évasion dénoncée par eux. Crawford, déjà mêlé indirectement à la malheureuse tentative qui vint échouer à Varennes, racontait, en 1798, dans la ville de Hambourg, à Gouverneur Morris, ministre des Etats-Unis en France, qu'il avait voulu, au commencement de 1792, persuader au roi de quitter Paris avec le dauphin pour se réfugier en Angleterre. Il avait l'approbation du gouvernement britannique et tous les arrangements étaient pris, mais la reine ne put jamais consentir à se séparer de son mari et de son fils [2].

Fersen quitta définitivement Paris le 21 février, à minuit, et dès qu'il fut rentré à Bruxelles, il écrivit au

[1] D'ALLONVILLE, *Mémoires secrets*, t. II, p. 316.
[2] *Journal et lettres* de G. MORRIS, Londres, 1889, 2 vol. in-8°.

baron de Taube : « La fuite est physiquement impossible en ce moment.... Mais j'ai eu d'autres explications dont le roi (de Suède) sera content et dont j'enverrai les détails par le premier courrier. » Le 29 février, en effet, il rendit directement compte à Gustave III du résultat de sa mission :

« Ils ont senti à merveille combien une nouvelle fuite donnerait d'impulsion aux affaires, en facilitant la bonne volonté de leurs amis, et combien elle aurait d'avantages pour eux ; mais, quelque utile qu'elle pût être, Leurs Majestés sont trop convaincues que la réussite en est impossible en ce moment pour vouloir la tenter.... La reine surtout en sentait vivement tout l'avantage et m'a assuré que la mauvaise réussite de leur première tentative à cet égard ne les arrêterait jamais sur une seconde. » Mais, ne voyant aucune probabilité de réussir, ils s'y sont « refusés absolument, » et Fersen est obligé de convenir, d'après l'expérience personnelle qu'il vient de faire de l'extrême vigilance qui règne jusque dans les moindres villages, qu'ils ont raison. Leurs Majestés écoutèrent ensuite l'exposé du plan de fuite pour l'avenir, sous la protection des troupes amassées aux frontières, par les forêts de chasse, avec des contrebandiers pour guides ; elles le goûtèrent et consentirent à le suivre, « si elles voyaient que dans le moment une telle démarche présentât de grands avantages. » On causa alors du congrès et de l'intervention des puissances : Marie-Antoinette se montra toujours la plus résolue, et Louis XVI finit par se rendre, mais après avoir hésité et fait des objections.

« En tout, conclut-il, j'ai trouvé le roi et la reine très décidés à supporter tout plutôt que l'état où ils sont, et, d'après la conversation que j'ai eue avec Leurs Majestés,

je crois pouvoir vous assurer, Sire, qu'elles sentent fortement que toute composition avec les rebelles est inutile et impossible, et qu'il n'y a de moyen pour le rétablissement de leur autorité que la force et des secours étrangers. »

Ici Fersen prêtait certainement de sa propre décision au roi. Gustave III n'était pas moins chaleureux que lui, et les obstacles qui s'opposaient pour le moment à la fuite ne le décourageaient pas. Il persistait à la regarder comme absolument nécessaire, et puisque le décret sur les passeports la rendait impossible par les voies ordinaires, « je crois, écrivait-il à son confident, que la seule mesure qui reste à prendre pour le roi est de se confier à des Anglais, et le sieur Crawford pourrait servir Leurs Majestés Très Chrétiennes pour aider cette importante mesure. Le marquis de Bouillé me mande qu'il leur a proposé le même chemin pour s'enfuir et qu'il n'en a pas reçu la moindre réponse : il faut que cette mesure soit bien bonne, puisqu'elle nous est venue en même temps en pensée [1]. »

Le marquis de Bouillé, en effet, s'était abouché avec Gustave III, et le 3 mars, le lendemain même du jour où celui-ci constatait la concordance de leurs idées, il lui envoya un mémoire très détaillé où il passait en revue les différents points de débarquement sur les côtes de France. La baie de Quiberon, qu'un autre débarquement devait, quelques années après, rendre lugubrement fameuse, était signalée par lui comme réunissant le plus d'avantages. Gustave III préférait la côte de Normandie ; il méditait, il rêvait plutôt, avec son esprit hasardeux et un peu romanesque, de se jeter en France par là et d'aller à Paris enlever la famille royale

[1] *Fersen et la cour de France*, t. II, p. 184.

pour la conduire en Angleterre. Mais le coup de pistolet d'Ankarstroëm anéantit bientôt ces projets. L'empereur Léopold II était mort le 2 mars 1792; les royalistes ne le pleurèrent pas : on en était venu à le considérer comme un obstacle plutôt que comme un auxiliaire. Moins de quinze jours après, Gustave III tombait mortellement frappé; cette fois, la perte était irréparable pour la cause de Louis XVI, dont le régent se désintéressa, et sans rien perdre de son zèle, le comte de Fersen perdit la plupart des moyens d'action qui lui restaient. Accablé du coup, il n'en continua pas moins de correspondre assidûment avec la reine. Mais la mort venait de brouiller l'échiquier sur lequel se jouait lentement la partie, et si jusque-là il avait été difficile, il devenait impossible de la gagner.

Après la mort de Gustave III, ou plutôt, pour remonter quelques semaines plus haut, après le décret sur les passeports, il se produisit comme une accalmie dans les projets et les bruits de fuite. Pendant les mois de février et de mars, il n'en est plus, ou il en est à peine question. L'opinion populaire s'est rassurée un moment devant les précautions prises; mais bientôt ses inquiétudes renaissent. Dans les premiers jours d'avril, quelques journaux apprennent à leurs lecteurs que le roi est attendu à Lyon, où le nombre des contre-révolutionnaires augmente chaque jour, et qui se peuple de nobles et d'émigrés. La ville est pleine de mouvements étranges et suspects; les aristocrates montrent une agitation significative. On précise : les logements sont déjà préparés pour la maison du roi; il arrivera pour les fêtes de Pâques. Et dès lors, voici ce qui se passera : main basse sera faite sur les maisons marquées d'un signe que l'on dénonce; les patriotes seront saisis et incarcérés; Lyon sera proclamée capi-

tale, en remplacement de Paris anéanti [1]. Comment douter après de tels détails ? Cependant ils ne paraissent pas avoir produit grand effet.

Le mois suivant, on y revient encore. L'inquiétude renaît. Les patriotes vigilants observent que les hôtels se remplissent d'inconnus suspects, que les ennemis de la nation relèvent la tête dans les lieux publics, se répandant en outrages et en menaces contre l'Assemblée. On a reçu des nouvelles de Mayence annonçant que le roi y est toujours attendu. Pétion a transmis au commandant général, le 12 mai, un avis pressant qu'il avait reçu, en l'avertissant d'avoir à prendre les mesures nécessaires, et là-dessus, le roi écrit à la municipalité pour se plaindre de cet ordre inconstitutionnel et de ces bruits calomnieux, qu'il traite de manœuvres. Mais Gorsas, à qui l'on n'en fait pas accroire, répond à sa lettre, d'abord avec ironie, puis avec violence, et il triomphe aisément en rappelant les souvenirs du voyage à Varennes. Seulement ses informations nouvelles lui permettent de rectifier les premières rumeurs : ce n'est plus à Mayence que le roi devait se rendre, mais à l'Ecole militaire, où il eût été entouré aussitôt par les brigands dont regorgent les hôtels garnis, les gardes nationaux à la dévotion de la cour et les faux soldats-citoyens habillés aux frais de la liste civile, bref, par tous les conjurés, auxquels on avait assigné les Invalides pour rendez-vous général [2].

[1] *Courrier* de Gorsas, t. VII, p. 27 et 65.

[2] *Courrier* de Gorsas, t. VIII, p. 393 et 449 ; t. IX, p. 23. V. aussi *Correspondance secrète sur Louis XVI*, t. II, p. 593. On trouvera dans le catalogue de documents autographes et inédits sur la Révolution (du colonel Maurin ; Charavay, 1862), une lettre du commandant général Mandat (1er juin) et une délibération de la section Mauconseil (2 juin), relatives aux mesures prises ou à prendre à propos de l'enlèvement projeté du roi.

Ce ne sont là toutefois que des bruits plus ou moins en l'air, isolés, sans consistance, qui s'allument et s'éteignent comme des feux de paille. Mais nous approchons de la journée du 20 juin, où le château va être violemment envahi par une foule ignoble, la dignité royale salie et souillée par la fange la plus immonde des faubourgs, sa personne exposée aux plus répugnants outrages, sa vie et celle de la reine menacées par une lie d'assassins. Cette fois, l'illusion n'est plus possible pour aucun esprit honnête. Le 20 juin 1792 achève l'évolution depuis longtemps commencée. Ceux qui combinent maintenant des plans de fuite pour le roi et méditent de l'enlever, ce ne sont plus les royalistes purs, — dispersés, émigrés, réduits à l'impuissance; ce sont les royalistes constitutionnels, ceux-là mêmes que le voyage de Varennes avait trouvés le plus hostiles. En franchissant une nouvelle étape, la Révolution retrouve pour adversaires ceux qui l'avaient applaudie d'abord, et rapproche dans le sentiment d'un péril commun les hommes qui n'éprouvaient auparavant que de la méfiance les uns pour les autres. Déjà, lors de son voyage secret à Paris, Fersen avait appris de la reine qu'elle voyait Alexandre Lameth et Duport, et qu'elle recevait leurs conseils. Barnave s'était sincèrement rapproché de la royauté depuis le retour de Varennes; il avait repris le rôle de Mirabeau, avec plus de noblesse et de désintéressement, et il avait même soumis, lui aussi, son plan d'évasion au roi [1].

Au lendemain du 20 juin, la Fayette était venu à la barre de l'Assemblée porter les protestations de son armée contre les violences des factieux, réclamer des poursuites contre les auteurs et les instigateurs de cette

[1] *Mémoires* de Mme Campan, édit. Barrière, p. 326.

déplorable journée, la destruction de la secte qui tyrannisait les citoyens et trompait la souveraineté nationale, enfin des mesures efficaces, propres à rassurer tous les honnêtes gens, pour faire respecter l'autorité royale. Les autres partisans des idées constitutionnelles, depuis Narbonne et Mme de Staël jusqu'au duc de la Rochefoucauld-Liancourt, n'avaient pas été moins révoltés et ne sentaient pas moins vivement le besoin de protéger le monarque contre le retour de scènes semblables. Ils allaient le prouver. Mais Louis XVI redoutait de se mettre dans la dépendance des constitutionnels.

L'idée de l'enlèvement du roi était tellement dans l'air après le 20 juin, on en sentait si bien la nécessité, il était si évident qu'il ne restait plus d'autre moyen de le sauver et peut-être de dominer la situation, qu'on la retrouve partout : à l'Assemblée, dans les journaux, dans la rue, chez les Jacobins même. Le 3 juillet, à propos de la discussion des comptes et des frais du voyage à Varennes, un membre de la Législative fait hautement allusion au projet de fuite du roi à l'armée du Centre (commandée par la Fayette). Le 6, dans la matinée, une foule considérable se presse aux abords des Tuileries, soutenant que le roi est parti, et au milieu de l'agitation générale, un homme du peuple se fait applaudir en s'écriant : « Eh bien, c'est quarante millions de gagnés. Pourvu que personne ne nous le ramène ! » Ce philosophe ne faisait que répéter ce qu'avait dit Robespierre lui-même au club des Jacobins, le soir du 21 juin 1791 [1]. Le 10, une lettre aux journaux dénonce les préparatifs de départ : on continue à enrôler des hommes pour l'enlèvement ; Rouen et la Picardie, c'est entre ces

[1] Camille DESMOULINS, *Révolutions de France et de Brabant*, n° 82.

deux issues que « la sainte famille » aura à choisir [1].

En ce moment-là même, la Fayette, après avoir épuisé tous les moyens d'agir sur l'Assemblée et de secouer l'inertie des bataillons encore sains de la garde nationale, en était venu à croire, lui aussi, qu'il n'y avait plus d'autre ressource que de faire quitter Paris au roi. Revenu à son armée, les mouvements militaires qu'il devait combiner pour se porter vers la trouée entre Montmédy et Longwy, lui suggérèrent l'idée d'un projet auquel il rallia Luckner : celui de transférer la famille royale à Compiègne, dans les environs de laquelle ses troupes devaient passer. Tout se ferait au grand jour et constitutionnellement : la Fayette et Luckner se rendraient à Paris et, à la fête du 14 juillet, prêteraient avec lui le serment sur l'autel de la patrie ; puis le roi, toujours accompagné de la Fayette, annoncerait à l'Assemblée son intention d'aller pour quelques jours à Compiègne, où il resterait sous la garde particulière de deux régiments de chasseurs commandés par Latour-Maubourg. L'Assemblée ne pouvait s'opposer à son départ, Compiègne étant dans les limites réglées par la Constitution. Pour protéger sa marche, le général comptait sur certains bataillons de la garde nationale parisienne et sur celle de Compiègne. Une fois en sûreté, Louis XVI aurait adressé librement une proclamation à ses frères et aux émigrés, afin de leur défendre toute entreprise. La Fayette croit qu'il eût pu rentrer alors dans Paris aux acclamations populaires. Il était très sincère, mais se faisait de grandes illusions. Sa popularité et son influence étaient déjà trop profondément ébranlées. Le concours qu'il offrait ne fut pas accepté, d'ailleurs. On disait aux Tuileries, écrit-il : « Nous savons bien que M. de la Fayette sauvera

[1] *Courrier* de Gorsas, aux dates correspondantes.

le roi, mais il ne sauvera pas la royauté. » Et Louis XVI aurait répondu aussi qu'il ne voulait pas se brouiller avec ses frères [1]. La reine surtout eût pu se résoudre difficilement à se remettre aux mains du général. Sans doute elle ne le considérait plus comme un traître, mais il y avait un abîme entre eux : la Constitution était pour lui l'arche sainte, et pour elle la source de tous les maux de la royauté. Elle ne voulait plus de l'ancien régime, mais elle voulait le rétablissement intégral du pouvoir monarchique. Et il était dit que tous ceux qui avaient poussé la Révolution seraient impuissants à l'arrêter.

Suivant le procédé constant des révolutionnaires, qui justifient des crimes trop réels par les intentions qu'ils prêtent à leurs victimes, le 21 et le 22 juin on criait dans les rues le *Détail de l'affreuse conspiration qui vient d'être découverte.* Cette conspiration était celle de la royauté : *Complot atroce d'égorger les patriotes de l'Assemblée, M. Pétion, maire de Paris, les membres patriotes de la municipalité.... Projet de faire partir le roi pendant les troubles occasionnés par ces massacres.* Je ne sais si, comme on le prétend, Louis XVI avait pensé sérieusement à mettre le dauphin en sûreté un peu avant le 20 juin. Quoi qu'il en soit, cette journée remit en campagne tous les faiseurs de projets. Dès le 23, Bertrand de Moleville adressa au roi le plan d'un départ pour Fontainebleau, opéré sous la protection des Suisses casernés à Courbevoie, qu'on échelonnerait par détachements sur la route, et sous les apparences d'une simple promenade ordinaire, après avoir écrit à la Législature et à la municipalité, pour les prévenir que la santé de la

[1] *Mémoires* de LA FAYETTE, t. III, p. 344, et appendice, p. 507 et suiv. On peut voir également le *Journal* de FERSEN, t. II, p. 43 ; les *Mémoires* de BERTRAND-MOLEVILLE, ch. XXIV, et le *Mémoire au roi de Prusse* de LALLY-TOLENDAL.

famille royale exigeait qu'elle allât prendre l'air de la campagne, des lettres qui ne seraient remises qu'au moment même où Leurs Majestés monteraient en voiture. Sur les observations du roi, il modifia son plan, en lui traçant le modèle d'une lettre qui mettrait l'Assemblée dans l'alternative ou d'approuver le départ, ou d'endosser la responsabilité des attentats commis à l'avenir contre lui, et de veiller très particulièrement à sa sûreté si elle ne voulait encourir l'accusation de l'avoir retenu pour le faire assassiner. Mais Louis XVI écarta ce nouveau projet comme le précédent, n'y trouvant pas une dignité suffisante [1].

Bertrand de Moleville ne se découragea point, et quelque temps après, vers la fin du mois de juillet, il soumit au roi un projet nouveau, combiné avec Montmorin, Malouet et Clermont-Tonnerre, où il s'était efforcé de concilier les scrupules du souverain, qui ne voulait pas s'éloigner à plus de vingt lieues de Paris, distance fixée par la Constitution qu'il avait juré d'observer, avec le soin de sa sécurité personnelle. Il avait donc fait choix du château de Gaillon, situé exactement à vingt lieues de Paris et à peu de distance de la mer. Le commissaire de la marine au Havre, très dévoué, tiendrait nuit et jour un bateau à la disposition de la famille royale. Les bâtiments et le parc étaient vastes, et on assurait que, dans cette partie de la Normandie, les dispositions populaires étaient excellentes. La sortie du château des

[1] *Mémoires*, ch. XXII. Il serait possible que ce fût le même plan dont parle Gouverneur Morris dans son journal à la fin de juin 1792. Dans une lettre adressée à Madame Royale quatre ans plus tard, il rappelle ce projet, écarté par le roi à la dernière heure, bien que le succès en fût certain, et lorsque déjà les Suisses avaient quitté Courbevoie pour couvrir sa retraite. Après cet échec, on fit une tentative pour créer un corps de fidèles destiné à protéger la vie du roi. Morris fut mêlé à plusieurs de ces projets.

Tuileries pouvait s'effectuer sans péril, par l'hôtel de l'intendant de la liste civile, qui n'était séparé de la grande galerie du Louvre qu'au moyen d'une cloison peu solide, gardée la nuit par une seule sentinelle, qu'il était facile d'enivrer ou d'endormir. A la porte de l'intendant, se trouveraient deux voitures bourgeoises ordinaires à quatre places et attelées de deux chevaux, qui auraient amené Montmorin et Clermont-Tonnerre à souper. La famille royale y monterait, accompagnée de Mme de Tourzel et de deux femmes de chambre, avec Clermont-Tonnerre en habit gris derrière l'une et une autre personne dévouée derrière la seconde.

L'exécution du décret réunissant les gardes-suisses aux troupes de ligne fournissait le moyen de protéger le passage du roi par des mouvements de troupes fidèles habilement combinés avec le comte d'Hervilly, qui disposait encore de tous les officiers et soldats de la garde à cheval du roi, dont il avait été le colonel. Tout était prévu et réglé dans le plus minutieux détail. On établissait entre Gaillon et Paris un service de relais d'estafettes confié aux officiers les plus sûrs de l'ancienne garde à pied du roi, pour apporter les nouvelles de quatre heures en quatre heures. Une fois arrivé à Gaillon, où il serait gardé par une force suffisante, Louis XVI adresserait à l'Assemblée, à la municipalité et à tous les départements une lettre d'explications, rédigée avec soin, sur les motifs qui avaient nécessité son départ. Un officier général aussi intelligent que fidèle, le maréchal de camp Lefort, arrière-petit-fils de celui qui fut le principal coopérateur de Pierre le Grand dans la création de la Russie moderne, devait être envoyé par avance à Gaillon pour en examiner l'état et les moyens de défense, s'assurer de l'esprit des troupes, des autorités municipales et de la population.

Après avoir examiné ce plan pendant près de quarante-huit heures, le roi l'approuva, mais il fallait d'abord s'occuper de trouver des fonds suffisants. Le duc du Châtelet tenait depuis deux mois un million en réserve, pour l'offrir à Sa Majesté en cas de besoin ; le duc de la Rochefoucauld-Liancourt promit 900,000 livres pour la première quinzaine d'août : on pouvait réunir trois millions. C'était assez. Lefort fut autorisé à partir pour Gaillon ; il ne revint que dans la nuit du 5 au 6 août, après s'être acquitté de sa mission avec toute la prudence et la sagacité possibles. Le 6, Bertrand de Moleville envoya au roi le rapport très satisfaisant qu'il avait rédigé, en le pressant de prendre une décision, pour prévenir la terrible émeute annoncée de toutes parts : on pouvait régler les dernières mesures et donner les ordres définitifs, de manière à partir peut-être dans la nuit du 7 au 8, au plus tard dans la nuit du 8 au 9. Il n'avait aucun doute sur la réponse et ne put d'abord en croire ses yeux lorsqu'il reçut l'ordre de suspendre les préparatifs du départ, qu'il fallait réserver « pour la dernière extrémité. » En vain il insista dans une lettre énergique, représentant que cette dernière extrémité était venue; le roi lui retourna sa lettre, en marge de laquelle il avait écrit :

« On m'assure de bonne part que le plan d'insurrection n'est pas aussi avancé que vous le croyez. D'ailleurs, il reste encore des moyens de la prévenir ou de la retarder, et je m'en occupe [1]; il ne faut que gagner du temps. J'ai des raisons pour croire qu'il y a moins de danger à attendre qu'à fuir. Vous pouvez toujours entretenir les mêmes mesures de surveillance et de sûreté et

[1] Il s'agissait, paraît-il, d'une négociation secrète avec Pétion, Santerre et Lacroix, qui se seraient chargés, moyennant un million, d'empêcher ou de faire avorter la journée du 10 août.

continuer de me tenir au courant avec la même exactitude. »

Ainsi on se heurtait sans cesse, au moment décisif, à la faiblesse du roi et à son irrésolution. Souvent, et tant qu'on se tenait dans le domaine de la théorie, il commençait par approuver, mais son approbation était purement platonique, et lorsqu'il s'agissait de passer à l'exécution, il en revenait toujours aux moyens dilatoires. Chose étrange, c'était l'énergie de la reine qui se chargeait de fournir à cette faiblesse les prétextes dont elle avait besoin pour se couvrir. Marie-Antoinette avait une grande influence sur son mari, et elle en était venue à ne plus fonder d'espoir que sur les secours étrangers. Suivant Mme Campan, c'est parce qu'il en jugeait ainsi, voyant qu'aucun de ses avis n'était suivi par la reine, qui avait pourtant confiance en lui, que Barnave avait quitté Paris pour retourner à Grenoble. On venait d'apprendre que l'armée prussienne était en mouvement, et personne ne doutait que le duc de Brunswick ne marchât droit sur Paris. Cette raison se doublait, dans la circonstance, de son aversion pour le duc de Liancourt, qui commandait en ce point de la Normandie, comme de sa défiance et de son antipathie générales pour tous les membres du parti constitutionnel [1].

Cette défiance et cette aversion contribuèrent certainement aussi, pour la plus grande partie, à faire rejeter le plan de Mme de Staël, et probablement à faire ajourner celui du duc de la Rochefoucauld lui-même, jusqu'à ce que les événements en eussent rendu l'exécution impossible.

[1] *Mémoires* de A.-F. DE BERTRAND-MOLEVILLE, ch. XXV à XXVII. D'ALLONVILLE, dans ses *Mémoires secrets* (p. 346), parle également de ce projet de fuite à Gaillon, mais sommairement et avec assez peu d'exactitude.

Dans les premiers jours de juillet, Mme de Staël écrivit à Malouet, avec qui elle était liée, et qui faisait partie de ce que Bertrand de Moleville appelle *le comité*, de passer chez elle. Il la trouva fort agitée des scènes horribles qui venaient d'avoir lieu et de celles qui se préparaient, et elle lui dit avec sa chaleur ordinaire : « Le roi et la reine sont perdus si l'on ne vient promptement à leur secours, et je m'offre pour les sauver ; oui, moi qu'ils considèrent comme une ennemie.... Voici mon projet, qui peut s'exécuter dans trois semaines, en commençant dans deux jours les préliminaires. Il y a une terre à vendre près de Dieppe : je l'achèterai ; je mènerai à chaque voyage un homme sûr à moi, ayant à peu près la taille et la figure du roi ; une femme de l'âge et de la tournure de la reine, et mon fils, qui est de l'âge du dauphin. Vous savez de quelle faveur je jouis parmi les patriotes : quand on m'aura vue voyager avec cette suite deux fois, il me sera facile d'amener une troisième fois la famille royale, car je peux fort bien voyager avec mes deux femmes, et Madame Elisabeth sera la seconde. Voyez si vous voulez vous charger de la proposition ; il n'y a pas de temps à perdre : rendez-moi ce soir ou demain la réponse du roi. »

La terre en question était le domaine de Lamotte, appartenant au duc d'Orléans, qui cherchait à s'en défaire. Le parc s'étendait jusqu'à la côte, et une fois à Lamotte, la famille royale pouvait s'embarquer pour la Grande-Bretagne sur un bateau pêcheur et gagner ainsi un bâtiment à un quart de lieue en mer. Malouet trouva le projet excellent et pria M. de Laporte, intendant de la liste civile, de demander une audience pour lui ; mais le roi et la reine ne voulaient accepter aucun service de Mme de Staël, et tout en se déclarant très sensibles à son zèle, ils lui firent répondre

qu'ils avaient des raisons pour ne point quitter Paris, et qu'ils en avaient aussi pour ne pas s'y croire en un péril imminent [1]. Ces raisons étaient probablement les négociations entamées avec les fauteurs de l'émeute. Mais le motif qui eût suffi à lui seul était leur défiance de Mme de Staël. Elle paraît s'être adressée d'abord à Montmorin, par une lettre qu'il communiqua à Bertrand de Moleville, mais dont il ne jugea pas à propos de faire part au roi, et ce ne fut sans doute qu'après avoir échoué de ce côté qu'elle se tourna vers Malouet [2]. Dans ce projet primitif, elle laissait à Paris Madame Elisabeth et Madame Royale, qu'elle ne croyait pas en danger [3]; en outre, elle employait, et c'était une condition essentielle, M. de Narbonne, qui devait courir à franc étrier, déguisé en valet de chambre, au-devant de la voiture, et dont elle déclarait le zèle et l'intelligence indispensables au succès de l'entreprise. Est-ce pour cela que Montmorin trouva le plan non seulement périlleux, mais « romanesque et peu décent? » Quoi qu'il en soit, Narbonne ne figurait plus dans le plan soumis à Malouet.

Ce plan nous est trop sommairement connu pour que, surtout à pareille distance, nous en puissions apprécier la valeur. Nous ne saurions dire s'il était né viable, mais Mme de Staël n'était point une folle, quoi qu'en dise Bertrand de Moleville, et M. de Narbonne était un homme habile et avisé. Lorsque l'ancien ministre de la

[1] *Mémoires* de MALOUET, t. II, ch. XIX.

[2] C'est l'explication naturelle des deux récits qu'on trouve dans Malouet et dans Bertrand de Moleville (ch. XXVII). Elle pouvait essayer d'un autre intermédiaire sur le refus de Montmorin; elle ne le pouvait plus après la démarche de Malouet et la réponse du roi.

[3] On a vu que Madame Elisabeth était comprise dans le second projet; mais il n'y est pas question de Madame Royale : il était pourtant impossible de la laisser seule à Paris.

marine attribue le projet de Mme de Staël soit à « l'espérance de se faire pardonner le mal qu'elle avait fait au roi par ses intrigues, » soit au « besoin d'intriguer encore, » cette dernière phrase tout au moins est de trop, mais il ne fait là qu'exprimer la pensée dominante dans le milieu où il vivait. Ce fut un malheur pour le roi et la reine, — mais un malheur peut-être inévitable après tant d'épreuves, de perfidies et de trahisons, — de ne pouvoir surmonter le fonds de méfiance et d'aversion qu'ils gardaient contre les constitutionnels, plus ou moins mêlés aux premiers mouvements de la Révolution, et de ne point toujours suffisamment comprendre qu'il était possible d'être royaliste sincère, tout en l'étant d'une autre façon que Cazalès et l'abbé Maury; d'avoir souhaité ardemment les réformes, d'y avoir trop cru, d'y avoir travaillé même avec un zèle excessif et imprudent, sans vouloir le renversement du trône; que l'entraînement, la nouveauté, le concours des circonstances, l'esprit d'utopie, expliquaient bien des erreurs commises de bonne foi, comme la lumière des événements, l'horreur des crimes accomplis, la claire vue des conséquences, la crainte d'un avenir plus affreux encore, la pitié pour de hautes infortunes auxquelles on se reprochait d'avoir peut-être concouru, expliquaient bien des retours.

Personne, par exemple, et Bertrand de Moleville le proclame lui-même, n'était d'un royalisme plus pur, d'un zèle plus soutenu et plus désintéressé, d'un attachement plus inaltérable pour la personne de Louis XVI, que le duc de Liancourt, qui avait offert toute sa fortune pour le service de la cause, en ne se réservant que cent louis de rente, et qui, un an après le 21 janvier, ne pouvait parler de ce malheureux prince sans verser des larmes. Le roi ne doutait point de la sincérité de ses

sentiments, mais la reine ne lui pardonnait pas d'avoir siégé au côté gauche de la Constituante [1], et il est fort à craindre que ce ne soit son influence qui ait fait ajourner jusqu'à ce qu'il fût devenu impossible (si l'indécision de Louis XVI ne l'explique pas suffisamment) le plan du duc pour l'évasion du roi, comme elle avait fait rejeter celui de Bertrand de Moleville parce qu'il y aurait été mêlé.

En sa qualité de lieutenant général, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt avait obtenu, non sans quelque arrière-pensée plus ou moins vague encore, le gouvernement militaire d'une partie de la Normandie. Il n'était pas, d'ailleurs, sans de nombreuses relations avec le pays. Un de ses parents, le cardinal de la Rochefoucauld, avait été nommé archevêque de Rouen dès 1759. Son domaine patrimonial était sur les confins de la province, où il avait guidé Louis XVI en 1786, pour lui faire les honneurs de tous ses établissements agricoles et industriels. Après le 20 juin, la pensée de sauver le roi et peut-être la royauté, en lui offrant un asile dans son gouvernement militaire, s'empara complètement de son esprit, et il résolut d'y dévouer tous ses efforts, sa fortune et sa vie. Il comptait sur Rouen, ville d'ordre, de commerce et d'industrie; ville riche, où la garde nationale et la magistrature élue par le peuple étaient dans les principes monarchiques constitutionnels, et dont la garnison comprenait le régiment suisse de Salis-Samade et un régiment de cavalerie toujours dévoués à l'ordre et au souverain, sans parler d'un certain nombre de réfugiés royalistes qui pouvaient fournir un utile concours. Le Havre était dans le même esprit. Il ne fallait au roi que dix heures pour arriver à Rouen. Il serait sorti des Tuileries le

[1] *Mémoires* de Bertrand de Moleville, 1823, t. II, p. 132-135.

matin, avec sa famille, sous l'escorte d'environ deux mille gardes nationaux fidèles et d'un bon nombre de Suisses. D'autres Suisses, avec quinze cents gentilshommes et une forte cavalerie, l'auraient attendu en haut des Champs-Elysées et escorté jusqu'à Pontoise, où l'on eût trouvé des vivres, des fonds et d'autres troupes. Au besoin, il pouvait être soutenu par toutes les forces des départements de Seine-et-Oise et de la Somme. Si les Jacobins de Paris se mettaient à sa poursuite, on espérait les arrêter en coupant les ponts, et cette poursuite tumultueuse, probablement impuissante, avec des piques pour toutes armes, aurait l'avantage de permettre de ressaisir Paris en leur absence.

Sur ce dernier point, l'esprit du duc de la Rochefoucauld, si positif qu'il fût, se berçait évidemment de chimères. Mais l'évasion du roi, très étudiée dans ses moyens, paraissait possible, surtout pendant la suspension de Pétion, prononcée par le département le 6 juillet, et avant l'arrivée des Marseillais à Paris. Le roi devait loger à Rouen, dans l'hôtel d'un lord Kenning, loué à cet effet. Mme de Boulogne, qui habitait une maison de campagne près de la ville, servait d'intermédiaire pour la correspondance secrète entre le duc de Liancourt et les Tuileries. Madame Elisabeth appuyait vivement le projet. Le roi hésitait, toujours par la peur de compromettre les siens. La reine semblait plutôt disposée à attendre et à repousser l'attaque annoncée des Tuileries. Au milieu des délibérations et des tergiversations, on laissa passer les circonstances favorables. Les Marseillais arrivèrent. Après leur conflit sanglant du 30 juillet avec une centaine de gardes nationaux parisiens pendant un banquet aux Champs-Elysées, Narbonne et quelques autres pensèrent à tirer parti de cet incident en exploitant le ressentiment d'une

fraction de la garde nationale au profit de la cause monarchique : ils parlaient de la conduire à l'assaut de la caserne des Marseillais, ce qui eût pu créer une diversion favorable à la sortie du roi. Mais on ne se trouva pas en force, et dans le cas contraire, aurait-on jamais obtenu l'assentiment de Louis XVI? En juin 1791, l'*enlèvement* était une fiction; il aurait eu besoin de devenir une réalité en 1792.

Après le 10 août, il n'y avait plus d'autre ressource. Lorsqu'il en reçut la nouvelle, le duc de Liancourt fut plongé dans le désespoir : son plan s'écroulait; tant de combinaisons et de préparatifs se trouvaient anéantis du coup. Il ne voulut pas l'admettre d'abord, et avec le major Bachmann, commandant de Salis-Samade, frère de celui qui venait de combattre aux Tuileries, il conçut le projet de forcer la prison du roi et de le délivrer, si l'on peut qualifier de projet une idée audacieuse qui s'empare tout à coup de l'imagination dans l'excès de l'indignation et de la douleur. On assembla aussitôt la garnison et la garde nationale pour lui faire renouveler le serment de fidélité; la première, surtout les Suisses et beaucoup d'officiers de Royal-Cravate, se montra en grande partie pleine d'ardeur; mais la seconde demeura tiède et indécise. Bientôt la gendarmerie elle-même montrait une mollesse significative dans la répression d'une émeute organisée sous prétexte de la cherté des subsistances; puis des envoyés jacobins venaient travailler la population et les gardes nationaux. La partie était définitivement perdue, et il ne restait plus au duc de Liancourt qu'à sauver sa personne : il se hâta de passer en Angleterre [1].

[1] Ch. Lacretelle, *Dix ans d'épreuves*, ch. vi. Lacretelle jeune est celui qui a exposé avec le plus de détails et de précision à la fois ce projet auquel il prit lui-même une certaine part : il était le secrétaire

Combien d'autres plans dont je n'ai point parlé, parce qu'ils ne nous sont connus que d'une façon trop vague, et qu'il serait difficile de les rapporter à une date précise ou de savoir jusqu'à quel point ils étaient sérieux ! Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'ils furent, eux aussi, suscités par cette journée du 20 juin, dont les abominables excès avaient eu du moins ce résultat d'ouvrir les yeux aux plus aveugles, et de faire sentir au parti constitutionnel, trop tard, hélas ! la nécessité de réagir enfin avec énergie, si bien qu'il parut un moment reprendre le dessus, tandis que le parti populaire, suivant l'expression de Mignet, était réduit à la défensive, et qu'on put croire que le bien allait sortir de l'excès du mal. Je n'ai rien dit d'un projet de « fuir avec des relais de chevaux d'amis, et toujours par des bois, pour atteindre les Ardennes [1], » projet qui rappelle celui que Fersen avait suggéré lors de son voyage secret à Paris. Je n'ai rien dit non plus d'un autre plan qui était entré en concurrence avec celui de Bertrand de Moleville, et dont le roi semblait s'occuper assez sérieusement pour que Madame Elisabeth, qui le trouvait fort dangereux, envoyât, le 8 août, le baron de Gilliers chez lui afin de s'informer si ce plan était le sien et de le prier, en ce cas, de n'y point insister [2]. Enfin, pour me borner là, je n'ai rien

et l'ami du duc de Liancourt. On peut encore consulter MATON DE LA VARENNE, *Histoire particulière....* p. 65, et, si l'on veut avoir une idée des fables ridicules qui circulèrent à propos de ce plan, le *Nouveau Paris* de MERCIER, ch. LXXIX. D'après Mercier, le roi devait s'embarquer à Paris pour Rouen, dans un bateau de charbon, et cingler de là vers Saint-Domingue, où il rallierait ses forces ; à défaut de munitions, on avait pilé des bouteilles de verre pour charger les canons destinés à protéger sa fuite.

[1] D'ALLONVILLE, *Mémoires secrets*, t. II, p. 346.

[2] BERTRAND DE MOLEVILLE, *Mémoires*, t. II, p. 138. Ce n'était pas non plus, comme on pourrait croire, le plan la Rochefoucauld-Liancourt, lequel plaisait, au contraire, à Madame Elisabeth. Beaucoup de ces plans

dit du projet, ou plutôt du rêve de Cazotte. Après le 10 août, dans les papiers saisis chez l'intendant de la liste civile, on trouva une série de lettres écrites par le vieillard à son premier commis Ponteau, dont il était l'ami. Dans l'une d'elles, il traçait un plan d'évasion du roi en Champagne. Il y offrait sa maison de Pierry, près d'Epernay, où l'on pouvait loger trente à quarante chevaux, coucher une garde de deux cents hommes, établir un petit camp, —sans compter le village, où l'on trouverait aussi vingt-cinq à trente maisons qu'il serait facile d'utiliser. Devant le tribunal criminel du 17 août, précurseur du tribunal révolutionnaire, il ne chercha pas à se défendre sur ce chef, avouant qu'il ne voyait de salut pour le pays què dans la délivrance du roi, mais non par les troupes étrangères, dont il n'admettait pas l'intervention. Cette offre plus généreuse que pratique ne fut certainement jamais soumise au roi ; la date exacte ne nous en est point connue, et elle n'a pas pris assez de consistance pour que nous ayons à nous y arrêter.

Jusqu'au jour de la catastrophe irrévocable, les conseillers de la royauté moribonde ne cessèrent de multiplier les consultations pour essayer de sauver sinon l'institution, du moins la personne. Le *comité* tenait ses séances en des endroits divers. On a une sorte de procès-verbal de celle du 4 août, qui eut lieu au fond du jardin de M. de Montmorin, sous le coup des nouvelles les plus alarmantes, même pour la vie du roi. La délibération dura trois heures, entre MM. de Montmorin, Bertrand de Moleville, de Clermont-Tonnerre,

ont de telles analogies qu'il n'est pas toujours aisé de les discerner les uns des autres, quoiqu'ils soient attribués, suivant les auteurs, à divers personnages, qui n'en ont été que les collaborateurs, ou les ont repris pour leur compte.

de Lally-Tolendal, Malouet, de Gouvernet et de Gilliers :

« Nous résolûmes tous qu'il fallait que le roi sortît de Paris à quelque prix que ce fût, escorté par les Suisses, par nous et par nos amis, qui étaient en bon nombre. Nous comptions sur M. de Liancourt, qui avait offert de venir de Rouen au-devant du roi, et ensuite sur M. de la Fayette.... Le roi parut consentir, le soir, et dit à M. de Montmorin de causer avec M. de Sainte-Croix, qui, avec M. de Monciel, s'occupait aussi d'un projet de sortie du roi. (En voilà encore un autre [1].) Nous allâmes le lendemain au château ; je causai longuement avec le duc de Choiseul, qui était entièrement de notre avis, et voulait que le roi partît à quelque prix que ce fût [2]. »

Le 7 août encore, le comité se réunit chez Montmorin : « Notre conférence, dit Malouet, avait pour objet de tenter un nouvel effort pour faire enlever par les Suisses la famille royale et la conduire à Pontoise.... Il (Montmorin) avait écrit au roi pour lui dire qu'il n'y avait plus à reculer ; que nous nous trouverions le lendemain avant le jour, au nombre de soixante-dix, aux grandes écuries, où l'ordre devait être donné de nous livrer des chevaux de selle ; que la garde nationale des Tuileries, commandée par Acloque, aiderait à notre expédition ; que quatre compagnies des gardes-suisses partiraient à la même heure de Courbevoie, pour venir à la rencontre du roi ; que nous l'escorterions aux Champs-Elysées, où il monterait en voiture avec sa famille. Le porteur de la lettre étant revenu sans réponse, M. de

[1] On voit également Sainte-Croix (Bigot de Sainte-Croix, ministre des affaires étrangères du 1er au 10 août) mêlé au conseil secret de la royauté à cette date dans le journal de Fersen (II, 43). Terrier-Monciel avait été ministre de l'intérieur du 18 juin au 21 juillet.

[2] Lally-Tolendal, *Mémoire au roi de Prusse*, 1795, annexe.

Montmorin se rendit sur-le-champ chez le roi : Madame Elisabeth lui apprit que l'insurrection n'aurait point lieu ; que Santerre et Pétion s'y étaient engagés, et qu'ils avaient reçu sept cent cinquante mille livres pour l'empêcher. » Le roi n'en était pas moins inquiet et agité, mais tout ce qu'on put obtenir de lui, ce fut la désignation du maréchal de Mailly pour commander aux Tuileries, et des instructions pour Acloque et le commandant des gardes-suisses [1].

C'est sans doute le même projet dont parle avec quelques variantes Fersen dans son *Journal :* « Deux jours avant (le 10 août), les ministres voulaient que le roi partît avec des relais pour Compiègne. Il aurait monté en voiture le matin, en se promenant au pont tournant (qui séparait le jardin des Tuileries de la place Louis XV), aurait passé le pont à Poissy, qu'on aurait rompu ; les gardes-suisses, six à sept cents gentilshommes à pied ou à cheval, auraient couvert la marche, et pour ôter à cette démarche l'air de fuite, il aurait écrit, en montant en voiture, à huit heures du matin, un billet pour dire qu'en vertu de la Constitution il allait à Compiègne. Mais le roi se refusa à tout [2]. »

[1] *Mémoires* de MALOUET, t. II, p. 160-162.

[2] *Fersen et la cour de France*, t. II, p. 43. On parlait aussi dans le peuple d'un corps de dix mille nobles qui devaient le conduire au delà de la frontière. (ARNAULT, *Souvenirs d'un sexagénaire*, t. I, p. 335.) Pio écrivait le 1er août à Dulaure, qui avait dénoncé dans son *Thermomètre*, le mois précédent, le projet de transférer l'Assemblée à Rouen ou dans une autre ville de province, que la maison du roi décampait, qu'elle se mettait du moins en mesure de s'en aller à petit bruit. Au même moment, les faubourgs proposaient de former un camp autour des Tuileries pour empêcher la fuite du roi ; ils ne voulaient pas que la victime se permît d'échapper au sort qu'on lui préparait. Pétion dut envoyer, le 6 août, une circulaire aux sections, pour signaler l'irrégularité de la mesure, en suggérant qu'il serait plus simple de faire garder le roi par le concours de toutes les sections. (*Catalogue de documents autogr. et inédits sur la Révolut.* 1862, aux dates des 14 juillet, 1er août, 6 août 1792.)

Nous retrouvons là quelques résidus des anciens plans. On tâchait de prendre à chacun ce qu'il avait de meilleur, de les fondre et de les amalgamer les uns dans les autres. En réalité, on s'agitait en mouvements stériles dans les convulsions de l'agonie, et tous les efforts des fidèles de la royauté semblaient frappés d'impuissance par la force des choses, par le conflit des dévouements et des intérêts, par l'entre-croisement et la contradiction des conseils, par l'irrésolution de Louis XVI, par les défiances de la reine et aussi, à ce qu'il semble, par des négociations fallacieuses qui, jusqu'au dernier jour, paralysèrent tout effort sérieux pour se dérober au péril.

La chute même de la royauté, la captivité et le procès du roi ne mirent pas fin à tout projet de délivrance. Le *Journal* de Fersen en mentionne vaguement et sommairement quelques-uns, qui restèrent à l'état d'embryon [1]. Le nom de Dumouriez apparaît dans ces dires. Ce n'était pas la première fois qu'il songeait à libérer le roi. Mme Campan raconte que, avant la journée du 20 juin, il avait demandé une audience à la reine et, faisant amende honorable pour le passé, lui avait exprimé les sentiments nouveaux qu'il éprouvait devant la désorganisation générale et le triomphe de la canaille. Il parla avec une chaleur extrême et se jeta sur la main de la reine pour la baiser en lui criant : « Laissez-moi vous sauver [2]. » Mais Marie-Antoinette méprisait Dumouriez, qui prétend néanmoins avoir fini par gagner sa confiance, et elle attendait toujours le secours du dehors. Certes, il est permis de douter que la démarche de Dumouriez fût celle d'un dévouement désintéressé et d'un véritable repentir, mais son désir

[1] T. I, p. 61, 62.
[2] *Mémoires*, édit. F. Barrière, p. 325.

de sauver le roi pouvait très bien être sincère : Dumouriez était assez intelligent pour sentir la nécessité d'une réaction énergique, assez habile et assez puissant peut-être pour l'opérer. Qu'il y eût là plus de calcul que d'entraînement, et qu'il fût loin d'être insensible au rôle qu'il aurait à jouer dans les événements et au fruit qu'il en retirerait, il n'est pas téméraire de le croire ; mais son ambition se trouvait d'accord dans cette démarche avec sa haine de l'anarchie, son mépris des Jacobins, qu'il ménageait, et avec le salut de la France.

Venu à Paris pendant le procès de Louis XVI, Dumouriez, dit-on, fut mêlé aux délibérations secrètes d'un petit groupe d'hommes qui voulaient tout tenter pour enlever le roi avant sa condamnation, mais il recula devant les moyens d'exécution, qui lui parurent insuffisants. Pour réussir en cette extrémité, il fallait se donner corps et âme à l'entreprise, sans aucune arrière-pensée, en ayant fait d'avance le sacrifice de sa vie. Il n'y avait plus là aucune place pour des calculs équivoques ; il n'y avait place que pour le dévouement intrépide, et ce n'était pas un politique adroit et louche, mais un chevalier qu'il fallait. Du moins, pour se décider à prendre si résolument parti en de telles circonstances, eût-il été nécessaire que toutes les autres portes lui fussent fermées et qu'il ne lui restât qu'à brûler ses vaisseaux.

On pouvait le gagner aussi par des promesses, et l'on y travailla. Bien des bruits coururent alors. On disait que des chefs du parti révolutionnaire avaient été séduits à prix d'or ; que le prince de Galles, que Pitt, que le duc de Choiseul, que des émigrés et des ci-devant arrivés en grand nombre à Paris, voulaient enlever le roi ; que des femmes aristocrates devaient se déguiser en poissardes

pour se porter avec elles sur le passage de Louis XVI et tâcher de le délivrer, ou tout au moins crier *Grâce* [1]. L'imagination des révolutionnaires était tellement hantée par cette idée-là, que, le jour où Louis XVI fut conduit pour la deuxième fois à la Convention, le 26 décembre, le poste des boulevards prit précipitamment les armes et que les canonniers couraient déjà à leurs pièces parce que, voyant venir au galop, au milieu d'une foule confuse, la voiture qui conduisait le roi et son escorte de cavaliers, ils crurent qu'on l'enlevait [2]. On accusa, à la Commune, le valet de chambre Hue d'avoir introduit des déguisements pour faire évader la famille royale, de s'être servi de termes de convention pour lui annoncer que le prince de Poix et le marquis de Bouillé songeaient à la délivrer, d'avoir commandé une veste et une culotte *couleur savoyard*, « preuve certaine d'une intelligence avec le roi de Sardaigne [3]. » Un municipal prit les chiffres de la table de multiplication du dauphin pour ceux d'une correspondance occulte. Le 16 décembre, un feu de cheminée dans la chambre du porteur de bois du Temple attroupa le peuple, persuadé, comme les commissaires, qu'on avait voulu allumer l'incendie exprès « pour sauver Capet dans le tumulte [4]. »

Les précautions les plus minutieuses et en même temps les plus formidables étaient prises chaque fois que le roi se rendait à la Convention, de peur qu'il ne fût enlevé pendant le trajet. Une tentative su-

[1] *Fersen et la cour de France*, t. II, p. 61, 62. *Révolutions de Paris*, t. XV, p. 113, 196.

[2] Gorsas, *Courrier* du 29 décembre 1792. Rapports à la Commune sur la seconde translation de Louis XVI à la Convention.

[3] Fr. Hue, *Dernières années de Louis XVI*. Plon, in-8°, p. 382-383.

[4] Cléry, *Journal de la captivité de Louis XVI*, édit. Barrière, 90.

prême devait, dit-on, être faite, le 21 janvier, sur le parcours du Temple à la place de la Révolution, où était dressé l'échafaud. Jusqu'à la dernière minute, les régicides ne cessèrent de craindre; de sourdes et vagues rumeurs circulaient, annonçant un effort désespéré de quelques royalistes hardis. On prétend, mais le fait n'est guère de ceux qui puissent se prouver, que les gendarmes qui montèrent, avec l'abbé Edgeworth, dans la voiture de place où Louis XVI fut conduit à la guillotine, avaient ordre de le tuer au moindre mouvement qu'ils remarqueraient dans le peuple : « Au reste, ce mouvement qu'on appréhendait, ajoute l'abbé [1], n'était rien moins qu'une chimère : un grand nombre de personnes dévouées au roi avaient résolu de l'arracher de vive force des mains de ses bourreaux, ou au moins de tout oser pour cela. Deux des principaux acteurs, jeunes gens d'un nom très connu, étaient venus m'en prévenir la veille, et j'avoue que, sans me livrer entièrement à l'espérance, j'en conservai jusqu'au pied de l'échafaud. J'ai appris, depuis, que les ordres pour cette affreuse matinée avaient été conçus avec tant d'art et exécutés avec tant de précision que, de quatre à cinq cents personnes qui s'étaient ainsi dévouées pour leur prince, vingt-cinq seulement avaient réussi à gagner le rendez-vous; toutes les autres, par l'effet des mesures prises dès la pointe du jour dans toutes les rues de Paris, ne purent pas même sortir de leurs maisons. »

Ce projet est sans doute le même que celui qu'on a attribué au baron de Batz, et qui aurait échoué par suite des sévères précautions de la police. On a dit qu'il avait

[1] *Dernières heures de Louis XVI*, à la suite du *Journal* de CLÉRY, édit. Barrière, p. 123.

enrôlé pour cette entreprise audacieuse quatre à cinq cents conjurés, sur lesquels il n'y en eut que vingt-cinq qui purent ou surent gagner le lieu du rendez-vous, fixé sur le boulevard Bonne-Nouvelle, près la porte Saint-Denis. Quatre seulement auraient eu le courage de se précipiter, le sabre à la main, sur la chaussée, en criant : « A nous, ceux qui veulent sauver leur roi ! » Mais le cri resta sans écho, et ils se dispersèrent. Ce récit présente une certaine physionomie romanesque, qui ne suffit pourtant pas à le faire rejeter. Que devinrent ces quatre braves, dont le baron de Batz devait faire partie? Parvinrent-ils à se perdre dans la foule, ce qui semble difficile, mais non impossible? Furent-ils, les uns ou les autres, saisis et massacrés? On l'a prétendu, mais le fait n'a point laissé de traces. Il se pourrait que cet épisode eût été étouffé sur le moment dans le silence lugubre de la Terreur, qu'il eût disparu sous le grand drame dont il n'était qu'un incident local.

Qu'on en croie ce que l'on voudra, non seulement le projet ne saurait être considéré comme une fable, mais il paraît même, bien que l'abbé Edgeworth l'ait ignoré, avoir eu un commencement de tentative d'exécution. Le 3 floréal an II, le comité de sûreté générale et de surveillance, écrivant à l'accusateur public, lui rappelait que « l'infâme Batz » avait voulu délivrer Capet, et qu'il « était des quatre qu'on entendit sur le boulevard, le 21 janvier, criant : *A nous, ceux qui veulent sauver le roi !* » Le 25 prairial suivant, Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois écrivaient encore à Fouquier, en parlant de Devaux, commis à la trésorerie, qui avait été secrétaire du baron de Batz : « Devaux était, avec Batz, des quatre qui, passant armés de sabres derrière les rangs, quand Capet allait au supplice, criaient : *A nous, ceux qui veulent sauver le roi !*

Quatre jours plus tard, Jean-Louis-Michel Devaux comparut devant le tribunal révolutionnaire. J'extrais de son interrogatoire le passage suivant :

« N'étiez-vous pas sur le boulevard quand Louis Capet passa pour aller subir le juste châtiment de ses crimes?

— Oui.

— Où étiez-vous?

— Au poste qui m'avait été indiqué.

— Niez-vous que le citoyen Châtelet (l'un des jurés) vous ait vu et parlé derrière les rangs, armé d'un sabre et non d'une pique?

— Je me rendais à mon poste.

— N'étiez-vous pas avec Batz?

— Je le rencontrai.

— Vous traversâtes le boulevard, malgré la défense?

— J'ignorais la défense.

— Vous criâtes : *A nous!....*

— Ce n'est pas moi, c'est Batz.

— Qui était avec lui?

— Je ne connais que la Guiche [1]. »

Le même jour, 29 prairial an II, Devaux était livré à la guillotine.

Avec ces détails, la tentative se précise un peu et prend corps, mais en demeurant toujours dans un certain vague. Il n'est plus possible de la nier complètement. Sous la Restauration, au moment où elle fut révélée par Eckard, il ne manquait pas de gens pour s'attribuer plus ou moins gratuitement le mérite d'avoir voulu délivrer le roi. Il était plus facile de le dire que de le prouver. « Batz n'a rien fait! s'écriait M. Prousteau de

[1] ECKARD, *L'ombre du baron de Batz*, 1833, in-8°. H. WALLON, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, t. IV, p. 248.

Montlouis. Une tentative devait avoir lieu, en effet, mais sous ma direction personnelle, et elle ne put se faire, parce que nous ne nous trouvâmes pas en nombre [1]. » En 1814, le marquis de la Boissière remit à la duchesse d'Angoulême une note sur Baugeard, secrétaire des commandements de la princesse, qui avait conspiré pour arracher Louis XVI à ses bourreaux le 21 janvier. Ces révélations tardives et trop opportunes ne sauraient prétendre à la valeur de documents historiques, et nous ne les enregistrons que pour mémoire. Il n'y a, malheureusement, qu'une seule chose bien claire, au milieu de tant d'affirmations, les unes vagues ou obscures, les autres dénuées de preuves suffisantes : c'est que le roi-martyr n'a été délivré que par le bourreau.

[1] *Quelques souvenirs du fils de Louis XVI.* 1832, in-8°.

APPENDICE

I.

Nous nous sommes fait une règle générale de ne donner ici que des documents inédits. Mais cette règle n'est pas et ne saurait être absolue. Elle comporte une exception naturelle pour les documents essentiels et indispensables : en première ligne, pour les deux procès-verbaux dressés par la municipalité de Varennes, qui sont la base même du récit, et que nous allons reproduire, en les faisant suivre de toutes les pièces extraites des archives de cette ville.

Après avoir conduit le roi jusqu'à Clermont, le procureur de la commune rentra à Varennes et se transporta à l'hôtel de ville, pour y rendre compte de sa mission aux officiers municipaux qui siégeaient en permanence. La salle était envahie par une foule énorme, composée surtout de gens étrangers à Varennes, qui attendaient son retour avec impatience pour l'interroger. Dépêches et courriers continuaient à arriver de toutes parts, demandant des détails. Mais il était déjà trop tard pour procéder à la rédaction d'un procès-verbal, surtout dans l'état de fatigue et d'agitation où l'on se trouvait. La séance fut donc renvoyée au lendemain.

Dans l'intervalle, il est permis de croire que les membres de la municipalité se consultèrent et s'exhortèrent les uns les autres à beaucoup de prudence et de circons-

pection. Qui pouvait dire comment les choses tourneraient? Les bruits alarmants continuaient à circuler. On était, ou l'on se croyait toujours sous le coup d'un retour offensif des troupes de Bouillé : il fallait ne pas se compromettre. En outre, dans le conseil, tous étaient royalistes, et quelques-uns mêmes l'étaient encore à l'ancienne mode. De ces compromis convenus ou tacites résulta la pièce suivante, qui se trouve dans le registre de la commune immédiatement après une autre délibération portant pour titre : *Choses nécessaires pour la Fête-Dieu, 19 juin*. Le contraste est tranché, comme on voit. Des courriers expédiés de divers côtés à Varennes après l'événement en emportèrent des copies manuscrites, mais elle ne fut pas imprimée alors, on verra pourquoi, et elle était restée inédite jusqu'à l'année 1855, où nous l'avons donnée pour la première fois dans le *Correspondant*. Nous la reproduisons textuellement ici :

Cejourd'hui 23 juin 1791, la municipalité et le conseil général de la commune de Varennes assemblés ont délibéré et rédigé le procès-verbal qui suit, pour être adressé à l'Assemblée nationale.

Il est des scènes qui se peignent mieux au sentiment qu'à la pensée, et dont l'expression même affaiblit la vive énergie. Telle est celle dont cette ville vient d'être le théâtre.

Le mardi 21 juin, à onze heures du soir, le procureur de la commune est tout à coup averti par un courrier de Sainte-Menehould, que deux voitures qu'on avait inutilement tenté d'arrêter à Clermont vont arriver à Varennes, et qu'on les croit chargées d'un dépôt bien cher à tous les cœurs français.

Ces voitures étant arrivées presque au même instant, le procureur de la commune paraît et demande les passeports. On lui en présente un contresigné Montmorin et donné sous le nom de la baronne de Kroff (*sic*) et sa famille, allant à Francfort.

La nuit était sombre, et les citoyens déjà en mouvement pour déférer aux inquiétudes publiques. Le procureur de la commune observa donc à ces personnes encore inconnues qui étaient dans les deux voitures, que l'émotion du moment, les ténèbres

de la nuit, et leur sûreté même s'opposaient à ce qu'elles continuassent leur route, et en même temps il les engagea à se rendre chez lui.

Ces personnes étaient au nombre de onze, dont cinq dans une voiture et quatre à cheval, les escortant.

Descendues chez le procureur de la commune, elles déclarèrent que leur intention était de se rendre, non pas à Francfort, mais à Montmédy; et, comme si les cœurs français, habitués à chérir leur roi, dussent encore le deviner, sur les démonstrations d'amour et de respect que nous nous empressions de lui donner : « Oui, je suis le roi, dit-il ; voilà la reine et la famille royale, je viens vivre parmi vous, dans le sein de mes enfants, que je n'abandonne pas. »

L'attendrissement, l'émotion de toutes les personnes présentes se joignant à celle du roi, le monarque et son auguste famille daignèrent presser dans leurs bras tous les citoyens qui se trouvaient dans l'appartement, et recevoir d'eux la même marque de leur sensibilité vive et familière.

Arrive dans le moment un particulier se disant aide de camp de M. de Bouilly (*sic*), et demandant à parler au roi.

Introduit par le procureur de la commune et interrogé par le roi de son nom :

« Je suis Coquelas (Goguelat), dit-il. — Bon, dit le roi, quand partons-nous ? — Je suis à vos ordres, Sire. » Et les ordres furent donnés de concert entre le procureur de la commune et cet officier.

Le roi cependant témoignait l'empressement de partir, et demandait à plusieurs reprises si les chevaux étaient prêts. Une foule de citoyens de toutes les communes voisines s'était dans l'intervalle rendue à Varennes, et la nouvelle de l'arrivée du roi portée rapidement dans les cantons même les plus éloignés, tous se précipitaient vers lui avec toute la joie, l'empressement tendre et cependant inquiet et bruyant d'une grande famille qui vient de retrouver son père et craint encore de le perdre.

Les officiers municipaux n'eurent qu'à montrer aux yeux du roi cette scène d'attendrissement et d'inquiétude pour émouvoir la sensibilité de son cœur. Ils lui représentaient qu'aimé de son peuple, son trône était dans tous les cœurs, son nom dans toutes les bouches, mais que sa résidence était à Paris, où l'appelaient les vœux inquiets et pressants des provinces mêmes; que, dans ces moments de discorde et d'alarmes, l'empire rede-

mandait son chef, et tous les citoyens leur père; que le salut de l'Etat tenait à l'achèvement de la constitution, et la constitution elle-même à son retour; qu'heureux par ses vertus, les Français voulaient l'être encore par son bonheur personnel, et que son cœur sensible et bon n'en trouverait jamais le gage que dans la jouissance qu'il en partagerait inséparablement avec eux.

Dans l'intervalle était arrivé un détachement du régiment de Lauzun-hussards repliés sur Varennes, et, nous aimons à le dire, ces soldats citoyens ne témoignèrent à leurs frères d'armes que les dispositions les plus paisibles, les plus amicales. Il paraît qu'un autre parti de Lauzun, détaché de Dun, et le régiment de Royal-Allemand, en garnison à Stenay, devaient se porter vers Varennes, et ces mouvements ajoutaient aux inquiétudes publiques.

Sur les demandes réitérées du roi, la municipalité délibérait en conseil général, lorsque arrivèrent deux aides de camp de M. de la Fayette, porteurs du décret de l'Assemblée, ou plutôt des vœux de la France entière, pour le retour du monarque.

Tous les citoyens alors, redoublant d'instances et de supplications auprès de Sa Majesté, parvinrent à l'émouvoir sur les malheurs sanglants dont son départ allait être le signal, sur le bonheur dont son retour serait le gage et sur le tribut d'amour dont Paris, l'Assemblée nationale et la France entière paieraient à l'envi ce nouvel acte de son amour pour ses peuples. Cédant enfin à ces émotions douces et pressantes, le roi, la famille royale, consentirent à partir, et vers six heures et demie du matin [1] et au milieu de ces acclamations publiques qui sont si douces à recevoir quand elles sont tout à la fois le cri de la liberté et de l'amour, le roi partit, accompagné d'une foule considérable de citoyens et de gardes nationales, destinés bien moins à protéger sa marche qu'à honorer le triomphe de sa sensibilité. Les officiers municipaux l'accompagnèrent jusqu'à Clermont, rendirent compte de tout au district et à la municipalité de cette ville, dont le zèle, en cette occasion comme dans toutes les autres, avait si parfaitement secondé ses mesures de prudence et de patriotisme.

La municipalité se plaît encore à rendre à celui des gardes

[1] Le second procès-verbal rectifie cette indication erronée.

nationales l'hommage de reconnaissance le mieux mérité et le plus vrai; elle voudrait pouvoir féliciter particulièrement chacune d'elles, mais dans l'impossibilité de les nommer toutes, tant elles étaient nombreuses, elle n'en désignera aucune, persuadée qu'à des âmes libres et françaises il suffit aujourd'hui de bien faire, comme autrefois de bien dire.

Mais la municipalité ne peut se dispenser de l'observer avec autant d'étonnement que de satisfaction : au milieu de ce rassemblement rapide de tant de citoyens arrivant en foule de tant d'endroits différents, il n'est arrivé, dans la crise longue et douloureuse de cette nuit et du lendemain, qu'un seul accident, et il n'est pas grave [1] : fruit heureux de cette liberté, fondée sur la moralité et la loi, que nous devons à l'Assemblée nationale. Nous ne pouvons mieux la payer de ses bienfaits qu'en l'assurant que nous en jouissons déjà. Sa récompense la plus touchante peut-être est dans nos cœurs, mais la plus noble et la plus belle sans doute sera dans son ouvrage même.

Signé : Jean NICOLLE, PERSON, PULTIER, J.-B. FLORENTIN, SAUCE, BOULHAUT, DESTEZ, DUPLESSY, LOMBARD, FOURNEL, COCHON, GUILBERT, MAUCHAUFFÉ, RADET, BOURLOIS, LEVASSEUR, *secrétaire-greffier.*

Ce procès-verbal, qui a trouvé le moyen d'être à la fois beaucoup trop court et beaucoup trop long, n'apprend pas grand'chose. Ecrit en un français équivoque, il fait plus d'honneur à la bonne volonté et aux efforts évidents qu'à l'habileté de son rédacteur : on dirait l'œuvre d'un rhéteur empêché, croyant nécessaire, pour montrer qu'il a lu Rousseau et les feuilles publiques, de redire jusqu'à satiété les mots de vertu, de sensibilité, de liberté, en un jargon emphatique et obscur, flottant entre deux sentiments contraires qui l'inspirent tour à tour. C'est par là, plus que par le récit très superficiel des faits, que cette pièce est vraiment curieuse, comme l'expression naïve et

[1] Le procès-verbal fait probablement allusion ici au coup de pistolet tiré par Roland, le major de la garde nationale, contre Goguelat.

fidèle des dispositions de la municipalité elle-même et de la conduite qu'elle tint pendant cette nuit mémorable. Dirait-on, à lire cet honnête procès-verbal, qu'il a été écrit par ceux qui viennent de forcer Louis XVI à rebrousser chemin vers l'échafaud? Il y a bien de l'enthousiasme et de l'émotion royalistes dans les cœurs de ces prétendus révolutionnaires; bien des protestations de respect, d'amour et de dévouement filial sur les lèvres de ces Brutus, comme on allait les appeler bientôt de tous les points de la France. Quoique la municipalité se fût toujours montrée pleine d'égards et de convenances pour l'illustre fugitif, on ne se serait pas attendu à trouver ces expressions attendries à son adresse (remarquons seulement le silence à l'égard de la reine) sous la plume de ces bourgeois qui, en définitive, avaient contraint le roi à reprendre, comme un prisonnier public, au milieu d'une escorte ignominieuse, la route de Paris. Cette contradiction éclaire l'époque, et montre les circonstances sous leur vrai jour; elle aide à apprécier avec justesse les hommes et les faits du moment, même en tenant compte de la prudence qui s'imposait encore aux rédacteurs de la pièce.

Après avoir rédigé cette pièce, les officiers municipaux l'envoyèrent au directoire du département, en en demandant l'impression. Mais un si étrange et inopportun contraste entre les actes et les paroles ne pouvait manquer de frapper des esprits plus logiques et plus avancés, et peu de jours après ils reçurent la réponse suivante :

Bar, le 26 juin 1791.

Messieurs,

....Avant de livrer votre procès-verbal à l'impression, nous nous faisons un devoir de vous communiquer la crainte où nous sommes qu'au moment où vous venez de signaler votre patriotisme, quelques expressions de ce procès-verbal ne fassent une ombre au tableau qui doit en être mis sous les yeux de la France entière.

Un procès-verbal, Messieurs, doit être un récit vrai et circonstancié des faits : sa forme ne comporte guère d'ornements oratoires, et nous craignons que la peinture que vous faites dans le vôtre de la joie et de l'empressement tendre d'une grande famille qui retrouve son père chéri, ne paraisse un peu exagérée et même déplacée

Ces sentiments, sans doute, ainsi que ceux du respect et de l'amour pour leur roi, sont dans les cœurs de tous les Français. Mais au moment où ce roi, séduit et trompé, les abandonne furtivement, les livre aux horreurs d'une guerre civile inévitable et va les précipiter dans un gouffre de malheurs, la consternation et la sombre terreur ne pouvaient guère, à ce qu'il nous semble, laisser place à la joie et aux impressions paisibles et affectueuses; et vous le faites assez entendre vous-mêmes quand vous dites, dans le procès-verbal, que *la crise de cette nuit fut longue et douloureuse.*

Ces observations, Messieurs, nous sont dictées par l'attachement et la reconnaissance si justement dus à votre ville pour le service éclatant qu'elle vient de rendre à la patrie, et par le désir de lui conserver tout le mérite d'un si grand bienfait.

La municipalité de Varennes, qui n'était guère plus forte sur la définition que sur la rédaction des procès-verbaux, mais qui désirait *conserver tout le mérite* de son exploit, accepta la leçon sans mot dire, et s'y soumit humblement. Le premier procès-verbal resta enfoui dans le registre des délibérations de la commune et, après un nouveau conciliabule, elle donna naissance, le 27 juin, à un autre compte rendu, cette fois plus long, plus circonstancié et visant moins au pathétique que le premier [1], où elle se bornait à

[1] M. Bimbenet donne de l'existence et de la diversité de ces deux procès-verbaux une raison qui pourrait sembler ingénieuse si elle ne reposait sur une bévue complète. Selon lui (*Fuite à Varennes*, p. 116-121), le premier serait l'œuvre des aides de camp de la Fayette, dont il traduisait les théories constitutionnelles, et l'autre de la municipalité. M. Bimbenet se serait épargné toute sa discussion s'il eût connu la lettre que nous venons de reproduire. D'ailleurs, le style seul du premier procès-verbal suffirait à démentir une attribution si hasardée, et des deux envoyés parisiens auxquels il attribue la rédaction, l'un était alors sur la route de Paris, l'autre avait été arrêté et emprisonné.

peu près au récit des faits, non toutefois sans s'émanciper encore en plusieurs endroits jusqu'à retomber dans la faute qu'on lui avait reprochée, par un reste de vieux levain royaliste dont elle ne pouvait entièrement se défaire, et qui débordait tout à coup sans qu'elle s'en aperçût.

Plus heureux que le premier, ce nouveau procès-verbal fut adopté par le directoire de la Meuse, qui le fit imprimer [1] et distribuer dans toute la France, après y avoir apporté un certain nombre de modifications, généralement légères et de pur style, dont il avertit la municipalité, en la priant de ne point le trouver mauvais, car elles tombent uniquement « sur des tournures de phrases que la célérité avec laquelle il a été travaillé ne vous a pas sûrement laissé le temps de faire vous-mêmes. » Le directoire atténuait un peu son œuvre de revision, en ne disant rien de quelques corrections plus considérables, toujours néanmoins sans grande importance, que nous relèverons en note chaque fois qu'elles nous paraîtront en valoir la peine [2]. Voici ce second procès-verbal, d'après le registre de la commune.

27 juin 1791.

La commune de Varennes, district de Clermont, département de la Meuse, à laquelle sont parvenus différents exposés des faits de l'arrestation du roi et de la famille royale, consignés vaguement dans plusieurs feuilles publiques, et notamment celui fait à l'Assemblée nationale par M. Mangin, chirurgien en cette ville,

[1] A Bar-le-duc, chez Choppin, 12 pages in-4°. Il en existe également une édition tirée par l'Imprimerie nationale, 15 pages in-8°.

[2] Il y a toujours lieu de confronter ainsi, lorsqu'on le peut, la pièce manuscrite avec la pièce imprimée. On trouve parfois dans celle-ci des modifications significatives : tantôt des suppressions, comme c'est surtout le cas pour notre procès-verbal ; tantôt des additions, comme nous en avons constaté, par exemple, de considérables en comparant l'extrait imprimé du registre des délibérations du conseil municipal de Sainte-Menehould, — du 21 juin, à huit heures de relevée (v. Ancelon, *la Vérité sur la fuite de Louis XVI*, p. 179 et suiv.) — avec la minute conservée aux Archives.

qui, n'ayant paru qu'un instant pour voir le roi et sa suite, déjà depuis plus d'une heure chez le procureur de la commune, d'où il partit de suite pour la capitale, afin de lui annoncer le roi arrêté dans sa fuite, n'avait pu recueillir avec exactitude ce qui s'était passé avant et après; cet exposé étant absolument inexact dans le rapport comme dans la citation; prévoyant également que son procès-verbal rédigé à la hâte, le vingt-trois de ce mois, pour servir l'empressement des courriers qu'on lui adressait de toutes parts, et envoyé tant aux représentants de la nation qu'aux corps administratifs, ne contenait qu'un récit rapide et général, les circonstances du moment n'ayant pas permis d'entrer dans un détail exact des faits qu'il eût été difficile de réunir, a arrêté que deux commissaires, membres de la municipalité, seront chargés de rédiger le plus promptement possible le rapport historique de cet important événement [1], ce qui a été fait ainsi qu'il suit :

Avant d'entrer dans le détail des faits, on croit essentiel de rapprocher les circonstances qui touchent immédiatement à la scène qui s'est passée sous les yeux de tous les citoyens, et qui établissent combien le départ du roi était concerté.

Cent hussards du sixième régiment ci-devant Lauzun étaient en détachement dans cette ville par les ordres de M. de Bouillé. Le lundi 20 de ce mois on vit partir, à cinq heures du matin, quarante hussards ayant à leur tête un officier nommé Boudet, avec un trompette, pour aller à la rencontre d'un trésor destiné pour un camp qui devait se former près Montmédy.

Dans la journée du lendemain 21, on annonça dans la matinée le passage d'un caisson qui devait être accompagné d'un régiment de dragons; ce caisson passa à la vérité avec une autre voiture qui n'a paru contenir que des gens de suite et sans être accompagné. Ces voitures ne repartirent que vers les trois heures de l'après-midi; déjà on se reprochait de ne les avoir point arrêtées.

La seule idée d'un camp dont le bruit s'était accrédité avait absolument favorisé leur passage.

[1] On ignore les noms de ces deux rédacteurs. L'un paraît avoir été le chirurgien Lombart, et l'autre le juge Destez : c'étaient les deux plus instruits parmi les membres de la municipalité. Il se peut aussi qu'ils se soient fait aider par le juge de paix ou quelqu'un des membres du tribunal qui ont signé à la suite de la commune.

Dans cette après-midi le fils du sieur Bouillé, capitaine au régiment des hussards d'Austrasie (d'Esterhazy), parut avec un autre officier à l'auberge du Grand-Monarque et donnèrent à croire qu'ils attendaient le général, qu'on avait annoncé devoir passer ici depuis quelques jours. Il est à remarquer qu'un domestique estropié d'un bras était arrivé le 17 ou le 18 avec des chevaux et que, l'ayant requis de justifier de son passeport et à qui il appartenait, il avait assuré qu'il attendait son maître, M. Damas, colonel d'un régiment qui devait passer. Ce domestique se mit dans la voiture qui accompagnait le caisson. Vers quatre et cinq heures du soir, il passa une nouvelle voiture chargée de malles et équipages militaires, qui ne prit que le moment de rafraîchir.

Le fils Bouillé et cet autre officier restèrent cette soirée à l'auberge avec leurs chevaux.

Le même jour 21, vers onze heures du soir, est arrivé à l'auberge du Bras d'or le sieur Drouet, maître de la poste aux chevaux de Sainte-Menehould, accompagné du sieur Guillaume, habitant de la même ville, tous les deux en bidet, et qui sans respirer apprirent au sieur Leblanc, aubergiste, que deux voitures descendaient derrière eux et allaient passer sur-le-champ et qu'ils soupçonnaient que le roi était dans une. L'aubergiste, officier de la garde nationale, courut chez M. Sauce, procureur de la commune, qu'il fit lever aussitôt, et lui redit ce qu'il venait d'apprendre. Il retourna ensuite chez lui, s'arma lui et son frère, et prirent un poste. Le procureur de la commune avertit l'officier municipal qui représente le maire [1], député à l'Assemblée nationale. Ayant rencontré le sieur Régnier, homme de loi, qui était également prévenu, il le pria d'aller vite avertir les autres officiers. Le procureur de la commune, rentré chez lui, fit lever ses enfants et leur dit de courir par les rues en criant au feu, afin de donner l'alarme. Il prit une lanterne et se porta au passage. Pendant cet instant, les sieurs Régnier et Drouet conduisirent une voiture chargée et barrèrent le passage du pont. Ce fut à ce moment que les voitures parurent ; les deux frères Leblanc avaient arrêté la première, qui était un cabriolet dans lequel étaient deux dames. Le procureur de la commune s'étant approché de cette voiture, demanda les passeports ; on lui répondit

[1] L'officier municipal, — le lieutenant de maire, comme on disait autrefois, — remplaçant le maire était le sieur Pultier, marchand tanneur.

que c'était la seconde voiture qui les avait; il s'y porta de suite. Cette voiture était extraordinairement chargée, attelée de six chevaux, avec des cavaliers sur les trois chevaux de main et trois personnes habillées en jaune assises sur le siège. Les deux frères Leblanc, réunis au sieur Coquillard, Justin George, Ponsin, tous trois gardes nationales, les nommés Thevenin des Islettes et Délion de Montfaucon, qui étaient logés à l'auberge du Bras d'or et armés, firent ferme et bonne contenance [1]. Le procureur de la commune s'approchant de la portière demanda aux personnes qui étaient dans cette voiture où elles allaient, et leva sa lanterne pour les distinguer. On lui répondit qu'on allait à Francfort. Il observa qu'on se dévoyait en apprenant que l'on venait de Clermont, qu'au surplus il fallait représenter les passeports. On lui demanda quelle était sa qualité et s'il était garde national; il répondit qu'il était le procureur de la commune. Ayant fixé derechef ces personnes, il aperçut un homme, deux femmes et des enfants; s'arrêtant sur le premier, il crut se convaincre que c'était la personne du roi, qui aussitôt lui remit son passeport qu'il lut en présence du premier officier municipal, qui intervint à ce moment [2]. Ce passeport, dont on ne peut donner

[1] L'imprimé substitue à cette phrase : « Les nommés Thennevin, des Islettes, Leblanc jeune, réunis aux sieurs Coquillard, Justin George et Joseph Ponsin, tous de la garde nationale et armés, firent ferme et bonne contenance. » La nouvelle phrase, tout en corrigeant le style des rédacteurs, semble avoir uniquement pour but de mettre mieux en relief la garde nationale, en faisant remarquer qu'ils en étaient tous, — et non pas seulement Coquillard, J. George et Ponsin, comme semble le dire maladroitement la rédaction originale. Mais, dans cette transformation, elle a laissé tomber les noms de Leblanc aîné et de Délion.

[2] Un Varennois, M. Coulonvaux, ancien huissier et défenseur à la justice de paix, mort en 1887, à l'âge de quatre-vingt-un ans, avait ébauché un long mémoire sur l'arrestation de Louis XVI, que nous n'avons connu qu'au dernier moment, grâce à une communication bienveillante de sa nièce. Dans la partie de ce mémoire où il commente le procès-verbal, nous voyons que, d'après des souvenirs locaux très précis, qu'il tenait surtout des sieurs Godde et Florentin, tous deux témoins des événements, et l'un conseiller municipal, le passeport fut lu et discuté dans la salle basse de l'auberge du *Bras d'or*. « L'officier municipal faisant fonctions de maire, Pultier, quelques-uns de ses collègues, et même le procureur de la commune, tenaient pour certain que le passeport qu'on leur représentait était valable et devait suffire pour

copie, ayant été envoyé sur-le-champ au directoire du district de Clermont [1], était délivré à Mme la baronne de Korfs pour aller à Francfort avec sa famille, un valet de chambre et d'autres gens, signé Louis et contre-signé Montmorin. Il représenta qu'il était trop tard pour viser ce passeport, que d'ailleurs il y avait pour eux des risques à courir, non seulement pour les passages très dangereux, mais par la rumeur qui avait lieu au moment, qu'il fallait descendre de voiture et qu'au jour on verrait. On fit quelques difficultés, mais il fallut se résoudre, et toutes les personnes des deux voitures descendirent. Le procureur de la commune avait remarqué que cette voiture, chargée en dehors de cinq à six personnes qui paraissaient suspectes, était suivie de trois ou quatre autres personnes à cheval qui étaient restées sous une voûte qui avoisine l'auberge, et soupçonnant qu'elle ne marchait pas seule, il invita toutes ces personnes à se rendre chez lui, ce qu'elles acceptèrent sans difficultés.

Alors l'alarme sonnait, le peuple s'amassait, la garde nationale avait formé des postes, on s'occupait à barrer les avenues et à placer des hommes bien armés pour s'opposer au passage intérieur [2]. On se porta sur le chemin de Clermont avec quelques pièces de canon et on s'occupa à former des barrières avec des pièces de bois, des fagots et des voitures; lorsque tout à coup parut le détachement de Lauzun parti la veille pour l'escorte du prétendu trésor et qui revenait du côté du bois, lequel fut arrêté. Le sieur Boudet qui le commandait se fit alors connaître, mais on insista pour qu'il ne fît pas un pas avant d'être reconnu. Il se présenta à l'instant [3] un homme à cheval qui menaça de forcer

permettre aux voyageurs de continuer leur route; la plupart même des simples spectateurs applaudissaient à cette mesure. » Ce fut Drouet qui s'y opposa avec un tel acharnement, en interpellant les officiers municipaux, les personnes déjà amassées, les voyageurs eux-mêmes, en s'emportant comme un furieux, en effrayant ces pauvres gens de leur responsabilité, en leur répétant sous toutes les formes : « Je suis sûr que la voiture arrêtée par nous contient le roi et sa famille. Si vous le laissez fuir et passer en pays étranger, vous vous rendez coupable du crime de trahison, » qu'il ramena tout le monde, de gré ou de force, à son avis.

[1] Le procès-verbal de Clermont dit que le passeport ne fut remis au directoire que par Sauce lui-même, lors du passage du roi et de son cortège en cette ville, pour le retour à Paris.

[2] L'imprimé porte *ultérieur*.

[3] Les mots *à l'instant* ne se lisent pas dans l'imprimé.

le passage ; mais, trouvant de la résistance, il fit un tour et se joignit au détachement des hussards.

La gendarmerie nationale à cheval vint à l'instant, reconnut ce détachement et rentra avec lui dans la ville ; ensuite on reporta de ces petites pièces de canon sur les avenues de la rue où le roi était descendu.

Le procureur de la commune, qui avait déposé ces étrangers dans une chambre haute sur le derrière de sa maison déjà bien entourée, courut chez M. Destez, juge du tribunal, pour qu'il descendît reconnaître si c'était réellement le roi et sa famille. Au sortir de chez ce dernier, le détachement des hussards entrait et se formait en bataille vis-à-vis l'ancien palais [1]. Il s'approcha d'eux et leur annonça qu'il croyait le roi ici et qu'il pensait qu'ils étaient trop bons citoyens et trop braves soldats pour se prêter à son évasion, qui ne pouvait s'opérer qu'au prix du sang. Leur réponse, quoique équivoque, ne lui fit craindre que des forces ultérieures. Il revint chez lui avec le sieur Destez et monta dans l'appartement où étaient le roi, la reine, le dauphin, Madame Royale, Madame Elisabeth et d'autres personnes de leur suite et qui furent reconnues par ledit sieur Destez. Le détachement descendit au quartier, où il reçut des ordres, et vint se mettre en bataille devant la maison du procureur de la commune. Il était alors minuit. Il avait à sa tête un aide de camp du sieur Bouillé, qui demanda à parler au roi ; le procureur de la commune l'introduisit. Aussitôt le roi lui demanda qui il était; il répondit qu'il se nommait Goguelat. « Bon, dit le roi, quand part-on? — J'attends vos ordres, » lui dit cet aide de camp. Le major de la garde nationale était venu pour les prendre également; le roi leur dit à l'un et à l'autre qu'il ne voulait que cinquante hommes de la garde nationale et même cent si l'on voulait. Ces officiers se retirèrent. Dans cet intervalle il parut quatre à cinq dragons à cheval qui traversèrent et ne s'arrêtèrent qu'en bas de la rue.

Tous ces moments se passèrent dans la plus cruelle agitation, incertains des dispositions des hussards, qui occupaient une partie de la rue, et des mouvements que pouvaient faire [2] ceux qui étaient au quartier. Plusieurs personnes étaient rassemblées

[1] Le bâtiment qui renfermait le tribunal, les prisons et la halle du marché public, et qui recouvrait l'emplacement de la place du Château.

[2] Dans l'imprimé : *que feraient.*

autour du roi, et voyant qu'on ne doutait plus que ce fût lui, il s'ouvrit et se précipitant dans les bras du procureur de la commune, il lui dit : *Oui, je suis votre roi. Placé dans la capitale au milieu des poignards et des baïonnettes, je viens chercher en province et au milieu de mes fidèles sujets la liberté et la paix dont vous jouissez tous; je ne puis plus rester à Paris sans y mourir, ma famille et moi.* Et après une explosion de son âme tendre et paternelle [1], il embrassa tous ceux qui l'entouraient. Cette scène attendrissante fit jeter sur lui des regards d'un feu d'amour que ses sujets connurent et sentirent pour la première fois, et qu'ils ne purent caractériser que par leurs larmes [2]. C'est de ce moment heureux dont on crut devoir profiter pour changer ses dispositions et l'engager à retourner sur ses pas; mais le tableau qu'il se faisait des événements formait un obstacle invincible [3]. La reine, qui de son côté partageait ses inquiétudes, ne s'exprimait pas moins par l'état affreux où elle était [4]. Le spectacle était touchant, mais il n'ébranlait pas la commune dans sa résolution et son courage pour conserver son roi. Les instances qu'on lui fit le décidèrent à partir, ce qu'on n'avait pu obtenir pendant près de cinq heures, mais en persistant toujours pour Montmédy, ajoutant sur sa parole de roi qu'il ne sortirait pas du royaume et que l'on pouvait même l'y accompagner.

La garde nationale s'occupait au dehors à observer les mouvements des hussards : l'aide de camp avait placé six hussards près d'une batterie qui gardait les avenues des rues hautes, et près d'une autre qui défendait l'issue du pont et des rues adjacentes.

1. Ce membre de phrase a été supprimé, et remplacé par : « En prononçant ces mots. »

2. Toute cette phrase et le commencement de la suivante ont été retranchés encore. On lit dans l'imprimé, aussitôt après *il embrassa tous ceux qui l'entouraient* : « On crut devoir profiter de ce mouvement d'attendrissement pour.... » C'est la suppression la plus importante, et elle est caractéristique : il est certain qu'elle n'a pas eu pour cause seulement l'incorrection de la phrase, qui touche au galimatias, mais qu'il eût été facile de redresser; les incorrigibles rédacteurs du procès-verbal étaient retombés ici dans leur vieux péché royaliste.

3. Ici encore un changement à signaler; la dernière phrase a été remplacée par celle-ci : « Il opposait à ces sollicitations le tableau des événements qu'il pensait devoir suivre son retour. »

4. Dans l'imprimé : « les exprimait par son extrême agitation. » C'est plus qu'une correction littéraire.

La crainte d'une irruption fit retirer les canons de la place haute pour les porter à l'extrémité de la rue où était le roi, et on fit retirer les hussards qui gardaient celles d'en bas, afin qu'au premier signal on balayât de la première décharge tout le détachement qui était placé dans cette rue; on avait à cet effet fait ouvrir toutes les portes des maisons pour faciliter la retraite des gardes nationales et qu'elles pussent se défendre avantageusement. L'aide de camp s'apercevant de cette manœuvre, et par ce moyen ses forces se réduisant, voulut partir pour réunir de nouveaux secours, mais le major de la garde nationale qui se trouva à son passage avec quatre gardes nationales l'arrêta et lui rappela les ordres du roi qui n'avait désiré que cinquante hommes. Il fit manœuvrer son cheval pour l'écarter; mais, se voyant pressé et ayant reçu plusieurs coups de pied de cheval, il dit à ses soldats de l'arrêter et saisit lui-même le cheval par la bride, lui disant de descendre. L'aide de camp lui jura qu'il passerait et que sur sa tête il aurait le roi, et qu'il allait tout faire sabrer et saccager [1], et fit un mouvement pour lui porter un coup de sabre. Le major, voyant sa vie en danger, tira son pistolet et s'en servit; le cheval se cabra et l'aide de camp fit une chute qui fit croire qu'il était blessé. Ce coup de pistolet, cette action qui eut lieu à la tête des hussards en bataille fut pour le moment le signal du combat; mais, soit que le détachement qui était entre deux feux connût le danger, ou qu'il voulût faire un acte éclatant de patriotisme, il ne fit pas le moindre mouvement. L'aide de camp forcé d'entrer dans l'auberge, l'orage devint moins sérieux; alors les hussards dévoilèrent leur intention en demandant qu'il leur fût donné un officier de la garde nationale pour les commander et qu'ils feraient ce qu'on voudrait.

Le roi et la reine et sa famille parurent aux vitres, et ce fut là où ils reçurent l'expression vive des sentiments d'amour des citoyens [2]. Ce fut dans ce moment où poussant des cris mille fois

[1] Membre de phrase supprimé à l'impression, où on lit: « et que sur sa tête, il aurait le roi, et fit un mouvement.... »

[2] Suivant le mémoire de M. Coulonvaux, qui avait connu, fréquenté, interrogé un grand nombre de témoins et d'acteurs, il y a ici une antiphrase excessive, et les vociférations de la foule, lorsque le roi parut à la fenêtre avec sa famille, témoignaient tout autre chose que l'expression, même *vive*, de sentiments d'amour. La population fut loin de garder l'attitude irréprochablement respectueuse de la municipalité.

répétés de : *Vive le roi! Vive la nation! Vive Lauzun!* le sort de la crise parut se décider. Il ne fut plus question alors que de presser le départ du roi : les moments étaient comptés, tous les instants devenaient précieux. Un cavalier de la gendarmerie courut le plus grand danger, ayant rencontré le fils Bouillé [1], qui, avec son camarade, au moment de l'arrivée du roi, était parti à toute bride pour Dun et Stenay, et faire avancer les cent hussards qui étaient en détachement à Dun, et le régiment de Royal-Allemand qui était à Stenay et dont un détachement d'environ cent hommes avait été avancé dans la nuit à Mouzay. Tout était à craindre de l'arrivée de ces troupes. Les gardes nationales voisines commençaient à défiler de toutes parts, averties par les officiers et cavaliers de la gendarmerie et par des citoyens. A six heures du matin, on se vit suffisamment en force pour hâter le départ et former l'escorte.

Pendant cet intervalle, le conseil général de la commune, le tribunal, le juge de paix, ce dernier mandé par le roi, s'assemblèrent pour délibérer sur le départ du roi, lorsqu'on annonça deux courriers de la capitale, dont l'un était aide de camp de M. de la Fayette, porteurs d'ordre de l'Assemblée nationale, envoyés à la poursuite du roi. Après les avoir reçus et vérifiés, ils furent introduits auprès du roi, et les ordres lui furent présentés. Ces députés lui exprimèrent la douleur dans laquelle son évasion avait plongé la capitale et la France entière, le désir sincère, ardent et inexprimable de son retour, et combien il y avait de danger de demeurer plus longtemps si peu éloigné des frontières. La commune et le tribunal se joignirent à eux, et lui ajoutèrent que le sort de la France et de ses sujets [2] était entre ses mains, que le moment devenait toujours plus pressant, et s'il restait plus longtemps, ses jours comme ceux de tous les

[1] L'imprimé supprime la mention de ce cavalier de gendarmerie, et transforme la phrase ainsi : « Le fils Bouillé, avec son camarade...., étaient partis.... » Ce gendarme était le sieur Barthe, qu'on avait dépêché dans les villages environnants avant de l'expédier à Paris. V. plus loin l'*Appendice* IX. Il fut aperçu, aux environs de Romagne, par le comte L. de Bouillé, qui dépêcha quelques hussards à ses trousses, mais Barthe leur échappa grâce à sa connaissance du pays, en s'enfonçant dans les bois de Gesnes et d'Epinonville, où il prit la traverse de Varennes.

[2] Le directoire du département a supprimé *et de ses sujets*.

citoyens étaient dans le plus grand danger. « Encore un instant, disait-il ; n'est-il donc pas possible d'attendre les onze heures ? »

Après l'arrivée du roi, on s'empressa de lui offrir à rafraîchir, ce qu'il avait accepté avec quelques-uns de sa suite ; mais comme il s'agissait de se remettre en route, on lui offrit à déjeuner, à la reine et aux autres personnes qui les accompagnaient. On le leur servit. Ayant déjeuné et préparé quelques subsistances pour mettre dans la voiture, il fut de nouveau question de presser le départ. Le roi se mit à dormir, le dauphin et Madame dormirent également. Une dame suivante se trouva mal, le médecin parut et lui administra les secours nécessaires ; mais le sang des citoyens était également précieux, le plus petit instant de retard devenait irréparable. Le roi s'éveilla, on le pressa de partir. Il y consentit, mais toujours pour Montmédy. Il demanda au procureur de la commune que tout le monde se retirât et qu'on le laissât un instant avec sa famille, ajoutant que lui-même pouvait également rester ; il ajouta aussi qu'on pouvait mettre les chevaux aux voitures. Ces ordres furent exécutés, et le procureur de la commune resta hors de la chambre.

Au moment où tout se préparait pour le départ, un détachement de hussards qui était à Dun, ayant à sa tête le capitaine Deslon, qui commandait également le détachement de Varennes, s'est présenté à l'entrée de la ville qui était barricadée. Il voulait essayer de pénétrer ; on lui opposa des forces qui l'arrêtèrent et l'empêchèrent de se diriger par aucune issue.

Tout fut promptement disposé pour le départ : les citoyens fournirent chevaux et équipages, indépendamment des chevaux de poste. On nomma M. de Signémont, chevalier de Saint-Louis, commandant de la garde nationale de Neuvilly, pour commander toute l'escorte et diriger la marche. Tout fut exécuté avec le plus grand ordre. On amena aussitôt les voitures devant la porte où était le roi ; lui et sa suite montèrent dans ce moment au milieu des acclamations de : *Vive le roi !* et *Vive la nation !* On se mit en marche, il était alors sept heures et demie du matin [1]. La municipalité avait résolu d'accompagner le roi dans son retour ; mais, arrivée à Clermont, une nouvelle alarme sur l'approche des troupes étrangères la rappela au milieu de ses concitoyens. Elle le remit entre les mains de la municipalité et

[1] Après cette phrase, l'imprimé passe aussitôt au paragraphe suivant, mais il rétablit plus loin la substance de ce qu'il retranche ici.

du district de Clermont, sous la garde d'un petit détachement des officiers et soldats de notre garde nationale, qui était chargée de le remettre dans la capitale.

Les personnes qui suivaient le roi ne l'avaient point quitté ; de ce nombre étaient MM. Damas, Choiseul, Stinville (Choiseul-Stainville), un capitaine et un quartier-maître des dragons, dont le détachement de deux cent soixante hommes était à Clermont depuis quelques jours. Il avait été arrêté la nuit par la garde nationale dudit lieu, au moment où il était à cheval pour se rendre à Varennes, et s'était refusé de sortir dès l'instant qu'il apprit que ses chefs l'employaient à favoriser la fuite du roi. Ces officiers ont été arrêtés et mis en sûreté, et le lendemain ils furent conduits à Verdun sous l'escorte de trois cents hommes de la garde nationale dudit Verdun, et cinquante mineurs qui avaient volé à notre secours.

Le roi à peine sorti de l'enceinte de nos murs, parut au-dessus de nos vignes et prêt à descendre dans la ville, à la distance d'un demi-quart de lieue, un fort détachement de Royal-Allemand, dont le corps du régiment s'était arrêté à Charpentry, à la distance d'une lieue [1], et qui se rapprochait de celui des hussards, qui avait fait sa retraite à environ deux cents pas de la ville. Nous n'étions plus alors en force. Environ quatre mille hommes de gardes nationales de Varennes et des environs accompagnaient le roi sur la route de Clermont. Cette apparition jeta la consternation et l'effroi parmi tout le reste des citoyens, qui n'avaient à craindre que le massacre et le pillage [2]. Ces détachements réunis ne s'avancèrent pas assez pour réaliser aucun choc, et il paraît que tout leur dessein était d'enlever le roi, et qu'apprenant son départ et découvrant au loin la garde nom-

[1] Dans l'imprimé : « une demi-lieue. » La distance est d'une petite lieue (4 kilomètres).

[2] Jusqu'en 1858, dit notre mémoire local, se trouvait en deux expéditions, dans le dossier de l'arrestation du roi, à la mairie de Varennes, la missive suivante adressée alors à Bouillé par les officiers municipaux : « Au milieu des alarmes où nous nous trouvons, nous vous supplions, pour tranquilliser les habitants, d'éloigner vos troupes de cette ville. 22 juin 1791. » La pièce a disparu du dossier depuis lors. On ignore si elle parvint à destination ; cela est douteux, soit que le général ait refusé de recevoir les délégués qui la portaient, soit que personne n'ait pu ou osé pénétrer jusqu'à lui. Bouillé n'en dit rien dans ses *Mémoires*.

breuse qui l'environnait, voyant également des pelotons de garde nationale paraître sur tous les chemins, qui volaient à notre secours, ils sont demeurés à l'endroit où ils s'étaient réunis. Un instant après, on a vu se détacher un peloton de hussards ayant à sa tête le fils Bouillé, et qui s'est porté vivement du côté de la rivière, comme pour couper le devant à la marche du roi; mais le passage était impraticable, ils ont rétrogradé à travers la campagne empouillée [1].

Ces détachements ne quittant pas prise, on réunit toutes les forces et celles qui nous parvenaient sur leur passage. Près de trois heures se passèrent sans le moindre mouvement, puis tout à coup ils s'éloignèrent.

Une circonstance qu'on ne doit point oublier, nous l'avons apprise de la garde nationale de Romagne qui accourait auprès de nous, et d'un cavalier de la gendarmerie nationale [2] de cette ville qui venait de porter des ordres dans tous les villages : c'est que, dans leur route et entre la Grange-aux-Bois et Eclisse-Fontaine [3], à la distance de deux petites lieues de cette ville, ils avaient rencontré le régiment de Royal-Allemand. L'avant-garde se porta sur eux, et sans leur assistance [4] et l'avantage du local, s'étant rangés en bataille le long du bois, ils eussent été forcés de prendre la fuite ou de soutenir une défense [5] de laquelle ils

[1] Chargée de moissons.

[2] Le gendarme était toujours le sieur Barthe.

[3] La Grange-aux-Bois est une ferme dépendant du village de Cierges, et Ecclise-Fontaine un hameau se rattachant à la commune d'Epinonville, sur la grande route de Dun, entre Varennes et Romagne.

[4] Dans l'imprimé : « résistance. »

[5] Dans l'imprimé : « attaque. » Notre mémoire local réduit encore considérablement les proportions de cette affaire. Il assure qu'il s'agissait simplement de vingt à trente gardes nationaux, parmi lesquels beaucoup de jeunes gens, presque des enfants, armés de mauvais sabres ou de mauvais fusils, qui s'étaient couchés le long d'un bois pour se reposer. L'officier interpella le capitaine, qui avait fait présenter les armes, et lui demanda où ils allaient; il répondit qu'ils allaient à Varennes. « Vous feriez mieux, lui répliqua l'officier, de rester chez vous pour soigner vos moissons et vos champs, que d'aller à Varennes pour y accroître le désordre. » Après quoi ils se seraient séparés sans autre incident. Mais ici notre mémoire atténue évidemment outre mesure des exagérations évidentes, car il paraît difficile d'admettre que le marquis de Bouillé et son fils aient parlé, l'un d'une fusillade,

ne pouvaient être que les victimes. Leur bonne contenance la fit passer outre, et tout le régiment défila devant eux, de même que le détachement de hussards qui marchait à la suite. Le commandant de cette garde nationale, ancien militaire, reconnut [1] à la tête de ce corps de troupes Bouillé père et le maréchal de Broglie, suivis de beaucoup d'autres officiers distingués.

Nous devons notre salut au zèle et à la célérité qu'ont apportés les gardes nationales qui arrivaient en foule dans le cours de cette journée ; toutes se sont distinguées en montrant un courage et une intrépidité héroïques ; plusieurs d'entre elles, notamment le détachement de Verdun, avaient emmené avec elles des munitions de guerre et de bouche. Cette dernière, en nous donnant des marques sensibles de sa confraternité, nous a laissé à son départ ses munitions de guerre, dont nous manquions.

Toute la France a partagé notre situation : les gardes nationales les plus éloignées étaient en route; celle de Bar, chef-lieu du département [2], ne s'est arrêtée qu'à Clermont; un détachement à cheval s'est seul porté ici [3]. Au moment où nos inquiétudes se renouvelaient par la nouvelle que nous reçûmes que quelques corps de troupes étrangères paraissaient sur différents passages de la Meuse, le détachement fut à la découverte, et après une marche des plus promptes, il nous rassura en nous rapportant que cette alarme n'avait eu lieu que par rapport au passage du régiment de Castella à Consenvoie, sur la route de Verdun à Dun. On dépêcha un courrier pour arrêter au moins quatre à cinq mille hommes qui s'étaient réunis à Clermont.

Cet événement apprend à tous nos voisins que le seul bonheur des Français est de vivre sous une constitution libre ; que le plus cher à leur cœur eût été de mourir pour la défendre, et, s'il nous est permis de le dire, pour la sauver.

l'autre de « quelques misérables tirailleurs, » sans qu'il y ait eu au moins un léger semblant d'engagement, une menace prudente et lointaine, — ce que le procès-verbal appelle *la bonne contenance* des gardes nationaux.

[1] Le directoire a substitué prudemment à ce mot : « prétend avoir reconnu. » Nous n'avons pas besoin de dire que le vieux maréchal de Broglie, émigré, ne se trouvait nullement alors sur la route de Varennes.

[2] L'imprimé ajoute : « de Ligny et de plusieurs villages des environs. »

[3] Ce membre de phrase est supprimé et la rédaction de la phrase suivante complètement changée, mais le sens reste le même.

Fait et rapporté dans l'assemblée générale de la commune, en présence de MM. les juges commissaires du roi, accusateur public du tribunal, et MM. les officiers de la garde nationale, le vingt-sept juin mil sept cent quatre-vingt-onze.

Signé : PULTIER, PERSON, J.-B. FLORENTIN, Jean NICOLE, LOMBART, SAUCE, *officiers municipaux;* BOULHAUT, ROLAND-DROUET, DUPLESSIS, COCHON, MAUCHAUFFÉ, GUILBERT, DESTEZ, BOURLOIS, RADET, FOURNEL, COQUILLARD, *membres du conseil de la commune;* LEVASSEUR, *secrétaire-greffier.*

DELAVIGNE, GÉRARD, FRANÇOIS, Alex. DUPRÉ, DOMINÉ, *membres du tribunal;* MIMIN, *greffier en chef;* HANNONET, *juge de paix;* MASSON, LEVASSEUR, *capitaine;* Jean LEBLANC l'aîné, FOUCHÉ, LEMAIRE, RAILLET, ADNESSE, LEFORT, FROTTIN, WARNIER, LEVASSEUR, *quartier-maître,* WANAULD, *porte-drapeau.*

Quoique meilleur que le précédent, ce second procès-verbal est encore, en maints endroits, incorrect, obscur, difficile à comprendre, et présente même des apparences de contradiction, qui ne sont en réalité que les maladresses d'une plume sans expérience. Malgré ces défauts, c'est une pièce précieuse et qui n'a point été assez consultée. Si elle se trompe quelquefois dans ses appréciations, et même dans le récit des quelques faits qui se sont accomplis en dehors de la ville, du moins, pour tout ce qui s'est passé à Varennes même, elle offre les plus complètes garanties de véracité. Rédigée avec un caractère officiel, cinq jours après l'événement, par les principaux personnages qui y avaient pris part et les autorités civiles et militaires, et revêtue d'une quarantaine de signatures, cette pièce fut lue publiquement, avant d'être envoyée au Directoire, en présence de tous les Varennois assemblés, pour que chacun pût faire telle observation qu'il jugerait convenable. Ce fut avec le plus grand succès qu'elle subit cette épreuve, et elle obtint l'assentiment de tous ses auditeurs.

Je trouve ce procès-verbal précédé, dans le registre, d'une protestation contre différents récits consignés dans les feuilles publiques, et contre l'exposé « absolument inexact » fait par le chirurgien Mangin à la Constituante. Ce chirurgien, homme de nature exaltée, chaud patriote, prompt à l'enthousiasme, avait été l'homme le plus heureux, et s'était cru peut-être aussi l'homme le plus important du monde. Dépêché par la municipalité de Varennes, dans la nuit de l'arrestation, un peu avant deux heures du matin, à l'Assemblée, où il fit son entrée, comme on le voit par le *Moniteur*, vers huit heures du soir, il était porteur de quelques dépêches auxquelles, sur sa route, il en avait joint d'autres de Clermont et de Sainte-Menehould. N'ayant pu voir qu'une très minime partie des événements, il avait fait un récit peu fidèle, où son imagination jouait le principal rôle, comme si son compagnon Palloy, qui l'accompagna à la barre, avait déteint sur lui. Pendant plusieurs jours, il ne fut occupé qu'à s'enivrer de l'encens que lui brûlaient les Parisiens, et à savourer les chaleureuses félicitations qu'il recevait de toutes parts. C'est alors que, dans la joie de son cœur, il écrivit à la municipalité de Varennes la lettre suivante, dont on me permettra de supprimer les fautes d'orthographe et de redresser la ponctuation capricieuse, mais en me gardant bien de toucher d'une façon quelconque au précieux tissu du texte.

« Paris, ce 23 juin 1791.

» Messieurs,

» Je n'ai pu vous rendre compte plus tôt du résultat de ma mission près de l'Assemblée, à laquelle j'ai appris le premier l'arrestation du roi à Varennes. J'ai mis quinze heures de course pour parvenir aux barrières, et deux heures des barrières à l'Assemblée, par les obstacles que le peuple mettait à mon passage, pour s'informer des nouvelles que j'apportais. Jamais personne ne fut reçu à l'Assemblée avec plus d'enthousiasme que moi. Tout fatigué que j'étais, je leur ai fait le détail du zèle que

nous avons tous apporté pour rendre à la France l'individu qui allait la plonger dans le carnage et la désolation. Je n'ai pas omis la plus petite circonstance pour faire rendre à Varennes et à son canton toute la reconnaissance qu'il mérite. Vous êtes à jamais immortalisés.

» J'ai dîné hier chez notre général, M. Lafayette, qui est venu me sauter au col. Je ne fais pas cent pas dans Paris que je ne sois assailli et embrassé par des colonels, officiers, patriotes de toutes les espèces et de toutes les classes ; et jusqu'aux vénérables poissardes, qui me mordent au lieu de me lécher. Je n'ai pas oublié de donner le nom du maître de poste de Sainte-Menehould, de Poulot Leblanc et de Joseph Ponsin, qui m'ont dit avoir été les premiers à l'arrêter. Enfin le temps ne me permet pas de vous faire un plus long détail des louanges que l'on donne à Varennes.

» Je vais aujourd'hui dîner chez M. Palois (Palloy), qui a déjà dépensé cent mille écus pour faire des cadeaux à tous les départements. Il va, à ce qu'il m'a promis, envoyer une Bastille à Varennes, pour le remercier du service inappréciable qu'il vient de rendre à la France entière ; je lui donnerai vos noms, ainsi que ceux de Poulot et Ponsin, et du maître de poste ; ils y graveront ensuite le mien, s'ils veulent : cela m'est indifférent, pourvu que vous soyez tous connus. Je vais tâcher de voir M. George, que je n'ai pu trouver hier, afin de lui apprendre aussi comme MM. ses fils se sont comportés. Je voudrais connaître tous les individus qui ont contribué à cette grande action ; je ferai faire leur éloge à tous en particulier par tous les journalistes, afin que toute la France n'ignore pas combien mes concitoyens sont patriotes.

» J'ai l'honneur d'être, etc. MANGIN.

» Je ne sais si mon pauvre cheval est crevé : je n'ai mis que trois quarts d'heure pour gagner Clermont ; il est tombé à mon arrivée sur la litière. J'en suis d'avance tout consolé par la joie que je ressens d'entendre célébrer Varennes.

» J'ai essayé dès hier de me remettre en route : je n'ai jamais pu y parvenir. Je tâcherai cependant demain de prendre la diligence, car, pour courir en bidet, mes fesses ne me le permettent pas.

» J'évite bien d'aller au Palais-Royal : je crois que j'y périrais dans les bras des patriotes. »

Avec son enthousiasme délirant, ses hyperboles, ses gasconnades, ses *post-scriptum* qui n'en finissent pas, cette lettre est une page d'histoire intime qui a bien son prix. On a vu que la municipalité de Varennes se montra peu sensible aux procédés aimables de Mangin, et qu'en dépit de tout ce qu'il avait fait, avec tant de désintéressement, pour la gloire de la ville, elle crut devoir protester assez vertement contre l'infidélité des rapports de son mandataire.

C'est une scène de comédie que la comparution de Mangin et sa rencontre avec Palloy, à la barre de l'Assemblée, le 22 juin, telles qu'on les trouve rapportées dans le *Logographe*, surtout quand on sait que, sous les démonstrations théâtrales qu'ils se prodiguent, se cache la jalousie du comédien à qui un camarade vient de ravir *un effet*. Il faut se rappeler, si l'on veut goûter toute la saveur de ce petit morceau, qu'ils avaient voyagé de conserve de Châlons à Bondy, où Mangin avait usé de ruse pour prendre les devants, et que Palloy avait couru après lui, enragé de se voir enlever la gloire de comparaître le premier devant l'Assemblée.

M. Palloy. J'ai à apprendre à l'Assemblée que M. Mangin a fait amasser seul douze mille hommes pour garder le roi, et son cheval, de la force avec laquelle il a été, est tombé mort sous lui.

M. Mangin. Il n'est pas mort.

M. Palloy. C'est vrai, il n'est pas mort; mais il est tombé sous mon brave camarade. *(Ils s'embrassent tous les deux. On applaudit.)*

La commune de Varennes eut à protester contre d'autres récits encore, en maintenant seul exact et authentique le procès-verbal du 27 juin, qui pouvait être considéré comme l'œuvre collective de tous les habitants.

Le 31 juillet, elle prit une délibération que nous donnons telle quelle :

Cejourd'hui 31 juillet 1791, la municipalité assemblée,

Il a été dit que deux personnes de Varennes prenaient à tâche

de contrarier le procès-verbal de l'arrestation du roi en cette ville, dressé le 27 juin sur les événements de la nuit du 21, par le conseil, le tribunal, la garde nationale, le juge de paix et assesseurs ; que ce procès-verbal, avant d'être envoyé, avait été lu publiquement à tous les citoyens, afin que chacun d'eux puisse y faire telles observations qu'il jugerait convenables ; et à quoi tout le public avait applaudi, comme étant absolument le récit vrai et historique des événements de cette nuit ;

Que cependant le sieur Chevallot avait laissé des mémoires à différents comités de Paris, et que journellement il adressait des lettres et des mémoires à ces comités, pour contrarier un acte authentique, pour s'attribuer la gloire d'une arrestation qu'il ne pârtageait pas, et pour retarder le rapport à faire à l'Assemblée nationale de cet événement ;

Sur quoi, la matière mise en délibération,

Il a été arrêté que les mémoires laissés par les sieurs Chevallot et consorts seront par les présentes désavoués, ainsi que tout ce qu'ils pourraient faire par la suite ;

Que Messieurs des rapports de la constitution et diplomatique, Messieurs de la municipalité de Paris seront priés de n'y avoir aucun égard et de les regarder comme sortant d'une tête exaltée et de personnages ambitieux qui veulent s'attribuer une gloire qui ne leur appartient pas.

A l'effet de quoi, expédition de la présente sera adressée à M. George, député du Clermontois à l'Assemblée nationale [1], que pareille expédition sera adressée à la municipalité de Paris.

La municipalité de Varennes déclare qu'elle approuve la conduite de la garde nationale de cette ville, qui, indignée de la conduite et des faux rapports faits par les sieurs Chevallot et Gentil à Paris, vient de les destituer, l'un de son grade de lieutenant-colonel, et l'autre de lieutenant ;

Et attendu que le public murmure et demande que ces deux citoyens soient désavoués, ordonne que la présente sera lue, publiée, affichée et imprimée.

On voit que le procès-verbal du 27 juin a reçu de la part des autorités et de la population de Varennes toutes les garanties d'authenticité possibles. Les manœuvres des

[1] M. George était justement le beau-père de Chevallot.

sieurs Chevallot et Gentil, désavouées et même flétries en termes si sévères, parurent d'abord avoir complètement échoué, et, suivant la recommandation des officiers municipaux de Varennes, on n'y eut aucun égard dans le décret du 18 août, qui décerna les récompenses. Mais, comme nous l'avons vu, ils ne se tinrent pas pour battus, et leur persévérance finit par être récompensée le 13 juin 1792.

Nous retrouverons Chevallot plus loin (Appendice IX). Ajoutons seulement ici que, quinze jours auparavant, comme nous le voyons par un procès-verbal du 17 juin 1791, les bureaux de poste, tenus par Mme Chevallot mère, avaient été violemment envahis par des gardes nationaux qui voulaient y rechercher l'*Ami du Roi* et autres feuilles aristocratiques, et que, sur la plainte de Mme Chevallot, la municipalité de Varennes avait eu la faiblesse de leur donner raison, en les autorisant à saisir et brûler publiquement ces papiers « contraires à la constitution, » avec défense « à toutes personnes de faire venir à l'avenir des écrits rédigés par de pareils monstres. » Cet incident, auquel les premières *manœuvres* de Chevallot n'étaient peut-être pas étrangères, ne pouvait qu'envenimer les hostilités et l'affermir dans une attitude qui paraît avoir troublé profondément le conseil de la commune et les héros reconnus de l'arrestation.

II.

Parmi les correspondances échangées au moment de l'arrestation entre la ville de Varennes et les communes environnantes, qui avaient demandé des nouvelles ou des instructions, qui offrent des secours, etc., plusieurs prouvent avec quelle rapidité prodigieuse et, pour ainsi dire, incompréhensible, le bruit de l'arrestation du roi s'était propagé. Il ne venait pas seulement de Varennes, qui avait dépêché des courriers dans toutes les directions ; il venait aussi de Sainte-Menehould, où le roi avait été reconnu au passage, et de Clermont, où il avait été signalé.

« Autry, le 22 juin, à six heures du matin.

« MESSIEURS,

» Le sieur Vanau, de votre ville, vient de répandre ici l'alarme, vraie ou fausse, que le roi et la reine étaient chez vous et se disposaient à aller joindre les troupes étrangères. Nous recevons en même temps un avis du maire de Servôn qui annonce avoir pareil avis du maire de Vienne-le-Château [1], que le roi et la reine sont passés à Sainte-Menehould. Tout cela est-il vrai ou non ? Nous vous dépêchons un exprès, et nous vous prions de nous en assurer. Nous allons préparer nos forces pour les réunir aux vôtres, et où vous nous indiquerez. »

L'alarme avait donc été donnée dans les communes voisines avant qu'on apprît la nouvelle de son arrestation, et elle était arrivée de Sainte-Menehould à Autry, qui en est distant de cinq à six lieues, en même temps qu'elle y arrivait de Varennes (quatre lieues).

[1] Autry, Servon et Vienne-le-Château sont des villages ou bourgades situés dans un rayon de trois à quatre lieues environ de Varennes.

Le même jour, la municipalité recevait trois autres lettres également importantes à divers titres.

« Stenay, le 22 juin.

» Messieurs,

» La sortie inattendue et précipitée de notre garnison, ce jourd'hui, les cinq heures du matin, avec armes et bagages, ayant à sa tête M. de Bouillé, avait causé beaucoup d'inquiétude à tous nos citoyens : ce n'a été que dans le courant de la journée que nous avons appris qu'elle avait dirigé sa marche vers Varennes, et, suivant toute apparence, pour protéger l'évasion du roi, que l'on nous a dit être arrêté chez vous et par votre courage. Nous avons aussitôt fait partir nos gardes nationales pour prêter leur secours, mais, ayant rencontré le régiment de Royal-Allemand, ils ont retourné et sont rentrés, ainsi que le régiment, ayant toujours à sa tête M. de Bouillé, qui a changé de cheval au Palais Royal, auberge hors de la ville, et qui est parti de suite pour Orval, suivant le rapport. »

« Verdun, 22 juin.

» Messieurs,

» Nous avons l'honneur de vous informer que le régiment de Castella est arrivé ce jourd'hui, à neuf heures, à Etain [1], devant se rendre de là à Montmédy, suivant l'ordre qu'il a reçu à Metz. Les chasseurs de Flandres sont également partis de Metz pour se rendre du même côté. Ces régiments, et ceux qui sont maintenant en mouvement dans nos environs, ne se réuniront-ils pas pour vous enlever votre prise, et ne serait-il pas prudent de faire l'impossible pour la faire retourner à Paris ?

» Nous sommes vos frères, etc.

» Des Suisses, venant d'Etain, nous informent que la destination du régiment est pour Carignan, Stenay et Montmédy, et qu'il est parti hier de Metz à cinq heures du soir. »

« Verdun, 22 juin, cinq heures de relevée.

» Messieurs,

» Nous vous informons que le régiment de Castella suisse qui est arrivé aujourd'hui à Etain, venant de Metz, est reparti de ladite ville d'Etain dans l'après-midi, et a pris la route de Dam-

[1] Petite ville située à deux lieues de Verdun.

villers. La lettre des officiers municipaux d'Etain nous annonce aussi qu'ils attendent le régiment de Nassau demain matin. On pense que, de Damvillers, ces régiments se porteront sur Varennes, en passant par Dun ou Consenvoye. Les administrateurs de notre district viennent de faire passer les ordres à cette dernière communauté de garder le pont et d'envoyer le même avis à Dun, en le communiquant de proche en proche. Vous voyez, Messieurs, qu'il est instant de prendre un parti, et comme nous vous le disions par notre précédente, le plus prudent sans doute serait celui de faire rétrograder le convoi. Nos communautés ont ordre d'entretenir une correspondance de village en village, jusqu'à ce qu'on puisse se décider. »

Ainsi, à cinq heures du soir, la municipalité de Verdun, qui avait été si vite informée de l'arrestation, n'avait pas encore connaissance du départ, quoiqu'il y eût alors plus de neuf heures que le roi eût quitté Varennes, et que six à sept lieues seulement séparent cette dernière ville de Verdun.

D'autres lettres du même jour annoncent l'envoi de messagers, pour s'enquérir de l'événement. D'autres informent les officiers municipaux de Varennes, qui se trouvaient naturellement transformés en juges suprêmes de tout ce qui se rapportait, de près ou de loin, à l'arrestation de Louis XVI, qu'on a mis la main sur des courriers pour examiner leurs dépêches. La plupart témoignent qu'on faisait bonne garde autour de la ville, et qu'on avait établi une inquisition vigilante dans un rayon de plusieurs lieues aux environs. Qu'on me permette de transcrire ici, comme échantillon unique, le petit billet d'un maire patriote, mais peu lettré, dont le zèle est bien capable de faire oublier le déplorable français.

Gênes [1], ce 22 juin.

MESSIEURS,

Après avoir l'honneur de vous saluer, je vous envoie un homme du régiment de Royal-Allemand, que j'ai fait arrêter

[1] Petit village à quelques lieues de Varennes.

en passant dans notre village. Il *s'a* déclaré déserteur pour le bien de notre patrie, et qu'il ne voulait pas faire comme ses commandants. C'est pourquoi *que* je vous l'envoie pour l'examiner vous-mêmes, et pour en disposer suivant que vous le jugerez convenable.

Je trouve encore dans les archives deux *laissez-passer* accordés à des hussards qui se sont montrés braves patriotes, pour rejoindre leur détachement à Varennes.

Un extrait des délibérations du directoire des Ardennes, daté du 22 juin, six heures du soir, porte diverses mesures à prendre, par suite de la nouvelle de l'arrestation qui vient d'arriver, en même temps que l'avis de la fuite du roi et de sa famille, transmis du district de Reims. Le directoire arrête qu'on fera marcher des détachements de la garde nationale et des troupes de ligne vers les lieux où l'on pourrait craindre l'arrivée des forces destinées à protéger l'enlèvement des prisonniers, spécialement vers Dun, Jametz et Damvillers.

Ces dernières pièces, du reste assez peu intéressantes, montrent du moins avec quel ensemble et quelle vigueur toutes les municipalités étaient disposées à agir pour seconder la commune de Varennes, aussi bien que la merveilleuse promptitude avec laquelle le bruit de l'arrestation s'était répandu au loin.

Les deux documents suivants ont un peu plus d'importance :

Cejourd'hui, 24 juin 1791, la municipalité assemblée, il a été dit qu'il était intéressant de s'assurer des papiers qui pouvaient être ès mains des chefs du détachement de Lauzun, posé en cette ville, et qui pouvaient être relatifs à leur destination, comme devant être employés au passage de Sa Majesté et de la famille royale. En conséquence, il a été détaché un commissaire, accompagné d'un détachement de la garde nationale, pour se transporter près du sieur Boudet, commandant ledit détachement. Quoi fait, et ledit commissaire de retour, il a rapporté

qu'après avoir prévenu ledit sieur Boudet de sa mission, et requis de lui les déclarations relatives au dépôt dont il pouvait être chargé des papiers concernant leur marche sur le passage du roi, il lui avait déclaré n'avoir dans ses mains que les ordres relatifs au départ d'un détachement de quarante hommes et à sa marche, qu'il lui avait remis ès mains. Le premier, daté de Montmédy le 18 juin présent mois, signé Bouillé, portant un ordre à un lieutenant, à un maréchal des logis et quarante hommes dudit détachement de partir de cette ville le 20 juin présent mois, pour se rendre à Pont-de-Sommevelle, sur la route avant Châlons-sur-Marne, et d'y attendre un convoi d'argent pour la subsistance des troupes, et de l'escorter jusqu'à Sainte-Menehould; qu'il lui serait remis par l'officier qui les conduisait. Les hussards et les chevaux seraient logés de gré à gré dans les auberges ; les frais seraient remboursés à l'officier commandant le détachement, et il sera payé à chaque homme quinze sols par jour au delà de la paie pour tenir lieu d'étape, et la dépense pour la nourriture des chevaux serait faite par le commandant du détachement, et lui serait remboursée.

Le second, daté de Stenay, du 20 de ce mois, signé Bouillé, portant que le commandant du détachement à Pont-Sommevelle en partirait, aussitôt cet ordre reçu, pour se rendre à Varennes le 21 juin, et y attendre de nouveaux ordres pour la conduite du trésor qu'il était chargé d'escorter.

Qu'indépendamment de cette représentation, il avait été fait perquisition exacte, et il ne s'est retrouvé aucun papier relatif à cet objet; pourquoi ils s'étaient retirés, après lui avoir laissé décharge de la remise des deux ordres [1].

En conséquence, il a été arrêté qu'envoi serait fait desdits deux ordres à l'Assemblée nationale, pour, par elle, aviser du parti que sa sagesse lui permettra.

[1] Dès sa rentrée à Varennes, au retour de Pont-Sommevelle, Boudet avait été bloqué et gardé à vue dans son quartier des Cordeliers. Il paraît s'être tenu coi très prudemment et n'avoir fait aucun effort sensible pour s'échapper et porter secours. Cette prudence s'explique peut-être par le dépôt qu'avait fait entre ses mains le duc de Choiseul de la cassette renfermant les diamants de Madame Elisabeth, que la princesse lui avait confiée à lui-même. Ce précieux dépôt ne fut pas découvert dans la perquisition de la municipalité, et Boudet le remit plus tard à Monsieur.

Je cite également l'autre pièce, telle qu'elle est, avec ses noms propres estropiés, et sa rédaction trop souvent obscure et équivoque par excès d'incorrection.

Cejourd'hui 28 juin 1791, du matin (*sic*), la municipalité étant assemblée, il a été dit par le procureur de la commune qu'en conséquence de la missive adressée à la commune de Sainte-Menehould pour l'élargissement et renvoi des hussards du détachement de Varennes, qui avaient été arrêtés, et du retour de ces hussards en cette ville, le jour d'hier, dans la nuit, ayant été reconnus par la garde, il s'est trouvé de leur nombre un hussard du troisième régiment, ci-devant Estrazy (Esterhazy), avec son cheval et équipage, conduisant en main un cheval d'escadron; que, comme ce hussard nous paraît avoir été employé à l'escorte du roi pour favoriser sa fuite, il était nécessaire d'avoir de lui les renseignements dont il pouvait être instruit; en conséquence, il l'avait fait consigner et requérait qu'il se présentât à la municipalité, pour rendre compte de sa conduite depuis le moment de son départ du régiment.

Sur quoi statuant et ayant égard aux réquisitions du procureur de la commune, il a été arrêté que ledit hussard du troisième régiment serait appelé. Quoi fait et lui comparant, il lui a été fait lecture des réquisitions ci-dessus faites; à quoi il a répondu qu'il se nommait Nicolas Vagner, hussard du troisième régiment, compagnie de corvée en garnison à Sedan; qu'il en est sorti le 16, par les ordres du sieur Fossy, lieutenant-colonel, pour se rendre à Sainte-Menehould avec un cheval de main appartenant audit Fossy; qu'il y est arrivé le dimanche 19, et est descendu au Soleil-d'Or, qui lui était indiqué; qu'il était chargé d'une lettre de la part dudit Fossy, pour remettre à une personne qui se présenterait à lui dans ladite auberge. Le lendemain lundi, vers les trois heures du soir, il s'est présenté une personne habillée en redingote bleue, qui a demandé à lui parler; que, s'étant approché de lui, ce dernier s'informa s'il n'était point chargé de lui remettre une lettre; qu'il répondit qu'il était chargé d'une lettre, de la part de son lieutenant-colonel, pour le sieur Coglas (Goguelat), aide de camp de M. de Bouillé. Il lui dit que c'était pour lui; il la lui remit de suite, et il monta dans une chambre pour la lire; le lendemain, il reçut des ordres du domestique de cet officier, qui lui dit que son

maître était l'aide de camp de M. de Bouillé, de seller son cheval et celui qu'il avait amené, ce qu'il fit; puis, un instant après, on le prévint que le sieur Coglas monterait un cheval de hussard d'un détachement de Lauzun, qui était arrivé de la veille à Sainte-Menehould, et qui devait partir le même matin pour Pont-Sommevelle, et qu'il tiendrait des chevaux prêts pour trois heures après midi, pour venir coucher à Clermont; que ledit sieur Coglas partit avec ledit détachement de Lauzun, et il ne l'a point revu depuis ce moment; que, vers les neuf heures du matin, il était arrivé un détachement de Royal-Dragons, composé de quarante-quatre hommes, compris le capitaine et le lieutenant, qui ont descendu dans la même auberge que lui; que, depuis le moment de l'arrivée et jusqu'au soir, les deux officiers n'ont pas cessé de se promener sur la route de Châlons; que, vers huit heures du soir, étant au-devant de l'auberge et causant avec ces dragons, ils virent arriver un cabriolet attelé de trois chevaux et une grosse voiture attelée de six, qui s'arrêtèrent à la porte qui était à côté pour changer de chevaux; qu'il s'est approché de ces voitures, et ils regardaient s'ils pouvaient apercevoir ce qui était dedans; que le capitaine s'est approché et les a chassés, en leur défendant de regarder, et ordonna à ses dragons d'aller souper lestement; que ces dragons lui observèrent qu'ils pouvaient regarder et qu'ils ne faisaient point de mal; cependant ils se retirèrent pour souper. A peine étaient-ils retirés qu'il vint ordonner à ses dragons de monter à cheval; que tous ces mouvements précipités excitèrent une rumeur dans la ville : quelques particuliers qui se trouvèrent là s'opposèrent à la sortie de ces dragons; le tumulte devint considérable et tous furent arrêtés, si on en excepte un maréchal des logis en chef qui s'est sauvé dans le premier moment [1]. Cette rumeur fut occasionnée sur le bruit qui s'était répandu que ces voitures renfermaient le roi et sa famille; les dragons n'ayant fait aucune résistance et s'étant rangés du côté du peuple, les officiers furent seuls arrêtés et constitués prisonniers; qu'à son égard, il fut consigné, et, deux jours après, on lui donna un logement en ville avec l'étape; qu'il n'a d'autre connaissance ni renseignement sur le fait du roi et de sa famille, et a signé VAGNER.

[1] Il s'agit de Lagache. On verra plus loin (Appendice VI) que, d'après sa propre déclaration, Lagache s'est bien *sauvé*, au sens usuel du mot.

Attendu que ce hussard ne peut être compromis en aucune manière dans les circonstances qui ont lieu, mais ne se trouvant muni d'aucun passeport qui constate sa mission, il a été arrêté que le cheval de main qu'il conduisait, que celui qu'il monte, resteront en cette ville, et que lui sera libre de se rendre dans quatre jours à Sédan, lieu de sa garnison.

Arrête aussi qu'il sera écrit à la municipalité de Sédan pour qu'elle prenne les renseignements convenables sur les démarches du lieutenant-colonel du 3e régiment des hussards, et pour faciliter le retour dudit hussard, il lui sera délivré un certificat en forme, avec prière, dans les lieux d'étape où il passera, de lui fournir ce qui est accordé par l'ordonnance aux militaires en voyage.

Et le 29 juin 1791, la municipalité étant assemblée, il a été arrêté que le nommé Vagner, hussard du 3e régiment dénommé en la délibération ci-dessus, sur lequel il avait été saisi deux chevaux dont il était conducteur et qui avait été, pour des motifs particuliers, consigné en cette ville, quoique par ledit procès-verbal il lui eût été accordé de partir, sera mis en liberté, et que son cheval lui sera également rendu pour se rendre immédiatement à sa garnison. Se réservant d'instruire l'Assemblée nationale sur le cheval d'escadron sur lui saisi, et qui demeurera déposé en la maison du sieur Radet, lequel présent a déclaré s'en charger et se soumettre à le représenter à la première réquisition.

Et ont, les sieurs Vagner et Radet, signé avec la commune, officiers municipaux, Jean NICOLE, PULTIER, PERSON, SAUCE, J. B. FLORENTIN, LEVASSEUR, *secrétaire greffier*.

Le cheval de l'estafette Vagner appartenait à Goguelat. Le sieur Radet, chez qui on en ordonne le dépôt, et dont nous avons déjà vu le nom au bas des deux procès-verbaux de l'arrestation, était un aubergiste de la ville, collecteur des impôts pour l'année 1791, capitaine en second des canonniers. Ce n'est ni plus ni moins qu'un personnage historique, le futur général et baron d'empire, qui réorganisa la gendarmerie et, le 6 juillet 1809, remplit la triste mission d'enlever du Quirinal le souverain pontife Pie VII. Etienne Radet, soldat au régiment de la Sarre-Infanterie

en 1780, congédié en 1786, avait passé alors dans la maréchaussée, et donné sa démission en 1789. Il était entré dans la garde nationale, mais ne fut jamais, comme le dit la *Biographie des contemporains*, de Rabbe, garde-chasse du prince de Condé. Il s'était retiré à Varennes, où il utilisa ses connaissances militaires en dressant les gardes nationaux, et où il était, au moment de l'arrestation, à la tête d'une très modeste auberge et membre de la commune. Il n'avait pas encore accompli sa vingt-neuvième année. Je ne sais où le rédacteur des *Fastes de la Légion d'honneur* a vu que, lors de l'événement de Varennes, il se conduisit de manière à favoriser l'arrivée de Louis XVI à Montmédy. Si vague qu'il soit, ce détail, répété par la *Biographie* Didot, n'est justifié par aucun document, ni par aucune tradition locale. La vérité est qu'il ne joua alors qu'un rôle insignifiant et effacé, qui ne se dessine pas d'une façon distincte. On ajoute qu'il fut traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme l'un des complices de la fuite du roi, et acquitté le 16 pluviôse an II : je ne trouve son nom ni à cette date ni à aucune autre, dans les histoires du *Tribunal révolutionnaire* de MM. Campardon et H. Wallon. Sa carrière militaire est connue et se trouve racontée dans toutes les biographies. Durant les dernières années de sa vie, après avoir obtenu remise d'une grande partie des neuf ans de détention dans une citadelle, auxquels il avait été condamné par la Restauration, il se retira à Varennes, où il mourut le 28 septembre 1825 [1]. Sa veuve lui survécut longtemps : c'était une femme du peuple, que j'ai connue dans mon enfance, très vieille et très pieuse.

Cejourd'hui 6 mars 1792, la municipalité et les notables com-

[1] La même année, quelques mois plus tôt, le 5 février, était mort également à Varennes, où il vivait en paisible rentier, le lieutenant général Elie, chevalier de Saint-Louis, qui avait eu, avec Hulin, la part la plus active et la plus brillante à la prise de la Bastille.

posant le conseil général de la commune de Varennes étant assemblés ;

Le sieur Roland, négociant en cette ville, est comparu et a donné connaissance de la lettre à lui adressée par le sieur de Goguelat, ancien aide de camp de M. de Bouillé, en date du.... qui l'autorise à retirer la jument qui a été remise et déposée entre les mains du sieur Radet, suivant l'acte municipal du 29 juin dernier ;

Sur quoi, ouï le procureur de la commune, qui a reçu également une lettre du sieur de Goguelat relative à la remise de ladite jument ;

Le conseil général a arrêté amiablement avec le sieur Radet, en présence dudit sieur Roland, les frais d'aliment, pansement, ferrage et autres, à la somme de 250 livres, qui lui a été à l'instant payée, ainsi qu'il le reconnaît, par ledit sieur Roland ;

Au moyen de quoi il vient de remettre à l'instant à ce dernier ladite jument, de laquelle il demeure déchargé ;

Reconnaît ledit sieur Roland que le procureur de la commune vient de lui remettre un sabre avec monture en acier, garni de son baudrier avec crochet et attache en argent, qui lui avaient été remis par le sieur Sauce, son prédécesseur. Dont décharge et a signé.

Suivent les signatures : ROLAND, DROUET, GODDE, COQUILLARD, LEGAND, FOURNEL, MANGIN, MUSQUIN, BOULHAULT, *procureur de la commune,* ROBSY, MAIRE, LEVASSEUR, *secrétaire greffier.*

Le sabre, comme la jument, appartenait à Goguelat. C'était celui dont Roland s'était emparé en le désarmant, lors de l'épisode que nous avons raconté. Nous n'avons cité ces pièces, sans importance par elles-mêmes, que pour avoir occasion de faire remarquer le rapprochement inattendu opéré entre ces deux ennemis. Roland survécut longtemps à son fait d'armes et, avec la persistance des souvenirs du premier âge, je me rappelle parfaitement la physionomie de ce vieillard retombé en enfance, qui, pendant la belle saison, passait la plus grande partie de ses journées sur un banc scellé devant sa porte, en face de la maison paternelle, parlant seul et décrivant avec ses bras des

arabesques bizarres, où l'on croyait voir le geste de mettre quelqu'un en joue et de tirer sur lui. On racontait dans le pays que, après son coup de feu sur Goguelat, épouvanté de son action, il s'était réfugié dans un grenier et qu'il était devenu fou. Il faut rabattre de cette légende : il ne devint fou que plus tard et, après l'action, il alla lui-même voir et consoler Goguelat, dans l'auberge où on l'avait transporté pour panser sa légère blessure. Le mémoire local que nous avons déjà cité dit même qu'il favorisa sa fuite. En tout cas, on voit ici que les deux adversaires s'étaient réconciliés, et que Goguelat n'avait rien trouvé de mieux que de prendre son vainqueur pour intermédiaire auprès de la commune de Varennes et de le charger de ses intérêts.

III.

Ce qu'il y a de plus curieux peut-être parmi toutes les pièces conservées dans le dossier de l'arrestation, c'est la grosse liasse d'adresses de félicitation qui, de tous les points de la France, des plus grandes villes comme des plus inconnues, affluèrent à Varennes après l'arrestation. Ces adresses, écrites presque toutes par les sociétés des Amis de la Constitution, qui depuis furent les Jacobins, sont au nombre d'une centaine, pour ne parler que de celles-là seulement qui se sont trouvées conservées jusqu'aujourd'hui; mais il y en eut certainement davantage : à la date du 1er septembre, le trésorier de la ville avait eu à payer 103 livres 12 sous, pour les ports de lettres reçues par la commune à cette occasion, et devait rembourser en outre 65 livres 14 sous à la garde nationale pour les adresses envoyées à celle-ci [1]. On ne s'attend pas sans doute que je les reproduise les unes après les autres : ce serait un travail de copiste par trop fastidieux et dont l'utilité ne rachèterait pas suffisamment l'ennui. Du reste, la plupart de ces lettres se ressemblent beaucoup, par le style comme par les idées et les sentiments qu'elles expriment. Je me bornerai donc à en extraire les passages les plus saillants à divers titres, ceux surtout qui me sembleront le mieux refléter l'esprit public et la marche des idées d'alors.

La première pièce, fort courte et signée du nom de Bailly, est un remerciement de la municipalité de Paris pour l'envoi du procès-verbal, accompagné de félicitations

[1] Registre des délibérations, 1er septembre 1791.

sur la belle conduite de la ville de Varennes. Elle est écrite d'un ton froidement officiel, dont la sécheresse contraste étrangement avec le lyrisme de presque toutes les autres.

Ville et peuple à jamais célèbres dans les fastes de l'histoire, s'écrient le directoire et le procureur syndic du district de Saint-Dizier, les bénédictions de tous les siècles vous attendent ; et si dans l'avenir la faux du temps détruisait Varennes, au point qu'il n'en restât plus aucune trace, l'œil humide de pleurs, nos derniers neveux, à genoux sur la place qu'aura occupée son enceinte, s'écrieront avec transport : C'est là qu'était Varennes ; c'est là qu'ont vécu des hommes dignes d'être libres ; c'est là que fut arrêté dans sa fuite un roi parjure à ses serments.

Il y en a qui délirent tout à fait et entonnent à pleine voix les plus fougueux, les plus désordonnés dithyrambes ; telle est, entre autres, l'adresse des amis de la Constitution de Reims, qui avaient sans doute à cœur de racheter la mauvaise réputation de leur ville, où l'on sacrait les *tyrans*. Partout ce sont des hymnes, de l'encens, des prostrations, des adulations de bonne foi, mais tellement hyperboliques, qu'en les lisant aujourd'hui, à quelque parti qu'on appartienne, on ne peut s'empêcher d'en sourire. Ici on compare les habitants de Varennes à ces *Romains qui ne pâlissaient pas devant la pourpre des rois;* à Brutus, à Horatius Coclès, à Scévola, aux plus glorieux consuls, aux plus austères et aux plus vaillants Spartiates ; là, on leur décerne le nom de pères, de sauveurs de la patrie ; plus loin, on leur adjuge sans façon l'immortalité. Les *Amis* de Calais prouvent par une comparaison méthodique que les Varennois doivent être mis bien au-dessus d'Eustache de Saint-Pierre et de ses compagnons ; et ils ajoutent que désormais, quand un citoyen aura bien mérité de la patrie, on dira : « Il était digne d'être né à Varennes. »

Une de ces lettres de félicitation avait été portée par la poste à la commune de Varennes-le-Grand, dans l'Allier : après l'avoir ouverte, les officiers municipaux reconnurent

l'erreur, et en l'expédiant aux véritables destinataires, ils y joignirent une adresse personnelle, où ils offraient la radiation de leur nom de Varennes, *pour s'être enfumés de l'encens qui brûlait* sur les autels du vrai Dieu. Ils supplient du moins la petite bourgade de la Meuse de s'appeler désormais Varennes-le-Grand, titre dont ils lui cèdent l'honneur comme à la plus digne, et ils donnent eux-mêmes l'exemple les premiers sur la suscription de leur lettre.

Les *dames patriotes* de Tonneins, patrie de Mme Cottin, affiliées à la société des Amis de la Constitution, offrent aux Varennois le témoignage de leur admiration et de leur reconnaissance. Elles n'entendront « jamais prononcer leur nom sans attendrissement. » « Mieux vaut mourir que d'être esclaves! » s'écrient en finissant ces femmes fortes, et elles déposent au-dessous vingt-cinq signatures d'une écriture fort primitive.

D'autres communes envoient des députations d'honneur; plusieurs annoncent officiellement qu'elles ont écrit les noms des héros de l'arrestation sur leurs registres, et Sèvres, en particulier, fait savoir qu'elle a décerné cette gloire à Drouet comme à l'un des bienfaiteurs de la nation. Saint-Jean-de-Losne et Perpignan accompagnent leurs lettres de couronnes civiques. Celle de Saint-Jean-de-Losne fut apportée par un citoyen de cette ville nommé Henriot, et remise solennellement dans une fête civique, couronnée par un banquet chez le patriote Jean Leblanc, au *Bras d'or*. En vertu d'une délibération municipale [1], la couronne, après qu'on en eut détaché quelques branches pour en décorer les drapeaux, fut installée à la place d'honneur de l'hôtel de ville, d'où on la détacha pour la fouler aux pieds et la mettre en morceaux après la Révolution.

Les *Amis de la Constitution* de Paris offrent à la mu-

[1] Registre des délibérations, 29 juin 1791.

nicipalité et à la garde nationale des lettres d'affiliation : Ils ont cru, disent-ils, devoir transmettre à la postérité les noms des Français dont le courage a servi si utilement la patrie ; ils ont arrêté que « ces noms seront gravés sur une pierre qui sera placée dans le lieu de leurs séances, et dont la vue entretiendra dans tous les cœurs le souvenir d'une action aussi glorieuse que mémorable. Cette pierre est sortie des décombres de la Bastille [1] ; et c'est ainsi que ce qui faisait le plus solide appui du despotisme deviendra, par la seule inscription de ces noms, un monument durable élevé à la liberté. »

On sent souvent percer, sous les félicitations, une sorte de jalousie contre le hasard heureux qui a favorisé Varennes en cette circonstance. Certains patriotes laissent deviner qu'ils portent envie à cette gloire récente. Pourquoi la fortune n'a-t-elle pas voulu que ce bonheur échût à leur ville? Ils s'en fussent montrés également dignes par leur courage et leur grandeur d'âme.

En général l'enthousiasme et l'admiration vont si loin qu'ils débordent jusque dans les formules de la lettre. La plupart débutent ainsi : « Frères, amis et citoyens libres, Très chers frères, Louables concitoyens, Braves camarades, Citoyens vertueux, Immortels citoyens, Vrais héros de la patrie, Vertueuse municipalité, etc., » et finissent à peu près de la même manière. On y retrouve, encore plus que dans le procès-verbal de la commune de Varennes, ces mots de *vertu*, de *nature*, de *cœur sensible*, qui remplissent tous les écrits contemporains : il n'en est pas une, pour ainsi dire, qui se soit dérobée au galimatias emphatique et boursouflé de l'époque, de sorte qu'à voir se représenter sans cesse les mêmes formules et les mêmes idées, à lire

[1] Offerte, sans doute, par le patriote Palloy, démolisseur de la Bastille, qu'il débitait alors en détail d'un bout à l'autre de la France.

ces phrases sonores, montrant toujours la même pompe et cachant toujours le même vide, on dirait les amplifications maladroites et prétentieuses de quelque élève de rhétorique, plein d'ardeur et de lecture et tout imprégné du *Contrat social*. On y rencontre même des dissertations et de grands étalages de théories où le rédacteur semble n'avoir d'autre but que de chercher à prouver, à propos ou hors de propos, dans une occasion solennelle qui ne se présentera pas souvent, sa capacité politique et philosophique. Ecoutez l'adresse de Saint-Puy (Gers) : « Ils avaient pensé, ces détracteurs du droit des nations, que le peuple formait la partie la moins essentielle du royaume, et que les citoyens étaient faits pour le gouvernement, et non le gouvernement pour les citoyens. Ils ont erré, ces ennemis de l'homme, dans leurs principes ; ils ont erré, ces vexateurs du peuple, dans les conséquences de leurs principes ; ils ont erré, ces aristocrates, ces fauteurs du despotisme, lorsque, mesurant la puissance d'un peuple libre sur ce qu'il faisait esclave, ils ont cru pouvoir l'asservir et l'abrutir. Mais qu'ils apprennent que la liberté est un gage de la nature. Nous l'aliénons avec la communauté, et l'homme, s'unissant à tout, n'obéit pourtant qu'à lui-même, et reste aussi libre qu'auparavant. Pardonnez, Messieurs, cette digression : elle est dictée par l'indignation qui nous anime à la vue des forfaits commis contre la société. »

Les théories exposées à huis clos dans ces adresses sont souvent des plus hardies et des plus avancées : les idées, jusqu'alors contenues par l'habitude et le respect, maintenant surexcitées outre mesure par l'humiliation de la royauté, ont fait un grand pas en avant et se produisent dans toute leur audace. Le procès-verbal de la municipalité de Varennes, destiné à l'impression, s'était arrêté à un terme mitoyen qu'il n'osa franchir, même stimulé par les représentations du directoire de la Meuse : il sem-

blait que la majesté royale eût encore gardé son prestige pour ces hommes qui venaient, sans s'en douter à coup sûr, et sans prévoir en aucune façon ni la portée ni les conséquences de leur acte, de lui porter la plus terrible atteinte. Ici, il n'en est pas de même. On y peut découvrir, à travers les allusions, les timidités, les réticences, le vague de l'expression, les incertitudes et les tâtonnements d'une pensée qui ne se dévoile pas tout entière, ce que dès lors les esprits osaient rêver et entrevoir. Sans doute, plusieurs de ces lettres parlent du roi sur un ton respectueux, et même avec les formules de l'amour et du dévouement, en se rejetant par compensation, d'après la tactique ordinaire, sur les perfides conseillers qui l'ont égaré ; mais le plus souvent cette dernière apparence de respect, dont beaucoup ne songent même pas à se couvrir, cache mal un fond de révolte tout prêt à éclater. Dans quelques-unes, le monarque est fort maltraité ; on en parle tantôt avec colère, tantôt avec un dédain superbe et méprisant. Le chirurgien Mangin avait débuté en appelant Louis XVI « l'individu qui allait plonger la France dans le carnage et la désolation. » On trouve continuellement dans ces adresses des phrases comme celles-ci : *Roi parjure à ses serments*, *majesté perfide*, *insensé fugitif*, *le trône despotique d'un tyran*, *la désertion d'un roi parjure*, *fuyard inhabile à régner*, etc.

Les *Amis de la Constitution* de Paris donnent à Louis XVI le titre de *premier fonctionnaire de l'Etat*. Je détache de l'adresse d'Orléans un passage caractéristique à ce point de vue :

Effrayés d'avoir à soumettre une nation pleine de héros, les ennemis de la patrie avaient essayé d'y semer l'épouvante, en lui enlevant une image qu'ils croyaient être le palladium du salut commun et l'unique appui de notre constitution. Insensés, quel eût été le fruit de leurs manœuvres? Peut-être ce fantôme, qu'ils auraient couvert des magnifiques lambeaux du despotisme

et environné des hommages de la servitude, aurait-il glacé le courage de quelques faibles patriotes; peut-être quelques Français, encore à demi sauvages, comme ces hordes que la lune, en se perdant dans les nuages, jette dans la consternation, auraient-ils tourné contre eux-mêmes leurs propres armes; mais la foule des Francs, moins superstitieuse et moins pusillanime, sans contester à l'image royale les respects qui lui sont dus quand elle est placée dans son sanctuaire, se seraient tournés vers une divinité bien plus sacrée, divinité dont émane toute puissance, la nation.

Ainsi, pour les *Amis de la Constitution* d'Orléans, la royauté n'est plus qu'une *image*, un *fantôme*, une sorte de fétiche muet, immobile et insensible, un je ne sais quoi de vague et d'insaisissable, flottant entre le rêve et la réalité. Ce qui domine dans les pièces dont nous nous occupons, c'est, pour parler leur emphatique langage, le *saint enthousiasme de la liberté* et l'amour de la *sainte Constitution*. Presque toutes s'expriment sur un ton d'enivrement et d'exaltation dont le ridicule s'accroît encore par l'incorrection ampoulée du style et l'ignorance des rédacteurs. La ville de Radonvillers débute majestueusement par ces deux vers :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des méchants arrêter les complots,

exorde qui donne suffisamment l'idée de cette adresse curieuse que n'eût pas désavouée M. Prudhomme, et où il est parlé « de la discorde agitant son terrible flambeau. » Mais que dire de la distraction des officiers municipaux de Saint-Gengoux-le-Royal (Saône-et-Loire), qui commencent en ces termes :

Si le *village d'Arc* est devenu fameux pour avoir donné le jour à la femme courageuse qui délivra la France d'un ennemi redoutable, combien plus célèbre ne sera pas la ville de Varennes, qui vient d'arrêter la course fugitive d'un roi qui trahissait son peuple et violait ses serments?

On se rappelle la fable de la Fontaine :

> Notre singe prit pour ce coup
> Le nom d'un port pour un nom d'homme.

Et ces pauvres gens ont semblé prendre à tâche, dans toute leur lettre, d'appuyer sur la malencontreuse bévue, d'y revenir sans cesse : « C'est le hasard, disent-ils, qui fit naître Jeanne à Arc ; Jeanne est le seul individu fameux que produisit le village, » etc.

Personne n'est oublié dans l'hymne de reconnaissance entonné de toutes parts à la louange des héros de ce grand événement. La plupart insistent particulièrement, toujours en estropiant d'une manière déplorable les noms propres, sur les éloges dus à Paul Leblanc et à J. Ponsin, « ces deux jeunes héros que le Ciel semble avoir envoyés sur la terre pour servir d'exemple à tous les amis de la liberté, » à Leblanc aîné, à George fils, à Guillaume, à Mangin, surtout à Sauce et encore plus à Drouet : il y a même quelques lettres adressées spécialement à ces quatre derniers personnages, et plusieurs recommandent aussi de faire passer leurs félicitations au détachement qui a mis bas les armes lorsque son commandant lui ordonnait de charger le peuple.

IV.

Ce volume était en cours d'impression et déjà tiré à moitié quand M. Alexandre Tuetey a publié le tome Ier de son précieux *Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française* (in-4°). Beaucoup des pièces qu'il indique, conservées en manuscrit aux Archives, ont été imprimées ; d'autres avaient été consultées par nous. Parmi les pièces qui peuvent offrir un certain intérêt en dehors de celles que nous avons utilisées, citons les unes d'après lui, les autres d'après nos propres recherches :

Projet autographe de lettre de Louis XVI à l'Assemblée pour démentir les bruits de son départ, daté du 26 septembre 1790.

Projet d'évasion communiqué au roi par M. de Laporte, intendant de la liste civile, et attribué à M. de Montet. (23 février 1791.)

Mémoire, sans date, de la main de l'archevêque d'Aix, où le départ du roi est présenté comme le seul moyen de salut, avec le concours de M. de Bouillé et de son armée. Ces deux dernières pièces ont été publiées en 1793 par décret de la Convention, avec les autres papiers trouvés dans l'armoire de fer. Le mémoire en question de l'archevêque d'Aix est précédé de deux autres du même prélat, également sans date, mais postérieurs au retour à Paris, et traçant au roi la marche qu'il doit suivre. (*Troisième recueil*, t. I, p. 322 et suiv.)

Lettre du curé et des marguilliers de Saint-Germain l'Auxerrois, du 20 juin 1791, le jour même du départ, invi-

tant l'Assemblée à la procession de la Fête-Dieu et annonçant que le roi a promis d'y assister. On peut lire cette lettre dans les *Archives parlementaires*, à la date; le *Moniteur* s'était borné à indiquer l'invitation sans mentionner la promesse du roi.

Une lettre de l'abbé Maury au roi après son retour, et un projet de discours du roi à l'Assemblée, pour justifier son départ. (*Troisième recueil de l'armoire de fer*, t. I, p. 206-207.)

Signalons encore une brochure publiée par Marat dans les premiers jours de juin 1791 : *C'est fait de nous*. On prépare, dit-il, les appartements pour recevoir Louis XVI à Compiègne; de là on le conduira à Toul ou à Metz, et qui l'empêchera d'aller joindre l'armée autrichienne? « Volez à Saint-Cloud, s'il en est encore temps; ramenez le roi et le dauphin dans vos murs, tenez-les sous bonne garde; renfermez l'Autrichienne et son beau-frère ».

La série des Archives, D. XXIX^{b}, où nous avons puisé si souvent, renferme encore quelques pièces plus ou moins intéressantes, relatives au départ du roi. Dans le carton 33 : déposition d'un postillon, neveu du sieur le Bast, loueur de carrosses, rue des Champs-Elysées, datée du 21 juin 1791. Hier, à deux heures, deux inconnus ont demandé trois chevaux pour aller à Claye. A neuf heures, il a conduit ces trois chevaux rue Millet, où il a pris un cabriolet, et il s'est rendu à dix heures quai Voltaire, près le pont Royal. A minuit, un particulier s'est présenté avec deux dames qui sont montées seules dans le cabriolet, et se sont fait conduire à Claye, où, arrivées à deux heures du matin, elles ont attendu cinq quarts d'heure. Alors on a vu paraître une voiture à six chevaux, absolument fermée, précédée de deux courriers, avec un domestique sur le siège, à l'allemande. On ne s'est point parlé; les deux dames ont continué la route dans leur cabriolet, avec la grande voiture. Lui et

son camarade ont reçu un louis pour les chevaux et six francs pour boire. Le domestique de la maison de la rue Millet parle assez mal le français.

Dans le carton 37 : le sieur Picard, postillon, dépose que le roi a passé à Montmirail, le 21 juin, entre neuf et dix heures du matin. Il a entendu dire que la famille royale avait été retardée longtemps à Etoche *(sic)*, six lieues plus loin que Montmirail.

Dans le carton 35, on trouvera la copie d'une prétendue lettre de la reine au prince de Condé, qu'une certaine Marie-Antoinette de Flandre, épouse de M. Brand, tailleur, raconte avoir été chargée par Mme de Rochechouart de remettre à une dame Benoit ; elle l'ouvrit, la lut, la déposa, en bonne patriote, sur le bureau de la section du Théâtre-Français, et en porta une copie à l'*Orateur du Peuple*, qui l'imprima (VI, 370). En outre, elle se porta le 20 juin au comité de Saint-Sulpice, pour dénoncer le prochain départ du roi pendant la nuit. Par délibération du 21, l'assemblée de la section du Théâtre-Français arrêta qu'elle en ferait la déclaration expresse. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la lettre pour voir qu'elle est apocryphe. Par une coïncidence qui serait plus frappante, si ces dénonciations n'étaient pas alors tellement innombrables, l'*Orateur du Peuple*, juste dans le numéro précédent, racontait que la reine avait tenté, la veille, de s'évader en fiacre des Tuileries, avec Madame Elisabeth et Madame Royale. Elles s'étaient d'abord rendues au Luxembourg, d'où elles devaient quitter Paris, toujours en fiacre, « pour ne point éveiller les soupçons.... Hier, il n'était bruit que de cette aventure dans tout le quartier Saint-Germain.... Citoyens, ajoute le journal, la bombe va éclater, la famille royale ne fut jamais si près de vous échapper ; tenez-vous sur vos gardes ! » On juge si, après une prédiction si positive, Fréron triomphe dans le numéro du lendemain.

V.

Page 92.

« Les illusions dont on se berçait à Coblentz.... reposaient sur des projets d'évasion de la famille royale, dont on parlait imprudemment. Une personne de confiance, envoyée à ma mère (la comtesse de Montault-Navailles, née de Coulommiers) par M. Durvey (banquier de la cour, dévoué à la famille, et à qui Mme de Montault-Navailles avait confié sa fortune en partant pour l'émigration), lui apporta un morceau de ruban de fil qui avait été cousu dans une doublure et sur lequel étaient écrits ces mots : « Donnez-vous votre sanction au prêt d'une partie de la dot que vous-même avez déposée entre mes mains ? Elle vous sera rendue par celui que vous chérissez, lorsque vous vous retrouverez ensemble, et bientôt, je l'espère. Répondez par la même voie. — Oui, cent fois oui, » fut la réponse de ma mère. Hélas ! l'arrestation du roi à Varennes rendit ce sacrifice inutile. Il avait aidé à compléter la somme convenable pour l'exécution de ce projet. » (*Mémoires* lithographiés de Mme la duchesse de Gontaut [1], p. 17.)

Plus loin, la duchesse de Gontaut revient au même sujet. Pendant un voyage qu'elle osa entreprendre en France, déguisée et sous un faux nom, pour des intérêts de famille, elle eut une entrevue à Montgermont avec sa belle-sœur, la marquise de Gontaut, qui lui raconta les événements

[1] La duchesse de Gontaut-Biron, ancienne gouvernante des enfants de France, écrivit en 1853, à l'âge de quatre-vingts ans, ses souvenirs, adressés à sa petite-fille et à son petit-gendre, le comte et la comtesse George d'Esterhazy. Ils n'ont jamais été imprimés, mais simplement lithographiés à un petit nombre d'exemplaires, pour la famille et les intimes. Un de ces exemplaires est venu, par voie d'acquisition dans une vente posthume, à la Bibliothèque nationale (*Réserve*).

affreux auxquels elle a assisté, et tout ce qu'elle a eu à souffrir elle-même :

« Au milieu de cette horrible et tragique période, dit-elle, j'ai eu un instant de consolation, celle d'apprendre que M. Durvey a remis au roi, au moment de son départ, des sommes considérables que des amis dévoués mettaient à sa disposition, sommes parmi lesquelles se trouvait, avec le consentement de ma mère, une partie de ma dot. » (P. 49.)

Un grand nombre de personnes dévouées au roi firent aussi l'avance, ou plutôt le sacrifice, de sommes plus ou moins considérables, pour subvenir aux frais de l'évasion, et il fallut sans doute les mettre au courant, au moins d'une manière générale. Les trahisons n'étaient pas à craindre de leur part, mais les indiscrétions.

VI.

Page 142.

Les révélations des Archives sont souvent impitoyables, et il n'y a rien d'indiscret comme une lettre autographe. Nous avons retracé, d'après sa propre *Déclaration* et les récits imprimés, le rôle honorable, quoique subalterne, rempli dans les événements par le maréchal des logis Lagache. Mais voici qu'une découverte inopinée vient fâcheusement se jeter au travers de ce récit : celle de deux lettres écrites de sa main quelques jours après l'arrestation, que ses apologistes n'ont ni connues ni soupçonnées, qu'il avait peut-être oubliées lui-même, sans penser, pas plus que tant d'autres, que *scripta manent*, et que si l'on a pu accuser la manie paperassière de nos administrations, elle a au moins cet avantage, qui n'en est pas toujours un pour les intéressés, de conserver les papiers. Les Archives sont le grand déversoir où tout vient aboutir, et où tout finit par se retrouver.

La *Déclaration du sieur Lagache*, imprimée à la suite de la *Relation* du duc de Choiseul, dans la collection Baudoin frères, se termine par un *et cætera :* « Bontemps arrivait de Clermont (où ce maréchal des logis avait été envoyé d'Auzéville pour voir ce qui se passait), et dit à M. de Saint-Didier qu'il fallait que je songeasse à ma sûreté, qu'on allait venir m'arrêter, et je m'évadai, *etc.* » Voici ce que recouvre cet *et cætera :*

Le 26 juin, Lagache écrit « des environs de Barre (Bar-le-Duc), » où il se tient caché, à la municipalité de Com-

mercy, sa ville de garnison. Le style, l'orthographe, la prodigalité des majuscules au commencement des mots, l'extrême irrégularité d'une ponctuation maniée absolument au hasard et qui tantôt sépare une phrase en tronçons incompréhensibles si on les isole, tantôt en réunit plusieurs en une seule, rendent la lecture de cette longue lettre assez laborieuse et quelquefois impossible. Nous allons en donner le commencement tel quel, afin qu'on ait une idée de l'instruction de Lagache à ce moment de sa carrière, aussi bien que de ses sentiments. J'aime à croire que le général Henry n'écrivait plus de ce style.

La lettre, timbrée de Bar, est l'original écrit entièrement de sa main, coté, paraphé et envoyé au Comité des recherches :

Monsieur,

J'espère trouver dans votre justice, qui éloigne d'elle toute prévention pour appressier la vérité, un gage équitable, protecteur du malheureux innosent. Considéré les obligations d'un soldat, son obéissance pour ses chefs vous y trouverez dans cette acte sacré du devoir la source de ma conduite et sa pureté. Un chef à qui l'on conffie un pouvoir vient d'en abuser en trahissant sa nation plonge dans la peine en compromettant dans son action infâme les officiers, les sous-officiers et les soldats obeissent. C'est ainsi qu'on nous trompe. C'est ainsi qu'on nous rand criminel, s'il et posible de l'être en remplissant les obligations de son devoir. C'est la conduite affreuse qu'a tenue M. de Choiseul. Vous connaissez sûrement son crime et la suitte de ma lettre vous apprendra comme il et facille d'abuser de notre conffiance. Communiqué la au corps de votre municipallité, à celui de la garde national ; que l'on reconnaisse mon innosence, quel soit publiez : je demande de votre justice cette grâce. MM. de Choiseul et Damas, de consert avec M. de Bouillée, notre détachement, ainsi que celui de Monsieur et des hussards, devait facilliter la désertion du roi, qui ût fait le malheur de nos familles et de la France entière.

Il expose ensuite les faits, les ordres qu'il a reçus et

exécutés jusqu'au moment de l'arrivée des voitures à Sainte-Menehould. (Ici nous rétablissons la ponctuation, pour rendre la pièce plus intelligible.)

« Les habitants de Sainte-Menoult en consur de la deffiance ; nous n'en avions pas moins.... Je me disoit en moi-même : si mes soubsonds sont vrai, nous nous trouvons innosamment et cruellement compromis. Plus je réfléchissoit, plus je voiest l'horreur d'une action aussi lâche envers la nation. Mon cœur en fut saisy. L'homme affecté et (est) incapable d'une sage résolution, puis le mal étoit fait sans i avoir participé d'intention. Je ne vie plus que le précipice où lon nous avoit plongé; on ne réfléchit plus à la vue d'un danger éminant : la seule pensée et (est) de si soustraire par la fuite. Ce mouvement et naturelle. Il ût été plus sage d'aller déposer nos soubsont à la municipalité, mais agitté par mile réflections plus effrayantes les une que les autres, je ne pensoit qu'à celler mon cheval pour fuir. »

Il n'a donc fait que suivre, en s'évadant, un mouvement naturel. Les cris tumultueux de la foule, lorsqu'il voulut obéir aux ordres de d'Andoins pour faire seller les chevaux, ont achevé sa terreur : « Je pique mon cheval, je franchi les ostacles qu'on mopose sans faire mal à personne et je me sauve par l'horreur du compromis où je voiest le détachement plongé par la célératesse du général et des commandants en chefs. » A Clermont, il rend compte des choses à Damas et lui dit : « On nous a cruellement trompés. » Il prétend avoir donné au capitaine Saint-Didier le conseil de rester et de se mettre sous la sauvegarde de la municipalité. Ce conseil fut suivi. Mais la terreur le ressaisit en apprenant l'arrestation du roi :

« L'innocance au fond du cœur ne sauve pas des haprehentions d'être arretté au milieu d'un peuple irritté. Les exemples des révolutions font frémir. Je me suis soustrait à tout les regards. J'attandrai du calme.... J'implore de votre municipallité, de ce corps respectable toute la bienveillance, et ma vive reconnais-

sance se manifestera par le profond respec avec lequel j'ai l'honneur d'être très parfaittement.... »

La lettre suivante (28 juin) s'adresse à la municipalité de Sainte-Menehould, et celle-là est datée de Commercy, où il se dit caché. Elle proteste également de son innocence et contre les dépositions dont ses camarades l'ont accablé. Etant peu avantagé de la fortune, il a trouvé « par notre heureuse Révolution » un bien-être dans son état qu'il ne voudrait pas perdre par un soupçon injuste et cruel [1].

« Qu'on pense plutôt que si j'avois eu la moindre connaissance de la désertion du roi, je m'en aurois fait gloire auprès de ma nation bienfaisante et le roi n'auroit pas passé à Sainte-Menehould : je l'eusse arrêté moi-même. » S'il a commandé aux dragons de monter à cheval, c'est par obéissance à son chef; s'il a fui, c'est « par un effet de la terreur, » pour se soustraire au peuple indigné contre lui. Il a écrit sa justification dans une lettre à la municipalité de Commercy : « J'espère qu'ils vous la feront passer, et j'attends ce moment pour que votre justice, votre bonté mette fin à ma cruelle position, sans quoi je me verrai contraint de me constituer prisonnier, tout cruel que soit ce parti pour l'homme innocent [2]. »

Nous ne savons si Lagache en fut réduit là, mais nous pouvons dire sincèrement que la trouvaille de ces deux lettres nous a chagriné. Encore une illusion qui s'envole!

Le masque tombe, l'homme reste,
Et le héros s'évanouit.

Sans doute il y a là des circonstances très atténuantes, dont il serait injuste de ne pas tenir compte; mais vraiment Lagache dépasse les bornes, même de la défense personnelle; il se défend trop, et sur un ton fâcheux; il en met plus qu'il n'en faut, et comme il prétend l'avoir fait à Sainte-Menehould, incontestablement, cette fois, il se dérobe et fuit par

[1] Nous ne nous astreignons plus ici à reproduire l'orthographe de Lagache.

[2] Archives nationales, D. XXIX^b, 37.

peur. Même en en rabattant beaucoup, il en restera toujours assez pour nous gâter notre brave Lagache. Les misanthropes pourront se donner le plaisir de rapprocher ces deux lettres de la *Déclaration* qu'il écrivit la même année, sur la demande du duc de Choiseul, mais qui ne fut imprimée que longtemps après, à la suite et comme pièce justificative de la *Relation* de celui-ci, et où il parle d'une tout autre manière des événements, ainsi que de Choiseul, son *bienfaiteur.* Il faut juger avec indulgence les défaillances en temps de révolution, et nous sommes persuadé que Lagache s'est calomnié pour se défendre.

VII.

Page 224.

Dans une lettre qu'il veut bien m'écrire, M. Salmon, conseiller honoraire à la cour de cassation, jadis procureur du roi à Saint-Mihiel (Meuse), où il a beaucoup connu Jean-Baptiste Sauce, mort commissaire de police dans la même ville, fils du procureur de Varennes et témoin intime de l'arrestation, me confirme une particularité curieuse qu'il m'avait déjà rapportée de vive voix :

Plus je m'interroge, plus je reviens sur ce que j'ai appris, soit de Jean-Baptiste Sauce, soit surtout du capitaine Besson, de Saint-Mihiel, plus je me crois autorisé à assurer, sur la parole de celui-ci, que Murat était maréchal des logis comme lui dans le détachement de l'armée de Bouillé qui stationnait à si peu de distance de Varennes, et que tous deux étaient, ainsi que leurs camarades, impatients de venir y enlever le roi, et de l'aider, en l'escortant, à franchir la frontière. Ce que je vous raconte des sentiments de Murat, sur la parole du capitaine Besson, serait confirmé par ce fait, que rappelaient dernièrement les journaux, que l'empereur ayant invité Murat, son beau-frère et gouverneur de Paris, à composer la commission qui jugerait le duc d'Enghien qu'on venait d'arrêter à Ettenheim, le loyal soldat s'y serait refusé.

Murat faisant partie des soldats qui avaient marché sur Varennes pour délivrer Louis XVI, ce serait certainement là un détail curieux et qu'il faudrait noter, quoique l'intérêt en soit purement anecdotique. Mais, malgré la précision des souvenirs de M. Salmon, à qui l'ancien camarade de Murat, le capitaine en retraite Besson, homme loyal et

universellement honoré, a dix fois répété cette assertion, je ne parviens pas à la concilier avec l'histoire. Les biographies de Murat s'accordent à dire que le jeune homme s'engagea d'abord dans le 12e chasseurs, et que, renvoyé de ce corps pour indiscipline, il rentra dans le 21e régiment du même corps, après avoir passé par la garde constitutionnelle de Louis XVI. Le capitaine Besson, d'ailleurs, sortait lui-même des chasseurs à cheval. Or, les chasseurs ne figurent dans aucun des mouvements de troupes combinés par Bouillé en vue de la fuite du roi, et celles qu'on voit arriver aux portes de Varennes dans l'intention de le délivrer sont, d'une part, les hussards de Lauzun avec Deslon ; de l'autre, les dragons de Royal-Allemand avec Bouillé. De plus, les biographes nous apprennent que Murat n'était plus maréchal des logis, mais sous-lieutenant depuis le 30 mai 1791. Enfin, les mêmes biographes s'accordent également à reconnaître que la jeunesse du futur roi de Naples fut d'une grande effervescence révolutionnaire, — même l'auteur de sa *Vie privée, politique et militaire*, qui avait été son aide de camp, et qui voudrait dissimuler cette aberration. Son effervescence s'était déjà manifestée avant 1791, et elle persista plusieurs années encore, ce qui s'accorde peu avec les sentiments dont parlait le capitaine Besson, mais ne contredirait pas sa présence. Je reconnais, d'ailleurs, que ces objections, suffisantes pour produire le doute, n'ont pas une valeur définitive, et que la découverte d'une erreur ou d'une lacune dans la biographie de Murat pourrait les détruire.

VIII.

Page 229.

Nous croyons devoir reproduire la version, un peu différente de celle que nous avons adoptée, donnée par M. Claude Buirette, historien de Sainte-Menehould :

Le comte de Dampierre, chevalier de Saint-Louis, seigneur du village de Hans, s'était déjà posté deux fois sur le passage du roi, dans l'intérieur de la ville de Sainte-Menehould, pour le saluer avec le plus profond respect. Il serait parvenu à s'approcher de la berline, en poussant son cheval à travers la foule, non sur la route, mais au sortir de la ville, pendant qu'on montait lentement le faubourg, et les voisins entendirent qu'après avoir salué le roi, « il déclinait ses nom, titres et qualités, en ajoutant qu'il avait épousé une demoiselle de Ségur, parente du ministre de ce nom et nièce de M. d'Allonville. » Les gardes nationaux, irrités, se répandirent en menaces contre lui et le tinrent à distance de la voiture. D'après lui, ce serait non en tentant d'approcher du roi, mais en se décidant à quitter le cortège, au contraire, parce qu'il était au désespoir de ne pouvoir plus lui parler, qu'il fut tué, à l'endroit où la grande route traverse un pré-marais appelé l'Etang du Rupt :

« Il s'écria : Vive le roi ! tira en l'air un coup de fusil pour saluer Leurs Majestés, et mit son cheval au galop sur la levée d'un fossé un peu profond qui borde cet ancien étang. Aussitôt des gardes nationaux à cheval et à pied lui courent sus et font feu sur lui sans l'atteindre ; mais son cheval, glissant dans le fossé, s'abat : cette chute donne le temps à ceux qui le poursuivent de le joindre. Cependant il s'était relevé et continuait sa

course, lorsqu'une décharge le jette à bas de son cheval ; ses assassins le fusillent encore à bout portant et, avec une férocité inconcevable, s'acharnent sur son corps, qu'ils percent plusieurs fois de leurs baïonnettes. »

M. Buirette est un contemporain des faits, et il habitait Sainte-Menehould : cette double circonstance donne de la valeur à sa version, et c'est pourquoi nous avons voulu la donner. Mais il ne fut pas témoin de ce qu'il raconte et il a pu adopter à son insu une version tendant à atténuer le crime. Le fils déclare de la façon la plus formelle, d'après « des témoignages irrécusables, » après avoir cru longtemps le contraire, que son père ne parla pas au roi, ce qui est conforme au récit de Mme de Tourzel, où on lit qu'il *tenta* de s'approcher, et il dément également son coup de feu, car ses pistolets furent rapportés chargés, et quant à son fusil, qu'on ne retrouva pas, il le portait à la grenadière, ce qui le rendait difficile à saisir. Il invoque d'ailleurs les souvenirs de plusieurs témoins oculaires.

Au premier village, celui de Dammartin, continue M. Buirette, les meurtriers se disputèrent et faillirent se battre pour savoir à qui appartiendraient le cheval et les armes de ce gentilhomme. D'honnêtes citoyens voulurent leur faire entendre qu'ils ne pouvaient se les approprier, mais cette représentation intempestive faillit leur coûter la vie ; ils n'évitèrent le danger qu'en se réfugiant promptement dans une maison de ferme, où ils se cachèrent, pour revenir ensuite à Sainte-Menehould par un chemin détourné. Le corps fut trouvé dans un état affreux, criblé de coups de feu et de baïonnette, la figure méconnaissable. L'information commencée à la suite de cet assassinat en fit connaître les auteurs, mais ils bénéficièrent de l'amnistie pour les crimes et délits relatifs à l'évasion du roi. M. Buirette, qui, aux débuts de la Terreur, avait présidé quelque temps, par *intérim*, le tribunal de Sainte-Menehould, refusa, en cette

qualité, de livrer les pièces de la procédure à un habitant d'un village voisin qui voulait les brûler, sous prétexte qu'elles étaient devenues inutiles par suite du décret d'amnistie; mais, peu de temps après, « les membres du comité de surveillance, tout-puissants à cette époque, exigèrent du greffier qu'on leur donnât ces pièces, qui furent livrées aux flammes. » (*Histoire de la ville de Sainte-Menehould*, nouvelle édit., 1882, t. II, p. 558-560, 575.)

IX.

Page 249.

On voit par la pièce ci-dessous, sans date, qu'il fut question de décerner des récompenses militaires aux héros de l'arrestation :

Observation sur la liste des citoyens qui ont contribué le plus à empêcher le roi de sortir de Varennes et à le ramener dans la capitale, telle qu'elle a été adressée au comité militaire par celui des rapports.

Suivent les noms de ceux qui, d'après le procès-verbal de la municipalité de Varennes, du 27 juin, ont empêché les voitures de passer outre.

Le sieur Drouet, fils du maître de la poste aux chevaux de Sainte-Menehould [1], et le sieur Guillaume, commis au district de la même ville, ont les premiers prévenu à Varennes de l'arrivée prochaine des voitures. Ils ont été au service. (*En marge :* C'est à eux à s'expliquer.)

Le sieur le Blanc l'aîné. Il est marié, et l'on ne voit pas qu'il soit susceptible d'aucune récompense militaire ; il a d'ailleurs plus de vingt-quatre ans [2].

Le sieur le Blanc le jeune. Il est susceptible de service dans l'armée de ligne ; il peut avoir vingt ans [3].

[1] Comment s'étonner de retrouver cette erreur si souvent répétée, quand on la rencontre dans une pièce de ce genre et de cette époque ? Elle n'est point d'ailleurs dans les *procès-verbaux*, dont le premier ne nomme pas Drouet, et dont le second le qualifie maître de poste, comme il l'était réellement.

[2] C'était un ancien garçon cuisinier de l'ex-abbaye de Chehéry (Ardennes), marié avec une servante de la même abbaye.

[3] Leblanc, ouvrier orfèvre, était *susceptible*, en effet, de service dans l'armée : il devint officier dans les troupes de la république et fut tué sur le champ de bataille sous la Révolution.

Le sieur Coquillard. Il est marié, a plus de vingt-quatre ans, et l'on ne pense pas qu'il soit susceptible d'aucune récompense militaire [1].

Le sieur Thennevin, greffier du juge de paix des Islettes. On ignore son âge et sa position, ne résidant point à Varennes [2].

Le sieur George le jeune. Il est né en août 1772; il a du goût pour le service et désire entrer dans l'armée de ligne [3].

Le sieur Joseph Ponsin. Il a à peu près dix-huit ans. Une place de commis dans un bureau lui conviendrait : il écrit et calcule supérieurement bien. Il est volontaire de la garde nationale [4].

Le sieur Chevalot *(sic)*. Il est marié. A en croire les différents mémoires qu'il a répandus dans la capitale et dans les comités surtout, il mérite les plus grandes récompenses. Ses prétendus hauts faits sont désavoués par la garde nationale de Varennes et par une délibération de la municipalité de la même ville, du 31 juillet dernier, adressée au comité des rapports. Ce jour-là, la garde nationale a nommé à la place de lieutenant-colonel le sieur Roland, ci-devant major, qui s'est si bien montré dans la nuit du 21 au 22 juin. Quoi qu'il en soit des prétentions du sieur Chevalot, on lui rend la justice qui est due à son patriotisme soutenu, même à son talent pour lever des plans et les crayonner [5]. Il a suivi longtemps la partie des ponts et chaussées et il

[1] Alexandre Coquillard, orfèvre, se tua par accident, sous la Restauration, vers 1820 ou 1821, un jour de réjouissance publique. « Ayant, par suite d'ébriété, perdu l'équilibre sur le palier de l'Hôtel de ville, il fut renversé du haut de l'escalier sous le porche : la mort fut instantanée. » (Récit de M. Coulonvaux.)

[2] Ce patriote exalté habitait Neuvilly, village intermédiaire entre Clermont et Varennes, où il avait remarqué, pendant la journée du 21 juin, le passage des hussards de Lauzun et de plusieurs voitures suspectes, et il était venu à Varennes, poussé par la curiosité, pour causer de tout cela et voir s'il n'y avait pas quelque mystère.

[3] Il devint par la suite et resta longtemps juge de paix à Varennes.

[4] Fils du maître d'école de Varennes, sous-maître chez son père, mourut sous l'empire, à Sedan, où il remplissait la place d'instituteur et secrétaire de la municipalité.

[5] Les procès-verbaux de l'Assemblée enregistrent, le 28 juin, avec une lettre des officiers municipaux de Varennes envoyant les ordres de Bouillé, une lettre du sieur Chevallot jeune, qui fait hommage d'un plan de Varennes, « contenant les détails des mesures prises pour

pourrait encore s'y distinguer. Il est réduit, sans fortune, au bureau de la poste aux lettres de Varennes, qui est peu de chose.

Le sieur Gentil s'est prêté à Paris aux rêveries du sieur Chevalot, dont il a cherché à partager les espérances de fortune; aussi la garde nationale l'a-t-elle destitué de sa place de lieutenant [1]. C'est un ancien cavalier de maréchaussée qui est venu s'établir à Varennes il y a quelques années. On ne se permettra aucune réflexion à son égard.

En marge de ces deux derniers articles : Si l'on défalque leurs prétentions d'avoir contribué à l'arrestation des voitures, il ne leur reste que de les avoir accompagnées jusqu'à Paris.

COURRIERS EXTRAORDINAIRES [2]

Le sieur Mangin, chirurgien à Varennes, s'est offert le premier, et est venu annoncer à l'Assemblée nationale l'arrestation du roi à Varennes. Il a fait diligence. Une place de chirurgien dans un hôpital militaire lui conviendrait [3].

Le sieur Barthe, dépêché par la municipalité de Varennes depuis le départ du roi de cette ville, est arrivé en poste quelques heures avant la famille royale dans la capitale, pour annoncer à l'Assemblée nationale le bruit qui s'était répandu de l'invasion des troupes étrangères sur nos frontières voisines du Luxembourg. Il est cavalier de la brigade de la gendarmerie nationale de

l'arrestation du roi. » L'Assemblée ordonna le dépôt aux Archives du plan, que nous aurions été heureux, mais qu'il nous a été impossible de retrouver. Chevallot était fils de la directrice des postes, gendre du député George. Il est mort à Verdun, après 1830, colonel du génie en retraite. C'était aussi un horticulteur distingué, qui avait créé, à sa maison de Dieue, près Verdun, un jardin remarquable et très renommé dans le pays.

[1] Ces observations désobligeantes n'empêchèrent pas, on le sait, le vote supplémentaire d'une récompense pour Chevallot et Gentil. On peut croire que l'influence dont jouissait comme député le beau-père du premier n'y fut pas étrangère.

[2] Ce titre ne s'applique en réalité qu'aux deux premiers noms suivants.

[3] Jean-Pierre-Sébastien Mangin, qui cumulait la profession d'avoué près le tribunal du district avec celle de chirurgien. Il se transporta quelques années après à Montmédy, pour y exercer les mêmes fonctions; il y mourut vers 1828 ou 1829.

Varennes. Il s'est très bien montré dans la nuit du 21 au 22 juin et mérite un grade de sous-officier dans la gendarmerie, où il sert depuis longtemps, après avoir servi huit ans dans un régiment d'infanterie. (Barthe obtint 3,000 fr. de récompense.)

Le sieur George l'aîné, colonel de la garde nationale de Varennes, a accompagné le roi jusque dans la capitale. Il est né en février 1769. Il désire entrer dans l'armée de ligne.

Le sieur Pultier, capitaine de la garde nationale, a accompagné aussi le roi jusqu'à Paris. Il est établi, a plus de vingt-quatre ans et fait un commerce, et on ne lui connaît aucunes vues.

Le sieur Itam, major de la garde nationale de Cheppy, ancien militaire, a plus de vingt-quatre ans, est marié et fait valoir ses terres. Un incendie considérable a fort ébréché sa petite fortune. Il a montré beaucoup de zèle dans la nuit du 21 au 22 juin, où il a commandé les hussards de Lauzun, abandonnés de leurs officiers, après leur refus de sabrer la garde nationale. Il a accompagné le roi jusqu'à Paris. (Il eut 6,000 fr.)

Le sieur Bédu, major de la garde nationale de Clermont, a aussi commandé les dragons après pareil refus de leur part à Clermont. Il a servi, a plus de vingt-quatre ans et est marié. A l'époque de l'établissement d'un bureau d'enregistrement à Clermont, il était pourvu de celui du contrôle et autres impôts indirects. Sans égard pour ses services et ceux des ancêtres de son épouse dans la même place, les administrateurs y ont placé un jeune homme. Il sollicite pour que ce bureau lui soit rendu, et tous les honnêtes gens, même les administrateurs du district, s'intéressent à ce que justice lui soit rendue [1].

Le sieur Bonnay est venu joindre les voitures à Clermont et les a accompagnées jusqu'à Paris. Il est marié, a plus de vingt-quatre ans et on ignore ses vues.

Le sieur Labaude, volontaire de la garde nationale de Varennes, a accompagné le roi jusqu'à Paris. On assure qu'en retournant il a été volé et assassiné près de Châlons. (Il eut 2,000 fr.)

[1] Il est chaudement recommandé dans une attestation du directoire du district envoyée au comité des rapports. Les attestations de ce genre sollicitées par les intéressés, gendarmes ou gardes nationaux, et décernées complaisamment par les municipalités, sont innombrables. Il obtint 6,000 francs.

Le sieur Manehauld (Mennéhand), maire de Clermont, a accompagné la voiture royale jusqu'à Paris. Il est marié, a plus de vingt-quatre ans et l'on ignore ses vues.

Nota. L'on trouve sur cette liste les noms des sieurs Drouet, ancien gendarme, demeurant à Sainte-Menehould, et de Delion-Drouet, marchand à Montfaucon, et l'on ignore pourquoi, car ils n'ont jamais été cités [1]. Ce dernier avait été, il est vrai, dénommé dans une expédition manuscrite du procès-verbal de Varennes du 27 juin; mais il ne se trouve pas dans ce procès-verbal, imprimé à Bar à la diligence du procureur général syndic du département [2], et envoyé à tous les autres départements du royaume. (D. XXIX^{b}, 37.)

A la suite de cette pièce, nous trouvons *Notes à joindre au procès-verbal de la municipalité de Varennes du 27 juin,* signées de George, député et maire de Varennes, également sans date :

....Sans vouloir rien diminuer de l'importance des services que les sieurs Drouet et Guillaume, de Sainte-Menehould, ont rendus à la patrie,.... l'on peut dire que le premier a beaucoup brodé son récit, quoiqu'une matière aussi grave en fût peu susceptible, et, quoi qu'il ait pu dire, les canons étaient chargés à mitraille....

[1] C'est une erreur de dire que Delion-Drouet n'a jamais été cité. La plupart des relations constatent qu'il se trouvait à l'auberge du *Bras d'or* à l'arrivée de Drouet de Sainte-Menehould. Non seulement son nom est, comme le rédacteur de la note va le constater lui-même, dans le procès-verbal manuscrit du 27 juin, conservé aux archives municipales de Varennes, mais il fut compris pour une somme de 3,000 fr. sur la liste des gratifications votées par l'Assemblée nationale, le 18 août 1791. C'était un marchand de vieux linge ambulant. Nous ne connaissons pas le Drouet ancien gendarme. Ce nom de Drouet est assez commun dans le pays. Le major de la garde nationale de Varennes qui tira sur Goguelat s'appelait aussi Roland-Drouet, mais il n'était pas le beau-frère du héros de l'arrestation, comme on pourrait croire et comme le dit M. Coulonvaux dans sa relation manuscrite, car la sœur unique de Drouet avait épousé un sieur Vauthier.

[2] Le département, qui avait renvoyé à la municipalité de Varennes son premier procès-verbal, accepta le second, mais lui fit subir quelques modifications avant de le livrer à l'impression, comme nous l'avons dit.

L'on ne peut trop faire l'éloge du zèle, du patriotisme, de la fermeté et de l'intelligence du sieur Sauce, qui s'est entièrement oublié lui-même pour ne servir que la chose publique.... Le roi et sa famille, qu'il avait eu la prudence de conduire chez lui à la descente des voitures, n'en sont sortis que pour y remonter au moment de leur départ pour la capitale. C'est un commerçant peu fortuné et père d'une famille très jeune et très nombreuse.

Il parle ensuite de Roland et de son coup de pistolet tiré sur Goguelat.

« Le sieur Foucher, citoyen de Varennes, ancien fourrier dans le régiment de Belsunce, a développé beaucoup de courage et d'intelligence dans les dispositions de défense. (Il obtint 3,000 fr.) Le sieur Barthe, gendarme,.... a exécuté avec beaucoup de zèle, tant au dedans qu'au dehors de la ville, les ordres de la municipalité. Il a détourné un coup de sabre du sieur Bouillé fils, qui voulait l'obliger à lui donner des cartouches.... »

Viennent ensuite Mangin et Itam, qui « a commandé les hussards de Lauzun depuis l'instant où ils ont refusé d'obéir à leurs officiers, jusqu'à Clermont, où ils ont accompagné le retour des voitures et d'où il les a renvoyés à Varennes. »

Le sieur Signémont, lieutenant-colonel des ci-devant grenadiers royaux, commandant, depuis deux ans, la garde nationale de Neuvilly, près Varennes, a été nommé commandant général de l'armée, ce qu'il a très bien exécuté depuis Varennes jusqu'à Sainte-Menehould, d'où il est retourné. Depuis longtemps il sollicite pour être remplacé (replacé) soit dans la ligne, soit dans la gendarmerie nationale. Il aime le service et est encore très en état d'être utile à sa patrie. Il a servi longtemps dans le régiment de Chartres [1].

Les gardes nationaux de Varennes ont tous accompagné le

[1] Nous ne savons pourquoi Signémont ne fut pas compris sur la liste des récompenses ; ses services étaient incontestables. Louis Bigault dit Signémont, chevalier de Saint-Louis, fut trouvé, quelques années après, à moitié dévoré par les loups dans la forêt d'Argonne. On ne sut jamais comment il était mort ; sa femme ne voulut ni reconnaître ni recevoir son cadavre. (L'abbé Gabriel, *Louis XVI, Bouillé et Varennes*, p. 268, note.)

retour des voitures. Les uns n'ont été renvoyés qu'à Sainte-Menehould, et les autres que vers Châlons.

Le président du district de Clermont (Drouot de Villay, ancien seigneur d'Esnes, canton de Varennes) recommande à la bienfaisance de l'Assemblée nationale le nommé Georges Gatto, cavalier de Royal-Allemand, qui le premier a refusé de marcher contre les citoyens. Il recommande aussi les sieurs Lénio (Leniau), cavalier, et Pierson, surnuméraire de la brigade de Clermont [1].... Ils se sont très bien montrés l'un et l'autre. » (Pierson eut 400 fr., et Leniau 600 fr.)

Le député George couvre ensuite de fleurs les administrateurs du district, les officiers municipaux et la garde nationale de Clermont, les dragons et les hussards de Clermont et de Varennes, qui ont mieux aimé obéir à la voix du patriotisme qu'à celle de leurs chefs, et qu'il recommande à la bienveillance de l'Assemblée, et il donne la liste des citoyens de Varennes et des alentours qui ont accompagné le roi jusqu'à Paris : George aîné, commandant ; Chevallot, commandant en second ; Pultier, capitaine ; le Blanc jeune et Gentil, lieutenants ; La Bode (ou Labaude), fusilier, tous

[1] La lettre du président du district (4 juillet) fait partie du même dossier ; elle appuie particulièrement sur la conduite héroïque du *brave* Gatto, qui a donné le premier exemple de la désobéissance. « Cet homme est Alsacien et parle trop mal français pour pouvoir s'expliquer. » Cependant il a su très bien faire comprendre qu'il désire la récompense méritée par sa belle action. Elle sollicite « quelques distinctions flatteuses, mais non des récompenses pécuniaires, » en faveur des administrateurs du district. (L'Assemblée leur vota un témoignage de satisfaction.) Une autre lettre du maire (s. d.) demande, comme récompense, l'établissement à Clermont d'ateliers de secours qui procureraient aux pauvres du pain et du travail et serviraient à établir une route indispensable de la ville à Bar-le-Duc. Notons encore une liste, certifiée par le colonel Carré, des gardes nationaux de Clermont qui « ont arrêté cent soixante et quinze dragons du 13e régiment, sous les ordres du sieur Damas. » Cette liste comprend onze officiers, trois volontaires, quarante et un fusiliers, — plus trois enfants « qui se sont mêlés avec des armes aux gardes nationaux. » Le colonel Carré eut une récompense de 6,000 francs, — toujours dans la séance du 18 août.

de la garde nationale de Varennes; Itam, major de celle de Cheppy; Bédu, major de celle de Clermont; Bonnay, commandant de celle de Couru, et Thennevin, volontaire de celle des Islettes [1].

A ces deux pièces joignons la suivante, également inédite, et qui en est comme le complément naturel en ce qui concerne Sainte-Menehould.

Mémoire tendant à établir les droits qu'ont à la reconnaissance de la nation les habitants de Sainte-Menehould, relativement à l'événement du 21 juin 1791.

Le plus grand des malheurs menaçoit l'empire françois : son premier fonctionnaire, son chef, le roi, abandonné à des conseils lâches et perfides, désertoit le trône, et fuyoit à grandes journées vers les frontières de la France qui confinent au Luxembourg, où l'attendoit un traître à la patrie, l'infâme Bouillé.

La Providence a renversé un si désastreux complot. Un citoyen de Sainte-Menehould, M. Drouet, dont l'histoire prendra soin de transmettre le nom à la postérité, a été frappé de l'idée que l'un des deux carrosses qui venoient de relayer chez lui contenoit Louis XVI et sa famille.

Déjà les voitures étoient disparues il y avoit une heure, quand M. Drouet vint faire part de son idée à la municipalité. Aussitôt le bruit se répand que la France est trahie; chacun veut sacrifier sa vie pour la patrie, tout le monde court aux armes, et en même temps le détachement de dragons venu sous prétexte d'escorter un trésor reçoit l'ordre de Dandoins, capitaine, de monter à cheval pour voler à la suite des voitures.

La municipalité se rassemble, et tandis que les officiers de la garde nationale, tandis que la garde nationale elle-même seconde les autres habitants de tout sexe et de tout âge s'opposant au détachement de dragons, M. Drouet s'adjoint M. Guillaume, et de concert ils vont, au péril de leur vie, courir après les voitures et les faire arrêter partout où ils pourront les atteindre.

Ils ont le bonheur d'échapper à un parti de hussards; ils

[1] Cette liste est incomplète. Le député George y oublie tout au moins Joseph Ponsin, dont les journaux et relations signalent la présence à Paris, non sans défigurer son nom.

arrivent à Varennes, où étoit encore le roi et sa famille ; ils trouvent une charrette chargée de meubles par le sieur Wacquant, habitant d'un des écarts de Sainte-Menehould, la renversent avec son aide à l'entrée du pont sur lequel devoient passer les carrosses, réveillent les habitants, avertissent la municipalité, se confondent avec la garde nationale de Varennes et, toujours en danger de leur vie, parviennent à empêcher l'évasion du roi.

De retour à Sainte-Menehould, le lendemain, à trois heures du matin, ils annoncent cette grande nouvelle à la municipalité, qui les chargea de retourner à Varennes pour faire approcher le roi dans l'intérieur et l'éloigner ainsi des frontières, ce qu'ils exécutent. Une heure après leur premier départ pour Varennes, la municipalité de Sainte-Menehould avoit reçu avis de celle de la Neuville-au-Pont, village éloigné d'une lieue, qu'un parti de hussards venoit de passer sur son territoire, dirigeant sa marche sur Varennes ; à l'instant les inquiétudes mortelles s'emparent des esprits : on craint que MM. Drouet et Guillaume ne soient tombés entre leurs mains. Alors aussi trois hommes généreux, M. Le Gay, ci-devant contrôleur au grenier à sel, et MM. Le Pointe et Collet, gendarmes nationaux, s'offrent à aller sur leurs traces les dégager et (ou) mourir avec eux, partageant leur gloire.

Dans la vue de les joindre avec plus de vitesse, ils se saisissent de trois chevaux de la gendarmerie nationale. A peine ont-ils fait quelques pas dans l'obscurité que la garde nationale de poste à la porte des Bois, entendant crier : Voilà les dragons qui s'échappent ! fait feu sur ces trois braves gens : M. Le Gay a deux doigts de la main emportés, une grêle de clous enfoncée sur toute la partie gauche du corps ; M. Le Pointe a son chapeau percé de deux balles, et le pauvre Collet en reçoit une dans le front, qui le renverse mort de dessus son cheval. Cette fusillade va encore atteindre M. Veirat, marchand, et lui casse la jambe en deux endroits.

Ces accidents, impossibles à prévoir dans un moment de trouble et de confusion, ont été vivement sentis par la municipalité et par le directoire, qui, s'étant réuni à elle, n'a cessé de la seconder dans toutes les circonstances.

Ils ont consigné ces faits dans leur procès-verbal des 21, 22, 23 et 24 juin, envoyé le 25 à l'Assemblée nationale, et ils les rappellent ici en recourant de nouveau à la bienfaisance de la nation envers ces infortunés.

Le pauvre Collet faisoit subsister une mère septuagénaire. On joint ici un certificat qui constate sa piété filiale et la triste situation où sa perte réduit l'auteur de ses jours.

A l'égard de M. Le Gay, il traîne les siens d'une manière bien languissante; à peine, depuis cinq semaines, a-t-il pu respirer l'air extérieur.

Quant à M. Veirat, une opération chirurgicale lui a retiré deux os considérables de la jambe, et l'on craint toujours pour sa vie.

M. Le Pointe, qui a couru le même danger et qui y a échappé, n'en est pas moins intéressant.

A des noms aussi chers à la patrie, l'équité demanderoit que l'on y en joignît une infinité d'autres. La liste que l'on pourroit en donner contiendroit ceux de tous les habitants de Sainte-Menehould sans exception; il suffit de dire que le succès de l'arrestation du roi est dû à l'intrépidité de ces braves gens, qui, quoique mal armés, en ont tellement imposé au détachement des trente dragons envoyé pour l'escorte des voitures, qu'ils ont rendu nul l'ordre du sieur Dandoins de monter à cheval. Du nombre des premiers qui se sont exposés vis-à-vis de ce détachement, sont : M. Bancelin, capitaine, et MM. Martin, Dommanget, Frotet neveu, Foroy, Fenaux [1], Bombelle, Vuivrelle, Dautry, etc., etc. Assurément, si l'Assemblée nationale a décrété des épées pour les braves citoyens de Varennes, elle est trop remplie d'équité pour priver tant de gens courageux de quelques signes de reconnoissance, puisque, sans leur valeur, on pourroit dire sans leur heureuse témérité, le détachement des trente dragons,

[1] On trouve dans le même dossier une pétition du sieur Fenaux, ayant servi douze ans dans le régiment de Limosin, qui demande à être employé dans la gendarmerie ou la ligne, et, à l'appui, un certificat du maire et des officiers municipaux ou notables, attestant qu'il a donné l'éveil sur la marche irrégulière des hussards; que, placé en sentinelle sur le pont de pierre, il a croisé la baïonnette contre un détachement de six dragons conduit par un brigadier et, aidé par d'autres citoyens, les a reconduits à l'auberge, où ils se sont assurés de leurs personnes; qu'à la nouvelle de l'arrestation, il s'est rendu à Varennes, d'où il a escorté le roi jusqu'à Sainte-Menehould, qu'il est encore reparti pour Varennes sur la fausse nouvelle d'une attaque des ennemis. Fenaux obtint une récompense de 6,000 francs par le décret du 18 août. C'était un parent de Guillaume, dont la femme était née Marie-Anne Fenaux. (Voir Appendice XI, § II.)

partis sur les traces des voitures, auroit coupé la route à MM. Drouet et Guillaume et favorisé le départ du roi de Varennes, où l'on ne songeoit pas à y mettre obstacle sans l'arrivée de ces derniers.

Fait au conseil général de la commune, en présence des administrateurs du directoire du district, en l'hôtel commun de Sainte-Menehould, le 28 juillet.

Signé : DUPIN, *maire*. (Suivent 24 autres signatures.)

X.

Page 250.

L'exemple des renonciations paraît avoir été donné, après Justin George, par le colonel et le major de la garde nationale de Clermont : Carré et Bedu. Celui-ci était un simple visiteur des contributions directes. J.-B.-Louis Carré, fils d'un notaire, procureur au bailliage d'Argonne et receveur des finances du district de Clermont, était un ancien élève du génie militaire de Metz, avocat et officier de la maîtrise des forêts du prince de Condé, dans le Clermontois. Ils abandonnèrent purement et simplement à la nation les 6,000 francs alloués à chacun d'eux. Leur renonciation est constatée par un décret du 5 septembre, qui transporte la somme de 12,000 francs à la ville de Clermont, pour être employée en l'acquisition d'un local destiné au directoire et en travaux de charité.

Cet exemple dut être suivi, de gré ou de force, par un certain nombre de Varennois, qui, toutefois, ne renoncèrent que devant la municipalité de leur ville, et après avoir touché la somme qu'ils déclaraient abandonner en tout ou en partie. Nous lisons dans le mémoire de M. Coulonvaux, précieux pour ces détails locaux :

Ces récompenses ont donné lieu chez nous à des jalousies de la part de la population, qui, sans cesse avide d'argent, murmurait et cherchait à faire un mauvais parti aux individus à qui elles avaient été accordées. Celle-ci disait que les donataires n'avaient songé qu'à eux seuls et s'étaient inscrits eux-mêmes d'office sur les listes communales, pour les obtenir personnellement, en s'attribuant de leur propre mouvement une

certaine gratification qui appartenait à tous les habitants sans aucune distinction; enfin que le peuple tout entier avait seul le droit d'y participer. Dans cette circonstance, la prudence était le meilleur et le plus sage des conseils à suivre : ce fut celui qu'on adopta pour éviter des menaces journalières, ensuite des rixes peut-être, qui auraient pu devenir les suites funestes des actes de jalousie. Dès lors on crut qu'il serait indispensable à ces donataires de renoncer à toute indemnité personnelle, pour en faire un profit commun en faveur de la généralité des habitants, en employant le montant à des travaux dans des ateliers dits de charité, qui seraient d'ailleurs très utiles à la commune.

Celui qui se décida le premier fut Jean Leblanc, l'aubergiste du *Bras d'or :* le 13 septembre, il offre de remettre à la commune la somme de 2,000 francs (on lui en avait alloué 6,000), « pour être employée à relever et creuser les fossés qui entourent le bourg de cette ville (la ville basse), et autres travaux utiles. » Puis tout un mois s'écoule, et le 13 octobre, Alexandre Coquillard abandonne au trésorier de la commune 3,000 livres (sur 6,000). Quatre jours après, c'est le tour de Jean-François Roland, marchand, qui enchérit encore : la délibération municipale du 17 octobre constate qu'il n'a rien voulu garder des 6,000 livres qui lui avaient été également allouées, sauf 130 livres pour le remboursement des frais que lui a occasionnés l'événement. Roland stipulait d'une façon spéciale la distribution d'une somme de 3,000 livres aux gardes nationaux et autres citoyens de la ville.

Cette somme, et celle qui restait sur les autres, après qu'on en eut employé une partie au curage des fossés de la ville basse, furent distribuées à la masse des habitants. On avait cru par là calmer leur jalousie et leurs récriminations. Mais ce partage, pour lequel ils furent convoqués sur la place publique, donna lieu aux scènes les plus scandaleuses. « La confusion et le tumulte furent épouvantables, dit notre Mémoire. C'était le plus fort qui arrachait des mains du

plus faible la portion revenant à celui-ci. On se renversait, on se bousculait, on se donnait des coups de poing et des coups de pied. » Des listes de distribution avaient été dressées : la populace seule se présenta. Plusieurs citoyens, apprenant que leurs noms étaient inscrits sur les listes, vinrent déclarer devant la municipalité qu'ils « n'entendent et ne veulent partager la récompense accordée à des particuliers qui ont arrêté le roi, et que c'est à tort qu'ils ont été compris dans la liste...., laissant à la municipalité la disposition de ces deniers, ainsi qu'elle jugera à propos, n'entendant avoir aucune part à ce qui a été fait à ce sujet. » (Séance du 19 octobre.) La pièce porte au registre une trentaine de signatures, et en tête celle de M. Dominé, accusateur public au tribunal du district. Deux autres pièces analogues, du même jour, prononcent également, dans le registre municipal, le *Pecunia tua tecum sit!* L'une est signée du juge de paix Hannonet et de six autres; la seconde, de Dupré, docteur en médecine de la Faculté de Paris, pour ses domestiques et pour son fils aîné, Maurice-Alexandre Dupré, qui était alors commissaire du roi près le tribunal du district, et qui, par la suite, devint successivement premier commis des finances, directeur général des douanes et des contributions indirectes, sénateur et baron d'empire.

Les scènes tumultueuses de Varennes se reproduisirent dans le village de Montblainville, pour les mêmes causes et de la même façon. Le sieur Regnier, qualifié homme de loi, avoué près le tribunal du district, mais qui habitait Montblainville, très proche de Varennes, avait joué, comme nous l'avons vu, un certain rôle dans l'arrestation, et obtenu une récompense de 3,000 francs. Il lui fallut y renoncer également devant l'explosion de jalousies et de colères où sombra en un instant la popularité dont il jouissait jusque-là dans son village natal. La commune voulut

répartir la somme aux habitants, qui s'en disputèrent chaque bribe avec un acharnement épouvantable. L'exaltation révolutionnaire se signala dans ce village par des désordres plus grands qu'à Varennes.

A Cheppy, quoique la garde nationale eût protesté, comme nous l'avons vu, contre la récompense accordée à son major, toujours en alléguant que tous avaient rendu les mêmes services et couru les mêmes dangers, les choses se passèrent plus tranquillement, et, grâce peut-être à l'intervention de l'ancien seigneur, qui n'avait pas encore perdu les sympathies des paysans, la distribution de la somme que le sieur Itam avait dû abandonner comme les autres n'amena aucune scène de désordre.

XI.

Page 253.

I. — Sauce [1] et sa famille.

Sauce est, dans ses humbles proportions, un exemple de la mobilité de l'opinion et des vicissitudes de la popularité. Il s'aperçut, lui aussi, que le Capitole était près de la roche Tarpéienne. Le soulèvement de ses concitoyens contre lui alla jusqu'à une véritable coalition : on tint des assemblées populaires pour le mettre en accusation ; on le menaça, on l'insulta. Il crut désarmer les accusations, en déclarant que l'examen de ses comptes lui avait fait découvrir un double emploi de 50 livres, qu'il vint remettre, le 9 novembre, aux mains du secrétaire de la commune ; mais il ne fit par là que confirmer des soupçons qui n'étaient d'ailleurs nullement fondés, enhardir ses accusateurs et donner un nouvel élan à la meute de ses ennemis. Beaucoup étaient persuadés et répétaient que Louis XVI avait fait la fortune de Sauce, en lui remettant, lors de son départ, une grosse somme d'argent. D'autres le rendaient responsable des conséquences de l'arrestation, des malheurs et des représailles dont Varennes était menacé. Les partis opposés se réunissaient contre lui. On était furieux du chiffre élevé de sa gratification, et on remarquait qu'il n'en avait abandonné qu'une partie, tardivement, et de mauvaise grâce. Le 16 octobre 1791, il vint déclarer au conseil municipal qu'en apprenant la ré-

[1] C'est ainsi qu'il signe toujours, et non *Sausse*, comme on le trouve souvent imprimé.

compense dont il était l'objet, il avait écrit au président de l'Assemblée nationale pour lui demander de préférence des places dans la garde nationale pour deux de ses fils, mais qu'il n'avait encore reçu aucune réponse. Il affirmait n'avoir pas touché la somme « qu'on prétendait qu'il avait entre ses mains, et que, s'il prévoyait d'après ces lettres devoir la toucher, il se ferait un devoir de faire une remise de 3,000 livres. » Quoi qu'il en dît, Sauce avait touché, ou l'on avait touché pour lui : son reçu est du 26 septembre, c'est-à-dire antérieur d'une vingtaine de jours à sa déclaration. Il ajoutait, et c'était son refrain ordinaire, « qu'au surplus, il mettait sous la sauvegarde de la loi sa vie, celle de sa famille, et toutes ses propriétés. »

Puis il alla encore plus loin : il abandonna 10,000 livres, ce qui ne produisit pas plus d'effet. Il acheva de perdre la tête en apprenant qu'une information était commencée sur les événements dont Varennes avait été le théâtre : il se persuada, ou on lui persuada que cette information était particulièrement dirigée contre lui. Le 18 novembre, il comparaissait de nouveau devant le conseil général de la commune, et là, « singulièrement affecté des informations qui se font au tribunal à la requête de M. l'accusateur public, poursuite et diligence de M. le procureur général du département de la Meuse, relativement aux événements qui se sont passés dans cette ville, il déclarait que, tous ses concitoyens lui étant également chers, il suppliait MM. les juges du tribunal, MM. les administrateurs du département, de cesser leurs poursuites. Déclarant qu'ayant fait le sacrifice de la somme de 10,000 livres, il n'entendait réclamer en aucune manière le remboursement de cette somme, ni participer à aucune des poursuites ultérieures; qu'il nous priait de donner connaissance de ses sentiments et de son attachement à ses concitoyens, et que la présente déclaration soit publiée et lue. »

Le pauvre homme fait pitié, et son état mental touche visiblement à la folie. La Commune fit droit à cette requête, en ordonnant la lecture publique de sa déclaration dans l'étendue de la ville. Mais ses ennemis ne furent pas désarmés, et le 8 janvier 1792, « la municipalité, les notables du conseil général de la commune et les citoyens actifs de la ville de Varennes, » convoqués à l'hôtel de ville en manière accoutumée, arrêtaient d'une voix unanime qu'on enverrait au département copie des erreurs relevées dans les comptes de Sauce pour les années 1788 à 1791, en demandant l'autorisation de le poursuivre devant le tribunal de Varennes, à fin de restitution pour les sommes indûment perçues et d'inscription de faux pour les quittances données [1].

A cette date, Sauce, comme nous l'avons dit, n'était plus procureur de la commune, mais greffier de la justice de paix : déjà nommé au moment de l'arrestation, il n'avait pas encore pris possession de sa charge. L'invasion prussienne le mit en fuite : le malheureux, en proie à de nouvelles terreurs, écrivit à l'Assemblée, pour invoquer sa protection, une lettre qui fut lue dans la séance du 7 septembre : « Les ennemis, dit Gorsas, ont eu la barbarie de vouloir immoler M. Sauce.... Sa famille a eu beaucoup de peine à échapper au supplice. M. Sauce la recommande à l'Assemblée. Le corps législatif a confié la pétition de ce patriote à la commission extraordinaire [2]. » Sa femme, enceinte, en voulant s'échapper par-dessus le mur de son jardin, tomba dans un puits; d'où les Prussiens eux-mêmes la retirèrent ; mais elle s'était blessée grièvement et mourut quelque temps après. Il ne semble pas qu'elle fût morte encore lorsqu'il écrivit cette première lettre. Il erra à travers la Champagne, se croyant toujours pourchassé par l'ennemi. Le

[1] Registre municipal, à la date. La délibération est suivie de 54 signatures.

[2] *Courrier*, numéro du 8 septembre 1792.

mois suivant, il était à Troyes et se plaçait sous la protection des autorités, qu'il pressait d'écrire en sa faveur à la Convention : là il était encore un héros ; tout le monde connaissait le nom et le rôle du procureur de Varennes ; personne, en dehors de cette petite ville, ne savait à quelles accusations il était en butte de la part de ses concitoyens, et il pouvait se présenter en toute vraisemblance comme une victime de son zèle civique. Du reste, par les termes mêmes de la lettre des administrateurs, qui fut lue le 21 octobre à la Convention nationale, on voit qu'il était véritablement en proie au délire de la persécution. Cette lettre annonçait qu'il venait d'arriver dans la ville « pour échapper à la fureur des Prussiens, qui l'étaient allés chercher à sa maison de Saint-Michel (Saint-Mihiel?) pour l'immoler à la vengeance des rois. Mais il a éprouvé un grand malheur. Son épouse n'a pu survivre à la crainte que lui a causée la violence des ennemis. Il craint encore de perdre sa fille aînée. Les administrateurs prient la Convention d'accorder à Sauce une marque de faveur. — La Convention charge son président d'écrire une lettre de satisfaction à Sauce, et le pouvoir exécutif d'examiner sa position [1]. »

L'ancien procureur de Varennes ne perdait donc jamais une occasion de se lamenter et de se rappeler à l'intérêt des puissants. A cette époque, Sauce était devenu greffier en chef du tribunal criminel de Saint-Mihiel, dans le département de la Meuse. Nous ignorons la date exacte de sa nomination, mais elle remonte certainement aux premiers mois de cette année 1792 [2]. Sauce ne pouvait plus de-

[1] *Moniteur* du 22 octobre. Voir aussi le *Courrier* de Gorsas. D'après les procès-verbaux de la Convention, l'Assemblée arrêta que la lettre de la commune de Troyes serait adressée au conseil exécutif, en lui demandant de ne pas perdre de vue ce citoyen et de s'occuper des moyens de l'indemniser.

[2] Sur le registre le plus ancien du tribunal criminel, une des premières délibérations, en date du 14 avril 1792, est déjà signée de son nom, et

meurer à Varennes, où l'opinion était trop soulevée contre lui. Il fut suivi à Saint-Mihiel par le secrétaire-greffier Levasseur, — dont nous avons vu la signature au bas des actes municipaux de la commune, et particulièrement des procès-verbaux de l'arrestation, — qui lui était resté attaché au milieu de ses épreuves. Dans sa nouvelle charge, Sauce, entre autres actes qui intéressent l'histoire de la Révolution, eut à signer toutes les pièces de la procédure instruite contre les *vierges de Verdun*, avant leur envoi au tribunal révolutionnaire.

Sauce s'était marié deux fois, et lorsqu'il mourut, en 1824, il ne laissait pas moins de sept enfants : quatre fils et trois filles. C'était un homme faible et pusillanime, mais un honnête homme, et les incriminations de ses compatriotes ne furent jamais justifiées. Trois de ses fils devinrent, l'un capitaine, l'autre chef de bataillon, le troisième commissaire de police à Commercy et à Saint-Mihiel ; ils sont tous morts dans cette ville. « La famille Sauce, m'écrit M. Salmon, qui a particulièrement connu ce dernier, a eu et a encore à Saint-Mihiel et dans le pays de nombreux représentants ; ce sont tous de très honnêtes gens ; ils ont toujours professé les opinions politiques les plus modérées. »

II. — J.-B. Drouet et Guillaume.

Nous n'avons pas voulu séparer de Drouet celui qui fut son compagnon et son complice dans l'arrestation du roi et qui n'a pas acquis d'ailleurs d'autre notoriété dans l'histoire. Mais il n'y a qu'un mot à en dire. Nous lisons dans un ouvrage assez insignifiant, publié en 1841 [1], et dont l'auteur

antérieurement, un procès-verbal du 1er février 1792, constatant le tirage au sort du jury criminel, est signé SAUCE, *greffier*.

[1] *Arrestation de Louis XVI à Varennes*, par NEVEU-LEMAIRE ; Nevers, 1841, p. 14.

semble l'avoir connu, que Guillaume vivait encore à cette époque, « retiré dans une hutte en bois sur une colline, à cent mètres de Sainte-Menehould, avec la longue barbe et les mœurs d'un ermite. » Etait-ce pur amour de la solitude?.... Quoi qu'il en soit, si Guillaume n'était pas mort au moment où l'auteur écrivait ces lignes, il l'était lorsque parut sa brochure, comme le prouve l'acte ci-après, que veut bien nous communiquer M. l'abbé Henry, chanoine honoraire, curé archiprêtre de Sainte-Menehould :

L'an de grâce 1840, le deux du mois de mars, le corps de Jean-Chrysostôme Guillaume, propriétaire, âgé de soixante-dix ans, demeurant en cette ville, époux de Marie-Anne Fenaux, décédé avant-hier 29 février (l'état civil porte 28 février), à neuf heures du soir, a été inhumé au cimetière de la paroisse par moi Auguste Romi, vicaire à Sainte-Menehould, en présence du clergé et de plusieurs témoins, parents et amis, parmi lesquels ont signé avec nous ainsi qu'il suit, — Romi, vicaire; Barthélemy, Guillaume.

On voit par cet acte que le nom de la Hure n'était qu'un surnom ou un sobriquet, comme nous l'avions supposé (p. 141, note). Guillaume mourut par accident : on découvrit son cadavre dans le puisard fangeux de son jardin : avec Mme Sauce, Coquillard et Signémont, c'était au moins le quatrième des personnages ayant pris part à l'événement de Varennes qui mourait de mort violente.

Maintenant passons à Drouet, sur lequel nous avons des choses plus intéressantes à dire. Voici d'abord son arbre généalogique, que nous devons encore à la parfaite obligeance de M. l'abbé Henry, curé de Sainte-Menehould.

JEAN DROUET l'aîné,
bourgeois de Sainte-Menehould,
mort dans cette ville, le 29 mars 1767.

JOACHIM-NICOLAS DROUET,
marchand de bois à Sainte-Menehould,
mort le 26 mai 1770,
âgé de 50 ans 1/2.
Il eut de Marguerite Raulin
(née à Valmy,
morte à Sainte-Menehould,
le 6 vendémiaire an x,
à l'âge de 78 ans) :

CLAUDE DROUET. J.-B. DROUET.

LOUIS DROUET,
mort
le 30 décembre
1833,
à 83 ans.

JEAN-BAPTISTE DROUET,
né à Sainte-Menehould,
le 8 janvier 1763,
mort à Mâcon, le 11 avril 1824;
épouse Jeanne Le Bel,
née à Bar-sur-Ornain,
morte le 9 prairial an x, à 37 ans.

Une fille,
qui épouse
J.-B. Vauthier,
propriétaire
à Argers (Marne).

C'est ce second fils, — Cadet Drouet, comme on l'appelait vulgairement, — qui est le nôtre. Il eut trois fils et une fille, qui épousa en 1813 Nicolas-Antoine-Benjamin Charinet, chevalier de l'empire, membre de la Légion d'honneur, ancien capitaine de cavalerie, demeurant à Valmy, sous-préfet de Sainte-Menehould en juin 1815.

Les fils de Drouet moururent sans postérité ; il ne reste de lui qu'une descendance féminine.

Voici maintenant l'acte de baptême de Jean-Baptiste Drouet, l'auteur de l'arrestation, et l'acte mortuaire de son père :

Le 8 janvier (1763) a été par moy, curé de cette paroisse, batisé un fils né d'aujourd'hui du légitime mariage de Joachim-Nicolas Drouet, marchand de bois, et de Marguerite Raulin, il a été nommé Jean-Baptiste par Jean-Baptiste Drouet, greffier en chef de l'élection de cette ville, son cousin issu de germain, et par Marie-Agnès Herbert, épouse du parin, qui ont signés avec le père et nous. Signé : Drouet, Drouet, Herbert, Drouet, et Rouyer, curé.

Le 26 may (1770), est mort Joachim-Nicolas Drouet, âgé de cinquante ans et demy, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise ; le lendemain son corps a été inhumé au cimetière par

moy curé de cette ville, en présence de Louis Drouet, son fils, de Claude et Jean-Baptiste Drouet, ses frères, qui ont signé avec nous. Signé : Drouet, Drouet, Drouet, Petitjean, curé.

Il résulte donc de ces pièces que le père de Drouet était mort depuis plus de vingt et un ans au moment de l'arrestation, et que, lorsqu'on qualifie Drouet de fils du maître de poste, on commet au moins une double erreur : c'est lui qui était maître de la poste aux chevaux ; il l'était déjà en 1789, comme on le voit par l'acte de baptême de son fils aîné, Claude-François Drouet, né le 23 octobre 1789, et son père, qui ne vivait plus, ne paraît pas l'avoir jamais été.

De tous ceux qui prirent une part réelle et directe à l'arrestation de Louis XVI, Drouet est le seul qui soit vraiment devenu un personnage historique. Pendant l'invasion prussienne, nommé commandant de la garde nationale de Sainte-Menehould, il concourut activement aux mesures de défense de la contrée. Sauce n'avait pas tort d'éviter, comme nous l'avons vu plus haut, les troupes prussiennes, et surtout les émigrés qui suivaient l'armée d'invasion. Pour n'avoir pas eu la même prudence, Drouet fut saisi par eux et jeté en prison à Verdun. Gœthe, qui alla l'y voir, témoigne de la tranquillité avec laquelle, malgré l'incertitude de son sort, il soutenait les regards des curieux [1]. Drouet n'était point, en effet, un homme pusillanime comme Sauce. A défaut de plus hautes qualités morales, toute sa conduite marque un caractère plein d'énergie, de résolution et d'audace. Il suffit de rappeler sommairement les principales étapes de sa carrière agitée, son rôle violent à la Convention, son vote régicide, sa capture par les Autrichiens sous les murs de Maubeuge, son incarcération dans la forteresse du Spielberg, sa dramatique tentative d'évasion, son échange, avec Beurnonville et les trois commissaires de la Convention

[1] *Campagne de France*, à la date du 3 septembre 1792.

livrés par Dumouriez, contre la fille de Louis XVI, la part qu'il prit à la conspiration de Babeuf. Emprisonné à l'Abbaye, il s'évade encore, — par un tuyau de cheminée, s'il faut l'en croire, — se réfugie en Suisse, s'embarque pour les Indes sous le nom de Martiney, sans être reconnu, relâche aux Canaries, et se souvenant, comme il l'avait déjà fait à Maubeuge, de son ancien métier de dragon, se joint aux habitants pour combattre et repousser les Anglais qui s'étaient emparés de la corvette sur laquelle il avait pris passage, et voulaient s'emparer de Ténériffe. En partant, Drouet croyait sa cause et celle du jacobinisme perdues ; il se trompait sur les deux points : la Haute-Cour l'acquitta, et il rentra en France au lendemain de la révolution du 18 fructidor, grâce à laquelle ses vieux amis les terroristes venaient de reprendre le dessus. On ne pouvait revenir dans des circonstances plus favorables, et il se hâta d'en profiter, en homme que l'ardeur de ses passions politiques ne poussait pas jusqu'à négliger ses intérêts. Il adressa au « Corps législatif régénéré » une pétition pour être indemnisé des pertes qu'il avait éprouvées pendant la Révolution, et sur les rapports des représentants Izos et Laloy [1], tous deux chaleureux panégyristes de son caractère et de ses services, le conseil des Cinq-Cents et le conseil des Anciens votèrent une indemnité de 26,807 fr. à cette « illustre victime de la haine des rois et de leurs incorrigibles partisans. »

On sait que Drouet se rallia à l'empire, comme la plupart des autres régicides survivants, et qu'il fut nommé sous-préfet de Sainte-Menehould, ou plutôt « du 2e arrondissement du département de la Marne, » et chevalier de la Légion d'honneur. On sait moins qu'il sollicita du ministre

[1] Le rapport d'Izos est du 8 vendémiaire; celui de Laloy, du 16 brumaire an VII.

de la police une place de commissaire général de police : nous avons retrouvé sa requête, datée du 27 mars 1813 [1]. Député à la Chambre pendant les Cent jours, à la seconde Restauration il disparut et se cacha si bien que les recherches les plus actives de 1815 à 1818 ne réussirent pas à le découvrir [2]. Drouet avait véritablement des aptitudes de conspirateur ; il savait se dérober, comme il savait agir ; sa ruse égalait son audace, et il eût certainement fait un bon commissaire de police.

On assure qu'il s'était d'abord tenu caché, pendant trois mois, aux portes de Sainte-Menehould, en une espèce de grotte taillée dans le roc, ou plutôt dans de véritables carrières abandonnées, au nord-ouest de la ville. On ne pensait plus à lui et personne ne savait ce qu'il était devenu, quand le ministre de l'intérieur reçut une lettre du conseiller de préfecture de Saône-et-Loire, remplaçant le préfet empêché, datée du 23 avril 1824, pour l'informer qu'il venait de mourir à Mâcon un individu connu sous le nom de Maërgesse, et qu'on avait tout lieu de croire que ce nom cachait le fameux Drouet. Trois jours après, un rapport du lieutenant de gendarmerie, pour le capitaine en congé, confirmait le fait, en ajoutant de nouveaux détails. Des lettres très nombreuses, échangées à ce propos entre les autorités supérieures et départementales, qui se rectifient ou se complètent peu à peu et que je résume, il résulte que ce prétendu Maërgesse [3] (Nicolas-Séverin), mort le 11 avril,

[1] Archives nationales, dossier F^7, 6712.

[2] Une correspondance considérable à ce sujet figure dans la même liasse (dossier des régicides). C'est de là que nous avons tiré tous les renseignements qui suivent.

[3] On trouve aussi ce nom écrit Maërgeaisse et Mergesse. D'après les recherches de M. Lex, qui a découvert dans les archives de Saône-et-Loire les mêmes renseignements que j'ai rencontrés moi-même aux Archives nationales, Drouet aurait signé de ces trois manières différentes les trois passeports qu'il se fit donner en 1817, 1818 et 1822.

à dix heures, résidait depuis huit ans à Mâcon, avec une femme Normand, divorcée, née Mencke, originaire de Creuznach, et qu'il avait enlevée à son mari. C'est cette femme qui a déclaré à sa mort que Maërgesse n'était pas son vrai nom et qu'il n'était autre que J.-B. Drouet, le même qui avait arrêté le roi à Varennes. Il vivait très retiré et se montrait peu communicatif. L'enquête apprit par degrés que, après les Cent-jours, Drouet avait échappé à toutes les recherches au moyen d'une cachette dans son appartement ; il se réfugia ensuite à Saint-Denis, où il se loua comme garçon d'écurie à un entrepreneur de convois militaires, puis suivit la légion des Hautes-Alpes comme ouvrier bottier [1]. Sa concubine donnait à manger aux officiers. C'est à Paris, vers la fin de 1815, qu'il se serait procuré un passeport et un acte de naissance au nom de Maërgesse, mécanicien, natif de Liège ; mais toutes les recherches ordonnées à la préfecture de police pour retrouver trace de la délivrance de ce passeport n'amenèrent aucun résultat.

A Mâcon, où il était venu s'établir alors, il avait, en mars 1817, formé une association, qui fut malheureuse, avec un nommé Dumoulin, pour la fabrication d'une eau-de-vie de sarment. Sa *femme* faisait un petit commerce de pâtisserie. Après avoir habité sur le quai, chez un corroyeur, il logeait dans une chambre garnie de la rue Municipale au moment de sa mort. Le ministre de l'intérieur prescrivit une enquête pour retrouver les papiers que Drouet pouvait avoir laissés, les membres de sa famille et les rares personnes avec qui il était en relation. Cette enquête se poursuivit à Mâcon, à Sainte-Menehould, à Paris et dans ses environs, par les soins des préfets, de la gendarmerie et de la police. La femme Normand, qui était partie pour Sainte-

[1] Maître tailleur ou guêtrier, d'après les archives de Mâcon, dont les variantes sont de peu d'importance.

Menehould aussitôt après la mort du conventionnel, fut aisément retrouvée et confirma ce qu'on savait déjà, sans y rien ajouter. On fit subir à ses amis et à ses parents des interrogatoires dont les résultats furent à peu près nuls. On s'acharna, en suivant une fausse piste, sur la foi d'une ressemblance de nom, à rechercher de prétendus neveux qui lui étaient étrangers. On parvint à découvrir la trace d'un de ses fils, qui déclara que depuis longtemps il était brouillé et sans rapports avec son père. Mais on ne put mettre la main sur aucuns papiers : il semble que Drouet eût pris ses précautions pour dépister la police après sa mort, comme il l'avait fait pendant sa vie. Au bout de quatre mois, le 25 juillet 1824, il fallut renoncer à l'enquête, et, suivant l'expression officielle, l'affaire fut classée.

XII.

Page 259.

Nous voudrions donner une légère idée du mouvement de brochures et de caricatures que fit naître l'arrestation de Louis XVI. On vit paraître coup sur coup, en commençant le 21 juin, c'est-à-dire le jour même où le départ fut connu :

Le grand départ du roi, pour joindre l'armée du ci-devant prince de Condé.... ayant pris la route de Compiègne pour aller dans la forêt des Ardennes et passer dans le pays de l'empereur.

Ce *canard* avait été écrit avant toute information, et l'on reconnaît en son titre comme une fusion des bruits divers qui avaient antérieurement couru et des idées populaires sur la fuite du roi.

Adresse aux Français sur le départ du roi, par l'ancien fermier général Desmarest.

Grande arrestation du roi — sur le titre de départ : *à Stenai, près Varennes, à deux lieues du pays étranger* [1]. Dans le premier moment, le nom de Stenay, où se tenait Bouillé avec le régiment de Royal-Allemand, et d'où il se porta au secours de Louis XVI, a été substitué ainsi au nom de Varennes sur les titres d'un assez grand nombre de plaquettes, comme étant celui du lieu de l'arrestation. Notons

[1] « O père de la patrie, s'écrie l'auteur, aussi bon royaliste en son genre que les Varennois qui s'étaient opposés avec tant d'amour à l'enlèvement de leur monarque, reviens dans le sein d'un empire dont les citoyens te chérissent ! »

encore, par exemple, *l'Arrestation du roi près de la ville de Stenay, à six lieues de la frontière*, et la *Grande arrestation du roi et de la famille royale en Lorraine par le maître de poste et les habitants d'Astenay* (*sic*). Après celle-là, il faut tirer l'échelle.

Le modèle peut-être le plus complet du *canard* fait pour être crié par les rues, avec un titre ronflant et détaillé, coupé en tranches pour les *aboyeurs*, le voici : *Arrivée du roi. Rapport de MM. Droué, Guillot et Obert, qui ont arrêté le roi et l'ont accompagné à quelque distance de Meaux. Le courage invincible avec lequel ils ont détenu les hussards entre deux batteries de canon. Ruses dont ils se sont servis pour les empêcher de s'emparer des voyageurs. Couronnement de ces trois braves citoyens, etc.* Il est à peine besoin de dire que ce récit est un tissu d'erreurs dont on peut prendre une idée d'après le titre : sur trois noms qu'il cite, deux sont estropiés et le troisième est de fantaisie.

Encore un titre mirifique, qui devait faire la joie des crieurs : *Copie de la lettre trouvée après le départ du roi et de la reine, le mardi 21 juin 1791, laquelle était dans un appartement d'un valet de chambre de Sa Majesté, cachée sous trois matelas, et prise par les sieurs Gaudron, Marcus, Prudens, Thiériot et Seicham; icelle lettre a été lue, au jardin des Tuileries, par le sieur Charles-Alexandre Mary, commandant au district du Petit-Saint-Antoine de Paris, à l'époque du 13 juillet 1789.... lequel a été député par le peuple pour porter ladite lettre à l'Assemblée nationale, où il a été admis et conduit par un huissier de la chaîne à M. Voidel, président du comité des recherches, où il a déposé ladite lettre, et en a reçu une attestation.* Suit une lettre insignifiante, donnant des conseils et offrant des services, signée Jeudi de l'Houmande, rue du Bouloir, 40.

Dénonciation aux Français du projet de départ du roi et de la reine.

La perfidie de Louis XVI dévoilée par lui-même; le Départ précipité du roi; le Grand détail sur l'arrestation du roi; le Détail exact de tout ce qui s'est passé au sujet de la fuite du roi; le Détail circonstancié....; les Nouveaux détails, etc.; la Grande arrestation; la Grande nouvelle de l'arrestation; le Roi traité comme il le mérite; le Grand jugement du peuple français contre Louis XVI. On criait aussi : *le Détail de l'ordre et la marche de l'entrée du roi à Paris; le Détail de l'arrestation de l'infâme Bouillé; l'Ordre et la marche de l'entrée triomphante des soldats patriotes du département de la Meuse.... avec le roi, la reine et le dauphin, reconquis pour la seconde fois à Varennes* (la première fois, c'était à Versailles, le 6 octobre 1789), *trois lieues des frontières.* Le titre diminuait la distance de plus des trois quarts, mais le drame n'en était que plus palpitant.

On vendait le *Rapport sommaire et exact....* signé Bayon; *le Récit fait par M. Drouet; l'Exposé à l'Assemblée nationale, par M. Mangin, garde national de Varennes; le Procès-verbal de la séance du 21 juin 1791 de la société des Amis de la Constitution; la Lettre apportée à l'Assemblée nationale par un courrier extraordinaire.* Les vers s'en mêlaient avec le poème sur l'*Arrestation de la famille fugitive*, et l'on chantait au coin des rues *le Pot-pourri sur le départ et le retour du roi.*

Ajoutez-y encore, pour finir : *Lettres de deux habitants des frontières à tous les Français; Lettre des commandants de la garde nationale de Rouen à MM. les commandants de l'armée parisienne :* éloge ironiquement emphatique du soin avec lequel ils ont exercé leur surveillance; pour épigraphe :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
Laisse en aller son roi.

Ce titre n'est qu'un artifice littéraire [1], car la brochure est imprimée à Paris et avant la nouvelle de l'arrestation. Non seulement l'auteur affirme qu'on se passera sans peine de Louis, mais, oubliant complètement le ton du début, il en vient à l'apostropher ainsi : « Nous inscrirons votre extrait mortuaire dans toutes nos archives, nos registres ; nous ne croirons plus à votre existence, et s'il vous plaît de ressusciter, ne croyant point à votre résurrection, nous ne vous recevrons qu'à coups de canon, et votre fils, digne de vous, serait le premier immolé entre les bras de sa mère criminelle. »

Partie de plaisir de Louis XVI sur les frontières, avortée à Varennes, brochure d'une rédaction un peu plus soignée, et qui ne parut guère qu'un mois après, car il y est question du massacre du Champ de Mars, qui eut lieu le 17 juillet suivant.

Voici maintenant les caricatures [2] :

L'Egout royal, malpropre et obscène.

L'Aveugle mal conduit. En avant, le comte de Provence fait signe et appelle ; Marie-Antoinette entraîne le roi, aveugle, que pousse par derrière un diablotin aux pieds de bouc.

Louis XVI, couronné de travers, est monté sur un cheval de bois aux cornes de cerf, que pousse la reine.

Louis XVI dans un chariot d'enfant à roulettes, tenant

[1] C'est par un artifice semblable et pour pousser à l'achat par la curiosité que le *Projet de pétition à présenter par chaque noble français à sa municipalité*, porte pour indication : *A Varennes, et à Paris....* Ce projet est un écrit aristocratique. On peut soupçonner aussi que le nom de Drouet sur la brochure : *Voilà ce qu'il faut faire du roi*, publiée au même moment, est également une fiction ayant pour but de pousser à la vente. De même pour le *Grand Détail de la conspiration de MM. Barnave et Louis XVI*, par un garde national de Varennes.

[2] Sans parler d'une masse énorme d'estampes qui ont la prétention d'être sérieuses et dont beaucoup sont caricaturales.

un petit moulin. Le dauphin le tire par son sceptre, et Marie-Antoinette le pousse toujours.

L'Enjambée de la Sainte-Famille, des Tuileries à Montmédy. Un pied sur les Tuileries, l'autre sur un *mont* que surmonte un cadran dont l'aiguille marque *midi* (le nom de *Montmédy* est souvent traduit par ce rébus dans les ouvrages populaires), la reine porte sur son dos Louis XVI et le dauphin, en tirant par la main Madame Royale. Au-dessous, Cazalès, Maury, Mirabeau-Tonneau, le cardinal de Rohan, Mme de la Motte, etc.

Dans une autre pièce, à la fois prétentieuse et grossière, Louis XVI, déguisé en cuisinier (on l'accusait de voracité et de gourmandise), est précédé de la reine, qui s'appuie sur Fersen aux pieds de bouc et au groin de porc, et foule aux pieds la Bonne Foi. Dans l'air, l'Aigle impériale et le Fanatisme, personnifié par le pape. Les seigneurs de la suite sortent de l'égout des Tuileries. Des filles de joie applaudissent.

La famille des cochons ramenée dans l'étable. Il faut tenir compte à l'auteur de sa bonne volonté, mais rien n'est plus plat, plus terne, plus lourd, plus raté dans l'ignoble.

Pénitence du 25 juin 1791. Louis XVI et Marie-Antoinette à genoux font amende honorable. *Mea culpa*, dit celle-ci; et celui-là : *Miserere meî, populus, secundum magnam misericordiam tuam.*

La journée du 18 avril précédent avait donné également naissance à une multitude d'écrits de circonstance et à quelques facéties telles que l'*Evasion manquée, ou le voyage à Saint-Cloud*, parade en prose et en vers, de Girey.



Au moment de mettre sous presse, nous lisons dans le *Temps* du 2 octobre :

M. Laurent, archiviste du département des Ardennes, vient de découvrir des documents inédits très intéressants, sur l'arrestation de Louis XVI à Varennes, qui eut lieu, comme on le sait, le mardi 21 juin 1791, entre onze heures et minuit.

Ces documents comprennent :

1° Un récit de l'arrestation fait aux membres du directoire du district de Grandpré, le 22 juin, à cinq heures du matin, par un bourgeois, nommé Régnier, qui alla prévenir la municipalité de Varennes de l'arrivée du roi, à la demande de Drouet, et aida ensuite ce dernier à barrer le passage du pont ;

2° Une lettre du maire d'Amagne (canton de Réthel), datée du 22 juin, de laquelle il résulte que, dans la région, le bruit courait de l'arrestation du roi à Brieulles-sur-Bar (canton du Chesne, arrondissement de Vouziers) ;

3° Différentes pièces contenant l'énumération des gardes nationales envoyées à Varennes, lors de l'arrestation du roi, par soixante-dix communes des districts de Grandpré et de Vouziers ;

4° Des lettres qui font connaître la résistance des municipalités de Mézières et de Sedan aux ordres du marquis de Bouillé, et l'état des esprits à Réthel, Rocroi et Givet, au moment de l'arrestation du roi ;

5° La correspondance relative à cette arrestation et à la rentrée du roi à Paris, adressée au directoire des Ardennes par Dubois-Crancé et les autres députés de ce département à l'Assemblée nationale.

Il y est question de l'ordre non contresigné, donné par le roi à M. de Bouillé, de faire placer des troupes sur la route de Châlons à Montmédy. Cet ordre fut saisi par les membres du directoire des Ardennes et confié au courrier Gilson pour être remis à l'Assemblée nationale ;

6° Des rapports sur l'arrestation, à Auvillers-les-Forges (canton de Signy-le-Petit, arrondissement de Rocroi), de M. Goguelat, complice du marquis de Bouillé.

TABLE DES MATIÈRES

PÉRIODE POSTÉRIEURE.



BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

L'ÉVÉNEMENT

DE

VARENNES

(AVEC UN PLAN ET UNE AUTOGRAPHIE)

PAR

VICTOR FOURNEL

PARIS

H. CHAMPION, LIBRAIRE

9, QUAI VOLTAIRE

1890

A LA MÊME LIBRAIRIE

Paris pendant la Révolution, d'après les rapports de la police secrète (1789-1800), par Schmidt, traduction française, accompagnée d'une préface, par Paul Viollet. 3 vol. in-8°. . . . . . . 24 fr.

Tome I : Affaires politiques. Tomes II et III : Affaires sociales.

On connait l'importance de cette publication faite d'après les archives de la préfecture de police qui ont été en partie brûlées pendant les incendies de la Commune en 1871.

Mémoires autographes sur les derniers conseils du roi Louis XVI, précédés d'une notice sur M. de Barentin, par Maurice Champion. Paris, 1844, in-8°. . . . . 6 fr.

Ces mémoires du dernier garde des sceaux de Louis XVI sont un des documents les plus importants sur les origines de la Révolution.

La prise de la Bastille et les conséquences de cet événement dans les provinces jusqu'aux journées des 5 et 6 octobre 1789, par Bord. Paris, 1882, in-12. 3 fr. 50

Boulay de la Meurthe Mémoires publiés par la famille. Paris, 1868, in 8° . . . . 10 fr.

Ouvrage non mis dans le commerce. Ce volume contient les documents les plus intéressants sur la Révolution, le Directoire et l'Empire.

Bibliographie de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, par Maurice Tourneux. Paris, 1890, in-8°, tome Ier. Préliminaires. Evénements . . . . 10 fr.

Ville de Paris. Publications relatives à la Révolution française. Répertoire général des sources manuscrites de l'histoire de Paris pendant la Révolution française, par A. Tuetey. Paris, 1890, in-8°, tome I. 10 fr.

Etats généraux et Assemblée constituante.

Ces deux importantes publications sont faites sous les auspices du Bureau des travaux historiques de la ville de Paris.

Plan de la ville de Paris en 1789, exécuté conformément à la décision prise par le conseil municipal de Paris, dans la séance du 30 décembre 1887. Distribution des soixante districts attribués aux seize quartiers de Paris, d'après l'arrêt de la ville du 15 avril 1789. Convocation du tiers état de la ville et faubourgs de Paris, pour la nomination des électeurs aux Etats généraux. Une feuille grand in-fol. . . . . 5 fr.

Histoire de Troyes pendant la Révolution, par Babeau. Troyes, s. d., 2 vol. in 8°, brochés . . . . 15 fr.

C'est la meilleure monographie historique d'une grande ville de province pendant la Révolution.

Les anciens Hôtels de Paris, nouvelle édition, avec un *plan lithographié*, par le comte d'Aucourt. Paris, 1890 . . . . . 4 fr.

Biographie-Mémoires de Thibaudeau (1765-1792). Paris, in-8°, portrait. . . . . 5 fr.

Excellente introduction biographique aux mémoires du célèbre conventionnel.

Souvenirs d'un nonagénaire. Mémoires de F.-Yves Besnard, publiés sur le manuscrit autographe, par Port. Paris, 1880, 2 vol. in-8° brochés . . . . 15 fr.

Ces mémoires sont surtout curieux pour la période du Directoire. Besnard était l'ami de Larévellière-Lepeaux. Tous deux étaient Angevins.

Documents inédits. Henri de la Rochejacquelein et la guerre de la Vendée. Paris, 1890, in-8°. (*Portraits et planches.*) . . . . 6 fr. 50

BESANÇON. — IMP. & STÉRÉOT. DE PAUL JACQUIN.